Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17448 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 28 FÉVRIER 2001

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INTERACTIF

■ Spécial Fête de l'Internet

■ Le futur en dix technologies

Bordeaux bouge

■ La capitale de l'Aquitaine sort d'une longue crise de langueur

■ Le contrôle de la communauté urbaine est le véritable enjeu des municipales

■ La zone franche a apporté 4 500 emplois en trois ans

■ Alain Juppé rompt avec l'époque Chaban

Lire pages 14 et 15, et le portrait d'Alain Juppé page 16

► www.lemonde.fr/municipales

L'Europe impuissante face à la crise agricole

● Le conseil des ministres de l'agriculture des Quinze est un échec ● La France décide de distribuer des aides nationales d'urgence à ses éleveurs ● Jean Glavany évoque une « renationalisation de la PAC » ● En Grande-Bretagne, l'épidémie de fièvre aphteuse tourne au désastre

LES QUINZE ministres de l'agriculture de l'Union européenne n'ont pas réussi, lundi 26 février, à Bruxelles, à se mettre d'accord sur des mesures d'urgence à prendre en commun pour venir en aide aux éleveurs touchés par la crise persistante de la vache folle qui entraîne une chute des prix de la viande bovine.

Du coup, le gouvernement français s'apprête à rendre publiques, mercredi 28 ou jeudi 29 février, des mesures d'aide nationales d'urgence à ses éleveurs. Selon le ministre français, Jean Glavany, Paris aurait en effet obtenu, à Bruxelles, l'aval implicite du Conseil agricole à des mesures *« nationales »*. A tel point que M. Glavany évoque une *« renationalisation de la politique agricole commune (PAC) »*, marquant un échec de l'Union face à la plus grave crise agricole de son histoire. L'Allemagne et les Pays-Bas ont opposé un refus catégorique à ce que l'assistance aux éleveurs soit financée par le budget communautaire. Le Conseil s'est tenu dans une atmosphère tendue et dans une ambiance de siège sous protection policière du fait des nombreux éleveurs venus manifester, à bord de centaines de tracteurs, parvenant presque à paralyser Bruxelles.

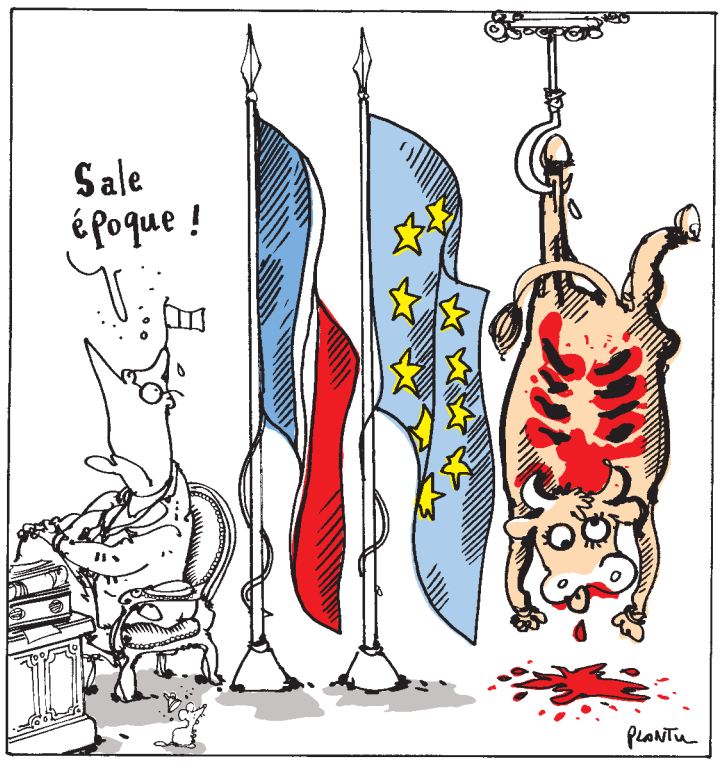

En Grande-Bretagne, la crise de la fièvre aphteuse tourne au désastre tout en portant un nouveau coup aux filières européennes de la viande. Les foyers d'infection sont désormais dénombrés à au moins douze. Quelque sept mille têtes de bétail ont été abattues en trois jours. La campagne anglaise est désormais interdite aux promeneurs et le premier ministre Tony Blair est intervenu à la télévision pour exhorter le public à respecter les restrictions à la circulation nécessaires à l'éradication de la maladie. De nombreuses écoles ont fermé leurs portes, les courses hippiques ont été suspendues et l'on évoquait, au Pays de Galles, jusqu'à l'annulation d'un match de rugby du Tournoi des six nations.

Lire pages 2 et 3, le point de vue page 17 et notre éditorial page 18

METRO GOLDWYN MAYER

CINÉMA

Le bon Dr Lecter

Très attendu, *Hannibal* marque le retour sur les écrans du cannibalesque docteur Lecter, toujours interprété par Anthony Hopkins *(photo)*. Pour cette suite du *Silence des agneaux*, Ridley Scott a fait un film moins monstrueux, laissant place à l'humour et au deuxième degré. Egalement sortis en salles cette semaine : *Circus Baobab*, de Laurent Chevallier, la *Comédie de l'innocence*, de Raoul Ruiz, *La Chambre des magiciennes*, de Claude Miller, *Le Chocolat*, de Lasse Hallström. p. 30 à 32

Le nouveau Conseil constitutionnel

JACQUES CHIRAC ainsi que les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale ont procédé, lundi 26 février, au renouvellement triennal de trois des neuf membres du Conseil constitutionnel. Le chef de l'Etat a nommé Olivier Dutheillet de Lamothe secrétaire général adjoint de l'Elysée jusqu'en septembre 2000, tandis que Christian Poncelet a choisi la sociologue Dominique Schnapper. C'est le choix de Raymond Forni qui est le plus spectaculaire avec la nomination de Pierre Joxe, ancien ministre de François Mitterrand et actuellement premier président de la Cour des comptes. L'expérience de M. Joxe, notamment sur le dossier de la Corse, devrait peser sur les travaux à venir du Conseil.

Lire page 6

En Afghanistan, les talibans font aussi mourir les statues

LE PLUS GRAND mesure 55 mètres de haut et le plus petit, 38 mètres. Ces deux effigies géantes du bouddha ont été taillées dans la paroi rocheuse d'une falaise qui surplombe Bamiyan, en Afghanistan, vers le Ve siècle de notre ère. Le drapé de leur robe indique nettement une influence hellénistique. Ce n'est guère surprenant : cette zone fut longtemps un carrefour ouvert à toutes les civilisations, grecque et romaine venant de l'ouest, indienne arrivant par l'est, cavaliers des steppes débouchant du nord, sans parler de la lointaine Chine, reliée à ces vallées par la Route de la soie. Ces chefs-d'œuvre, qui ont survécu à toutes les guerres, à toutes les catastrophes naturelles, sont aujourd'hui menacés d'une destruction totale : le mollah Mohammad Omar, chef suprême des talibans au pouvoir à Kaboul, a ordonné le 26 février la destruction de toutes les statues du pays.

« Seul Dieu, le Tout-Puissant, doit être vénéré et ces statues doivent être détruites pour ne pas être vénérées maintenant ou dans le futur », affirme le décret diffusé par l'agence de presse Bakhtar, alors qu'une délégation de diplomates occidentaux se trouvait à Kaboul pour discuter avec les talibans des moyens de protéger l'héritage afghan, en particulier ce qui reste du Musée de Kaboul. Cette construction de brique, élevée près du palais royal Dar Ull Aman, a été détruite et pillée lors des combats qui opposèrent les factions afghanes, en 1994, après le départ des Soviétiques. La plupart de ses trésors ont été dispersés. Certains se retrouvent aujourd'hui au Pakistan où leurs nouveaux possesseurs tentent de les vendre. Il reste au Musée de Kaboul, replié dans un bâtiment provisoire, 20 % de ses collections, et les experts s'inquiètent de leur sort. Selon certaines sources, les talibans auraient détruit une douzaine d'œuvres, dont, déjà, un bouddha datant de quelque deux mille ans.

Depuis l'arrivée au pouvoir de ces « étudiants islamiques », la communauté internationale s'inquiète du sort des deux bouddhas géants qui ont été pris pour cibles lors de différents combats. Leurs têtes, déjà mutilées, auraient été défigurées par des moudjahidins zélés pour qui la représentation du visage est contraire à l'islam. Les fresques qui ornent les niches où ils sont installés sont en partie barbouillées de blanc et certaines d'entre elles auraient été découpées et vendues. Un bouddha annexe a été carrément détruit, indique à l'AFP Zémar Tarzi, ancien directeur général de l'archéologie et conservateur des monuments historiques d'Afghanistan : *« Je comprends d'autant moins cette décision iconoclaste qu'il était question de restaurer des statues du Musée de Kaboul détruites dans les bombardements survenus pendant la guerre civile. »*

Le chef des talibans a justifié son ordre en précisant qu'il ne s'agissait que de *« casser des pierres »*. C'est ainsi qu'ont déjà été brisées les statuettes gréco-bouddhiques (IIIe siècle de notre ère) trouvées sur le site de Hadda, dans la région de Jallalabad. Statuettes dont le Musée Guimet rénové présente, à Paris, quelques exemplaires sauvés du saccage. Ce vandalisme conforte, hélas !, l'idée très contestable que ces chefs-d'œuvre de l'humanité sont plus en sûreté dans les collections occidentales que dans leurs pays d'origine.

Françoise Chipaux et Emmanuel de Roux

Lire la chronique de Pierre Georges page 36

MARTIAL TREZZINI/AFP

AUTOMOBILE

La publicité à toute vitesse

En lançant la Vel Satis *(photo)*, son nouveau modèle haut de gamme présenté jeudi 1er mars au Salon de Genève, en Suisse, Renault vise une clientèle anticonformiste. Cette voiture illustre la volonté des constructeurs de se différencier. Un souci qui les pousse à accroître leurs budgets publicitaires et à affiner leurs stratégies de communication. p.22

Pour l'autorité parentale

SÉGOLÈNE ROYAL

FACE à la dérive de certains jeunes, la ministre déléguée à la famille et à l'enfance, Ségolène Royal, a annoncé, mardi 27 février, des mesures destinées à réaffirmer les devoirs des deux parents vis-à-vis de leurs enfants, même s'ils sont séparés.

Lire page 10

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 228 - 7,50 F

Napster n'est pas près de se taire

N'EN DÉPLAISE aux fossoyeurs de Napster, le partage entre internautes des ressources de leur ordinateur n'en est qu'à ses balbutiements. Le principe d'échange gratuit de fichiers popularisé par cette jeune entreprise américaine devrait non seulement lui survivre, mais dépasser largement le cadre de la musique. Cette application a révélé le potentiel exceptionnel d'un système qui met tous les utilisateurs de la Toile sur un pied d'égalité. Baptisé P2P (*Peer to Peer*, littéralement « pair à pair ») aux Etats-Unis, ce mode d'utilisation d'Internet bouleverse les structures établies. Auparavant, la richesse de la Toile était concentrée dans les serveurs, ces ordinateurs qui hébergent les sites universitaires, communautaires, personnels ou commerciaux.

L'internaute ordinaire se trouvait alors réduit au rôle de simple visiteur, de consommateur du contenu de ces sites. Napster démontre que chaque ordinateur connecté peut se transformer en serveur. Les internautes disposent ainsi d'un moyen simple de devenir des producteurs et d'apporter leur contribution à l'enrichissement de la Toile. D'où une augmentation vertigineuse de la richesse potentielle du cyberespace. Fin 2000, il existait près de 25 millions de sites et plus de 400 millions d'internautes. Grâce à cette démocratisation de la production de son contenu, Internet fait un pas vers l'idéal de création d'une intelligence collective planétaire, chère au philosophe Pierre Lévy.

Une telle perspective accrédite la thèse d'une renaissance inévitable du service gratuit de Napster dans le cas où la justice américaine contraindrait le site à fermer ou à devenir payant. Les déboires judiciaires de l'entreprise (*Le Monde* du 15 février) ne représentent qu'une péripétie dans le développement du P2P. La réaction épidermique d'une industrie du disque, jalouse de ses bénéfices, ne peut en effet occulter la magistrale démonstration réussie par Napster.

Michel Alberganti

Lire la suite page 18

© P. Moulinet

Jean-François Revel

de l'Académie française

LES PLATS DE SAISON

JOURNAL DE L'ANNÉE 2000

Bouillon de culture le 2 mars

www.seuil.com

Editions du Seuil

GILLES MARTIN-RAGET

VOILE

The Race, dure aux hommes

Les bateaux engagés dans la course à la voile autour du monde en équipage et sans limites multiplient les records officieux de vitesse. Mais ces performances ont un prix. Les hommes ont dû faire face à des situations sanitaires délicates et souffrent : fractures ouvertes, luxations diverses, problèmes infectieux, tensions psychologiques sont le lot d'équipages confrontés à une compétition inédite courue sur des catamarans prototypes. p. 27

International	2	Aujourd'hui	26
France	6	Météorologie-Jeux	29
Société	10	Culture	30
Régions	14	Guide culturel	32
Horizons	16	Carnet	33
Entreprises	20	Kiosque	34
Communication	22	Abonnements	34
Tableau de bord	23	Radio-Télévision	35

PAC **Le Conseil agricole européen, lundi 26 février, a échoué à faire émerger une position commune des Quinze sur la crise agricole auquel est confronté, l'Union : la France estime avoir obtenu l'aval de ses partenaires pour distribuer des aides « nationales » urgentes à ses éleveurs. L'Allemagne et les Pays-Bas, notamment, se sont opposés à ce que ces aides proviennent du budget communautaire. ● JEAN GLAVANY, ministre français de l'agriculture, constate qu'on est entré dans une logique de *« renationalisation de la politique agricole commune »* (PAC). ● DES MANIFESTATIONS d'éleveurs à bord de quelque deux mille tracteurs ont tenté toute la journée de paralyser Bruxelles. ● EN GRANDE-BRETAGNE, la crise de la fièvre aphteuse du bétail prend une tournure catastrophique menant à l'abattage de 7 000 animaux en trois jours. *(Lire aussi notre éditorial page 18.)***

L'Europe impuissante à trouver une solution à la crise de l'élevage

Le Conseil des ministres de l'agriculture des Quinze n'a pas réussi à s'entendre sur le financement des mesures à prendre pour venir en aide aux exploitants frappés par la crise de la vache folle. La France s'apprête à annoncer des aides directes

BRUXELLES
de notre bureau européen

Le conseil des ministres de l'agriculture des Quinze s'est déroulé, lundi 26 février, sous la forme d'une cacophonie d'opinions divergentes qui n'a pas permis, à l'issue de 9 heures de discussions ininterrompues, de dégager une position commune. Pour l'essentiel, les mesures destinées à réduire la production de viande bovine, afin d'adapter l'offre à une demande en chute libre pour cause de crise de la vache folle, ont été renvoyées à l'examen des experts du comité spécial de l'agriculture de l'Union, à charge pour lui de préparer les discussions du prochain conseil agricole des 19 et 20 mars.

Pourtant, si aucune décision formelle n'a été prise pour répondre à la situation du marché, il n'en reste pas moins que certaines orientations politiques se sont dégagées. La France, notamment, estime avoir obtenu gain de cause s'agissant de l'octroi d'aides nationales aux éleveurs particulièrement touchés par la crise, et dont les experts du ministère de l'agriculture estiment le nombre à environ 40 000.

UN DÉLAI DE DEUX MOIS

Pour le commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler, en revanche, les choses sont moins tranchées. Alors que le ministre français, Jean Glavany, estime que le cadre juridique est *« radicalement et spectaculairement modifié »* et que Paris *« s'en sort la tête haute »*, pour la Commission, il n'y a rien de changé : la France devra *« notifier »* les aides qu'elle se propose d'accorder, et la Commission dispose d'un délai de deux mois pour rendre son avis, ce qu'elle s'engage à faire rapidement, mais au cas par cas. Si M. Glavany estime que les conditions énoncées par la Commission sont celles que la France s'apprête à respecter, tant mieux, a souligné Franz Fischler. Il n'empêche : sur la forme, M. Glavany n'a pas tort de rappeler que, dans le passé, toute aide nationale qui ne soit pas « communautarisée » était interdite. Désormais, et pour peu que la Commission donne son aval (ce qu'elle fera d'autant plus volontiers si elle arrive à la conclusion qu'il s'agit de *« circonstances exceptionnelles »*), les Etats vont pouvoir mener, en ordre dispersé, une succession de politiques nationales pour combattre les conséquences de la crise de la vache folle.

Jean Glavany a reconnu que l'on entre ainsi dans une logique de *« renationalisation de la politique agricole commune »* (PAC), fût-elle larvée. De ce point de vue, ce conseil agricole est sans doute plus lourd de signification qu'il n'y paraît à première vue. La France, soutenue notamment par l'Espagne et l'Autriche, aurait souhaité que les Quinze acceptent le principe d'aides directes (financées par le budget communautaire) aux éleveurs. Sur ce point, elle s'est heurtée à un refus déterminé de la plupart de ses partenaires (en particulier l'Allemagne et les Pays-Bas), ainsi que de la Commission, au motif que l'état des finances communautaires ne le permettait pas.

En dépit des assurances de M. Glavany selon lesquelles *« on peut toujours trouver de l'argent dans la caisse, y compris quand on dit qu'il n'y en a plus »* (selon lui, quelque 550 millions d'euros peuvent être mobilisés), les pays soucieux de ne pas ouvrir la boîte de Pandore d'une remise en cause des perspectives financières agréées lors du sommet de Berlin (en mars 1999), l'ont emporté.

Des divergences plus profondes encore se sont exprimées à propos du plan en sept points de la Commission pour réduire la production de viande bovine (*Le Monde* du 27 février). Margareta Winberg, présidente suédoise du conseil des ministres, n'a pu qu'enregistrer une succession de positions toutes plus contradictoires les unes que les autres.

« RÉGIME SPÉCIAL D'ACHAT »

Certains pays, comme l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas, n'ont pas hésité à remettre en cause le principe même de l'intervention publique sur le marché ; d'autres ont jugé le plan de la Commission nettement insuffisant, alors qu'il était qualifié par ailleurs de trop interventionniste ; aux délégations qui insistaient sur la nécessité de profiter de la crise actuelle pour promouvoir le développement rural, l'écologie et la qualité, d'autres ont répondu qu'une telle révolution conceptuelle était très prématurée.

En pratique, M. Fischler a obtenu implicitement gain de cause s'agissant du principe de l'instauration d'un *« régime spécial d'achat »* qui permettrait aux Etats d'opter pour le stockage de la viande provenant de bovins âgés de plus de 30 mois, plutôt que sa destruction. Cette mesure devra faire l'objet d'un vote du comité de gestion de l'UE, alors que toutes les autres dispositions du *« plan Fischler »*, qui impliquent une modification du règlement communautaire, suivront la procédure normale, qui suppose un accord du conseil et du Parlement européen.

Laurent Zecchini

« Les vaches veulent de l'herbe », disent les paysans protestataires à Bruxelles

BRUXELLES
de notre bureau européen

C'est dans un quartier placé sous haute protection policière que les ministres de l'agriculture des Quinze se sont réunis lundi 26 février à Bruxelles. Le rond-point Schuman, siège des institutions européennes et notamment du Conseil, avait été cerné de chevaux de frise dès le petit matin. Dans la nuit de dimanche à lundi, quelque deux mille tracteurs avaient convergé vers Bruxelles, bloquant de nombreux axes routiers mais ne réussissant pas à paralyser la capitale.

La plupart des manifestants (1 300 selon la police) étaient venus de Wallonie, au sud du pays, répondant à l'appel de la Fédération wallonne de l'agriculture, membre du comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (dont fait partie la FNSEA). Les responsables wallons semblent avoir eu quelques difficultés à contenir leurs troupes. Toute la journée, des pétards ont été lancés. Des manifestants ont tenté de forcer les barrages. D'autres ont malmené des journalistes ou crevé les pneus de leurs voitures. C'est à regret et en huant leurs chefs qu'ils se sont dispersés, promettant de revenir le lendemain.

« MISES À LA POUBELLE »

Les tracteurs de la Fédération wallonne ont bloqué à l'extérieur de Bruxelles une dizaine d'autobus affrétés depuis la France, l'Espagne et le Portugal par la Coordination paysanne européenne (CPE), dont fait partie la Confédération paysanne de José Bové. La CPE souhaitait manifester pacifiquement pour réclamer non seulement des aides financières, mais surtout une véritable réforme de la politique agricole commune (PAC). Seuls une centaine de manifestants ont pu rejoindre à pied le quartier européen.

Denis, éleveur en Seine-Maritime, en faisait partie. Propriétaire de cinquante vaches normandes de réforme, *« des bonnes vaches, qui donnent de la viande rouge vif, tendre, persillée, appréciée des bouchers »*, il ne fait plus abattre celles qui sont *« bien viandées »*. *« Le marchand de bestiaux me paierait 10 francs le kilo, alors que, jusqu'en novembre 2000, il me payait 17 francs »*, explique Denis, en rappelant que la Confédération paysanne réclame une indemnisation de 3 500 francs (533 euros) par vache abattue, plafonnée à 30 000 francs par exploitation. *« En plus,* ajoute-t-il, *on hésite à abattre des bêtes, sachant que, faute de tests disponibles, celles qui ont plus de trente mois n'iront pas dans la chaîne alimentaire, mais seront brûlées et broyées. »* Tout en *« ayant mal au cœur »* de voir les vaches *« mises à la poubelle »*, il trouve que l'Allemagne devrait prendre part à ce système dit de *« retrait du marché »* pour ne pas alourdir la charge des autres Etats membres.

Après deux heures de sur-place glacial au pied du parc du Cinquantenaire enneigé, la Coordination paysanne européenne obtient de la Fédération wallonne qu'elle lui prête des micros, les siens étant restés dans les autobus. En échange, elle doit lui laisser la parole. Les deux organisations réclament des aides pour les éleveurs, mais la Coordination propose que les industriels de l'alimentation du bétail paient une partie de la facture. *« C'est elle qui est responsable de l'ESB ! »*, explique un représentant portugais de la Coordination, dont les pancartes représentent une vache réclamant, en plusieurs langues : *« Je voudrais de l'herbe. »* Pas d'accord, répondent les agriculteurs wallons, qui veulent seulement faire payer la Communauté européenne et qui considèrent les marchands d'aliments comme des *« victimes eux aussi »*.

Après la dispersion de la manifestation, la Coordination va occuper pendant quelques heures la Confédération des industries agroalimentaires de l'Union européenne (CIAA), principal lobby en la matière, dont les locaux sont quasiment vides.

Rafaële Rivais

Publicité

Recherche suisse en pharmacie

Crescina aide à la croissance des cheveux

Le Professeur Klemp, dans son œuvre *Clinical experimental Dermatology* affirme qu'«une alimentation insuffisante des follicules pileux dérivant d'une réduction du flux sanguin sous-cutané peut théoriquement conduire à un arrêt soudain de la croissance du cheveu». L'alimentation insuffisante des follicules entraîne souvent l'éclaircissement du cuir chevelu. Pour tenter de résoudre ce problème, les chercheurs suisses de Labo Cosprophar ont découvert Crescina.
Crescina, au contact des cellules des bulbes pileux encore actifs, aide à la croissance des cheveux sur les zones éclaircies du cuir chevelu où le flux sanguin n'est pas suffisant.
Crescina est une préparation cosmétique sous forme d'ampoules, sans effets secondaires, qui peut agir seulement sur les follicules qui ne sont pas complètement atrophiés. Cette préparation issue de la recherche suisse est déjà arrivée dans quelques pharmacies. Le pharmacien, en fonction de l'importance de l'éclaircissement, pourra conseiller le dosage adéquat de Crescina: 100 pour cheveux légèrement clairsemés, 200 pour cheveux clairsemés, 300 pour cheveux très clairsemés. La formulation de Crescina est spécifique selon que l'usage est destiné à l'homme ou à la femme.

Fièvre aphteuse : Tony Blair juge la situation « extrêmement sérieuse »

LONDRES
de notre correspondant

L'épizootie de fièvre aphteuse qui a déjà provoqué l'abattage de sept mille animaux en trois jours en Grande-Bretagne s'est étendue à deux nouveaux sites, lundi 26 février, portant le nombre total de foyers d'infection à une douzaine. Désormais interdites aux promeneurs, marcheurs, visiteurs, facteurs, éboueurs et livreurs de toutes sortes, les campagnes anglaise, écossaise et galloise ont été virtuellement placées en état de siège et le premier ministre lui-même est intervenu, lundi soir à la BBC, pour inviter le public à bien respecter les interdits nécessaires à l'éradication de la maladie. Le grand parc naturel de Dartmoor, après les zoos contenant des girafes et autres bêtes à sabots fendus susceptibles d'héberger le virus, a été fermé au public pour la première fois de son existence.

De nombreuses écoles primaires, dans les zones rurales, ont également fermé leurs portes. Une course équestre à Newcastle a été annulée et les autorités d'Irlande laissaient entendre lundi qu'elle pourrait recommander l'annulation du match de rugby prévu samedi prochain à Cardiff dans le cadre du Tournoi des six nations. Pas question de voir les milliers de supporters irlandais revenir au pays avec de la poussière infectée sous leurs semelles. L'armée britannique elle-même a dû annuler une bonne partie des grandes manœuvres qu'elle avait prévues pour le 1er mars en Ecosse. Dans la classe politique, on commence par ailleurs à s'interroger sur un éventuel renvoi des élections générales que chacun prévoyait pour début mai. Impossible en effet pour les candidats de battre la campagne tant que le pays n'aura pas été débarrassé du virus.

Seule consolation pour Tony Blair qui jugeait, lundi soir, la situation *« extrêmement sérieuse »*, l'Alliance des campagnes, le puissant lobby rural qui avait appelé ses troupes à manifester massivement devant le Parlement de Londres à la mi-mars pour protester contre toute une série de mesures - dont l'interdiction de la chasse au renard - prises ou annoncées par le gouvernement, a décidé de reporter sa démonstration de force *sine die*.

On le voit, la souche asiatique extrêmement virulente de la maladie désorganise le royaume. Le pire, comme le reconnaissait M. Blair, est qu'à ce jour *« on ignore ce que sera son ampleur. Il nous faut simplement attendre et rester vigilant »*, a dit le premier ministre. Il est question, sans confirmation formelle, d'indemniser non seulement les exploitants dont les animaux infectés ou risquant de l'être doivent être abattus, mais aussi les autres, ceux qui voient leurs revenus s'effondrer, puisque tout mouvement de bêtes à travers le pays et, bien entendu, à l'exportation, demeure interdit. Le préjudice pour l'industrie alimentaire globale est présentement estimé à 500 millions de francs (76 millions d'euros) par semaine.

Et ce n'est pas terminé. Les experts du ministère de l'agriculture qui tentent de reconstituer l'itinéraire de milliers de bêtes potentiellement affectées et exportées sur le continent, notamment – et massivement – en France, ont relevé que plus de 25 000 moutons, vaches et porcs sont passés, au cours de la semaine précédant l'embargo sur tous les mouvements, à travers les trois grands marchés de bestiaux d'où serait partie l'épizootie dans le Northumberland. En clair, plus de cent mille bêtes auraient été exposées au virus avant son identification formelle.

S'exprimant lundi à la Chambre des communes, Nick Brown, ministre de l'agriculture, a indiqué que l'enquête massive de traçabilité actuellement en cours pour les animaux potentiellement touchés demeurait *« la priorité numéro un »* de ses fonctionnaires. En tout état de cause, a ajouté le ministre, la vaccination massive des cheptels n'est présentement *« pas une option »* pour circonscrire la maladie. *« Cela reviendrait à accepter l'idée que la fièvre aphteuse est devenue endémique en Grande-Bretagne »* et les exploitants perdraient obligatoirement tous leurs marchés à l'exportation.

Patrice Claude

Abattages préventifs de bétail britannique exporté

Pour prévenir le risque d'extension de l'épizootie britannique de fièvre aphteuse sur le continent, plusieurs pays de l'Union européenne ont pris la décision d'abattre de manière systématique les animaux récemment importés de Grande-Bretagne et potentiellement porteurs du virus. Le gouvernement de la province de Castille-Léon a ordonné, lundi 26 février, la destruction d'un troupeau de 540 porcs en provenance du Royaume-Uni. L'Allemagne étudie la possibilité d'ordonner l'abattage de tous les moutons importés de Grande-Bretagne au cours des quatre dernières semaines. Plusieurs milliers d'animaux ont été placés en observation et l'Etat régional de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a annoncé, lundi, l'abattage de près de 400 moutons venus de Grande-Bretagne. En France, près de 50 000 moutons importés récemment de Grande-Bretagne en vue de la fête musulmane de l'Aïd ont commencé à être placés sous séquestre.

Après le « compromis » de Nice, le débat s'ouvre sur la « refondation » de l'Union

LE GRAND DÉBAT public de l'après-Nice sur l'avenir du projet européen, solennellement promis par les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, peut commencer. Toiletté dans sa version finale officielle, le traité de Nice, qui ouvre la voie à une nouvelle phase d'élargissement de l'Union à partir de 2003, a été officiellement paraphé, lundi soir 26 février, dans la cité azuréenne par les ministres des affaires étrangères européens. La cérémonie s'est déroulée en présence du président Jacques Chirac et du premier ministre, Lionel Jospin, accompagnés du premier ministre suédois, Göran Persson, dont le pays préside l'Union, et de la présidente du Parlement européen Nicole Fontaine.

Une page est tournée. Tout en défendant *« un traité cohérent et équilibré »*, le président Chirac a admis dans sa brève allocution que tout n'avait pas été parfait. *« Fruit d'un compromis, il ne répond pas, bien sûr, aux ambitions de certains. Mais c'est le meilleur traité possible compte tenu des contraintes qui existaient »*, a-t-il dit. Ce traité, a-t-il poursuivi, *« clôt un cycle et crée les conditions du passage à la prochaine étape, celle du grand débat démocratique sur l'avenir de l'Union que nous avons lancé à Nice et qui devra aboutir d'ici 2004 »* – le nouveau rendez-vous que se sont fixé les Quinze.

Deux mois après le sommet, la trame de ce débat se met en place de manière confuse. Romano Prodi, le président de la Commission, a appelé le 13 février, devant le Parlement européen, à un véritable *« débat refondateur »*.

« PERSPECTIVE PASSIONNANTE »

Lionel Jospin a évoqué, lundi soir à Nice, *« la perspective passionnante, inédite mais complexe, de rassembler un continent autour d'un même projet politique »*. Il a souhaité *« un débat offert à toutes et à tous, et non aux seuls spécialistes des questions européennes »*, qui associe *« concrètement les forces vives du pays »*. *« Comme responsable politique français et comme citoyen européen, j'y prendrai personnellement toute ma part »*, a-t-il promis, en indiquant que le gouvernement français ferait en sorte *« qu'il ait toute la vigueur et la liberté nécessaires »*.

François Loncle, le président PS de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, et Pervenche Bérès, président du groupe socialiste français au Parlement européen, avaient signé, lundi, un texte commun dans *Le Figaro* pour inviter le premier ministre à sortir du bois. *« Après Gerhard Schröder, c'est aujourd'hui à Lionel Jospin de nous livrer sa vision de l'Europe »*, ont-ils appelé. Les divers courants de la gauche socialiste européenne semblent aujourd'hui décidés à se lancer dans le débat.

Mme Bérès et Michel Rocard, avec un groupe d'une quarantaine d'eurodéputés venant d'Allemagne et de toute l'Europe, ont rendu public, mardi, à Bruxelles un manifeste qu'ils entendent soumettre à discussion lors du Congrès des partis socialistes européens qui se tiendra en mai à Berlin. Ils y défendent *« un projet européen pour les socialistes : le nouveau fédéralisme »*. L'aile gauche du mouvement socialiste, pour laquelle l'Europe a souvent été soupçonnée d'affaiblir les mouvements sociaux dans chaque pays, semble se rallier elle aussi à l'idée que le combat ne peut désormais se dérouler que dans une Union structurée politiquement. C'est ce que défend notamment un texte cosigné par l'eurodéputée Marie-Noëlle Lienemann.

Henri de Bresson

► www.lemonde.fr/ue

Les mesures d'urgence françaises sont attendues dans les jours prochains

JEAN GLAVANY, ministre de l'agriculture et de la pêche, devrait annoncer, mercredi 28 février ou jeudi 1er mars, une série de mesures d'urgence de soutien pour les éleveurs, le temps pressant pour le gouvernement avec l'approche des échéances électorales municipales. La pression monte en outre sur le terrain, de nombreuses manifestations ayant eu lieu, mercredi, dans plusieurs régions.

Le ministre estime avoir reçu *« une autorisation explicite de la Commission »*, à l'issue du conseil des ministres européens, pour accorder, sous certaines conditions, ces aides directes – qui devront être *« ciblées »*, précise-t-on à Paris, ce qui signifie qu'elles ne seront pas forfaitaires mais variables selon les situations –, et il ne doute pas que d'autres pays, par exemple la Belgique, vont suivre l'exemple français.

« La France est finalement sortie la tête haute du conseil », a précisé le ministre, qui estime que la réunion s'est soldée par *« un compromis »*.

TROIS CONDITIONS

Les conditions mises par la Commission à l'octroi unilatéral d'aides sont au nombre de trois : les pertes de revenus des éleveurs qu'un Etat membre souhaite compenser doivent être exceptionnelles ; les aides doivent être limitées dans le temps ; elles ne doivent pas aboutir à accorder une *« surcompensation »* par rapport aux pertes subies, ce qui provoquerait une distorsion de concurrence entre les Quinze.

La France ne voulait pas entrer frontalement dans l'illégalité consistant à accorder de son propre chef des aides budgétaires à ses éleveurs de bovins. Le feu vert conditionnel de la Commission lui fournit, selon M. Glavany, le cadre juridique indispensable, mais la Commission devra encore se prononcer sur les demandes de Paris, après qu'elles lui auront été notifiées officiellement.

De son côté, Luc Guyau, président de la FNSEA, a déclaré, mardi 27 février, que *« la responsabilité de Jean Glavany était pleinement engagée »* et a précisé que si l'enveloppe tournait seulement *« autour de 500 millions à 1 milliard, ce ne serait pas suffisant »*. Il a ajouté qu'il fallait trouver une solution d'urgence (abattage/destruction ou congélation puisque la plupart des marchés à l'exportation sont quasiment fermés) car *« 220.000 animaux sont actuellement en stock dans les exploitations »*. Le dirigeant agricole s'est entretenu personnellement au téléphone avec le premier ministre après les incidents qui ont émaillé sa visite du Salon de l'agriculture le jeudi 22 février.

Selon plusieurs professionnels, la compensation à la chute des cours doit, en moyenne, atteindre au moins 5 francs par kilo et de 2 000 à 2 500 francs par animal. Les éleveurs rejettent l'idée d'aides fiscales ou de report de cotisations sociales ou encore des prêts bonifiés qui n'auraient d'effet, au demeurant aléatoire, qu'à long terme.

En tout état de cause, il faudra examiner cas par cas, et département par département, la situation de chaque exploitation (on en compte environ 270 000 contre 460 000 il y a dix ans).

F. Gr.

Pneus en feu, péages gratuits et deux cas de vache folle

De nombreuses manifestations d'éleveurs ont eu lieu en France, lundi 26 février, au moment où se réunissaient à Bruxelles les ministres de l'agriculture. Dans le Cantal – un département particulièrement touché –, les éleveurs ont masqué avec des sacs noirs en plastic les panneaux électoraux et allumé des *« feux de détresse »*. Dans la Vienne, des manifestants ont organisé à la sortie de Poitiers, sur l'autoroute A 10, une opération « péage gratuit ». A Chaumont, dans la Haute-Marne, une centaine d'agriculteurs ont brûlé des pneus et des bottes de foin et se sont dispersés ensuite sans incident. A Metz, quelques dizaines d'éleveurs ont conduit trois vaches devant la préfecture alors qu'en Mayenne, les agriculteurs de la FNSEA ont demandé à Jacques Chirac d'*« intervenir directement »* auprès de la Commission de Bruxelles pour mettre fin *« aux drames humains qui se vivent dans les campagnes »*. Pendant qu'avaient lieu ces manifestations, la préfecture de Vendée a annoncé que deux nouveaux cas de vache folle avaient été détectés dans le département, entraînant la destruction de 196 bovins.

Certaines catégories d'éleveurs bénéficient de la crise

ANALYSE

Heureux qui, en France, élève des porcs et des poulets

IL Y A ÉLEVAGE et élevage. Les agriculteurs, qui, dans leur exploitation, tirent la quasi-totalité de leur revenu de la vente d'un cheptel bovin – soit pour être ultérieurement engraissé ailleurs, soit pour aller directement à l'abattoir (Massif central, Bourgogne, certaines zones de Vendée ou du Maine-et-Loire) –, sont évidemment plus directement et gravement touchés par la crise actuelle que ceux qui ont un atelier porcin (Ouest, Lorraine), font du gavage de canards (surtout dans le Sud-Ouest et certaines zones d'Auvergne) ou élèvent des poules pondeuses (Bretagne, Allier).

De même, il y a élevage bovin et élevage bovin. Tous les animaux n'ont pas la même valeur marchande au même moment, selon que sont élevés des taurillons, des broutards de huit à dix mois, des génisses ou qu'il s'agisse de vaches laitières. Dans ce dernier cas (le Grand Ouest notamment), la vache de réforme de quatre à six ans qui est envoyée à l'abattoir quand elle n'affiche plus d'assez bonnes performances laitières n'est pas source de revenus confortables, surtout depuis fin octobre 2000. Mais ce manque à gagner est compensé par la garantie que représentent les rentrées de trésorerie mensuelles grâce à la vente du lait. Un lait dont le prix, grâce au dynamisme de la Fédération des producteurs présidée par Jean-Michel Lemétayer, qui a su tenir tête aux industriels du secteur, s'est très sensiblement redressé depuis un an. Certaines races à viande de très haute qualité ont également tiré leur épingle du jeu. Le bœuf de Chalosse (une petite contrée des Landes), par exemple, a vu ses ventes se développer sensiblement dans un périmètre restreint où les éleveurs sont connus des bouchers et les bouchers des consommateurs.

MONTAGNES DE BEURRE

Trois pays, la France (pour 25 %), l'Allemagne (19 %) et l'Italie (11 %) assurent plus de 55 % de la production de viande bovine de l'UE. Mais cette production diminue nettement depuis dix ans, comme diminue la consommation. Si la production de lait est, depuis 1984, encadrée par des quotas qui ont mis fin aux invendables montagnes de beurre et de poudre, en revanche la production de viande n'est pas soumise aux mêmes plafonds. Les seuls instruments de maîtrise sont la limitation des primes par animal, les mécanismes d'intervention (c'est-à-dire le stockage et la congélation financés par l'Europe) et la baisse des prix garantis. Lors de l'accord de Berlin de mars 1999, les Quinze ont décidé de baisser de 20 %, par étapes, les prix garantis. En contrepartie, des primes permettent de compenser les pertes de revenus.

Ces primes sont nombreuses, diverses et évolutives. La première va aux bovins mâles et passera de 160 euros en 2000 à 210 euros à partir de 2002. Une autre est versée aux vaches allaitantes (163 et 200), un supplément étant octroyé (100 euros) en cas d'élevage extensif. Depuis la crise, sont également indemnisés (12 à 13 francs le kilo de viande) les éleveurs qui acceptent la destruction de leurs animaux de plus de trente mois.

Pour les éleveurs de bovins, la crise a pris de l'ampleur à partir d'octobre 2000. Ceux qui avaient décidé de garder jusqu'au début des grands froids leur bétail en ont été pour leurs frais. Un broutard de 450 kilos se vend aujourd'hui en Saône-et-Loire à peine 9 à 10 francs le kilo, ce qui se soldera par une perte de 2000 francs par animal.

Heureux sont ceux qui à côté de leurs bovins élèvent des porcs ou des volailles, sur lesquels le consommateur s'est rabattu. Pour ces types d'élevage, la crise du bœuf est bénéfique. Le prix du porc s'envole (12,08 francs le kilo le 26 février, contre 5,96 il y a deux ans). Dans le secteur avicole (poulet label du Sud-Ouest, poulet standard de l'Ouest et surtout dinde), il en va de même, les prix progressant de 5 à 10 % depuis quatre mois et les exportations vers l'Italie et l'Allemagne se développant sensiblement.

Premières régions agricoles s'appuyant souvent sur une économie variée et des exploitations mixtes, la Bretagne et les Pays de la Loire disposent d'armes pour résister, alors que les quelque vingt départements du centre de la France, dits du « bassin allaitant », ont davantage de raisons de broyer du noir, une majorité d'exploitations (souvent petites) se consacrant à l'élevage bovin et à rien d'autre.

François Grosrichard

AU SECOURS !

Le peuple afghan écrasé, depuis quatre ans, sous la botte des milices talibans, pseudo-étudiants islamistes formés dans les écoles intégristes du Pakistan, **souffre et crie.**

■ Sait-on assez que le mollah Abbas, " ministre de la Santé ", reçu le 7 février dernier à Paris, est l'homme qui a détruit le système de santé, en interdisant au corps médical féminin d'exercer et aux femmes de se faire soigner par des hommes.

■ Sait-on assez qu'interdites de sortir de chez elles, de travailler, d'aller à l'école et à l'université, les Afghanes, réduites à la mendicité, au déshonneur et à l'exil pour survivre - elles et leurs enfants - sont les premières victimes de ce régime barbare.

■ Sait-on assez combien d'hommes sont morts, combien sont mutilés, combien sont encore dans le maquis après vingt ans de guerre.

■ Sait-on assez que la famine qui décime désormais les campagnes, aggravée par une sécheresse exceptionnelle, est d'abord le résultat du remplacement des cultures vivrières par celle du pavot qui enrichit les dignitaires talibans.

■ Sait-on assez l'ampleur de la diaspora afghane : sept millions d'exilés pour vingt millions d'habitants. Chiffres saisissants qui montrent l'impossibilité de vivre dans ce pays.

■ Sait-on assez, en restant silencieux, qu'on se rend complice d'une "talibanisation" qui rêve de s'étendre au reste du monde musulman par une guerre sainte, soutenue par le milliardaire saoudien Ben Ladden.

■ Sait-on assez que le Pakistan, au vu et au su de toute la communauté internationale, arme les milices talibans et que ce sont des décrêts pakistanais qui dictent la loi en Afghanistan **occupé**.

Il est urgent de dénoncer **ce régime criminel** qui réduit un peuple à l'esclavage, et d'empêcher toute tentative de reconnaissance internationale : un siège à l'Onu, par exemple, au nom d'une certaine "neutralité active".
C'est pourquoi nous manifestons notre soutien à l'appel de l'association Négar-Soutien aux femmes d'Afghanistan et adhérons à la Déclaration des droits fondamentaux des femmes afghanes.

Manifeste de soutien à la
Déclaration des droits fondamentaux de la femme afghane

Nom _____

Adresse _____

_____

Signature _____

Informations et envois :
Negar-Soutien aux femmes d'Afghanistan. BP 10 - 25770 FRANOIS
e-mail : negar@wanadoo.fr
Site internet : http://Perso.wanadoo.Fr/negar/index.HTM

Premières signatures : Martine AUBRY, Clémentine AUTAIN, Roselyne BACHELOT, Elisabeth BADINTER, Robert BADINTER, Marie-Claude BEAUDEAU, Emma BONINO, Constance BORDE, Marie-Georges BUFFET, Françoise CASTRO, Nicole CHAILLOT, Christiane COLLANGE, Alain FINKIELKRAUT, Geneviève FRAISSE, Isabelle GALLIMARD, Benoite GROULT, Shoukria HAIDAR, Françoise HOSTELIER, Diane JOHNSON, Françoise MICHAUD, Patricia LALONDE, Juliette MINCES, Monique MITRANI, Daniel MITRANI, Florence MONTREYNAUD, Estelle MOUSTACCHI, Michele PERROT, Yvette ROUDY, Dr Edouard SAKIZ, Elisabeth SHEMLA, Dominique VOYNET, etc…..

L'armée algérienne dénonce une « campagne médiatique délirante » à son encontre

Une réaction au livre d'Habib Souaïdia

CONFRONTÉE au retentissement en France et en Algérie de *La Sale Guerre*, le livre publié début février par un ancien officier de l'Armée nationale populaire, l'institution militaire algérienne a réagi, lundi 26 février, par le biais d'un « ordre du jour » de plusieurs feuillets signé par le chef d'état-major, le général de corps d'armée Mohamed Lamari. *La Sale Guerre*, dont l'auteur, Habib Souaïdia, est aujourd'hui réfugié en France, décrit pour la première fois de l'intérieur le comportement de l'armée dans sa lutte contre les islamistes à partir de 1992, l'année de l'interruption des élections législatives. Il y est question de tortures et d'exécutions de civils. Certaines pages laissent par ailleurs entendre que l'armée pourrait s'être rendue coupable de massacres.

« PRÉTENDU COMPLOT »

Face à ces accusations, le général Lamari parle d'une *« campagne médiatique délirante émanant de l'extérieur »* qui présente *« comme des "vérités" des assertions assimilant l'action de l'armée et des services de sécurité à des actions criminelles comparables à celles des groupes terroristes »*. Cette nouvelle opération, ajoute le chef d'état-major, répond *« à des fins inavouées mais très claires : ternir l'image des autorités algériennes, notamment militaires »*.

Le livre, poursuit-il, est *« dénué d'objectivité, d'originalité et sans aucune valeur littéraire ou documentaire »*. Quant à son auteur, le général Lamari le dépeint comme un *« individu abusant de sa qualité de militaire,* [qui] *s'adonnait parallèlement au vol de véhicules et de pièces détachées »*, ce qui lui a valu de passer devant les tribunaux et d'être *« exclu »* des rangs de l'armée.

Contacté par *Le Monde* mardi matin, François Gèze, le directeur des éditions La Découverte qui ont publié *La Sale Guerre*, nous a précisé : *« Le général Lamari réagit à des accusations précises et circonstanciées par des insultes et l'invocation d'un prétendu complot contre l'armée algérienne. Si le livre de Habib Souaïdia est "sans valeur", alors pourquoi n'accepte-t-il pas la commission d'enquête internationale indépendante qui permettrait d'établir la véracité des faits et les responsabilités dans les violations des droits de l'homme ? Le seul objectif qui m'anime est de faire connaître toute la vérité sur le drame algérien et de contribuer ainsi au retour à la paix civile dans ce pays. »*

Une autre affaire risque d'alimenter la polémique sur le comportement de l'armée algérienne. Selon le Mouvement algérien des officiers libres (MAOL, créé en 1998 à l'étranger par des militaires en rupture de ban), dimanche 25 février, *« 47 officiers détenus dans des cellules souterraines à la caserne* (...) *de Boughar* [dans la région militaire de Médéa], *en fin de peine et tous libérables le 15 mars, ont été isolés dans une aile de la prison, regroupés et assassinés de sang-froid* (...) *par un commando spécial de la DRS* [l'ex-Sécurité militaire] *dépêché sur les lieux par les généraux Mohamed Lamari et Mohamed Mediene »*. Selon le MAOL, ces officiers avaient été incarcérés parce qu'ils étaient soupçonnés de sympathies islamistes. Et c'est pour éviter qu'ils ne fassent des révélations, une fois libérés, qu'ils auraient été exécutés.

Jean-Pierre Tuquoi

► www.lemonde.fr/algerie

Le Parti travailliste israélien accepte de participer à un gouvernement d'union nationale

Le choix des huit ministres aura lieu dans les prochains jours

Au terme de débats houleux, le comité central du Parti travailliste a voté, lundi 26 février, en faveur de la participation au gouvernement d'union nationale que le premier ministre élu, Ariel Sharon, se propose de former. Les membres du comité central, dont plus de la moitié n'ont pas participé à la séance, doivent se réunir de nouveau dans les prochains jours pour désigner les titulaires des huit ministères qui sont proposés à leur parti.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Ce fut une décision attendue, mais prise dans la confusion et le chahut, lourde d'un avenir incertain pour une formation politique en quête de repères, fragilisée comme jamais par une défaite électorale dévastatrice : par 66 % des présents, le comité central du Parti travailliste a accepté, lundi 26 février, de participer au gouvernement d'union nationale qu'Ariel Sharon, le nouveau premier ministre élu, tente de mettre sur pied.

Mais, d'un même élan, les grands électeurs travaillistes ont décidé de se réserver le pouvoir de nomination de leurs futurs huit ministres, refusant de ratifier la liste préparée par leur direction. Un nouveau scrutin aura lieu dans les jours prochains pour désigner les représentants du parti qui siégeront dans le gouvernement de coalition.

Pour chaque poste à pourvoir, les candidats seront choisis un à un, au scrutin secret. Dans l'état de délabrement et d'affrontements où errent les travaillistes, aucune surprise ne peut être exclue. Y compris celle d'une liste qui n'aurait plus rien à voir avec celle concoctée par les caciques du parti, à l'abri des passions de la base, et avec l'accord de leurs homologues du Likoud.

Réunis dans un cinéma du centre de Tel-Aviv, les délégués travaillistes ont mis près de cinq heures d'insultes, de discours et parfois même d'empoignades pour parvenir à ce médiocre résultat. Sur les quelque 1 700 membres du comité central, seuls 753 avaient fait le déplacement, les nombreuses absences soulignant la crise politique que vit le parti comme le découragement qui frappe ses militants. Significativement, le score des partisans du gouvernement d'union est, à quelques points près, identique à celui qui a porté Ariel Sharon au pouvoir.

« CONCESSIONS DOULOUREUSES »

Alors que plusieurs dizaines de jeunes gens, rassemblés sur le trottoir, manifestaient bruyamment pour ou contre Ehoud Barak, premier ministre sortant qui n'avait même pas fait le déplacement, la salle tentait de surmonter le vacarme ambiant et de suivre les orateurs se succédant à la tribune. Aux tenants, emmenés par Shimon Pérès, de la participation au nouveau gouvernement d'union, répondaient ses adversaires, conduits par Shlomo Ben Ami et Yossi Beilin, respectivement ministres des affaires étrangères et de la justice du gouvernement sortant.

Arguments connus pour un débat vieux comme la démocratie parlementaire : faut-il, en participant, limiter les dégâts d'un gouvernement de la seule droite ou, en boycottant, sauvegarder les principes et son âme ?

« Sharon voit les problèmes comme je les vois, assurait Shimon Pérès que le parti venait de désigner comme son président par intérim. *Il est prêt à des concessions douloureuses. » « Il est temps d'écouter le peuple ; nous avons perdu pour ne l'avoir pas écouté »*, a-t-il conclu, faisant clairement allusion à un récent sondage où les Israéliens se disent très majoritairement partisans de l'union nationale. Accueillis par le tumulte et les cris, ses adversaires ont eu du mal à se faire entendre lorsqu'ils ont déclaré que les huit ministres travaillistes ne seraient que des *« otages »* au sein d'un gouvernement de trente ministres où la droite et les religieux auraient la majorité.

« Le vote d'aujourd'hui constitue une victoire pour Israël et le Parti travailliste », a estimé, en fin de soirée, Shimon Pérès. C'est faire preuve, à tout le moins, d'un solide optimisme. Outre l'épreuve à venir de la désignation des huit ministres travaillistes, qui risque de ne pas aller de soi, le parti doit maintenant se rallier à la décision de la majorité de son comité central, ce qui est loin d'être chose faite en dépit des appels à l'unité lancés du haut de la tribune.

Au cours des débats de lundi, aucun orateur n'a ouvertement parlé de scission, mais la menace n'est pas imaginaire, amplifiée par des ambitions personnelles contradictoires et par trois semaines d'âpres débats préliminaires, au cours desquels l'aile gauche du parti a plusieurs fois laissé entendre qu'elle n'entendait pas rester au sein d'un parti qui gouverne avec Ariel Sharon. Rien cependant n'est acquis, aucune structure n'étant prête à accueillir d'éventuels dissidents.

Le Meretz, parti de la gauche laïque qui pourrait les abriter, est lui-même en crise, secoué par les remises en cause internes consécutives à la défaite électorale travailliste. Le style autoritaire de son président, Yossi Sarid, comme le choix du parti de soutenir Ehoud Barak plutôt que de présenter Shimon Pérès, considéré comme plus apte à battre Ariel Sharon, commencent à y être vivement critiqués. Le même séisme qui a fait vaciller le Parti travailliste pourrait rapidement frapper le Meretz, qui s'était montré son plus fidèle allié tout au long des vingt et un mois du règne d'Ehoud Barak.

Georges Marion

► www.lemonde.fr/israel

Les Quinze sont résolus à aider financièrement l'Autorité palestinienne

BRUXELLES
de notre bureau européen

Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, réunis lundi 26 février à Bruxelles, ont approuvé un texte de Chris Patten, commissaire européen chargé des relations extérieures, qui souligne la gravité de la crise économique frappant les territoires palestiniens, exhorte Israël à lever ses sanctions économiques et constitue un appel à une mobilisation financière de la communauté internationale, en particulier des pays arabes, en faveur des Palestiniens.

En décembre 2000, une facilité financière de 90 millions d'euros avait été approuvée. Sur ce total, 30 millions ont été versés, et les Quinze ont approuvé lundi l'allocation rapide des 60 millions d'euros restant, et décidé de transformer ce versement en aide budgétaire (non remboursable). Mais ce répit ne saurait être la réponse *ad hoc*.

CRI D'ALARME

La Commission demande à l'Autorité palestinienne de réviser son budget à la baisse et dans le sens de la rigueur, afin notamment de lutter contre la corruption, et de permettre une plus forte mobilisation internationale. Les Européens sont prêts à poursuivre leur aide, mais ils soulignent que les pays arabes, pourtant concernés au premier chef, participent de façon bien timide à cet effort financier. Les Quinze ont approuvé à ce sujet le principe de l'organisation, en mars, d'une conférence des donateurs.

Le cri d'alarme de la Commission européenne, qui rejoint les préoccupations des Nations unies, répond à un double souci : les Européens estiment qu'il est moralement injustifié d'imposer des conditions de vie de plus en plus précaires à la population palestinienne et ils s'inquiètent des conséquences politiques de cette situation, c'est-à-dire de la perte de crédibilité qui en découle pour Yasser Arafat.

« Un effondrement de l'Autorité palestinienne et le chaos qui s'ensuivrait ne sont pas dans l'intérêt d'Israël », a souligné M. Patten, pour qui le risque d'assister à la fois à *« l'anarchie et à une atomisation du pouvoir palestinien »* est bien réel. L'exécutif européen souligne, par ailleurs, l'inanité d'efforts financiers qui, faute de concourir à un redressement de la situation économique dans les territoires palestiniens, reviennent à essayer de combler le tonneau des Danaïdes.

Le bouclage des territoires par l'Etat juif, qui prive d'emploi et de salaire les Palestiniens employés en Israël, auquel s'ajoute le gel des transferts des revenus représentés par les droits de douane et la TVA sur les marchandises transitant par Israël à destination des territoires palestiniens, étrangle les finances de l'administration palestinienne.

Ses revenus sont théoriquement d'environ 45 millions de dollars par mois (contre 90 millions avant le début de l'Intifada, fin septembre 2000), mais plus probablement de 15 millions de dollars par mois sans les transferts israéliens. L'impact sur la population ne cesse de croître, a souligné Chris Patten : le nombre de gens vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 50 %, et le nombre de ceux qui sont considérés comme « pauvres » est passé de 650 000 à 1 million.

Les pertes d'emplois en territoire israélien, ajoutées aux restrictions de circulation, ont eu, d'autre part, pour effet de faire passer le taux de chômage de 11 % à 38 %. Si la tendance actuelle n'était pas inversée, en 2001, le revenu par habitant pourrait diminuer de quelque 27 %, entraînant un taux de pauvreté de plus de 43 % en Cisjordanie et de 50 % à Gaza, selon les chiffres avancés par Bruxelles, qui rejoignent ceux de la Banque mondiale.

Lors de son passage en Israël, samedi 24 février, le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, avait déjà exhorté les autorités à relâcher l'étau financier qu'elles imposent aux territoires palestiniens.

Laurent Zecchini

Le pire bouclage depuis 1967, selon l'ONU

Le bouclage imposé depuis cinq mois par Israël à la Cisjordanie et à la bande de Gaza est le plus sévère depuis l'occupation de ces territoires palestiniens en 1967, selon un rapport du coordinateur spécial de l'ONU pour le processus de paix, Terje Roed-Larsen, publié lundi 26 février.

« Le bouclage des territoires, les restrictions de mouvements draconiennes et la fermeture des frontières internationales constituent les plus sévères mesures de restriction imposées aux territoires palestiniens depuis leur occupation en 1967 »*, indique le rapport. Des agences humanitaires internationales, singulièrement le Programme alimentaire mondial, ont commencé lundi à distribuer de l'aide alimentaire à Gaza et en Cisjordanie. Depuis cette date, l'ONU estime que l'économie palestinienne a perdu 1,15 milliard de dollars. *« Même en cas d'allégement des restrictions, la pauvreté va augmenter jusqu'à 43,8 % d'ici à la fin 2001 »*, indique le rapport. – *(AFP.)

A Kinshasa, l'homme-clé de la succession Kabila a été arrêté

L'HOMME qui a joué un rôle-clé dans la succession de Laurent-Désiré Kabila, le colonel Eddy Kapend, est soupçonné de *« complicité »* dans l'attentat ayant coûté la vie au chef de l'Etat congolais, le 16 janvier. Selon nos informations, le chef d'état-major particulier du défunt président a été arrêté samedi 24 février. Il serait, depuis, *« détenu au secret »*, selon une source congolaise. La commission d'enquête internationale mise en place le 9 février à l'initiative, et avec la participation, des alliés militaires du pouvoir à Kinshasa (l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie) serait à l'origine de cette décision. Elle aurait également obtenu l'interdiction de sortie du territoire imposée à une *« bonne dizaine »* de ministres, astreints à se tenir à sa disposition.

Six semaines après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila, à qui a succédé son fils Joseph, major-général de 29 ans, l'artisan de cette succession dynastique se trouve ainsi mis sur la touche. Dans les heures incertaines ayant suivi le meurtre du président congolais par l'un de ses gardes, Eddy Kapend avait assuré la pérennité du régime en écartant certains « barons », notamment le ministre d'Etat chargé de l'intérieur, Gaétan Kakudji, un cousin de Laurent-Désiré Kabila, au profit du fils de ce dernier, alors loin de la capitale, à Lubumbashi. Cependant, connu pour être très proche du pouvoir angolais, qui a envoyé dans l'ex-Zaïre un contingent expéditionnaire et contrôle militairement Kinshasa, le colonel Kapend avait été d'emblée soupçonné par la rumeur publique d'avoir été *« dans le coup »*, d'autant qu'il avait achevé sur les lieux du crime l'assassin présumé du président. Il avait été maintenu à son poste par Joseph Kabila.

« Rigoureux et efficace », selon ses amis, *« brutal et sans scrupules »* selon ses adversaires, Eddy Kapend devrait sa mise à l'écart, peut-être provisoire, aux *« Zimbabwéens qui font le ménage »* ou aux *« barons qui tentent un retour en force »*. Les deux versions circulent à Kinshasa, où son arrestation n'avait pas encore été annoncée mardi matin 27 février.

LUTTE D'INFLUENCE

Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, la stabilité du pouvoir de « Kabila fils » pourrait être compromise à brève échéance. Une lutte d'influence entre les deux principaux frères d'armes étrangers recèlerait en effet autant de dangers de dislocation qu'une guerre de succession au sein d'un régime dont les contradictions internes n'ont été masquées que par l'empressement occidental à reconnaître le fils héritier, reçu avec tous les honneurs à Paris, Washington et Bruxelles.

Considéré comme « le fidèle parmi les fidèles » de Laurent-Désiré Kabila, Eddy Kapend, natif comme le chef de l'Etat de la province méridionale du Katanga, mais, à la différence de la plupart des membres de l'entourage présidentiel, de l'ethnie Lunda, qui vit à cheval sur la frontière avec l'Angola, avait sauvé le régime une première fois en août 1998, quand les anciens alliés de l'Est – l'Ouganda et le Rwanda – retournèrent leurs armes contre le tombeur de Mobutu. Il avait alors mis le chef de l'Etat en sécurité à l'extérieur de la capitale et organisé la résistance avec Joseph Kabila, rappelé d'un stage militaire en Chine à la tête de l'état-major de l'armée.

Stephen Smith

► www.lemonde.fr/rdc

Madame le haut-commissaire aux droits de l'homme prend le voile

GENÈVE
de notre correspondant

Se souvenant sans doute de l'adage classique « A Rome, fais comme les Romains », Mary Robinson, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, s'est pliée sans broncher aux usages en vigueur à Téhéran. En bonne juriste de formation, elle s'en est expliquée, très pince-sans-rire : *« Il était inapproprié pour moi d'être en violation des lois du pays »*, tout en ajoutant qu'elle *« n'avait pas apprécié »*.

Quoi qu'il en soit, de passage dans la capitale iranienne afin d'assister du 19 au 21 février à la réunion asiatique préparatoire de la conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance prévue en septembre à Durban en Afrique du Sud, Mary Robinson a sagement déféré aux règles locales en se couvrant le chef d'un foulard.

De retour dans son palais des droits de l'homme à Genève, le haut-commissaire s'est même offert le luxe de morigéner publiquement au cours d'une conférence de presse des représentantes d'ONG moins conformistes, qui ont refusé tout net d'accepter cette contrainte. Et de remarquer que *« certains éléments conservateurs du régime iranien avaient cherché à tirer avantage »* de cette attitude, sous prétexte d'*« offense à l'islam »*. Madame le haut-commissaire s'est attiré une réplique sèche de la déléguée du Sri Lanka, l'informant que, pour une conférence des Nations unies, *« nous n'avons pas à nous soumettre à un quelconque code d'habillement »*.

Au-delà cependant de cet acte d'indiscipline féministe et de ces arguties vestimentaires, Mary Robinson a exprimé sa *« consternation »* et a déclaré avoir *« formellement protesté »* auprès des autorités iraniennes en raison de leur refus d'accorder des visas à des délégués du Centre Simon-Wiesenthal lancés aux trousses des anciens nazis à travers le monde, ainsi qu'à la Communauté bahaïe internationale. Un comble si l'on se souvient que la foi bahaïe est née précisément en Iran, où elle est pourtant considérée aujourd'hui comme hérétique.

MANŒUVRES CHINOISES

Ces graves accrocs sont d'autant plus préoccupants qu'ils s'ajoutent à d'autres indices non moins révélateurs. Ainsi, tandis que la campagne d'accréditation est en cours pour la conférence internationale de Durban, on s'inquiète, dans le milieu des ONG à Genève, des manœuvres chinoises de coulisse visant à interdire l'accès aux travaux d'associations qui ne sont pas en odeur de sainteté auprès du gouvernement de Pékin, comme Human Rights in China, le Centre tibétain des droits de l'homme ou encore l'Association des femmes tibétaines.

Aux yeux du haut-commissaire, ces épineuses questions *« portent atteinte aux valeurs de la conférence elle-même ». « J'ai dit et répété très clairement,* assure Mary Robinson, *qu'elle devait être une conférence des peuples. Elle devra faire ressortir les problèmes, et les traiter. »* Peut-être aura-t-elle l'occasion de se faire mieux comprendre, sinon entendre plus nettement encore, au cours de son séjour à Pékin où elle participe, en compagnie d'experts internationaux et chinois, à un atelier consacré aux droits de l'homme. Elle y a aussi rendez-vous, notamment, avec les ministres des affaires étrangères et de la justice. Et de préciser avant de partir : *« J'évoquerai, comme je l'ai fait auparavant et comme je le dois, les atteintes aux droits de l'homme, Falungong et d'autres sujets. »*

A moins d'un mois avant l'ouverture à Genève des débats annuels de la Commission des droits de l'homme, des choses qui vont sans dire vont sans doute encore mieux en les disant...

Jean-Claude Buhrer

L'évacuation des Madurais pourrait ramener le calme dans la partie indonésienne de Bornéo

Les violences sont le produit de la colonisation opérée par le régime Suharto

Plus de trente mille Indonésiens originaires de l'île de Madura devraient être évacués de Kalimantan, dans les jours qui viennent, sans guère d'espoir de retour après les violences qui ont fait, depuis le 18 février, plus de quatre cents morts, voire beaucoup plus encore. A une centaine de kilomètres de l'agglomération de Sampit, une centaine de cadavres mutilés par les autochtones dayaks en fureur ont été découverts.

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Chasseurs pratiquant la culture itinérante sur brûlis dans les vastes forêts de Bornéo, les Dayaks sont devenus la proie, au milieu du XVIIIe siècle, de commerçants chinois. Deux siècles plus tard, avec la formation de l'Indonésie, ils se sont progressivement retrouvés marginalisés par une administration javanaise qui a distribué leurs forêts primaires – refuges des esprits – à des exploitants et transféré sur place des populations venues des îles surpeuplées de l'archipel, notamment de Madura. Au fil des décennies, les Dayaks ont été de plus en plus dépossédés. *« Ils sont doux et gentils mais, poussés dans leurs derniers retranchements, ils explosent »*, a estimé l'un des chefs de leur communauté qui, à Kalimantan-Central, demeure légèrement majoritaire.

La flambée de violence en cours est donc avant tout le produit de la colonisation, du temps de Suharto (1966-1998), de la partie indonésienne de Bornéo, rebaptisée Kalimantan et divisée en quatre provinces (ouest, centre, sud et est). Les Madurais représentent une cible facile : alors que les Dayaks sont des animistes en partie christianisés, ces fiers musulmans étaient souvent de petits commerçants aux étals de marché à portée d'allumette. Depuis 1997 au moins, le ressentiment des Dayaks s'est retourné contre les Madurais, communauté de migrants la plus vulnérable.

Comme souvent ailleurs, depuis la chute de Suharto, la police et l'armée ont laissé faire. Mardi 27 février encore, à Palangkaraya, chef-lieu de la province de Kalimantan-Central que les Madurais ont fui à temps, de jeunes Dayaks armés de lances et de poignards ont librement saccagé et pillé les quartiers madurais en la présence passive de forces de l'ordre qui ont pourtant reçu des renforts. Dans les campagnes du voisinage, la chasse aux Madurais s'est poursuivie en toute impunité. Policiers et militaires ont pu toutefois escorter vers un refuge, sans être menacés, quelque treize mille Madurais qui se terraient dans les forêts autour de Sampit, chef-lieu de district où la situation a explosé le 18 février.

Retour à Java pour les migrants madurais

La situation pourrait donc se calmer. *« Nous avons gagné la guerre et nous n'attendons plus que l'évacuation des réfugiés »*, a déclaré lundi Mohammed Usop, universitaire de Palangkaraya que de nombreux Dayaks présentent comme leur leader. Les premiers bateaux de réfugiés sont déjà arrivés à Surabaya, le grand port de Java en face de l'île de Madura, et plus de trente mille Madurais devraient ainsi quitter Kalimantan dans les jours qui viennent, sans espoir de retourner dans une région où leurs enfants sont nés.

Un bilan des victimes de la colère des Dayaks s'élevait mardi à plus de quatre cents morts après la découverte, à une centaine de kilomètres de Sampit, de 118 cadavres mutilés. Des officiels pensent toutefois que le total pourrait être supérieur à un millier. La vengeance – têtes décapitées, cœurs arrachés – n'a épargné ni les femmes ni les enfants. Les conséquences de ces règlements de comptes – et de l'horreur de leur déroulement – n'ont pas fini de se faire sentir.

Les communautés maduraises de Kalimantan-Ouest, déjà durement frappées à deux reprises, et même de Kalimantan-Sud tremblent. Les réfugiés madurais grossissent les rangs de près d'un million de personnes « déplacées » par d'autres conflits à travers le vaste archipel. Le régime en place en Indonésie n'a pas les moyens de faire face à l'héritage monstrueux de Suharto. Cette impuissance explique sans doute pourquoi le président Abdurrahman Wahid, en tournée à l'étranger, se contente de clamer, comme il l'a fait lundi au Caire, que la situation est de nouveau *« entièrement sous contrôle »*. La vice-présidente, Megawati Sukarnoputri, devrait, cependant, se rendre *« prochainement »* à Kalimantan.

> Comme souvent ailleurs, depuis la chute de Suharto, la police et l'armée ont laissé faire

Jean-Claude Pomonti

Slobodan Milosevic pourrait être bientôt interrogé par la justice

BELGRADE. L'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic pourrait être entendu dans les jours qui viennent par un juge d'instruction, a rapporté, lundi 26 février, la radio B92, citant une source proche du Parti socialiste (SPS) de Milosevic. Après l'arrestation de l'ancien chef de la police secrète Rade Markovic, un proche de Milosevic, *« il y a des signes montrant que des enquêteurs vont rendre visite dans le courant de la semaine à l'ancien président yougoslave »*, a indiqué la radio.

La radio n'a pas précisé sur quels chefs d'accusation serait entendu l'ancien président yougoslave, qui a, selon la presse, placé des millions de dollars sur des comptes bancaires secrets à l'étranger, et aurait acheté une villa pour un prix nettement en dessous de sa valeur réelle. Samedi, le quotidien indépendant *Danas* avait rapporté des affirmations d'un responsable du SPS, selon lesquelles l'Opposition démocratique de Serbie (DOS), la coalition au pouvoir, s'apprêtait à arrêter Milosevic. – *(AFP.)*

« Koursk » : une torpille d'essai serait bien à l'origine du naufrage

MOSCOU. L'explosion intempestive d'un nouveau modèle de torpille serait bien à l'origine du naufrage du *Koursk* et de la mort, en août 2000, de ses 118 membres d'équipage en mer de Barents. C'est ce qu'a révélé, lundi 26 février, le quotidien russe *Izvestia*, qui précise que, selon des notes prises par le lieutenant de vaisseau Rachid Aryapov, et retrouvées sur lui par les plongeurs chargés de récupérer les corps en octobre et novembre de l'année dernière, il s'est agi d'un accident provoqué par l'explosion d'une torpille en cours d'expérimentation à bord du sous-marin. Cette information contredit la position officielle qui, initialement, attribuait le naufrage à une collision avec un sous-marin américain ou britannique, et confirme la version de la commission d'enquête.

George W. Bush a devancé Al Gore en Floride, selon le « Miami Herald »

WASHINGTON. Selon un nouveau dépouillement de 10 646 bulletins de vote dans le comté de Miami-Dade, en Floride, organisé par le *Miami Herald*, George W. Bush aurait dépassé de 49 voix son rival, le vice-président Al Gore, remportant ainsi la présidence. A la suite de la contestation par les démocrates du résultat officiel – qui a donné une avance de 537 voix à « W » –, le journal avait réexaminé les bulletins mal perforés avec l'assistance de la société de comptabilité BDO Seidman.

D'autres journaux examinent actuellement les résultats de ce scrutin et les autorités républicaines de Floride ont annoncé qu'elles allaient revoir un système électoral critiqué de toutes parts. L'affaire n'est donc pas close, car la communauté noire – qui était dans son ensemble favorable à Al Gore – continue d'affirmer que nombre de ses membres ont été empêchés de remplir leur devoir électoral en raison de pressions policières, de radiations sans justification des listes électorales ou du mauvais fonctionnement des machines à voter. – *(Corresp.)*

INSTITUTIONS Le chef de l'Etat et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ont procédé, lundi 26 février, au renouvellement triennal de trois des neuf membres du Conseil constitutionnel. ● JACQUES CHIRAC a nommé Olivier Dutheillet de Lamothe, conseiller d'Etat et, jusqu'en septembre 2000, secrétaire général adjoint de l'Elysée. De son côté, Christian Poncelet a nommé la sociologue Dominique Schnapper ● PIERRE JOXE, choisi par Raymond Forni avec l'aval du premier ministre, est appelé à jouer un rôle particulier au Conseil. Jusqu'à présent premier président de la Cour des comptes, nommé à ce poste en 1993, l'ancien ministre de l'intérieur avait été, en 1990, le concepteur de l'actuel statut de la Corse. ● LA COUR DES COMPTES devra être pourvue d'un nouveau premier président, dont la nomination nécessite l'accord de M. Chirac et de M. Jospin.

Le Conseil constitutionnel compte désormais sept membres nommés par la droite

Nommé par le président de l'Assemblée nationale, Pierre Joxe, ancien ministre de l'intérieur, fait son entrée parmi les juges constitutionnels qui auront probablement à se prononcer cette année sur la Corse. Il est l'un des deux seuls conseillers choisis par des autorités de gauche

LE CONSEIL constitutionnel tourne donc une page avec le renouvellement de trois de ses neuf membres. Le président de la République a annoncé, lundi 26 février, la nomination attendue d'Olivier Dutheillet de Lamothe, ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée jusqu'en septembre 2000. Peu auparavant, le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, avait confirmé son choix, rendu public depuis quelques semaines, en faveur de Pierre Joxe, actuel président de la Cour des comptes et ancien ministre. Quant au président du Sénat, Christian Poncelet, après avoir songé à faire appel à Pierre Messmer, il a finalement choisi la sociologue Dominique Schnapper (*Le Monde* du 17 février).

Formellement, les trois nouveaux juges constitutionnels ne prendront leurs fonctions qu'après avoir prêté serment devant le chef de l'Etat, au lendemain du 11 mars, date de la prise de fonction en 1992 des trois « sortants » : Noëlle Lenoir et Georges Abadie, nommés en 1992, ainsi qu'Alain Lancelot, nommé en 1996 après le décès de Marcel Rudloff et qui a achevé le mandat de ce dernier.

Comme toujours dans un collège aussi restreint et feutré, ce renouvellement va modifier les équilibres subtils du Conseil constitutionnel. Il renforce, tout d'abord, le poids des « politiques » : avec l'arrivée de Pierre Joxe, aux côtés d'Yves Guéna, Pierre Mazeaud, Monique Pelletier et Simone Veil, ils seront désormais cinq anciens ministres et parlementaires au sein de l'institution. En second lieu, même si l'on ne manque jamais une occasion, rue de Montpensier, d'assurer que les juges constitutionnels mettent un point d'honneur à s'affranchir des attaches avec leur autorité de nomination, ce sont désormais sept membres du Conseil qui auront été désignés par la droite, dont trois par Jacques Chirac, trois par René Monory et Christian Poncelet, présidents du Sénat, et un par Philippe Séguin quand il présidait l'Assemblée nationale.

Enfin, les trois nouveaux membres vont nécessairement modifier l'alchimie du conseil, tant leur personnalité et leur parcours sont contrastés. N'était leur propre carrière, leur seul point commun serait d'être des « héritiers » : la sociologue Dominique Schnapper est la fille de Raymond Aron et le conseiller d'État Olivier Dutheillet de Lamothe est le fils d'Alain Dutheillet de Lamothe, figure respectée du Conseil d'Etat. Quant à Pierre Joxe, fils de Louis Joxe, ancien ministre du général de Gaulle et ancien membre du Conseil constitutionnel entre 1977 et 1986, il a déjà fait savoir qu'il occuperait volontiers, rue de Montpensier, le même bureau que son père il y a une vingtaine d'années...

DES IDÉES CARRÉES

Au-delà de l'anecdote, il ne fait pas de doute que c'est l'arrivée de M. Joxe qui devrait peser le plus fortement sur les travaux du Conseil, compte tenu de sa longue expérience politique et de sa présidence active, depuis six ans, de la Cour des comptes. La stature de l'homme, comme son goût de l'autorité bien connu, seront doublement sensibles dans la période à venir. Non seulement l'ancien ministre de l'intérieur de François Mitterrand est, dès à présent, précédé de la rumeur qui voit en lui le futur président du Conseil constitutionnel, au terme du mandat d'Yves Guéna, en 2004, dans l'hypothèse où Lionel Jospin serait, alors, président de la République.

Mais surtout, il n'apparaît pas comme le moins compétent sur les deux dossiers les plus sensibles que les juges constitutionnels auront à examiner dans les prochains mois : d'une part la loi inversant le calendrier électoral de 2002, d'autre part la réforme du statut de la Corse. Sur le premier, les idées de M. Joxe sont pour le moins carrées : jugeant notre système institutionnel « *incohérent* » et « *baroque* », il assurait récemment qu'« *il faudra passer par l'abandon de la funeste réforme de 1962 instaurant l'élection du président de la République au suffrage universel* », tant « *il est dangereux de faire élire quelqu'un directement, avec de grands pouvoirs et pour un durée potentiellement illimitée* » (*A propos de la France,* Flammarion, 1998).

Quant à la Corse, personne n'ignore, notamment rue de Montpensier, que M. Joxe a été le maître d'œuvre de l'actuel statut de l'île, lorsqu'il était ministre de l'intérieur en 1991, et qu'il s'était alors heurté au Conseil constitutionnel sur plusieurs points essentiels. Avait, notamment, été censuré l'article consacrant juridiquement l'existence du « *peuple corse* » comme composante du peuple français ; de même, si le Conseil avait entériné le principe d'un statut « *spécifique* » pour la Corse et reconnu à l'Assemblée territoriale un pouvoir de consultation en matière législative, il avait refusé d'accorder aux élus de Corse un pouvoir d'« *injonction* » au premier ministre, faisant obligation à ce dernier de se justifier sur la suite à donner à une proposition de modification de la loi émanant de l'Assemblée de Corse ; enfin, le Conseil n'avait admis, à l'époque, l'insertion de la langue corse dans le temps scolaire que sous réserve que cet enseignement ne soit pas « *obligatoire* ».

Pierre Joxe sera donc, sur ce dossier en particulier, un analyste particulièrement averti. Au point que, sans mésestimer les qualités de synthèse dont Yves Guéna a fait preuve à la présidence du Conseil, ni l'entregent d'un Pierre Mazeaud, de bons observateurs pronostiquent déjà un face-à-face intéressant entre l'ancien ministre de l'intérieur et Simone Veil. Ceci, dans un contexte marqué, récemment, par de vives tensions avec la majorité parlementaire de gauche, exaspérée par la censure de dispositions emblématiques comme l'écotaxe ou la crédit d'impôt.

Gérard Courtois

Succession ouverte à la Cour des comptes

Pierre Joxe avait été nommé premier président de la Cour des comptes, le 10 mars 1993, par le président de la République, François Mitterrand, juste avant les élections législatives remportées par la droite. Il aurait été atteint par la limite d'âge le 28 novembre 2002 et contraint, à cette date, de quitter ses fonctions à la tête de la Cour. Son départ pour le Conseil constitutionnel ouvre donc sa succession de façon anticipée.

Son successeur n'est pas encore connu. Sa nomination, qui nécessite l'accord de M. Chirac et celui de M. Jospin, interviendra en conseil des ministres. En attendant, c'est le doyen des présidents de chambre qui assure la transition. Cette mission reviendra donc à Jean Marmot, président de la cinquième chambre, dont le nom est d'ailleurs évoqué pour remplacer M. Joxe. On parle aussi d'Hélène Gisserot, procureur général, de François Logerot, président de la 1ère chambre, et de Gabriel Mignot, président de la 6e chambre.

Neuf personnalités désignées pour neuf ans

Le Conseil constitutionnel est composé de neuf membres, nommés pour un mandat unique de neuf ans et renouvelés par tiers tous les trois ans. Outres les trois nouvelles personnalités qui viennent d'être nommées, sa composition est actuellement la suivante :

● **Yves Guéna :** âgé de 78 ans, il a été nommé en 1997 par René Monory, président du Sénat, après le décès d'Etienne Dailly, dont il achèvera le mandat en 2004. Ancien ministre du général de Gaulle et de Georges Pompidou (1967-1974), ancien secrétaire général de l'UDR (1976), sénateur et maire (RPR) de Périgueux au moment de sa nomination, M. Guéna a assuré l'intérim de Roland Dumas en 1999 avant d'être nommé président du Conseil constitutionnel le 2 mars 2000 par Jacques Chirac.

● **Michel Ameller :** âgé de 75 ans, il a fait toute sa carrière à l'Assemblée nationale, dont il a été secrétaire général entre 1985 et 1992. Il a été nommé en 1995 par Philippe Séguin.

● **Jean-Claude Colliard :** âgé de 54 ans, professeur de droit à l'université Paris-I, il a été directeur adjoint, puis directeur du cabinet de François Mitterrand à l'Elysée entre 1981 et 1988, puis directeur de cabinet de Laurent Fabius à la présidence de l'Assemblée nationale entre 1988 et 1992.

● **Pierre Mazeaud** : âgé de 71 ans, il a commencé sa carrière au cabinet de Michel Debré, à Matignon, avant de devenir député (UDR) en 1968, puis d'être nommé secrétaire d'Etat dans les gouvernements de Pierre Messmer puis de Jacques Chirac (1973-1976). Ancien président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, M. Mazeaud a été nommé par Jacques Chirac en 1998.

● **Monique Pelletier :** âgée de 74 ans, avocate, ancien ministre, notamment de la condition féminine, dans les gouvernements de Raymond Barre (1978-1981), elle a été nommée en mars 2000 après la démission de Roland Dumas.

● **Simone Veil** : âgée de 73 ans, magistrate, elle a été ministre de la santé de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1976). Parlementaire européenne très active entre 1979 et 1993, elle a présidé le Parlement européen entre 1979 et 1982, avant de redevenir ministre des affaires sociales dans le gouvernement d'Edouard Balladur entre 1993 et 1995.

Un politique, une sociologue et un juriste qui prêteront serment en mars

REUTERS

■ PIERRE JOXE

Il est énarque, protestant et parisien, comme son quasi-contemporain Lionel Jospin, mais aussi ancien élu de Bourgogne comme son ami François Mitterrand. Figure énigmatique de la garde rapprochée de l'ancien président de la République et fils d'un ancien ministre du général de Gaulle, homme de parti, voire de clans, mais aussi homme d'Etat et fils de la République – quoique pas la Ve –, Pierre Joxe, soixante-six ans, entre au Conseil constitutionnel, où l'on fait selon lui, évidemment, de la politique aussi. « *Au fond, j'aurais connu trois pouvoirs, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire* », confiait déjà en février 1998 le président de la Cour des comptes.

Depuis sa nomination, en 1993, par François Mitterrand, à la présidence de la Cour des comptes, chacun savait, malgré ses démentis, que M. Joxe, plus soucieux d'écrire *L'Édit de Nantes, une histoire pour aujourd'hui* (Hachette, 1998) que de raconter son mitterrandisme, était en réserve. Mais pas de n'importe quel poste. Fidèle « conventionnel » – il entre en politique avec la Convention des institutions républicaines (CIR) –, arrivé avec François Mitterrand, en 1972, au Parti socialiste, soldat du front législatif un an plus tard, il ne s'est vu confier par l'ancien président de la République que les plus hautes responsabilités pendant ses deux septennats.

En 1983, il préside le groupe socialiste. Ministre de l'intérieur entre 1984 et 1986, puis de nouveau en 1988, il travaille à une modernisation et à une professionnalisation de la police, qu'il veut envisager comme un véritable métier, et non plus comme un outil politique. En janvier 1991, en pleine guerre du Golfe, François Mitterrand l'appelle à la défense pour remplacer Jean-Pierre Chevènement, qui a donné sa démission.

En 1994, M. Joxe plaide vigoureusement pour que Jacques Delors se présente à l'élection présidentielle. Son nom circule aussi. M. Jospin, qui n'a avec lui des rapports ni intimes ni amicaux, accélère alors l'officialisation de sa candidature. A la Cour des comptes, M. Joxe entreprend l'examen minutieux des dysfonctionnements des ministères et des administrations, à l'écart de la scène médiatique. Sa présence à un colloque sur les « autonomies insulaires », aux îles Aland, en Finlande, en août 1998, avec des élus corses aujourd'hui acteurs du « processus » lancé par M. Jospin en décembre 1999, avait été d'autant plus remarquée.

Érudit, franc-maçon féru d'exégèse biblique, M. Joxe dit souvent avoir compris la Corse par son histoire : la manière dont elle avait été traitée, depuis le XIXe siècle, « *comme si elle n'était pas un morceau de territoire national* », puis dont elle avait « *choisi* » la France en luttant, en 1940, contre le nazisme et le fascisme. Sur l'île, sa nomination imminente n'est pas passée inaperçue. « *Il avait fait voter l'actuel statut : Pierre Joxe au Conseil constitutionnel !* », s'exclamait en première page *Corse-Matin*, le 16 février. « *Pas besoin de présenter Pierre Joxe* », il est « *le premier à reconnaître le peuple corse* », qui « *avait été censuré par le Conseil constitutionnel* », s'enthousiasme l'hebdomadaire nationaliste *U Ribombu*.

Ariane Chemin

PHOTOS SIPA

■ DOMINIQUE SCHNAPPER

En désignant Dominique Schnapper pour siéger au Conseil constitutionnel, le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), manifeste l'intérêt qu'avait suscité, en son temps, l'un des nombreux ouvrages de la sociologue : *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation* auprès du monde politique (*Le Monde* du 9 septembre 1994). À cet ouvrage, Philippe Séguin avait décerné, en 1994, le prix du livre de l'Assemblée nationale, dont il était alors président. C'est, plus généralement, la dernière partie du travail de Mme Schnapper, qu'elle mène depuis la fin des années 1980, qui a croisé les débats publics les plus brûlants, comme l'immigration.

L'expérience de la commission Marceau Long sur la réforme du code de la nationalité, où elle a siégé en 1987, lui a permis de transformer ses enquêtes menées depuis les années 1960 sur les diverses formes de « marginalités » (les immigrés italiens d'abord, puis les juifs et les chômeurs) en une réflexion d'ensemble sur l'intégration et la nation. Son image est celle d'une avocate déterminée du modèle républicain, universaliste, hostile à l'inscription des différences, notamment linguistiques, dans les institutions. Cela ne devrait pas être sans conséquence si le Conseil constitutionnel est saisi de la loi sur la Corse.

Toutefois, comme Mme Schnapper le montre dans un volumineux essai intitulé *La Relation à l'autre* (Gallimard, 1998), où elle dialogue avec des philosophes américains tenants du « communautarisme », la notion actualisée de « *citoyenneté démocratique* » correspond pour elle à une société qui accorde plus de place que la République française ne l'a fait dans son histoire aux particularismes religieux et historiques. Pour Mme Schnapper, qui tient à se démarquer du « nationalisme-républicain » d'un Jean-Pierre Chevènement, l'universel ne s'incarne pas dans des institutions, mais n'existe qu'en tant qu'« *horizon* » ou « *virtualité* ». En revanche, Mme Schnapper s'est nettement opposée à la proposition récente de deux philosophes pourtant proches d'elle, Alain Renault et Sylvie Mesure, qui prônaient dans *Alter Ego* (« Le Monde des livres » du 3 septembre 1999) une inscription des « *droits culturels* » dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les droits des communautés s'arrêtent, pense-t-elle, là où la possibilité d'un monde commun se trouve mise en jeu, notamment dès lors que la question d'une « *langue de la République* » unique est posée.

Se situant politiquement au centre, elle a évolué dans un milieu universitaire majoritairement à gauche. Mme Schnapper est née en 1934. Elle est la fille du sociologue Raymond Aron et de Suzanne Gauchon. Après des études d'histoire et de sciences politiques, elle entre à l'École des hautes études en sciences sociales dès 1958. C'est dans le cadre de cette institution qu'elle se forme à la « *sociologie empirique* » sous l'impulsion d'un jeune assistant de son père : Pierre Bourdieu. Si ce n'est pas la première fois qu'un universitaire fait ainsi son entrée au Conseil constitutionnel – Mme Schnapper y remplacera le politologue Alain Lancelot –, en revanche, il est nouveau d'y voir entrer une personnalité qui porte ainsi sur la société française un regard à la fois philosophique et historique appuyé sur les données de la sociologie.

Nicolas Weill

■ OLIVIER DUTHEILLET DE LAMOTHE

« *C'est un très fin juriste* », dit-on de lui à l'Elysée. « *C'est un très fin juriste et, qui plus est,* précisent les conseillers du président, *un grand connaisseur des lois sociales et européennes.* » C'est-à-dire, justement, les deux sujets sur lesquels Jacques Chirac entend peser. Le chef de l'Etat a donc choisi, en désignant Olivier Dutheillet de Lamothe, ce genre de profil subtil que cherche tout homme d'Etat : un expert en droit inattaquable et un fidèle politique patenté.

M. Dutheillet de Lamothe est, en effet, un de ces hauts fonctionnaires très français, fils de conseiller d'Etat devenu conseiller d'Etat lui-même. Sa nomination, à cinquante et un ans, au Conseil constitutionnel vient couronner une carrière tout entière déroulée entre la plus haute juridiction administrative et les cabinets ministériels. Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, énarque sorti, en 1975, major de la promotion Léon-Blum (la même que celle de Martine Aubry), il entre relativement vite dans le bain politique en devenant, de 1979 à 1981, conseiller technique de Jacques Barrot (UDF) au ministère de la santé et de la Sécurité sociale.

Sa modestie et une relative timidité n'empêchent pas M. Barrot de remarquer alors ses qualités de juriste, mais l'arrivée de la gauche au pouvoir le renvoie au Conseil d'Etat comme commissaire du gouvernement et membre de la section sociale. Il revient dans les cercles gouvernementaux de droite dès l'alternance de 1986. Cette fois, il rejoint Philippe Séguin, ministre des affaires sociales. Les objectifs sont tout aussi complexes : il s'agit de « *faire du social* » au cœur d'un gouvernement qui affiche sa forte tonalité libérale. M. Dutheillet de Lamothe élaborera donc le nouveau droit de licenciement, l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail, que François Mitterrand refuse de signer, et met au point la loi sur les handicapés dans les entreprises.

Ces deux expériences le font remarquer des cercles chiraquiens. En 1993-1995, alors que M. Chirac se trouve bien seul à mener sa campagne, « Dutheillet » est un de ceux qui alimentent le candidat sur les thèmes qui formeront bientôt le corpus de la « *fracture sociale* », laquelle mènera M. Chirac à la victoire. C'est donc lui que le nouveau chef de l'Etat appellera, en 1995, pour devenir conseiller social à l'Elysée. Lorsque, après la dissolution, le secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Denis, quitte ses fonctions pour cause, notamment, d'incompatibilité d'humeur avec Dominique de Villepin, M. Dutheillet de Lamothe est appelé pour le remplacer. Se retranchant volontiers derrière son expertise, il se gardera bien de heurter de front le secrétaire général de l'Elysée, mais il ne paraît pas s'épanouir dans ce poste.

Depuis le 13 septembre 2000, il avait quitté l'Elysée, à sa demande, pour rejoindre le Conseil d'Etat. « *Un job d'attente* », disait-on dans l'entourage du chef de l'Etat. M. Dutheillet de Lamothe a été occupé ces quelque six mois par une mission sur « La place respective du droit romano-germanique et du droit anglo-saxon dans le droit international », mais le président lui avait très vite laissé entrevoir qu'il le nommerait au Conseil constitutionnel. C'est chose faite.

Raphaëlle Bacqué

(Publicité)

Le rapport du CERC égratigne la prime pour l'emploi

Il reproche au gouvernement de ne pas aider assez les plus pauvres

Le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), présidé par Jacques Delors, a rendu public, mardi 27 février, son premier rapport. Axé sur la situation des « travailleurs pauvres », il relance le débat sur la prime pour l'emploi, à laquelle il oppose l'allocation compensatrice de revenu (ACR).

IL Y A DES PAUVRES en France, il y en a même qui travaillent. Pour son premier rapport, rendu public mardi 27 février, le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) ne « découvre » rien, mais remet sur le devant de la scène les emplois *« sans avenir »*, ces situations, de plus en plus nombreuses, où le travail *« ne rapporte pas »*. *« Pour beaucoup, le plein emploi, c'est fait, la pauvreté s'éloigne. Il fallait bien en reparler »*, souligne le président du CERC, Jacques Delors. Ressuscité en avril 2000 avec une équipe réduite de six membres, le CERC égratigne la prime pour l'emploi, en cours d'examen au Parlement, qualifiée par M. Delors de *« produit aberrant résultant d'une décision du Conseil constitutionnel »*.

Destinée à se substituer à la ristourne sur la CSG et la CRDS, censurée en décembre 2000 par les juges constitutionnels, cette prime, qui combine augmentation des revenus des bas salaires et incitation au retour à l'emploi, concerne tous les Français dont les revenus sont inférieurs à 1,4 fois le smic. A terme, d'ici à trois ans, elle devrait représenter près d'un treizième mois au niveau du smic. Pour le CERC, elle exclut d'abord les plus pauvres. La mesure *« a des effets redistributifs assez dilués, l'essentiel des dépenses allant à des ménages d'un niveau de vie assez largement supérieur au seuil de pauvreté »*, estimé à 3 500 francs en 1996 et à près de 3 800 francs aujourd'hui. Ainsi, juge le rapport, *« son montant est d'autant plus élevé que l'emploi est à plein temps et payé au voisinage du smic »*. *« Elle ne cherche pas, en revanche, à compenser l'insuffisance de revenu liée à des faibles durées de travail annuel »*, estime le CERC. Or la situation des travailleurs pauvres se caractérise, bien souvent, *« moins par le fait d'être payé au salaire minimum que de ne pas trouver d'emploi à temps plein sur l'année ou d'être le seul actif occupé dans un ménage de plusieurs membres »*.

Ces derniers, bien connus dans le monde anglo-saxon sous l'appellation *working poor,* sont souvent des personnes peu qualifiées et qui n'ont accès qu'à des temps partiel peu rémunérateurs, rappelle le CERC, alors que le dispositif imaginé par le gouvernement, *« est d'autant plus rémunérateur que les emplois sont à plein temps »*. Par ailleurs, il favorise les couples bi-actifs au détriment des « mono-actifs », un argument dont avait tiré parti Jacques Chirac pour critiquer la mesure lors de sa présentation au conseil des ministres le 31 janvier. A la place, le CERC lui oppose l'allocation compensatrice de revenu (ACR), présentée en 1999 par l'économiste rocardien Roger Godino dans une note de la fondation Saint-Simon. Dans l'esprit de son concepteur, cette allocation, applicable à une cible beaucoup plus restreinte, devait être permanente et aurait concerné en priorité les travailleurs les plus pauvres, donc les temps partiel et les précaires. *« Selon les estimations disponibles*, indique le CERC, *un peu moins de 30 % de l'ensemble des ménages bénéficiera de la prime pour l'emploi »* et parmi eux, seulement, *« les 10 % de ménages* [qui ont] *les plus faibles niveaux de vie »*. Avec l'ACR, leur proportion doublerait.

Les bénéficiaires de la prime pour l'emploi

PLAFONDS D'ÉLIGIBILITÉ

	REVENU FISCAL	SALAIRES ANNUELS EN L'ABSENCE D'AUTRES REVENUS IMPOSABLES	SALAIRES MENSUELS	SALAIRE EN PROPORTION DU SMIC
PERSONNE SEULE SANS ENFANTS	**75 996**	105 550	(a)	**1,5**
PERSONNE SEULE AVEC UN ENFANT	**118 001**	163 890	(a)	**2,4**
COUPLE MARIÉ SANS ENFANTS	**151 999**	211 110	17 592	**3,1**
COUPLE MARIÉ AVEC UN ENFANT	**172 994**	240 270	20 022	**3,5**
COUPLE MARIÉ AVEC DEUX ENFANTS	**193 997**	269 440	22 453	**3,9**

a : Dans le cas des personnes seules, le plafond ne peut être atteint à partir des seuls revenus d'activité.

La prime pour l'emploi ne concerne que les foyers fiscaux dans lesquels une personne au moins perçoit un revenu d'activité.

DÉBATS ANIMÉS

Cette allocation a toutefois de nombreux détracteurs, pour qui elle serait un encouragement au recours aux contrats de travail les plus précaires. Sur ce sujet, les débats, à l'intérieur du CERC, ont d'ailleurs été animés. Prudemment, le conseil ne propose donc pas de la reprendre telle quelle, mais de la moduler. *« Nous ne sommes pas en train de la ressuciter »*, se défend M. Delors. Ainsi, pour éviter de pérenniser les emplois à temps très partiel, la mesure proposée, reprenant la base de la prime pour l'emploi, concernerait les revenus supérieurs à 0,3 smic. Le taux serait ensuite modulé, à la baisse, pour les emplois à temps partiel.

Cette proposition arrive un peu tard, mais elle intervient à un moment où ses opposants se manifestent à nouveau. Un appel vient en effet d'être lancé par 170 économistes, chercheurs, syndicalistes et militants d'associations de chômeurs, ainsi que des élus des Verts et du PCF. Ils estiment que la prime pour l'emploi est d'abord un *« signal fort d'encouragement aux entreprises pour qu'elles maintiennent et développent les emplois à bas salaires et précaires »*. Pour ces mêmes raisons, toutefois, beaucoup d'entre eux s'étaient déjà élevés contre l'ACR...

Pour le CERC, le retour à l'emploi passe aussi par la réforme des minimas sociaux et, notamment, sur la durée et le taux du cumul temporaire d'une allocation avec un emploi. Il recommande, aussi, la création d'un chèque-formation à destination des peu qualifiés et des jeunes, et un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi. Ce dernier point fait d'ailleurs l'objet d'un chapitre spécifique sur *« l'usage des sanctions »*.

Isabelle Mandraud

La Fondation Jean-Jaurès poursuit le débat sur le crédit d'impôt

JEAN JAURÈS aurait-il soutenu les thèses développées par Jean Pisani-Ferry dans son rapport sur le plein-emploi (*Le Monde* du 6 décembre 2000) ? La fondation qui porte son nom, en tout cas, y est favorable. Dans une « note » sur le plein-emploi, qui vient d'être publiée, Gilles Finchelstein, son délégué général, qui a travaillé avec M. Pisani au cabinet de Dominique Strauss-Kahn, lui rend hommage. *« La lecture de ce rapport est, reconnaissons-le, exigeante. Elle est aussi, quoi qu'on en pense sur le fond, passionnante »*, écrit-il, avant d'évoquer le traitement dans la presse de la polémique suscitée par ce texte et de regretter *« la manière dont beaucoup de journalistes pensent désormais leur rôle »*. *« Au-delà des fonctions traditionnelles – informer et analyser –, il s'agit de plus en plus,* estime-t-il, *de peser, par des positions, sur le débat politique. »*

Dans son rapport, M. Pisani se disait favorable à l'instauration d'un crédit d'impôt, qui, parce qu'il augmenterait les revenus du travail, inciterait les inactifs à reprendre un emploi. Après bien des hésitations, le gouvernement a décidé, fin décembre, de retenir cette proposition, en rebaptisant le crédit d'impôt « prime pour l'emploi ». Dans sa brochure, la Fondation Jean-Jaurès publie les opinions de plusieurs responsables politiques et syndicaux, qui s'expriment notamment sur ce sujet.

Pour Nicole Notat, secrétaire nationale de la CFDT, la prime pour l'emploi *« permet d'augmenter le revenu disponible de ceux qui ont les salaires les plus faibles »* et *« est une réponse à la trappe à inactivité »*, dans laquelle peuvent être enfermés certains inactifs pour qui les différentes prestations auxquelles ils ont droit peuvent être plus rémunératrices qu'un salaire. De quoi faire hurler Henri Emmanuelli (PS), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui s'insurge contre ce qu'il appelle le *« libéralisme new-look »*. *« Un impôt négatif me semble aux antipodes d'une politique de gauche »*, au motif qu'il *« entérine une nouvelle norme sur le marché du travail qui ne serait plus le SMIC à temps plein, mais le SMIC à mi-temps »*, écrit-il à propos de la prime pour l'emploi. *« A l'inverse de toute la philosophie de notre protection sociale, il ne s'agit plus de construire de nouveaux droits sociaux qui viendraient s'ajouter aux garanties salariales, mais de suppléer un déficit de salaire »*, ajoute M. Emmanuelli.

Jean-Christophe Le Duigou, chargé des questions économiques au secrétariat de la CGT, est, lui aussi, hostile à l'instauration d'un crédit d'impôt, *« qui modifie structurellement la relation salariale puisque l'Etat prend en charge une partie du prix de la force de travail qui relève de la négociation salariés-employeurs »*. *« Ces propositions sont inacceptables car elles transformeraient le rapport salarial et consacreraient l'enterrement du SMIC »*, conclut-il. Pour M. Le Duigou, la prime pour l'emploi qui concerne les bas salaires est un moyen de promouvoir un plein-emploi qui aurait pour corollaire la multiplication des emplois peu qualifiés : *« Sur le fond, cette proposition n'est pas compatible avec le plein-emploi comme un projet de développement économique et social durable fondé sur la promotion du travail qualifié »*, écrit-il.

Marisol Touraine, chargée de la solidarité au secrétariat national du PS, est favorable à la prime pour l'emploi, même si elle considère qu'elle doit être maniée avec précaution, si on ne veut pas qu'elle se traduise par un développement du temps partiel : *« Il serait choquant qu'un mécanisme pour l'activité bénéficie à des salariés à temps plein trouvant ainsi l'occasion de passer à temps partiel sans diminution nette de rémunération. »*

Virginie Malingre

★ Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès n° 19 (février 2001, 35 francs). Tél. : 01-40-23-24-00.

HEC-ESSEC-ESCP
▶ Stages intensifs
Pré-rentrée, Noël, février, Pâques
▶ Classes préparatoires annuelles "pilotes" 1e et 2e années, voies S et E
HEC-ESSEC-ESCP-EML :
de 90% à 100% d'intégrés en voie S,
de 70% 80% d'intégrés en voie E
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

A Lyon, Lionel Jospin présente la sécurité comme « un vrai thème de gauche »

Pas d'agriculteurs en colère cette fois pour accueillir le citoyen Jospin venu soutenir la chevènementiste Catherine Coutard, à Montélimar. Le matin, à Lyon, le premier ministre a répété que cette « élection indécise » pouvait être « gagnée »

MONTÉLIMAR (Drôme)
de notre envoyé spécial

Avec son ciel bleu, un mistral imperceptible, une assemblée presque recueillie, la Drôme provençale avait déployé ses plus beaux atours, lundi 26 février, pour recevoir Lionel Jospin, venu *« participer »* à la campagne de Catherine Coutard, une chevènementiste qui part, avec de bonnes chances, à la reconquête de Montélimar, à la tête d'une liste de toute la gauche plurielle. Ni vraiment premier ministre, car il n'est pas en *« visite officielle »*, ni tout à fait chef de la majorité, car il s'en dénie le titre, le citoyen Jospin goûtait son plaisir. Des parents d'une maternelle arboraient des banderoles pour se plaindre des classes de trente élèves, mais sans un mot. Une autre banderole proclamait « Français-immigrés solidarité », mais sans un cri. Des agriculteurs avaient bien tagué sur les dalles des « Allées provençales » des têtes de vaches noires mais ils brillaient par leur absence. Un bonheur de campagne.

MUNICIPALES

Tout à son plaisir, M. Jospin a expliqué qu'il ne pouvait *« se désintéresser d'un grand rendez-vous démocratique »* dans 36 000 communes. Le *« conseiller général non renouvelable »* a vanté les qualités de Mme Coutard, *« sa grâce, son intelligence, la force de sa personnalité »*, bref *« un type de femme moderne, de serviteur des citoyens »*. *« Vous avez des chances de pouvoir gagner à Montélimar »*, a-t-il affirmé, en notant que le conseil général de la Drôme pouvait aussi basculer. Didier Guillaume, qui espère en briguer la présidence, et Eric Besson, député de la Drôme, qui avait assuré que *« les socialistes ont donné de l'amour à leurs partenaires »*..., étaient à la fête.

AUX PORTES DU PARADIS

« Je ne sais pas si ici c'est un petit paradis, mais ce qui est sûr c'est que la majorité plurielle ce n'est pas l'enfer », a confié M. Jospin, obligé d'écourter son propos à cause du *« devoir protocolaire »* de la signature du traité de Nice. *« Est-ce vraiment si important ? »*, a gentiment interrompu Mme Coutard. *« Oui, il faut le signer et il faudra ensuite le ratifier mais on en reparlera »*, a répondu un citoyen redevenu premier ministre mais peu désireux d'épiloguer sur les désaccords sur l'Europe au sein de sa majorité.

M. Jospin avait commencé sa journée à Lyon. Sur la péniche *Octopode*, au bas du quai Augagneur, il a répété deux fois, trois fois, quatre fois, qu'il s'agissait d'*« une élection indécise, mais qui peut être gagnée »*, saluant *« la compétence, la diversité, l'expérience »* de l'équipe, là aussi, plurielle rassemblée autour de Gérard Collomb, *« un pur produit de l'école républicaine »*. Si elle gagne, elle devra poursuivre le *« développement de Lyon comme métropole européenne »*, en prolongeant l'action de la municipalité sortante, mais avec *« une attention plus précise, plus humaine, à la vie quotidienne »* et *« à la sécurité qui est un vrai thème de gauche »*. M. Jospin, qui avait peu apprécié les déclarations de Jean-Jack Queyranne revendiquant, en cas de victoire, la présidence de la communauté urbaine (Courly), a pris soin de ne pas ranimer la polémique. *« Cela se réglera après,* a-t-il dit, *entre Lyonnais, entre "courlystes". Dans les listes de la gauche plurielle, on ne se bat pas, on dialogue. »*

Avant de parcourir au pas de course une rue de la République assez déserte, le premier ministre est revenu, un brin agacé, sur l'annulation de son déplacement à Saint-Etienne, par crainte de heurts avec des éleveurs. *« Ce n'était pas un déplacement officiel, sinon il aurait eu lieu »*, a-t-il lancé, avant de conclure sèchement : *« C'est un non-événement. »*

Michel Noblecourt

► www.lemonde.fr/municipales

Robert Hue, militant dévoué de la gauche plurielle à Marseille

MARSEILLE
de notre correspondant régional

De même que Lionel Jospin passe en une minute du statut de premier ministre à celui de simple citoyen quand il visite des socialistes en campagne municipale, Robert Hue, secrétaire général, peut, en une seconde, se transformer en un militant dévoué de la gauche plurielle. Il a réussi plusieurs fois cet exercice lors de sa journée dans les Bouches-du-Rhône, lundi 26 février.

Au siège fédéral du PCF, reçu par les dirigeants locaux, les conseillers généraux et quelques maires communistes, M. Hue a immédiatement ouvert ses oreilles plurielles pour entendre le candidat de la gauche à la mairie de Marseille, René Olmeta (PS), invité lui aussi, déclarer la victoire possible. Cependant, à ses camarades rassemblés, comme aux amis socialistes présents – c'est là que l'exercice a commencé –, M. Hue a assuré que *« la gauche plurielle sans sa diversité, ce n'est pas la gauche plurielle »*, manière d'expliquer comment il pouvait soutenir l'union aux municipales et défendre les communistes engagés dans une sérieuse concurrence avec les socialistes dans leurs cantons. D'ailleurs, *« l'équilibre des forces doit avoir pour objectif cet équilibre »*, a-t-il lancé dans une sorte de lapsus qui n'en était pas vraiment un, car le PCF ne craint rien tant qu'une rupture de l'équilibre actuel en sa défaveur.

Dans trois des quatre cantons communistes renouvelables à Marseille, le PS présente en effet des candidat(e)s qui briguent le siège avec énergie. Et si les conseillers sortants affichent un bel optimisme, les dirigeants communistes confessent *mezza voce* une légère inquiétude. Ils ont plusieurs fois fait savoir leur agacement à l'allié socialiste, à qui ils demandent de réserver ses efforts aux *« cantons de droite et d'extrême droite »*.

BAGARRE SANS PITIÉ À L'ESTAQUE

A L'Estaque, dans un canton communiste depuis la Libération, la petite promenade dans le vent glacé sur le port désert s'est faite avec quatre conseillers généraux. On s'est aperçu, durant le trajet, que la bagarre au sein de la gauche est sans pitié : les affiches des uns y recouvrent celles des autres, qui recouvrent celles des uns. On est revenu vers l'union et la place de La Joliette, où Jean-Noël Guérini (PS), président du conseil général, attendait M. Hue pour une *« rencontre avec les salariés »*, dans ces immeubles des Docks qui abritent des milliers d'employés de bureau quand, jadis, la place grouillait de dockers.

La petite foule a traversé les patios. Les responsables de la gauche unie se sont fait prendre en photo en train d'examiner les maquettes de l'établissement public Euroméditerranée, présidé par Renaud Muselier (RPR), et de bavarder avec les vétérans des cellules communistes du quartier. On se tutoyait ferme, en amis sincères. Et puis M. Hue a pris l'autoroute pour aller soutenir sa camarade Rosy Sanna, maire de La Ciotat. Il a pu, sur cet autre petit port glacé, jouer ses deux rôles sans contradiction, puisque Mme Sanna conduit une liste unitaire avec le premier des socialistes du cru, bien que quelques socialistes et communistes fassent bande à part avec le soutien des Verts.

Michel Samson

PLACE AUX FEMMES

Une Verte qui ne veut pas tout sacrifier à la politique

AU DÉBUT, les « copines », comme on dit chez les Vertes, n'ont pas compris. Corinne Faugeron, tête de liste des Verts dans le 4e arrondissement de Paris, après que Christophe Girard lui eut cédé sa place au nom de la parité, déclarait, en quelque sorte, forfait. Cette « novice » de quarante-quatre ans ne veut pas *« entrer en politique comme on entre en religion »* et refuse de *« tout laisser »* : le mari, les quatre enfants, la direction du musée, les amis, la vie privée et professionnelle, en somme, qu'il faudrait immoler sur l'autel de la politique.

Voilà quelques semaines, elle a donc averti son binôme qu'elle ne souhaitait pas devenir conseillère de Paris, perspective irréelle au début de la campagne, mais de plus en plus tangible au fil des jours. Avec un brin de naïveté, mais non sans courage, Mme Faugeron explique qu'elle est *« allée voir »*, de façon quasi ethnologique comment fonctionnait le Conseil de Paris, dont elle ignorait tout. *« Il n'y en a pas beaucoup qui ont l'air très actifs. Ils se contentent de suivre une consigne de vote »*, rapporte-t-elle. Pas question d'être une *« potiche »* de cette sorte, a-t-elle conclu de son exploration. Avant *« d'obtenir des délégations intéressantes ou de peser dans les commissions »*, il faut dépenser une énergie titanesque pour *« se faire connaître »*, raconte-t-elle, et accessoirement avoir les compétences pour exercer ces délégations, *« ce qui n'est pas toujours le cas »*, a-t-elle constaté.

La politique n'est pas un sacerdoce et des sacrifices ; Mme Faugeron estime qu'elle en déjà fait assez. Pendant les vacances des enfants, elle a mis les bouchées doubles pour *« rattraper des jours »* et se mettre en congé dès la rentrée, afin d'être à temps plein en campagne. Monter, à grand-peine, un groupe actif dans l'arrondissement, rédiger des tracts, élaborer un site Internet, tracter à la bouche du métro (ce qu'elle préfère), elle a tout appris sur le tas. Alors, si les résultats du premier tour le permettent, elle voudrait s'engager dans une action locale, comme adjointe à la mairie d'arrondissement *« sur des projets concrets pour le 4e »*.

Sa décision, toute personnelle, a mis à vif les nerfs de quelques militantes voyant s'échapper l'espoir de montrer le bon exemple en matière de parité, au Conseil de Paris, un combat de la première heure pour les Verts. *« J'étais la traîtresse, mais je ne peux pas leur en vouloir d'avoir réagi comme cela »*, admet la candidate, assurant que *« Christophe Girard, lui, serait très content d'être conseiller de Paris »*. Encore faudrait-il que le PS, que l'amateurisme des Verts fait rire en douce, se montre conciliant le 11 mars.

Rien n'est moins sûr, mais les Verts du 4e, qui assurent avoir reçu le soutien d'Annette Messager, Maurice Pialat, Christian Boltanski, Andrea Ferreol, Patrice Chéreau ou Rupert Everett, ne veulent pas se laisser démoraliser en fêtant, mardi 27 février au soir, le Mardi gras. Ils ont déjà dû renoncer, comme le raconte mardi *Libération*, après les ennuis de « Dany » (*Le Monde* du 23 février), à une affiche annonçant Baby Dole (Dominique Voynet), Miss Dany (Daniel Cohn-Bendit) et Miss Paris (Yves Contassot), destinée, de façon assez peu fine, à « draguer » l'électorat gay du Marais.

Béatrice Gurrey

(Publicité)

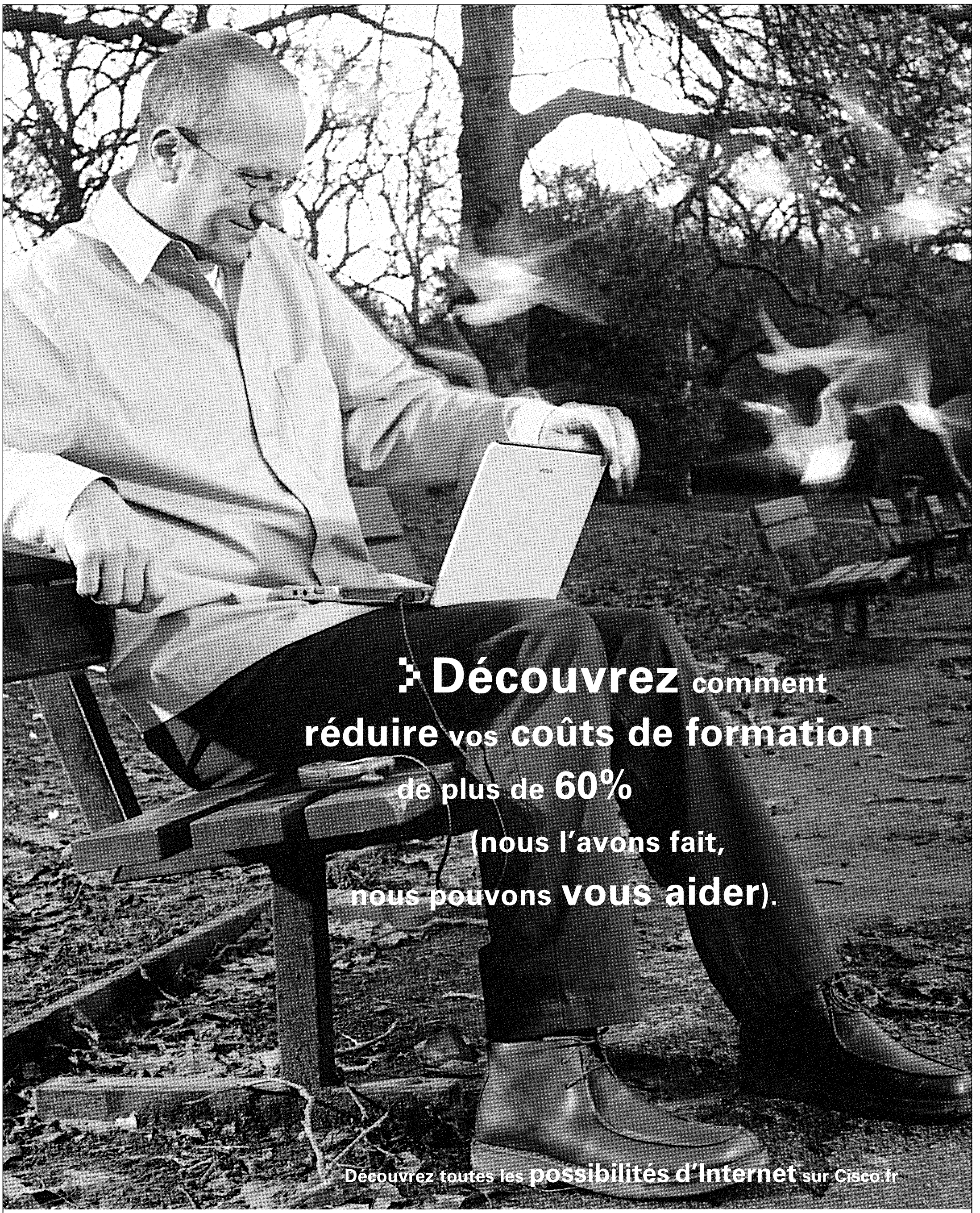

Aujourd'hui, il est indispensable de développer en permanence les compétences de vos collaborateurs. Mais avec tout le temps qu'ils passent hors du bureau, le coût de la formation traditionnelle peut s'avérer exorbitant. La solution ? La formation sur Internet. En éliminant les contraintes de déplacement et de temps, la formation sur Internet permet d'apprendre plus vite à moindre coût. Cette formation à la demande permet à votre équipe de profiter de l'information dont elle a besoin au bon moment. Nous avons ainsi réduit nos coûts de formation de plus de 60%. Pour en savoir plus et découvrir comment Cisco peut vous aider, visitez Cisco.fr

CISCO SYSTEMS

CONSTRUISONS LA GENERATION INTERNET℠

©2001 Cisco Systems, Inc. All rights reserved.

FAMILLE **Ségolène Royal veut inciter les parents à assumer pleinement leurs responsabilités *« en réponse aux incivilités et aux conduites à risques des jeunes »*. ● LA MINISTRE déléguée à la famille et à l'enfance a annoncé, mardi 27 février, une série de mesures visant notamment à *« revaloriser le rôle des pères »* et à *« épauler les familles les plus précaires »*. Ces propositions devraient être opérationnelles en juin. ● A MAUBEUGE (Nord), l'inspection académique et la Caisse d'allocations familiales travaillent de concert : les parents des élèves absentéistes sont menacés de se voir retirer des prestations familiales et font l'objet d'un suivi par les assistantes sociales scolaires. Cette démarche est couronnée de succès dans deux cas sur trois. ● LE DISCOURS sur le lien entre démission parentale et délinquance des mineurs est contesté par des sociologues et des associations familiales.**

Le gouvernement défend l'autorité parentale contre la dérive de certains jeunes

Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, a annoncé, mardi 27 février, des mesures destinées à inciter les deux membres du couple à exercer pleinement leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants. Le rôle des pères après les séparations est particulièrement affirmé

MAI 1968 est déjà loin. A gauche, on ne craint plus d'affirmer qu'il faut conforter l'autorité parentale. Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, a présenté, mardi 27 février, une série de mesures censées inciter les deux membres du couple parental à assumer pleinement leurs responsabilités. Chargée d'une réflexion sur le sujet lors de la Conférence de la famille de juin 2000, la ministre a mis sur pied un groupe de travail interministériel (neuf ministères, diverses administrations, associations, juristes) qui a planché durant huit mois. Les orientations dévoilées mardi s'inspirent de ce travail, ainsi que du rapport « Rénover le droit de la famille », remis en septembre 1999 à Elisabeth Guigou par la juriste Françoise Dekeuwer-Defossez.

« Il ne faut pas confondre autorité et autoritarisme ! Dans le code civil, l'autorité parentale comporte des droits et des devoirs vis-à-vis des enfants », tient à rappeler Ségolène Royal, qui dit *« assumer »* le fait de porter ce thème *« en phase avec la société » : « Les parents doivent reprendre une forme d'autorité en réponse aux incivilités et aux conduites à risques des jeunes. Il faut stopper le laisser-faire, la volonté de copinage avec les enfants, guidée, souvent, par la mauvaise conscience des parents qui divorcent. Sans barrières, sans limites, les jeunes deviennent des adultes immatures. Tous les pères et les mères, quelles que soient leurs conditions de vie, doivent être davantage aidés à mettre cette autorité en pratique. »*

UN LIVRET DE PATERNITÉ

La ministre entend, dans la réforme du droit de la famille, *« compléter »* les notions d'autorité par *« le devoir de protection, d'éducation, de respect et de coparentalité »*. Au titre des mesures concrètes, elle propose qu'au moment du mariage soit ajoutée à la lecture des obligations entre époux celle des principaux articles du code civil concernant l'autorité parentale et la filiation. Pour les parents non mariés, elle souhaite solenniser l'acte de reconnaissance des deux parents devant un officier d'état civil qui, lui aussi, leur lira les phrases importantes du code civil. Ces règles de l'autorité parentale seraient également inscrites dans le livret de famille.

Confortée, cette autorité doit être aussi partagée. Le gouvernement souhaite *« revaloriser le rôle des pères »*. Certes, depuis 1993, l'exercice en commun de l'autorité parentale a été généralisé quel que soit le statut du couple, mais il y a loin du principe à la réalité. *« Un adolescent sur quatre vit avec un seul de ses parents et, parmi ceux-ci, la plupart n'ont plus de contact éducatif avec leur père. Une pension alimentaire sur cinq est impayée et le sentiment de marginalisation du père n'y est pas étranger »*, rappelle Ségolène Royal. C'est pourquoi elle entend *« déjudiciariser les rapports entre les parents après la séparation »*. La possibilité de garde alternée des enfants (*Le Monde* du 25 novembre 2000) en cas de divorce – rendue possible par la suppression de l'obligation faite aux tribunaux de fixer la résidence habituelle de l'enfant – serait ainsi inscrite dans le code civil. Cette coparentalité devrait être renforcée par une série de mesures pratiques : création d'un livret de paternité remis au cours de la grossesse au moment où la mère reçoit son carnet de maternité ; délivrance en double de documents administratifs (livret de famille, carnet de santé de l'enfant) ; rattachement de l'enfant à la Sécurité sociale de chaque parent ; maintien des réductions SNCF pour les familles dissociées. En outre, afin d'éviter que les pères ou les mères qui hébergent leurs enfants uniquement pendant les fins de semaine et les vacances scolaires se sentent exclus de la vie scolaire, tous les documents de l'école (fiches de renseignement, bulletins de notes, procédures disciplinaires, orientation, vote des délégués de parents) devraient être adressés aux deux parents.

Parce que *« les familles pauvres ne sont pas de pauvres familles »*, la ministre affirme également vouloir *« épauler les parents les plus précaires »* afin qu'*« ils exercent leur responsabilité avec la même dignité et leur autorité avec la même efficacité »*. L'accès au logement social serait ainsi étendu au parent « non gardien » des enfants pour qu'il puisse avoir aussi accès à la garde alternée ou exercer son droit d'hébergement dans de bonnes conditions.

« STABILITÉ DU LIEN DE FILIATION »

Ces propositions vont être soumises aux membres de la Conférence de la famille et devraient être *« opérationnelles »* en juin lors de la prochaine conférence. Elles devraient par ailleurs *« recadrer idéologiquement »* les évolutions du droit de la famille, impulsées ces derniers mois par diverses propositions de lois (sur la prestation compensatoire, les droits successoraux du conjoint survivant ou le nom de famille). *« Les adultes ont acquis des libertés, qui peuvent encore progresser,* rappelle la ministre. *En contrepartie, il faut s'assurer de la stabilité du lien de filiation pour l'enfant. »*

Sandrine Blanchard et Pascale Krémer

A Maubeuge, menace de retrait des allocations et suivi social pour responsabiliser les familles des élèves absentéistes

MAUBEUGE (Nord)
de notre envoyée spéciale

Comment responsabiliser les parents face à l'absentéisme scolaire de leurs enfants ? L'inspection académique du Nord et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Maubeuge ont choisi, depuis cinq ans, de *« toucher au nerf de la guerre »*, c'est-à-dire aux prestations familiales. Administrativement, le dispositif est d'une grande précision : dès qu'un collégien présente quatre demi-journées d'absences injustifiées, l'établissement scolaire envoie par fax au Service d'intervention sociale de la CAF un *« document de mauvaise fréquentation scolaire »*. La CAF adresse alors à la famille un *« document des sanctions financières éventuelles »*, qui indique très clairement les montants supprimés si l'enfant ne reprend pas sa scolarité et qui invite les parents à entrer en contact avec l'assistante sociale scolaire (ASS).

REPORTAGE

Si un élève manque quatre demi-journées, sa famille est avertie des sanctions financières éventuelles

« La menace financière constitue un déclic pour les familles, ça marche », constatent Chantal Déruelle, coordonnatrice des assistantes sociales scolaires participant au dispositif, et Viviane Deprez, responsable adjointe du service social de la CAF de Maubeuge. Durant l'année scolaire 1999-2000, 66 % des courriers envoyés ont donné lieu à une reprise normale de la scolarité. Surtout, ce système a permis de *« renouer le contact avec les parents et de leur montrer qu'il existe une cohésion entre les institutions ». « Avant, une lettre de l'établissement ne suffisait pas à les faire venir et, parfois, les enfants la subtilisaient alors qu'ils ne touchent pas aux courriers à en-tête de la CAF »*, explique Carole Bracq, assistante sociale scolaire sur le bassin de Maubeuge. Désormais, la plupart des parents rencontrent les ASS. Ces entretiens sont l'occasion pour eux de parler de leur *« désarroi »* et de leur enfant *« qui n'aime pas l'école ». « Aidez-moi » ; « je n'en viens pas à bout » ; « je n'y arrive plus »* : ces phrases reviennent comme un leitmotiv dans le discours des familles, constatent Chantal Déruelle et Carole Bracq. *« Ils évoquent leur sentiment d'impuissance, leur impossibilité à maîtriser leurs enfants »*, expliquent-elles.

« RÉTABLIR UN DIALOGUE »

« Nous cherchons d'abord à les rassurer afin qu'ils ne se sentent pas jugés puis nous essayons de remettre des cadres. Qu'ils soient, par exemple, levés le matin quand leur enfant doit partir à l'école afin que l'élève n'arrive pas en retard. » Au fil des entretiens, les ASS découvrent que certains parents ne connaissent pas l'emploi du temps de leurs enfants, ne savent pas ce qu'est un carnet de correspondance, qu'il n'y a jamais d'adulte lorsque l'élève rentre chez lui, ou que les parents ont *« peur »* de l'école et se sentent incapables d'aider leur fils ou leur fille parce qu'ils n'ont *« jamais fait d'anglais »* ou qu'ils ne savent pas *« faire des fractions »*. Les ASS disent *« toucher au fonctionnement du couple, à l'histoire de la famille »* et parvenir *« à rétablir le dialogue entre les parents et les enfants mais aussi entre les parents et l'école »*. Pour Mme Déruelle, *« l'école n'est pas accueillante pour les parents des élèves moyens, il est nécessaire de changer le regard des enseignants »*. Le dispositif de prévention et de lutte contre l'absentéisme permet, assure-t-elle, *« de faire bouger les choses. De plus en plus de parents demandent un rendez-vous avec le professeur principal »*. Certains parents sont, en outre, envoyés sur des structures de médiation familiale ou invités à participer à des groupes de parentalité.

Sur les 370 courriers envoyés au cours de l'année scolaire 1999-2000, 63 % concernent des élèves de quatrième et de troisième, 22 % des élèves de cinquième et quasiment autant de filles que de garçons. Parmi ces enfants, 48 % ont des parents mariés, 29 % des parents divorcés et 18 % vivent dans une famille monoparentale.

Finalement, cinq familles ont vu leurs allocations supprimées. *« Ceux que l'on perd malgré ce dispositif représentent des cas très lourds, avec des problèmes psychologiques et des enfants qui ont des absences scolaires répétées depuis le primaire. A la marge, certains jeunes ont plus besoin de soins que de scolarité »*, constatent les ASS. Selon elles, s'il existe un problème réel d'autorité parentale, elles refusent le terme de *« démission parentale ». « Parler de démission c'est déposséder les parents. Le défaut de communication n'a rien à voir avec le désintérêt »*, insistent-elles.

S. Bl.

Sociologues et associations familiales remettent en cause le discours sur la démission des parents

BAGARRES dans le quartier de la Défense, statistiques en hausse pour la délinquance des mineurs en 2000, regain de violences scolaires : depuis janvier, il n'en a pas fallu davantage pour que surgisse de nouveau le doute sur la manière dont les jeunes sont éduqués. Leurs parents seraient-ils démissionnaires ?

Le soupçon pèse sur la famille depuis le milieu des années 1990. Les institutions (justice, éducation nationale, police), mises en cause, ont tendance à rejeter leurs échecs sur la sphère privée. Surgit depuis, de façon récurrente, la solution de la suppression ou de la mise sous tutelle des allocations familiales, censée replacer les parents défaillants devant leurs responsabilités. L'article 227-17 du code pénal est exhumé par les magistrats, qui permet de poursuivre les parents pour défaut d'éducation. Présentée comme un corollaire de la *« déviance des mineurs »*, la démission parentale se trouve placée au cœur des contrats locaux de sécurité, passés entre l'Etat et les municipalités.

Le débat reprend aujourd'hui de plus belle. La lutte contre la délinquance juvénile passe par une *« responsabilisation »* des maires comme des parents, déclarait, le 30 janvier, le porte-parole des députés UDF, François Sauvadet. Charles Pasqua, président du Rassemblement pour la France, estimait le même jour que face à l'insécurité, il fallait *« prendre les problèmes à l'origine, c'est-à-dire d'abord au niveau des familles »*.

Les associations familiales, comme les fédérations de parents d'élèves, conviennent d'un certain désarroi parental mais refusent les discours généralisateurs. *« Un nombre croissant de familles éprouvent de véritables difficultés, c'est indéniable,* admet Monique Sassier, directrice générale adjointe de l'Union nationale des associations familiales (UNAF). *Mais ces familles sont également plus visibles simplement parce qu'on s'en occupe davantage. »* Dominique Glassman, sociologue, auteur de *Les Familles et l'accompagnement scolaire* (PUF, 2000), a ainsi découvert dans une école de 180 élèves que seuls 8 enfants représentant trois familles alimentaient le discours des instituteurs sur la démission des parents. En outre, les familles sont rarement *« démissionnaires »* sur tout. *« On peut "lâcher" sur les fréquentations et moins sur la scolarité »*, remarque M. Glassman.

LE FACTEUR SOCIO-ÉCONOMIQUE

La question de l'autorité parentale, rappelle Monique Sassier, n'est pas dissociable du contexte socio-économique. La crise a posé *« la question des pères, traditionnellement rapporteurs de ressources, et provoqué des changements importants dans les familles »*. Plus généralement, Martine Gruère, directrice de l'Ecole des parents Ile-de-France, diagnostique une *« crise de l'autorité née de l'effondrement, en deux générations, du système vertical d'autorité dans la famille : le père avait autorité sur les enfants parce qu'il dominait la mère. Aujourd'hui, la famille est mise en demeure d'innover. Et tout le monde cherche... »* Face à des adolescents qu'ils ne comprennent plus, certains parents, dans tous les milieux sociaux, se trouvent d'autant plus désemparés qu'ils sont isolés (les générations et les fratries sont séparées, les familles monoparentales toujours plus nombreuses) et se débattent avec des problèmes d'organisation de leur temps : le travail est plus flexible, l'offre de modes de garde insuffisante... *« Je ne sais plus comment faire », « Je suis épuisée »*, entend-on à longueur de journée sur la ligne « Interservice parents » de l'Ecole des parents (01-44-93-44-93), saturée en permanence.

Dans une étude commandée par la Caisse nationale des allocations familiales, Laurent Mucchielli, chargé de mission au CNRS, infirme lui aussi le lien entre démission parentale et délinquance. Sauf problèmes psychologiques liés à l'enfance ou conflit grave entre les parents, le basculement dans la délinquance à l'adolescence s'explique plutôt par des facteurs socio-économiques. *« La réflexion devrait plutôt s'orienter vers l'analyse des processus de relégation sociale qui encouragent la délinquance juvénile en même temps qu'ils diminuent les capacités de contrôle parental »*, constate M. Mucchielli. De leur côté, les chercheurs du laboratoire Printemps (CNRS-Université de Versailles-Saint-Quentin) ont suivi cinq familles d'un quartier réputé difficile de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutes ont mis en place de véritables *« stratégies de prévention »*, malgré des situations souvent précaires. L'étude cite l'exemple d'une mère élevant seule trois enfants avec un très faible revenu, qui s'investit dans l'élaboration d'une véritable *« méthode éducative »* : discussions avec les autres parents et les professeurs, accompagnement des sorties scolaires, suivi des devoirs, visionnage « pédagogique », avec ses enfants, de films mettant en scène la violence...

LES RÉSEAUX DE SOUTIEN

Quand les enseignants ou les travailleurs sociaux concluent à la démission parentale, ils s'appuient sur certains indices qu'il faut relativiser, relève Dominique Glassman. Enfants absentéistes, qui n'ont pas fait leurs devoirs, pas assez dormi ou mangé, parents invisibles qui envoient les aînés aux convocations, etc. *« Tous ces comportements créent des difficultés réelles aux éducateurs, mais ne sont pas forcément des indices de démission,* souligne le chercheur. *Envoyer un aîné bachelier discuter avec les enseignants peut au contraire, dans les familles populaires, s'avérer la stratégie la plus efficace pour comprendre l'école. »* Autre exemple, l'Institut de recherche en économie de l'éducation (Irédu) a démontré que les familles modestes ou d'origine étrangère investissent dans la scolarité là où l'école ne les attend pas forcément : elles dépensent beaucoup plus que les autres dans l'équipement de leurs enfants lors de la rentrée scolaire (*Le Monde* du 14 octobre 2000).

Pour M. Glassman, le thème de la démission parentale *« est l'avatar du vieux discours sur le handicap socioculturel, qui fait porter sur les individus le poids de leur réussite ou de leur échec social »*. Plutôt que de se discréditer les uns les autres, école et famille doivent coopérer, insistent les fédérations de parents d'élèves, PEEP et FCPE, comme les associations familiales. Les réseaux de soutien aux parents, appuyés depuis 1998 par le ministère de la famille, sont *« une initiative heureuse »*, selon l'UNAF. *« Ils font l'hypothèse que, même en difficulté, les familles ont des ressources pour résoudre les problèmes. »* Développer le travail des assistantes sociales auprès des familles ; atténuer les conséquences du divorce grâce à la médiation familiale ; élargir l'offre de soins psychologiques aux jeunes, dont les difficultés sont souvent repérées mais non traitées : telles sont quelques-unes des pistes évoquées par les professionnels.

Surtout, insiste-t-on de toutes parts, il est temps que chaque adulte reprenne sa place autour des jeunes. Pour Christiane Diemunsch, qui préside la Fédération syndicale des familles monoparentales, *« il faut recréer une communauté éducative. Les Africains disent très justement qu'il faut un village pour élever un enfant »*.

Frédéric Chambon, Nathalie Guibert et Pascale Krémer

OSP
VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

30
Vte s/surenchère du 1/10° au Palais de Justice de Paris
Jeudi 15 Mars 2001 à 14h30 - En un lot
à Nîmes
13, Square de la Couronne - 3, Rue Notre-Dame
Un Immeuble anciennement à usage d'hôtel-restaurant
Un Appartement de 7 Pièces Principales
Au 2ème étage et Une Cave
Mise à Prix : 4.631.000 F
S'adr. à Me Michel MAAREK, Avocat à Paris (75116), 35, Avenue d'Eylau
Tél : 01.45.53.02.00 - à la SCP de GRANVILLIERS-LIPSKIND, Avts à Paris 8ème, 170, Bd Haussmann - Tél : 01.53.75.05.67 - à Me TOURAILLE, Avt à Paris 9ème, 48, Rue de Clichy - Tél : 01.48.75.45.85 - Internet : www.licitor.com
Sur les lieux pour visiter les Lundis 5 et 12 Mars 2001 de 11h à 12h

Jack Lang annonce d'importantes mesures de « rénovation » des IUFM

Les jeunes enseignants passeront trois semaines en formation durant leur première année d'exercice

Chantier ouvert en 1998, la rénovation des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) est l'objet d'importantes mesures, annoncées mardi 27 février par Jack Lang. Les propositions, applicables à la rentrée 2002, balaient l'ensemble du cursus des apprentis enseignants mais concernent principalement les professeurs des écoles. La formation continue des jeunes enseignants est l'une des mesures-phares, mais aussi la plus coûteuse.

DIX ANS après leur création et après avoir essuyé de nombreuses critiques sur leur *« distorsion »* avec la réalité du métier enseignant, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) s'apprêtent à connaître *« une rénovation »*. Les mesures annoncées, mardi 27 février, par le ministre de l'éducation, Jack Lang, sont censées améliorer les capacités des 27 000 enseignants qui sortent chaque année de ces instituts à s'adapter aux contraintes d'un métier devenu, selon le ministre, *« l'un des plus difficiles qui soient »*. Corollaire affiché : offrir aux élèves de plus grandes chances de réussite. *« Si les enseignants ne maîtrisent pas les savoirs à enseigner et les méthodes pour les transmettre, on finira toujours par traiter l'échec par l'exclusion »*, juge M. Lang. Il entend donc *« renforcer leur formation intellectuelle et disciplinaire et améliorer leur préparation au métier »*.

Les propositions, applicables à la rentrée 2002, balaient l'ensemble du cursus des apprentis enseignants mais concernent principalement les professeurs des écoles (PE). M. Lang met ainsi un terme à un chantier ouvert en 1998 et qui, il y a encore un an, constituait *« un dossier d'exacerbation »*.

● **Avant l'IUFM :** pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement secondaire, des compléments de formation (lettres pour les futurs professeurs de maths, langues vivantes...) et de nouveaux enseignements (histoire, épistémologie de la discipline) devront être proposés par les universités dès la licence. Les futurs PE devront pouvoir accéder à des licences pluridisciplinaires (expérimentées depuis quelques années). Avant le concours, tout postulant devra effectuer un stage d'une vingtaine d'heures dans un établissement.

● **Le concours :** tous les candidats aux concours du second degré pourront bénéficier d'une préparation en IUFM ; actuellement, ils sont sélectionnés. Pour les PE, à partir de 2002, les épreuves d'admissibilité, qui ont lieu aujourd'hui en mai, seront avancées en décembre et concentrées sur les lettres et les sciences. Fondées sur un programme national, elles se tiendront à des jours différents selon les académies, afin que les candidats tentent leur chance plusieurs fois. De janvier à juin, les futurs PE bénéficieront d'une formation plus axée sur le métier. A la rentrée 2003, tous les futurs PE devront être titulaires d'un certificat ou d'un diplôme de compétence en langues. Pour le second degré, le ministre renvoie à plus tard l'évolution des Capes.

● **La seconde année d'IUFM :** *« Centrée sur l'apprentissage du métier »*, elle s'apparentera à une *« formation d'adultes »*. Les enseignements des PE seront ramenés à 450 heures par an, afin de leur laisser du temps pour du travail personnel. Les heures dégagées pour les formateurs seront consacrées à des *« séminaires d'analyse des pratiques »*, assurant le lien entre théorie et pratique. Un tiers du temps sera consacré à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Ils choisiront en outre une dominante de formation (arts, sport, langue).

Pour le second degré, la formation insistera sur la gestion de la violence, de la difficulté scolaire et de l'hétérogénéité des élèves. Les étudiants seront aussi formés à l'expression orale et écrite. L'ensemble du cursus pourra déboucher sur un mastaire, reconnu à bac + 5 dans les autres pays européens.

● **Les stages :** pour les PE, leur durée passe de 8 à 9 semaines. Les professeurs du second degré effectueront plus systématiquement leurs stages en collège qu'en lycée.

● **La formation continue** : mesure-phare des annonces, l'accompagnement des jeunes enseignants est aussi la plus coûteuse. A partir de 2002-2003, ils devront tous passer trois semaines en formation au cours de leur première année d'exercice et deux semaines durant la deuxième. Le coût de la formation s'élève à 60 millions de francs, auxquels il faut ajouter le remplacement de 150 000 semaines de cours, soit environ 3 200 emplois. La formation continue au sens large devra favoriser la mobilité des enseignants. Cet aspect, *« laissé en déshérence »*, *« sera l'une des priorités du prochain budget »*, assure M. Lang.

● **Les formateurs :** l'accès aux postes de formateurs en IUFM sera réservé aux enseignants ayant eu une expérience récente dans l'enseignement. Cette décision, *« une petite révolution »* selon le ministre, entend corriger une anomalie : près de 40 % des formateurs n'auraient pas eu de contact avec une classe depuis plusieurs années.

Par ces annonces, le ministre entend aussi signifier que *« la nation prend au sérieux le métier d'enseignant et sa préparation »*. Dans les six prochaines années, l'éducation absorbera 185 000 nouveaux professeurs. Si la rénovation des IUFM ne suffit pas, une campagne de publicité, annoncée pour avril, devra susciter les vocations.

Stéphanie Le Bars

Haut comité, mission et table ronde

Alain Boissinot, inspecteur général, se voit confier la présidence d'un haut comité de suivi des concours de recrutement, notamment chargé de proposer des évolutions sur leur contenu et leurs modalités. Première mission : établir le contenu du programme national du concours de professeur des écoles. Philippe Joutard, ancien recteur, devra étudier la relation entre les contenus des formations dispensées et les programmes scolaires. Philippe Meirieu, universitaire, prend la tête d'un comité d'experts chargé de redonner une cohérence nationale à la formation en deuxième année d'IUFM. Pierre Caspar, professeur au CNAM, concevra la formation d'ensemble des formateurs en IUFM. Antoine Prost, universitaire, devra *« stimuler et mettre en cohérence les différents pôles de recherche en éducation »*. Enfin, une table ronde sera ouverte sur *« les problèmes de la recherche en éducation et en didactique »*.

Le conseil d'orientation stratégique sur les prisons officiellement installé

Les parlementaires dénoncent leur mise à l'écart

LE MINISTÈRE de la justice devrait bientôt dévoiler les grandes lignes de son projet de loi pénitentiaire, qu'il s'est engagé à présenter au Parlement à l'automne. Mardi 27 février, la garde des sceaux, Marylise Lebranchu, devait installer un conseil d'orientation stratégique réunissant 32 personnalités, auxquelles seront soumises les premières orientations de la future loi. Organe *« consultatif »* placé sous la présidence de la ministre, ce conseil, composé de magistrats, d'avocats et de personnels pénitentiaires, sera *« chargé d'émettre des avis sur le contenu et la rédaction du projet de loi pénitentiaire »*. Mais, déjà, sa composition suscite des frictions, notamment parmi les parlementaires, qui n'ont pas été conviés à cette consultation.

L'élaboration d'une loi pénitentiaire a été décidée par le gouvernement à l'automne 2000, en réponse au débat qui s'était engagé sur les conditions de détention en France. Confié à Marylise Lebranchu, le projet de loi pénitentiaire a pour objectif de remettre à plat les textes sur la prison en France, majoritairement composés de règlements et de décrets, éparpillés et parfois contradictoires. Il devra surtout s'interroger sur le sens de la peine, conférer des bases légales au droit des prisonniers, adapter les structures à la prise en charge des détenus spécifiques – malades, personnes âgées, déficients mentaux. La future loi devra également redéfinir les missions des personnels pénitentiaires tout en instaurant un contrôle des prisons, qui devra être indépendant de l'administration pénitentiaire.

La chancellerie, qui travaille depuis de longues semaines sur le projet, a engagé, le 29 janvier, une consultation de ses personnels sur tous ces thèmes. Mais elle a souhaité également s'entourer d'un comité d'experts afin de lui soumettre, ponctuellement, l'avancée de ses travaux. Le conseil d'orientation stratégique compte ainsi dans ses rangs le premier président de la Cour de cassation, Guy Canivet. Auteur d'un rapport sur le contrôle externe des prisons, M. Canivet avait été le premier à réclamer une loi pénitentiaire. Autre figure marquante du conseil : Ivan Zakine, ancien directeur de l'administration pénitentiaire et ancien président du Comité pour la prévention de la torture, organe du Conseil de l'Europe chargé du contrôle des prisons.

D'autres magistrats siégeront également au conseil, parmi lesquels le président de la cour d'assises de l'Isère, Jean-Marie Fayolle-Noireterre, et Pascal Faucher, ancien président de l'Association nationale des juges de l'application des peines. Le conseil comprend également plusieurs membres de l'administration pénitentiaire, surveillants, personnels des services socio-éducatifs et directeurs de prison, comme Jean-Louis Daumas, directeur du centre de détention de Caen. Des avocats, dont le président de la Ligue des droits de l'homme, Michel Tubiana, des juristes, ainsi que des responsables d'associations de bénévoles intervenant en prison, sont également représentés.

« EN CIRCUIT FERMÉ »

Le conseil devrait se réunir cinq fois avant le mois de juillet, dernier délai avant la présentation du projet de loi en Conseil d'Etat. Il devra également coordonner ses travaux avec une mission parlementaire, qui devrait être créée fin mars par l'Assemblée nationale. La chancellerie avait d'abord prévu d'inviter des parlementaires à siéger au sein du conseil, mais y a finalement renoncé, au motif *« qu'on ne peut pas faire siéger tous les parlementaires qui s'occupent de la prison »*. Un argument qui fait bondir les intéressés : *« La vraie raison, c'est que le ministère de la justice préfère travailler en circuit fermé,* explique Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique). *Les parlementaires sont plus perçus comme des gênants que comme des "aidants". Mais nous avons notre rôle à jouer. Le temps des godillots est terminé ! »*

Rédacteurs de deux rapports d'enquête sur les conditions de détention, en juillet 2000, les parlementaires n'ont pas l'intention d'être exclus du débat. *« La mission parlementaire devra servir de piqûre de rappel. Il faut sortir de l'affichage politique pour mettre en place des mesures d'urgence, car le débat sur la prison a suscité une énorme attente »*, estime Noël Mamère (Verts, Gironde). *« Pour moi, la création de ce conseil d'orientation est un enterrement de première classe,* renchérit Christine Boutin (app. UDF, Yvelines). *En excluant les parlementaires, Mme Lebranchu a raté l'occasion d'ouvrir un vrai débat de société sur la prison. Mais nous ne laisserons pas la loi se résumer à une réflexion interne à l'administration pénitentiaire, qui a absolument besoin de sortir de sa citadelle ! »*

Cécile Prieur

Une initiative internationale pour l'accès aux traitements antisida

ACT UP-PARIS et le Réseau médicaments et développement (ReMeD) ont annoncé, lundi 26 février, lors d'une conférence de presse, l'organisation, du 3 au 7 mai 2001, à Ouagadougou (Burkina-Faso), du premier sommet pour l'accès aux médicaments génériques anti-VIH/sida. Cette initiative est soutenue par plusieurs associations africaines et internationales comme Médecins sans frontières. Les organisateurs rappellent qu'aujourd'hui, *« plus de 36 millions de personnes sont contaminées par le VIH dans le monde. 90 % d'entre elles vivent dans des pays en voie de développement »*, l'Afrique étant le continent le plus touché. Depuis le début de l'épidémie, 18 millions de personnes sont mortes du sida. Or, s'indignent-ils, *« ces traitements demeurent inaccessibles pour l'immense majorité »* des personnes vivant avec le virus du sida.

Les traitements et les combinaisons de médicaments actuels, qui permettent de freiner efficacement la progression de la maladie, ne sont pas administrés dans les pays les plus touchés en raison de leurs prix de vente exorbitants dans les pays pauvres, malgré les réductions des prix annoncées par les laboratoires.

COPIES DES MOLÉCULES ORIGINALES

Et Act Up de citer l'exemple de la Côte d'Ivoire, où, après deux ans de négociations avec les firmes pharmaceutiques, le prix pour un mois de trithérapie reste de 3 000 francs français. Dans ce pays, *« la pharmacie centrale a finalement décidé d'importer des copies d'antiviraux, moins chères et d'aussi bonne qualité, en provenance d'Inde ou d'Espagne »*, explique Act Up.

Plusieurs pays disposant de l'infrastructure nécessaire, principalement le Brésil, l'Inde et la Thaïlande, ont en effet entrepris depuis quelques années la production de médicaments génériques, copies conformes des molécules originales, dont les brevets sont détenus par les grands laboratoires pharmaceutiques occidentaux. Ces pays ont en effet tiré partie des exceptions prévues, en cas d'urgence sanitaire, par les accords internationaux sur la propriété intellectuelle et du délai de mise en conformité de leurs lois avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fixé à 2006.

L'industrie pharmaceutique ne l'entend pas de cette oreille. Le 5 mars s'ouvre devant la Cour suprême d'Afrique du Sud le procès intenté au gouvernement de ce pays par les représentants locaux de 42 firmes pharmaceutiques en raison de sa loi sur les médicaments de 1997. De même, les Etats-Unis ont déposé plainte devant l'organe de règlement des conflits de l'OMC contre la loi brésilienne sur les médicaments (*Le Monde* du 5 février).

Paul Benkimoun

Le réflexe pour s'informer

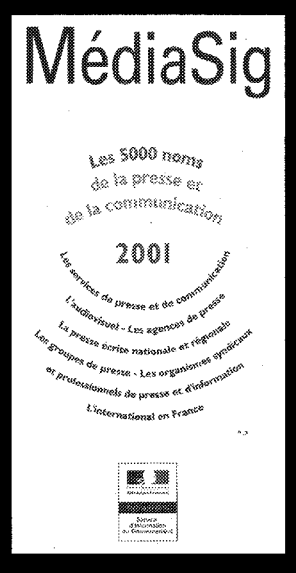

Médiasig 2001
Les 5000 noms de la presse et de la communication
Service d'Information du Gouvernement
736 pages, ***33,54 € – 220 F***

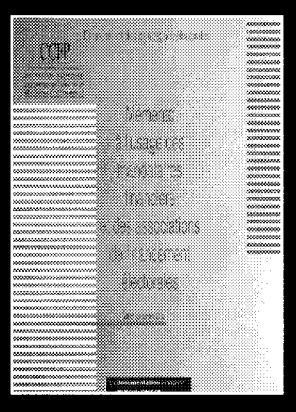

Mémento à l'usage des mandataires financiers et des associations de financement électorales
Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques
80 pages, ***12 € – 78,71 F***

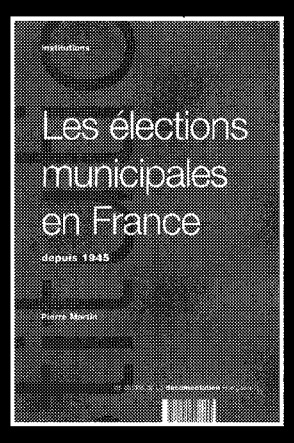

Les élections municipales en France depuis 1945
Pierre Martin
Collection Les études de La Documentation française
240 pages, ***19 € – 124,63 F***

Etat de la Francophonie dans le monde Données 1999-2000 et 6 études inédites
Haut Conseil de la Francophonie
640 pages, ***23 € – 150,87 F***

29-31, quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 72 30
3615 ou 3616 la doc (1,29 F/mn)

Commande et paiement en ligne www.ladocfrancaise.gouv.fr

La **documentation** Française

Le parquet demande le renvoi en correctionnelle de Bernard Bonnet

Dans un réquisitoire rendu lundi 26 février, le procureur présente l'ancien préfet de Corse comme l'instigateur de l'incendie de deux paillotes, près d'Ajaccio, en 1999. Il exonère les conseillers de M. Jospin de toute complicité

Dans un réquisitoire définitif, long de 195 pages, relatif à l'affaire des paillotes, le procureur de la République à Ajaccio, Jacques Dallest, préconise le renvoi devant un tribunal correctionnel de l'ancien préfet de Corse, Bernard Bonnet. Nommé en 1998 sur l'île après l'assassinat du préfet Claude Erignac, M. Bonnet – aujourd'hui préfet hors cadre – est présenté comme ayant joué *« le rôle principal »* dans la *« dérive individuelle et collective »* qui avait entraîné l'incendie volontaire de deux restaurants de plage, en mars et avril 1999. Le procureur réclame le renvoi de Gérard Pardini, alors directeur du cabinet de M. Bonnet, et d'Henri Mazères, qui dirigeait les unités de la gendarmerie en Corse. Le réquisitoire écarte en revanche toute complicité des conseillers de Matignon, dont l'enquête n'a pas démontré qu'ils étaient informés des incendies en préparation.

LE PROCUREUR de la République à Ajaccio (Corse-du-Sud), Jacques Dallest, a adressé, lundi 26 février, au juge d'instruction Patrice Cambérou, son réquisitoire définitif dans l'affaire des paillotes. Dans ce document, long de 195 pages, le magistrat retrace la chronologie des faits et invoque les responsabilités de chacun des protagonistes. L'ancien préfet de Corse, Bernard Bonnet, est présenté comme ayant joué *« le rôle principal »* dans *« cette dérive individuelle et collective »* qui a entraîné la destruction de deux restaurants de plage, près d'Ajaccio – Aria Marina, le 7 mars 1999 et Chez Francis, dans la nuit du 19 au 20 avril 1999.

Le procureur requiert le renvoi de M. Bonnet devant le tribunal correctionnel pour *« complicité par instigation et fourniture de moyen de destruction volontaire d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'un incendie »*. Il demande, par ailleurs, le renvoi de l'ancien directeur du cabinet de M. Bonnet, Gérard Pardini, et du colonel Henri Mazères, alors chef de la gendarmerie en Corse. Ils sont tous deux soupçonnés d'avoir incendié la paillote Aria Marina et d'avoir participé à l'organisation de l'opération commando contre le restaurant Chez Francis. Le parquet requiert, enfin, le renvoi pour *« destruction volontaire d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'un incendie »* des cinq gendarmes du Groupe de pelotons de sécurité (GPS) qui composaient le commando chargé de détruire la seconde paillote.

Le procureur préconise le renvoi des huit personnes poursuivies devant le tribunal correctionnel et non devant une cour d'assises, comme l'induisait la qualification initialement retenue. Le 26 avril 1999, l'enquête avait été ouverte sur des faits de nature criminelle pour *« destruction volontaire par incendie en bande organisée »*. En supprimant, dans son réquisitoire, la notion de *« bande organisée »*, le procureur abandonne le caractère criminel de l'affaire. Il justifie ce choix par le fait que les activités officielles du GPS ne relèvent pas, selon lui, de l'association de malfaiteurs, même si le caractère de *« bande organisée »* peut être retenu. Si le juge Cambérou suit son avis, M. Bonnet sera donc traduit devant des magistrats professionnels et non devant un jury populaire. Il encourra une peine maximale de dix ans d'emprisonnement.

Le procureur examine aussi le rôle des autorités de tutelle du préfet. Il indique qu'il n'existe pas d'éléments permettant de mettre en évidence des complicités au sein du cabinet du premier ministre, de la direction de la gendarmerie ou des ministères de l'intérieur ou de la défense. Le procureur semble avoir été convaincu par les explications des personnes concernées – notamment les conseillers de M. Jospin –, qui ont toutes affirmé avoir ignoré le projet ourdi par le préfet Bonnet, en dépit de la fréquence de leurs contacts avec ce dernier.

« ACCUSATIONS RÉITÉRÉES »

Le réquisitoire souligne les refus répétés de M. Bonnet, tout au long de l'enquête, d'admettre sa part de responsabilité alors que les autres protagonistes ont tous admis les faits qui leur étaient reprochés. Les deux plus proches collaborateurs de M. Bonnet, MM. Pardini et Mazères, ont déclaré que la décision de brûler des paillotes avait été prise dès le mois de février 1999 sur ordre de M. Bonnet. *« Les dénégations de M. Bonnet ne résistent pas à la conjonction d'accusations réitérées, précises et aux éléments matériels du dossier »*, indique le réquisitoire. *« Le fonctionnement pyramidal de la préfecture »*, estime-t-il, exclurait que le préfet n'ait pas été au courant.

Selon l'accusation, les pressions exercées par M. Bonnet pour que soit mis en place un plan de destruction des paillotes ont été nombreuses. Le préfet aurait menacé de mettre lui-même le feu à une paillote le soir du second tour des élections territoriales, le 7 mars 1999. Après l'en avoir dissuadé, MM. Pardini et Mazères auraient eux-mêmes tenté d'incendier le restaurant Aria Marina avec un briquet-chalumeau que leur aurait remis le préfet.

Le 19 avril 1999 au soir, un commando de cinq gendarmes s'attaquait à la paillote Chez Francis. Faute d'avoir prévu la ventilation des vapeurs d'essence, le chef d'équipe, Norbert Ambrosse, était gravement brûlé et l'opération tournait au fiasco. Le lieutenant Denis Tavernier oubliait son couteau-commando et l'appareil-radio de l'unité ; des bidons d'essence étaient à peine dissimulés à l'extrémité de la plage par Franck Pesse et Lionel Dumont, qui avaient déposé les tracts désignant le propriétaire des lieux, Yves Féraud, comme *« une balance des flics »*. L'adjudant-chef Eric Moulié, ancien membre du GIGN, qui servait de chauffeur, était resté à l'écart.

Pour étayer sa démonstration, le parquet reproduit une partie de l'enregistrement d'un dialogue entre M. Bonnet et l'adjoint du colonel Mazères, le lieutenant-colonel Bertrand Cavallier, effectué clandestinement par ce dernier après le début de l'enquête. *« Ils ne peuvent pas monter très haut*, affirmait le préfet à propos de la justice. *Toutes les précautions ont été prises. »*

Jacques Follorou

Dans les Pyrénées-Orientales, déjà, les excès d'un préfet colérique

LA CHUTE de l'ancien préfet de Corse, Bernard Bonnet dans l'affaire des paillotes constitue une source d'inspiration. Le livre de Marc Duran, *Un préfet chez les Catalans*, offre une approche originale sur les excès d'un homme et les dysfonctionnements de l'Etat.

BIBLIOGRAPHIE

L'auteur, militant de la cause catalane, s'attarde sur les conditions dans lesquelles M. Bonnet a exercé son métier de préfet dans les Pyrénées-Orientales, entre 1993 et 1998, avant d'être nommé en Corse. Selon M. Duran, le ministère de l'intérieur, autorité de tutelle du préfet, disposait, au terme de son séjour en Catalogne, d'assez d'indices pour écarter d'emblée sa candidature pour la Corse.

Bernard Bonnet est arrivé à Perpignan le 7 juillet 1993, dans une Catalogne française présentée comme quasiment à l'abandon, peu favorisée en matière économique, exclusivement agricole et couverte de grandes surfaces commerciales, vivant *« d'une économie de rente »* quand sa cousine espagnole profite du *« plein emploi »*. C'est dans ce contexte qu'interviennent les nombreux conflits qui ont opposé M. Bonnet et les représentants de la culture catalane. Pour Marc Duran, le cadre même de l'intervention du préfet, inscrit dans la tradition jacobine française, était générateur de dérives. Les préfets ne seraient, selon lui, que les serviteurs zélés et sans conscience d'un centralisme dépassé. L'auteur juge ainsi la fonction de préfet *« archaïque »*. *« Dans les pays démocratiques*, écrit-il, *les préfets n'ont plus de raisons d'exister (...) A Perpignan, les préfets remplirent les camps de concentration de réfugiés espagnols et catalans fuyant le franquisme victorieux, de patriotes allemands fuyant le régime hitlérien, de juifs étrangers. »*

ANTICATALANISME VISCÉRAL

A ce péché originel, M. Bonnet aurait ajouté un penchant pour la répression des cultures minoritaires. La lecture de l'ouvrage le présente davantage soucieux de traquer les manifestations de l'identité catalane que d'appliquer véritablement la loi républicaine. Il aurait ainsi soutenu le projet d'extension de l'exploitation de la carrière de Vingrau contre les défenseurs de l'environnement local.

Par ailleurs, l'édition d'une simple carte linguistique sur laquelle la frontière entre l'Espagne et la France ne figurait pas aurait suffi à déclencher sa fureur. *« On me fait administrer,* déclara-t-il lors d'une conférence de presse, *un territoire qui n'appartient pas à l'Etat français. »* Le futur préfet de Corse semble s'être souvent emporté. Il est décrit vociférant contre les organisateurs d'une foire parce que ceux-ci avaient choisi comme emblème une affiche à la gloire d'un peintre anarchiste. Une autre fois, il tentait de faire annuler un spectacle au cours duquel le chanteur catalan Jordi Barre interprétait une chanson consacrée au préfet lui-même et à son anticatalanisme viscéral.

Marc Duran énumère sans peine et avec un brin d'humour, les frasques locales de M. Bonnet. Méconnues, semble-t-il, du ministère de l'intérieur, elles constituaient autant de signes qu'à l'inverse de ce que devait affirmer Jean-Pierre Chevènement au moment de le nommer en Corse, après l'assassinat de Claude Erignac, en 1998, M. Bonnet n'était sans doute pas *« l'homme qu'il faut là où il faut »*.

J. Fo.

★ ***Bernard Bonnet : un préfet chez les Catalans*, de Marc Duran, Ed. de la Tempestad, 200 pages, 115 francs.**

Bertrand DELANOË – Philippe SÉGUIN

UN DÉBAT

dirigé par Michel DENISOT

Sur CANAL+ en direct et en clair

Mercredi 28 février à 19H

Dommage que Canal+ ne passe que sur CANAL+

329 211 734 RCS Paris

Mille places d'hébergement pour les réfugiés kurdes

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ a annoncé, lundi 26 février, un « plan d'urgence » pour les réfugiés kurdes de l'*East Sea* permettant l'ouverture immédiate de 200 places en centres d'hébergement. Trois cents personnes environ étaient encore présentes, lundi, dans le camp de Fréjus, selon les estimations de la Croix-Rouge. Parmi elles, deux cents devraient être acheminées, mardi et mercredi, vers les centres de Saint-Florentin (Yonne), Villeurbanne (Rhône), Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), Saint-Raphaël (Var), Istres (Bouches-du-Rhône), Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme) et Lagrasse (Aude).
Quant aux demandeurs d'asile kurdes déjà présents en région parisienne, ils devraient être hébergés au centre de La Queue-les-Yvelines (Yvelines). Le ministère assure pouvoir, en liaison avec les associations (Croix-Rouge et Cimade) et la Sonacotra, offrir un millier de places au total, *« permettant d'accueillir l'ensemble des personnes qui le souhaitent »* dans les jours qui viennent, même si, précise le cabinet d'Elisabeth Guigou, *« vu les fuites* [de réfugiés], *on n'aura pas besoin d'autant »* de places.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : l'ancien propriétaire de la société exploitant des silos à grains à Blaye (Gironde),** dont l'explosion avait fait onze morts en août 1997, a été condamné à 18 mois de prison avec sursis pour *« homicides et blessures involontaires par manquement à une obligation de sécurité et de prudence »*, lundi 26 février, par le tribunal correctionnel de Bordeaux. Roger Capella, ancien directeur de la Semabla, a en outre été condamné à une amende de 50 000 francs et une contravention de 8 000 francs pour exploitation non conforme. La société Semabla a été condamnée à 1 million de francs et fera l'objet d'une mise sous surveillance judiciaire pendant trois ans.

■ **Xabier Garcia Gaztelu, dit « Txapote », soupçonné par Madrid d'être le chef de l'appareil militaire d'ETA, a été mis en examen** pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, détention d'armes de première catégorie et détention de faux documents administratifs en relation avec une entreprise terroriste »* et écroué, lundi 26 février à Paris. Il avait été interpellé le 22 février, dans les Pyrénées-Atlantiques (*Le Monde* du 24 février).

■ **RACISME : l'Institut des sciences cognitives de l'université Claude Bernard (Lyon-I) a décidé de suspendre** l'accès au dictionnaire des synonymes mis en ligne sur son site internet, après que le MRAP eut dénoncé son caractère raciste et antisémite (*Le Monde* du 24 février). Le MRAP a abandonné les poursuites judiciaires qu'il entendait mener contre l'Institut.

■ **NAUFRAGE : un chalutier français avec deux pêcheurs à bord a coulé,** lundi 26 février, après une collision avec un cargo turc au sud-est de Belle-Ile-en-Mer (Morbihan). Le *Beau-Rivage,* un bateau de pêche côtière de 10,63 m basé au Croisic (Loire-Atlantique), a été éperonné par le *Marmara-Princess,* un navire de 162 m qui faisait route vers la Turquie. Les deux marins n'ont pas été retrouvés dans la zone du naufrage.

Les policiers élisent leurs représentants et s'inquiètent de la montée des polices municipales

LES POLICIERS s'interrogent sur l'avenir de leur métier. Depuis lundi 26 février jusqu'au jeudi 1er mars, les gardiens de la paix, brigadiers et majors, qui rassemblent le plus grand nombre de fonctionnaires dans la police nationale, ainsi que les personnels administratifs rattachés au ministère de l'intérieur sont appelés à voter à l'occasion des élections professionnelles, qui visent notamment à élire leurs représentants dans les organismes paritaires de concertation avec l'Etat. Tous les trois ans, ce rendez-vous permet de fixer le rapport de force entre les principales organisations, l'UNSA-Police, Alliance et le SGP-FO, et de mesurer un peu mieux les attentes de la base policière.

Lancée véritablement au mois de janvier, la campagne électorale a été plutôt molle ; à côté des habituelles revendications catégorielles, elle a cependant été marquée par une défense consensuelle de la police nationale. Les dirigeants syndicaux sont unanimes : la pression des élus locaux de droite comme de gauche en réponse à la demande de sécurité exprimée par les citoyens leur fait craindre une montée en puissance des polices municipales au détriment de la police d'Etat. *« La menace est réelle,* estime Gérald Noulé, secrétaire général du Syndicat national de la police en tenue (SNPT), majoritaire en province et membre de l'UNSA-Police. *Il suffit de regarder l'exemple parisien où beaucoup de candidats veulent directement prendre en main la sécurité. En province, certains élus de villes qui n'ont pas les moyens de financer une police municipale recourent même aux services de vigiles pour faire de l'îlotage dans certains quartiers. Ces choix, s'ils se généralisent, auront pour conséquence une marginalisation de la police nationale dans le pur répressif, et ce n'est pas souhaitable. »*

Manifestations concurrentes devant l'hôtel de ville de Paris le 27 novembre 2000, distributions de tracts, organisations de réunions, le SGP-FO et Alliance ont insisté sur les dangers qu'encourait la police nationale devant la poussée des élus en faveur de forces de sécurité municipales. *« Au début, cela n'a pas été facile,* admet Jean-Claude Gleize, le secrétaire général d'Alliance (droite modérée). *Beaucoup de collègues ne se sentaient pas concernés. Nous avons lancé une campagne d'explication et les avons avertis. Si une police municipale se met en place à Paris, elle sonnera le démantèlement de la police nationale. »*

UNE SÉCURITÉ ÉGALE POUR TOUS

Le spectre d'un retour à la situation antérieure à 1941 – date à laquelle le régime de Vichy de Philippe Pétain avait étatisé la police – fait également craindre aux policiers la perte de leur qualification professionnelle. *« Notre métier doit s'exercer à part entière,* assure Xavier Beugnet, secrétaire général du SGP-FO, majoritaire dans la capitale. *Un exemple : à Paris, il y a des tâches banales mais spécifiques, comme la circulation ou l'encadrement des manifestations ; comment peut-on sérieusement dire qu'une manif qui dégénère sera contrôlée par des gens qui s'occupaient auparavant de la surveillance des parcs et jardins ? »*

Face à l'exigence d'une plus grande sécurité exprimée par l'opinion publique, les syndicats de police se définissant comme *« républicains »* en opposition à l'extrême droite policière qui reste marginale, réclament tous le même remède : plus de moyens en matériels, en effectifs et en salaires. Car, à leurs yeux, le statut actuel de l'institution est le seul qui garantisse vraiment une sécurité égale pour tous. *« La perte de notre rôle, c'est la porte ouverte à une police à deux vitesses,* dénonce Joaquin Masanet, secrétaire général de l'UNSA-Police et du SNIP, organisation majoritaire chez les CRS, *celle pour les riches dans les villes riches et celles pour les pauvres dans les autres. Nous défendons l'idée d'un service public qui ne repose pas sur des critères de rentabilité, mais d'égalité comme le signifiait le slogan du colloque de Villepinte, des villes sûres pour des citoyens libres. »*

Pascal Ceaux

(Publicité)

Itineris meilleur réseau.

Itineris n°1 pour la qualité de ses communications.

En l'an 2000, nous nous étions engagés à installer 10 000 relais parce que nous pensons que le meilleur réseau est celui qui se renforce chaque jour. Aujourd'hui, le réseau Itineris a obtenu les meilleurs résultats sur les critères CRC qui permettent de calculer le nombre de communications de bonne qualité vocale réussies au premier essai indépendamment des tranches horaires, selon l'enquête ART 2000*. Demain, nous continuerons à optimiser le réseau actuel et vous proposerons le GPRS puis l'UMTS avec Orange, l'un des leaders mondiaux de la téléphonie mobile.

CLM/BBDO - *Itineris est 37 fois 1er ou 1er ex aequo sur les 72 critères testés par l'ART (Autorité de régulation des télécommunications) en 2000, et 7 fois 1er ou 1er ex aequo sur les 12 critères CRC.

LE MOBILE SELON VOUS.
www.itineris.com

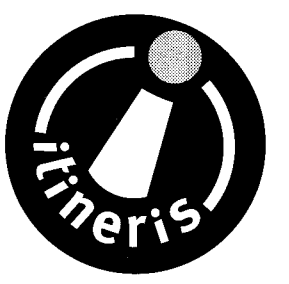

MUNICIPALES

Bordeaux retrouve le goût d'entreprendre

Après des années de langueur, la préfecture de la Gironde a renoué avec l'effervescence et les grands chantiers urbains. Les quartiers bougent, le tramway arrive. Même l'électorat de la gauche crédite Alain Juppé de ce renouveau

BORDEAUX
de notre correspondant régional

La ville est un chantier. Il n'y a guère d'endroit à Bordeaux d'où vous ne puissiez apercevoir une ou plusieurs grues. Il y en a beaucoup plus que de clochers et c'est nouveau. Signes de vie, promesses d'avenir, ces grues ont remplacé fort avantageusement – mais tardivement – les vieilles mécaniques grises qui jalonnaient la courbe du fleuve comme des échassiers épuisés, désarticulés. Il n'y a pas un Bordelais qui ne vous parlera d'abord de ce changement, de la fin d'une longue période où il voyait sa ville se défaire de ce qu'elle avait de plus beau. De cette longue période d'humiliation, où il ne la reconnaissait pas dans le regard des autres. Les friches industrielles du port, au moins en centre-ville, sont presque effacées. Rien ne compte davantage pour les Bordelais que cet air de renouveau, même si les options sont contestables et discutées.

Autre évidence, d'où que l'on arrive dans cette ville, on bute toujours sur un interminable pointillé de plots blanc et rouge. Il délimite le chantier du futur tramway, avec ses files d'attente, ses embouteillages et ses inconvénients pour les riverains, notamment les commerçants, qui se sentent si facilement propriétaires de l'espace public... Là encore, les Bordelais se montrent d'une infinie patience face à ce qu'ils considèrent comme un mal nécessaire. Comme s'il y avait, toutes tendances confondues, le sentiment collectif de sortir d'un trou noir et la volonté de rompre avec une image peu à peu dégradée.

« Il faut remonter au début des années 1970 pour trouver une telle effervescence, souligne l'architecte Michel Petuaud-Létang. *A l'époque, ça "bombait" partout. Il y avait Ford et Mériadeck, bien sûr, mais des parcs industriels naissaient tout autour. A Mérignac, à Pessac. On me commandait un bâtiment tout les trois mois. »* C'est aussi à cette époque que Bordeaux s'était insensiblement vidée de beaucoup de ses habitants, de ses activités et de ses industries, sans que le danger ne soit réellement perçu : beaucoup de choses se déplaçaient en banlieue, sur le territoire de la communauté urbaine ou dans sa périphérie. Les Bordelais ont d'autant moins senti le coup venir qu'ils ont, de tout temps, pris l'habitude de mettre à l'extérieur tout ce qui les dérangeait un peu – à commencer par les négociants des Chartrons.

Tout cela, on l'a parfaitement compris dans les trois « B », Bacalan, La Bastide et Belcier, les trois quartiers les plus déshérités de Bordeaux, liés à son passé industriel. Ils se sont toujours sentis hors la ville, et ils l'étaient. Chez eux aussi, on regarde les choses avec un peu moins de fatalisme que par le passé, même s'il n'est guère question de remettre en cause un vote résolument à gauche.

Bacalan par exemple : le bout du bout des quais, écrasé sous le joug du pont d'Aquitaine, coincé entre les bassins à flot et les marais qui conduisent au Médoc. C'était le quartier des dockers et des ateliers du port. En 1996, Alain Juppé y avait effectué le parcours le plus difficile de sa campagne bordelaise. A chaque porte qu'il poussait, ça toussait. Le sentiment d'abandon était général, parfois exprimé avec violence. Le ton a radicalement changé. C'est *« plus beau », « moins mal ».* La barre de la Cité lumineuse a été démolie, la piscine Tissot refaite et la salle des fêtes – attendue depuis quinze ans – construite. *« Il a restauré la façade de l'église. Ce n'est pas parce que je ne vais pas à la messe que je ne le vois pas ! »,* constate ce retraité qui promène son chien rue Achard. *« Ce monsieur Juppé, il peut venir chez moi, je lui serrerai la main même si je ne pense pas comme lui. »* Avis partagé par Françoise, l'épicière du port de la Lune, même si le quartier ne sera plus jamais ce qu'il était dans les années 1970, au temps de la prospérité, avec les raffineries, les dockers et un port qui tournait à plein.

Colette et Mireille ont leurs habitudes au Mazarin, bar planté à La Bastide, à deux pas du pont de Pierre, le plus ancien de Bordeaux. *« En vingt-cinq ans, on n'a pas vu de changement, mais on est bien ici, c'est notre village et on a plus d'air qu'au centre-ville »,* admettent-elles en contemplant les embouteillages dus à la pose des rails du tramway. Leur quartier a été totalement bouleversé par les travaux. La vieille gare d'Orléans a été refaite pour accueillir un multiplexe, seule réalisation concrète sur cette partie de la ville si longtemps délaissée. L'imprimerie du quotidien *Sud-Ouest* va s'installer là, ainsi qu'un incubateur de start-up.

On parle d'une université, du transfert d'un jardin botanique et même de celui de la préfecture de la Gironde. *« Vous savez, nous n'avons pas besoin d'un Ricardo Boffil et de projets en stuc pour faire vivre la rive droite, juste de gens qui ont envie de bosser »,* fait remarquer un vieux Bastidien, heureux de voir, pour la première fois de sa vie, les Bordelais prendre le chemin de la rive droite : *« C'est là qu'est l'enjeu. Ils commencent à venir aux restaurants du bord de l'eau, aux cinémas. C'est un début, mais après il ne faut pas qu'on nous fasse ici un autre Mériadeck »* (centre administratif de Bordeaux, dont l'architecture de béton sert de repoussoir).

C'est, inévitablement, à ce stade de la conversation que s'engage le grand débat sur le franchissement de la rivière. Bordeaux avait si peu envie de s'installer sur la rive droite qu'il a fallu attendre les impérieux besoins des armées napoléoniennes revenant d'Espagne pour qu'elle y songe. Les autres ouvrages de franchissement ne vinrent que beaucoup plus tard et avec parcimonie.

> Le pont du tramway constitue le principal débat d'une campagne où Alain Juppé est la seule cible mais où les projectiles sont peu nombreux, même dans les quartiers où il était de tradition de tirer à boulets rouges sur l'Hôtel de Ville

Le tramway mangera la moitié du vieux pont de Pierre. Après avoir penché pour un tunnel, le conseil municipal de Bordeaux a finalement rallié la thèse des élus socialistes de la communauté urbaine qui préféraient un nouveau pont, moins coûteux. Théoriquement tranchée, l'affaire reste le principal débat d'une campagne où Alain Juppé est la seule cible mais où les projectiles sont peu nombreux, même dans les quartiers où il était de tradition de tirer à boulets rouges sur le palais Rohan, où est installée la mairie. Et si vous n'êtes pas encore convaincu que cette ville a changé, repassez le pont pour aller dans le quartier des Chartrons. La mère de Montaigne y est née. Le vin de Bordeaux s'est fait là, dans le secret des longs chais alignés derrière l'orgueilleuse façade des quais. Il ne reste plus qu'un seul chai en activité aux Chartrons, celui de Jonhston et fils, honorable maison installée depuis 1734. Ils sont en train de lutter contre une procédure d'expropriation, destinée à donner à la nouvelle ZAC le dernier terrain qui lui manque.

L'opération s'est faite en douceur, presque secrètement. Tout le quartier a retrouvé une vie qu'il perdait au fur et à mesure que les chais s'empoussiéraient. Antiquaires et métiers d'arts ont pris le relais de ceux du vin. Les coopératives viticoles et organisations agricoles ont occupé quelques-unes des plus puissantes maisons. Les artistes aiment les grands endroits pas cher. Ils ont trouvé là tout ce qu'il fallait. Théâtres et cafés ont largement débordé les quartiers de Saint-Pierre et de Saint-Michel, dans le vieux Bordeaux, pour se répandre dans ce que l'on appelait, hors les murs, « le pavé des Chartrons ».

Ce symbole d'un certain « ringardisme » bordelais, dans lequel on trouvait quelque chose de si typiquement british, vous ne le trouverez plus aux Chartrons. Il n'y reste qu'un grand village qui n'a pas rompu avec son passé. Une image résume tout cela : sur une paroi de verre de la Cité mondiale du vin, les reflets rassemblés de la croix de l'église Notre-Dame avec le toit du temple protestant, une étoile de David et le minaret d'une ancienne, et étonnante, villa algérienne.

Pierre Cherruau

Lira aussi page 16

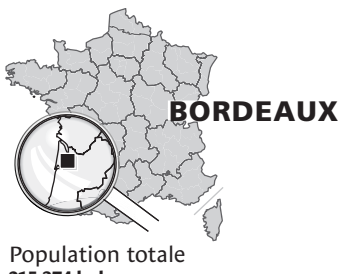

Population totale
215 374 hab.

(Communauté urbaine
671 875 hab.)

Evol. démographique (1990-1999)	**+ 5 027**
Population étrangère	**13 489**
• Europe	**5 731**
• Hors Europe	**7 758**
Parc de logement social	**11,9 %**
Taux de chômage (d'après l'Insee)	**8,71 %**
Taux de fiscalité locale	
• Taxe d'habitation	**12,81 %**
• Taxe professionnelle	**16,52 %**
Revenu moyen/hab./an (d'après les revenus imposables de l'année 1998)	**51 581 F**

Source : AMGVF, Insee

La gauche compte bien arracher la présidence de la communauté urbaine

BORDEAUX
de notre correspondante

Le véritable enjeu des élections municipales à Bordeaux ne se trouve pas à la mairie – où la réélection d'Alain Juppé ne fait pas de doute – mais à la Communauté urbaine (CUB). Cet établissement public, composée de 27 communes (630 000 habitants), est aujourd'hui présidé par Alain Juppé, député de la Gironde et maire RPR de Bordeaux. En 1995, il y a été élu sans difficulté, malgré une faible majorité : 61 conseillers communautaires de droite (UDF, DL et RPR), 58 de gauche (PS, PCF, Verts et divers gauche) et un conseiller Front national. Les socialistes ont la conviction que plusieurs villes, dont certaines représentent un nombre important de sièges à la CUB, pourraient revenir à la gauche : Talence, Villenave d'Ornon et Gradignan.

On s'interroge également sur le cas du Bouscat, où le maire RPR, Jean Valleix (RPR), qui n'a pas souhaité se représenter, a adoubé un de ses adjoints. Le retrait de l'élu sortant a suscité la création d'une autre liste de droite. D'autres communes, même si elles sont moins stratégiques en sièges – Saint-Louis-de-Montferrand, Le Taillan et Parempuyre – pourraient basculer à gauche. De l'autre côté, la droite mise sur le changement de majorité à Saint-Aubin-du-Médoc. Mais une liste dissidente de droite obère largement les possibilités de basculement. Et il en fleurit d'autres, notamment dans des villes habituellement sans histoire. Alain Juppé, président du comité départemental du RPR, donne ainsi aux observateurs et aux élus l'impression de mal maîtriser ses troupes, faute d'avoir pu les renouveler comme il le souhaitait. En tout cas, ces incartades n'auraient jamais été possibles à l'époque de Jacques Chaban-Delmas, le défunt maire RPR de Bordeaux, longtemps président de la Communauté urbaine.

« La CUB ne devrait pas échapper à la gauche », répète à l'envi Philippe Madrelle, sénateur PS et président du conseil général de la Gironde. Si ce scénario se réalise, le maire de Bordeaux sera politiquement isolé, encerclé par la CUB, le département et le conseil régional. Alain Juppé s'en inquiète – sans s'affoler – car il sait que la cogestion droite-gauche prime au sein de l'établissement et les grands projets communautaires sont déjà lancés. *« On ne pourra pas travailler sans la ville centre,* confirme un maire PS de la Communauté urbaine. *Et dans l'hypothèse où Alain Juppé perd la CUB, cela lui permettra de faire le ménage au sein de la droite et de reconquérir, un jour, la périphérie avec des hommes à lui. »*

Il reste une inconnue de taille : en cas de victoire de la gauche, plusieurs noms sont avancés, mais personne n'a fait acte officiel de candidature. Deux hommes se disputent le siège : Alain Rousset, président du conseil régional, maire de Pessac, vice-président et président du groupe socialiste à la CUB, et Michel Sainte-Marie, ancien patron de la Communauté urbaine, aujourd'hui vice-président, maire de Mérignac, l'autre grande ville de la périphérie avec... Pessac. Le premier n'a jamais caché ses intentions. Le second laisse planer le doute : *« Un homme doit savoir s'adapter à toutes les situations »*, avait-il lâché à l'occasion de ses vœux à la presse.

Président de la CUB entre 1977 et 1983, pour ce qu'il faut bien appeler les premières années de cogestion avec Chaban, Michel Sainte-Marie attache toujours, même en fin de carrière, une importance particulière à cette institution. Et il ne souhaite guère voir son voisin Alain Rousset, quinquagénaire ambitieux, devenir l'homme incontournable de la gauche dans l'agglomération. Philippe Madrelle non plus : il préférerait voir Alain Rousset ne conserver que la Région et Pessac : le président du département l'assure déjà de son soutien sans faille pour les élections régionales de 2004, dans l'hypothèse d'une offensive d'Henri Emmanuelli, l'actuel président socialiste du conseil général des Landes, intéressé depuis longtemps par le conseil régional.

En cas de blocage, un candidat « neutre » pourrait surgir : Henri Houdebert, maire d'Ambarès et vice-président chargé des finances à la CUB et au conseil régional. *« Il y a l'embarras du choix mais pas de choix embarrassant »*, avait lancé François Hollande à l'occasion d'un récent déplacement en Gironde. Est-ce si sûr ?

Claudia Courtois

Avis à la population

Les Bordelais ont toujours entretenu une relation trouble avec le franchissement de la Garonne, aussi trouble que les eaux alluvionnaires du fleuve. Seul le Pont de pierre, lancé à l'époque napoléonienne, enjambe la rivière dans le centre ville. Insuffisant, tout le monde en convient, jusqu'à devenir une obsession. Jacques Chaban-Delmas, l'ancien maire (RPR), voulait un pont mobile, qui n'a jamais vu le jour : cette idée est défendue aujourd'hui par Gilles Savary, tête de liste (PS). Alain Juppé, maire (RPR), après avoir opté pour un tunnel, a fait adopter le principe d'un pont ouvrant à la périphérie de la ville, déjà contesté. Il ne parle plus du projet de franchissement central qu'il a dû retirer en 1998. Les Verts militent pour une passerelle dédiée aux piétons, parallèle au Pont de pierre sur lequel passera le tramway. Et Alain Audebert, candidat divers droite, souhaite des ponts en amont du fleuve, sans plus de précision. – *(Corresp.)*

Demain
CLERMONT-FERRAND

PROFIL

LE PASSEUR DE GARONNE

Ce lundi 9 octobre 2000, Denis Gesta était à la barre du *Burdigala,* du nom antique de Bordeaux. Ce féru d'histoire et de la ville ne pouvait pas baptiser autrement sa péniche. Toute la fine fleur du monde politique et économique bordelais était de la partie : l'inauguration du « bus du fleuve », une navette qui traverse la Garonne aux heures de pointe, reliant, en trente minutes, Bordeaux à Lormont et vice versa, pour le prix d'un ticket de bus. Le complément du coût du trajet est financé par la Communauté urbaine.

C'était un événement pour la ville : les dernières navettes, appelées les « Gondoles » ou « Hirondelles », avaient stoppé leur ballet quotidien en 1947. *« Dans leur relation au fleuve, les Bordelais sont passés de la honte à la fierté »,* assure Denis Gesta. Depuis, une centaine de personnes empruntent chaque jour le *Burdigala.* Cette idée de « bateau-bus », il la ressassait depuis 1983, année où il s'est pris de passion pour la batellerie. Il quitte son poste de gérant de station-service pour louer une pénichette sur le canal du Midi. *« Et là, j'ai eu le virus »,* assure ce quinquagénaire gouailleur.

Il y a six ans, alors qu'il *« n'y avait plus de boulot dans la batellerie »,* il décide de faire *« du passager »* depuis Bordeaux. Son céréalier raccourci de onze mètres, il s'installe, faute d'autorisation du port autonome, quai Richelieu, où mouillent toutes les péniches. *« J'ai offert du café à l'œil et je me suis fait connaître comme ça, sans étude de marché ni publicité »*, se souvient-il.

Depuis octobre 2000, le *Burdigala* ne chôme pas. Rotations la journée, soirées privées le soir, voyages d'affaires parfois. Et la mairie de Bordeaux envisage de développer ce mode de transports. Mais Denis Gesta, ce passeur de Garonne qui se qualifie d'*« écolo-socialo-révolutionnaire conservateur »,* vient de vendre le *Burdigala.* Pour passer à autre chose.

C. Co

Une capitale régionale sans hégémonie

Chaban savait ménager les équilibres de l'Aquitaine

BORDEAUX
de notre correspondant régional

Personne n'a jamais contesté le rôle de Bordeaux comme capitale d'une région qui déborde largement l'Aquitaine actuelle. Il n'empêche que cette ville a commencé, un jour, à douter d'elle-même. Comme si, à force de se vouloir girondine, elle s'était interdit tout « jacobinisme », avait renoncé à son antique privilège qui consistait à contrôler – à rançonner, disaient tout ceux qui vivaient en amont – ce qui passait par le fleuve.

La faiblesse est ancienne. Elle repose sans doute sur le vin, qui assure un confortable matelas financier et règle depuis des siècles les usages économiques ; sur des industries que l'on n'a jamais trop recherchées et dont le pouvoir de décision est ailleurs. Bordeaux a toujours vécu comme cela et s'en est fort bien accommodée. Le changement a sans doute été politique et remonte à la décentralisation, que les Bordelais n'ont peut-être pas prise assez au sérieux. Jacques Chaban-Delmas était alors duc incontesté d'Aquitaine. Mais son pouvoir reposait aussi sur des équilibres subtils et des arrangements qui n'ont pas tous fait l'affaire de sa ville, même s'il disait *: « Bordeaux, c'est l'Aquitaine, et l'Aquitaine, c'est Bordeaux. »* La formule, pratique, permettait de faire avaler toutes les pilules. Il n'est pas sûr que les Bordelais en aient tiré le meilleur profit.

UNE SORTE DE PACTE

D'abord parce qu'il n'était pas facile de tenir son rang de capitale pour une ville très étendue, dans une région qui n'était pas si riche. Bordeaux n'a jamais renoncé à son prestige culturel et cela lui a coûté fort cher dans les dernières années de Chaban. Elle venait de mener à bien son assainissement, quand elle a dû faire face aux dépenses prestigieuses du Grand Théâtre ou de son Centre d'art plastique contemporain. Ils ont défrayé la chronique, mais ont aussi fait oublier un conservatoire régional de musique, une grande bibliothèque et quantités d'autres charges que Bordeaux, en tant que capitale, se sentait obligée d'assumer.

Dans le même temps, toujours à cause de ce souci d'assurer les équilibres chers à l'ancien maire, Bordeaux se faisait assez volontiers oublier des instances régionales. Fallait-il un lycée technique en Aquitaine, on le construisait à Agen plutôt qu'à Bordeaux, qui en manquait pourtant cruellement. Le premier contrat de plan Etat-région (1984-1988) ne faisait pratiquement pas mention de Bordeaux, mais consacrait des chapitres entiers à l'espace rural. Chaban était généreux et Bordeaux paraissait soucieuse de faire oublier son rôle antique de verrou du fleuve. Il y avait comme une sorte de pacte dans lequel elle s'interdisait tout comportement hégémonique, tandis que les départements se mettaient les premiers à table. La communauté urbaine n'a pas fonctionné sur des schémas très différents.

Si la naissance de la CUB a permis un joli coup de force sur le plan foncier – il s'agissait de constituer une métropole d'équilibre –, les projets industriels ne sont pas allés aussi loin que prévu et Bordeaux n'en a guère vu la couleur. Les Bordelais n'en ont pas pris ombrage.

Ford à Blanquefort, IBM à Pessac, Aérospatiale et Dassault à Mérignac, cela ne les dérangeait pas, cela se passait dans leur jardin. Ils ont commencé à douter quand ils ont vu que la zone industrielle de la presqu'île d'Ambès ne se remplissait pas autant que prévu. Quand ils ont compris que l'avant-port du Verdon n'attirait ni les bateaux ni les industriels. Ils ont aussi vu leur port, au cœur de la ville, se vider peu à peu, sans que les vieux hangars soient supprimés. On ne dira jamais assez comme la longue agonie du port, en pleine ville, a marqué la mémoire collective des Bordelais. Et a été désastreuse pour l'image de la ville.

Tout cela s'est soldé il y a dix ans. Les Bordelais se sont aperçus alors que Chaban n'était plus le prince charmant, mais ont accepté le remplaçant qu'il leur proposait. On a pu parler d'un mariage de raison pour l'élection d'Alain Juppé à la mairie. Les élections municipales diront si le contrat s'est transformé. Mais la ville a changé. Bordeaux a perdu son pessimisme, oublié la symbolique des hangars moribonds, retrouvé des couleurs, des lumières et une certaine fierté. Certains disent même qu'elle est redevenue une ville latine, comme si elle n'avait jamais cessé de l'être. Le relance économique y est sans doute pour beaucoup, mais il s'est passé quelque chose qui échappe aux politiques et aux urbanistes. Un vent de jeunesse a soufflé et sérieusement décoiffé cette ville aux cheveux blancs.

Bordeaux s'apprête aussi à voir les morceaux de l'A-380 d'Airbus remonter vers Toulouse. C'est nouveau, elle ne percevra pas de droit de passage, mais elle se dit qu'elle aurait bien aimé en croquer un morceau. Elle se console avec ses centres d'appel et des bureaux qu'elle n'arrive pas à fournir, tant la demande est forte. Elle s'inquiète un peu à propos de Ford qui vient de vendre son usine de boîtes de vitesse à l'allemand Getrag. Il y a peut-être du désengagement dans l'air. Les perspectives de développement du port de sont pas fameuses. On parle toujours des futures possibilités de franchissement d'un fleuve, que l'on n'est pas très certain de vouloir passer. On craint que les prochaines gelées ne soient fatales pour la vigne...

P. Ch.

MEDAILLE D'OR
de la distribution Label NF
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

MATELAS ● SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7 j/7

La zone franche a apporté plus de 4 500 emplois en trois ans

Neuf cents établissements s'y sont installés entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 1999

BORDEAUX
de notre correspondante

Quand on lui parle du bilan de la zone franche urbaine, le maire de Bordeaux, Alain Juppé (RPR), n'hésite pas une seconde : *« C'est un véritable succès, même si ce n'est pas la panacée. »* Il pourrait difficilement tenir un autre langage : il en a été l'instigateur, en 1996, quand il était premier ministre. Autre motif de fierté du maire de Bordeaux : la zone franche urbaine (ZFU) bordelaise est la plus grande des quarante-quatre de France.

Le dispositif, lancé en janvier 1997, s'étale sur 790 hectares sur la rive droite de la Garonne. Il intéresse quatre communes : une partie de Bordeaux sur 90 ha, Cenon, Lormont et Floirac. Le quartier bordelais de La Bastide, comme ces trois villes socialistes des hauts de Garonne, réunissent plusieurs handicaps : un chômage élevé (plus de 20 %), peu d'entreprises, une petite délinquance structurelle et un parc important de logements sociaux. A Lormont, par exemple, 72 % des habitations sont des HLM. L'objectif principal de la ZFU consiste à (re) créer une mixité urbaine dans des quartiers difficiles, en attirant des entreprises grâce à des avantages fiscaux : exonérations de taxe professionnelle (TP), d'impôts sur les bénéfices, de charges sociales patronales...

Toutes ces mesures sont valables cinq ans : une aubaine dénoncée, un temps, par certains élus de l'agglomération, qui y voyaient *« une machine infernale, facteur de conflits entre communes »*, *« un mécanisme artificiel incitant à la délocalisation d'entreprises »*, dont le *« volet social est inexistant »*, avec *« un manque de réflexion sur la solidarité communautaire »*.

Ces remarques agacent Alain David, vice-président socialiste de la CUB et maire de Cenon, dont 300 ha sont classés en zone franche : *« Sans ce dispositif, aucune entreprise ne serait venue, et pour celles déjà sur place, des emplois ont pu être conservés, des commerces sauvegardés. A mon avis, ce sont les autres communes qui devraient culpabiliser de ne pas avoir joué le jeu du logement social »*, affirme le maire.

Depuis l'instauration de la ZFU, il se frotte les mains : 400 entreprises se sont installées sur sa commune à partir de 1996, la moitié sont des délocalisations. Près de 1 800 emplois supplémentaires ont été recensés, même si l'on ignore la part des transferts et le type d'emplois créés. Le taux de chômage est passé de 28,8 % en 1997 à 20,3 % fin 2000, mais il est difficile d'isoler l'impact de la ZFU de celui de la reprise économique. La taxe professionnelle (TP) dans le budget municipal atteint 24 millions de francs en 2000, contre 15 millions en 1996 : l'Etat compense en effet intégralement les exonérations de TP dont bénéficient les entreprises et les finances communales profitent de l'explosion de l'activité économique. La mairie a pu ainsi lancer plusieurs programmes pour l'embellissement de la ville et l'amélioration de la sécurité.

Les zones d'activité, presque vides auparavant, n'ont plus un mètre carré de disponible et les prix ont explosé : la valeur locative en bureau s'élève entre 900 et 1 000 francs hors taxe le mètre carré. Dans le centre-ville de Bordeaux, cela se négocie en moyenne à 800 francs. *« On a même vu des propriétaires privés louer leur cave ou leur grenier »*, assure Sandrine Guirao, directrice du service du développement local à Cenon. La zone franche a également attiré des chasseurs de prime. Mais, là encore, impossible d'avoir des chiffres précis. *« Ce sont sûrement ceux-là qui quitteront la zone franche après l'expiration des cinq ans*, poursuit la directrice. *Ceux qui ont fait construire et réalisé des investissements importants devraient rester. »*

Christian Lestrade fait partie de ceux-là. Dans son entreprise familiale, on est imprimeur de père en fils depuis 1936. Il était installé à La Bastide, sur la rive droite de Bordeaux, mais hors zone franche, dans des locaux exigus et « pourris ». En août 1998, il fait construire 820 m² de bâtiments dans la zone d'activités Jean-Zay, à Cenon, à deux pas des HLM. Il investit 2,5 millions de francs dans du matériel performant et, grâce à des possibilités de stockage plus importantes, il négocie mieux ses achats de matières premières. Les prix de l'imprimerie sont devenus plus compétitifs. *« Depuis mon installation, j'économise entre 250 000 et 300 000 francs par an »*, affirme M. Lestrade. Son chiffre d'affaires est passé de 3,8 millions en 1997 à 6,3 en 2000. *« J'ai même fait venir mon expert comptable. Et je travaille avec des cabinets d'avocats et des traiteurs du coin. »*

En 2003, les exonérations fiscales auront disparu. *« Je ne compte pas déménager pour autant »*, assure le patron. La zone d'activités où se trouve l'imprimerie, viabilisée au début des années 1990, était une coquille presque vide jusqu'en 1997. Depuis, près d'une centaine d'entreprises s'y sont implantées. Il ne reste plus aucune réserve foncière.

Les recrutements des salariés résidant sur la zone franche, compte tenu du quota de 20 % d'embauches locales, sont plus délicats. *« Il est parfois difficile de trouver sur le territoire de la ZFU des personnes compétentes pour des postes très pointus et de suivre la loi à la lettre »*, reconnaît Sandrine Guirao. Certains regrettent qu'aucune structure locale de formation et de suivi des emplois n'ait été mise en place.

Le bilan de l'ensemble de la zone franche, réalisé par la préfecture de la Gironde pour les trois premières années, est instructif mais lacunaire. Cette « photographie » montre que 900 établissements se sont installés entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 1999, mais sans que soient connus, là encore, ni le solde total, ni sa répartition selon les secteurs d'activité. Pour la même période, plus de 4 500 emplois supplémentaires ont été recensés, principalement dans la construction et les services, mais le solde des créations d'emplois et des transferts, le type d'emplois et de statuts ne sont pas précisés.

Le document ne mentionne pas non plus la part des salariés résidents (un quota de 20 % d'embauche « locale » sur la totalité du recrutement est obligatoire). Le chômage a baissé de 16 % sur la période considérée, mais dans les mêmes proportions que pour la zone d'emploi de Bordeaux, qui regroupe 44 communes. *« Avant, on n'arrivait même pas à faire baisser le taux de chômage »*, précise le maire de Cenon. *« Les cartes ont été redistribuées à l'avantage de zones jusqu'à présent déshéritées »*, insiste Alain Juppé. Mais, pour tirer un bilan complet et étudier les conséquences de la zone franche, il va falloir encore patienter quelques années.

C. Co.

> Les recrutements de salariés résidant sur la zone franche urbaine, compte tenu du quota de 20 % d'embauches locales obligatoires, sont plus délicats. Certains regrettent qu'aucune structure locale de formation et de suivi des emplois n'ait été mise en place

Le port va bien, mais est à l'étroit

Grand indicateur de l'état de l'économie aquitaine, le port de Bordeaux a enregistré en 2000 son meilleur résultat depuis 1995. Il repasse la barre des 9 millions de tonnes, renforce son fret conteneurisé (520 000 tonnes). Conséquence de la tempête de décembre 1999, céréales et stockage des produits alimentaires pour les animaux ont connu une forte baisse, tandis que les pins ont été exportés massivement. Les responsables du port s'attendent à une croissance identique en 2001. Un élément vient cependant modérer leur optimisme. Le port est installé sur le plus grand estuaire de France, mais il est le moins industrialisé, par rapport à ses rivaux de la Loire et de la Seine. Beaucoup voyaient là une belle perspective de développement, entre Bassens, au nord de Bordeaux, très actif depuis que les bateaux de commerce ont abandonné le centre-ville, et Le Verdon-sur-Mer, sur l'Atlantique. L'extension de la loi littorale aux estuaires oblige à revoir ces perspectives à la baisse. Bordeaux a peut-être pris un retard irréversible.

Les Bordelais font à nouveau la fête

BORDEAUX
de notre correspondant régional

Il y a longtemps que cela faisait le bruit d'un pétard mouillé. Bordeaux avait perdu le sens de la fête. Fâcheux dans une ville où l'on s'était si follement amusé au fil des siècles. Le Grand Théâtre, construit par Victor Louis à la fin du XVIIIe siècle, en reste un éclatant témoignage. Des tableaux racontent encore les fastes d'un carnaval qui a enflammé toute la ville, avant de s'exporter aux Antilles et à la Nouvelle-Orléans. Goya en a témoigné, on y tuait allégrement le taureau et cela a duré jusqu'à la fin des années 1960, quand les arènes ont été vraiment trop fatiguées.

Bordeaux aimait aussi le théâtre. Si fort que le nom de Michel Morin, un acteur du XIXe siècle, quand la ville comptait autant de théâtres que de cinémas aujourd'hui, est resté dans le langage courant, sans que sa réputation ait jamais franchi les limites de sa ville. Il s'était taillé un énorme succès en jouant tous les rôles d'une même pièce. Aujourd'hui, les petites annonces de *Sud-Ouest* et des gratuits ne cessent de le proclamer : *« Recherche Michel Morin »*, répété des dizaines de fois. Un peu inquiétant quand on ne sait pas qu'il s'agit tout simplement d'un homme à tout faire ! Incompréhensible, pour qui n'est pas d'ici, tandis que, de leur côté, les Bordelais sont persuadés que le terme est utilisé dans toute la France et intelligible du monde entier... Peu de comédiens ont connu une telle reconnaissance posthume.

Il y a bien d'autres signes de l'habitude qu'avait cette ville de la culture et de la fête. Les « barrières », par exemple, un peu comparables à celles de Paris ou aux Grands Boulevards. Chacune avait ses grands cafés, son cinéma, et assurait un relais important entre la capitale, ses banlieues, ses vieilles filières d'immigration et de chalandise. Elles constituent encore des centres commerciaux très actifs, que rocades et autres périphériques n'ont pas réussi à faire disparaître. On y faisait la fête comme on allait danser dans les guinguettes de Lormont et Floirac. Bref, cette ville était joyeuse. Elle serait tout d'un coup devenue triste comme un bonnet de nuit. Les Gascons, les Périgourdins, les Charentais, les Corréziens, les Basques qui – avec beaucoup d'autres – « faisaient » Bordeaux, auraient soudainement sombré dans la mélancolie ?

LES CAFÉS À L'HEURE ESPAGNOLE

Les choses sont beaucoup plus simples. *« Le carnaval, avant la guerre, c'était formidable »*, se rappelle Roger Domecq, quatre-vingt-huit ans, un vrai Bordelais, bien inscrit dans la tradition puisque Catalan d'origine. Il a grandi sur le port en poussant des brouettes, avant de diriger la première entreprise de transport de la place et le dernier armement de grande pêche : *« Après la guerre, il y a eu la voiture, les bains de mer, les trains de plaisir. Les gens sont partis. L'été, puis le week-end, ils ont commencé à s'envoler. Ils sont devenus individualistes. Les terrasses se sont vidées, comme ce que l'on appelait "la bourse des pieds humides", ces forums spontanés qui s'organisaient devant les kiosques à journaux ou certains commerçants. Les gens ont commencé à se recevoir chez eux puis à aller faire la fête dans leur résidence secondaire ou leur pays d'origine. »*

Personne ne sait exactement quand ni pourquoi, mais Bordeaux a un jour cessé de faire la fête. Le vieillissement de la population y est sans doute pour beaucoup. Aussi le fait que dans cette ville étape, il était devenu très facile de retourner faire la fête chez soi. Cela se passait ailleurs et quand, par hasard, quelqu'un faisait du bruit, une pétition était sur le bureau du maire la semaine suivante.

Les choses ont changé soudain au milieu des années 1990. Un mouvement profond, imprévisible. Les jeunes ont reconquis la ville. Cela a commencé par la place de la Victoire, où les cafés ont adopté l'heure espagnole. Cela a continué par les quais. Bordeaux revit la nuit. Elle en avait perdu l'habitude. Elle a aussi retrouvé le goût de la fête. Le Mondial de football y est pour beaucoup. Il a servi de déclencheur, a permis à la ville de découvrir qu'elle pouvait recevoir et s'amuser au bord de son fleuve, sur des quais largement ouverts. Fête du fleuve, opération pique-nique, marché dominical, la ville ne se reconnaît plus. Le Bal du nouveau siècle a attiré un monde fou. La Fête du vin, en juin, est bien ancrée dans les habitudes et il est question d'en faire un rendez-vous mondial, comme la Fête de la bière ou le carnaval de Rio. Bordeaux s'est rappelé qu'elle avait un nom et que cela pouvait servir.

P. Ch.

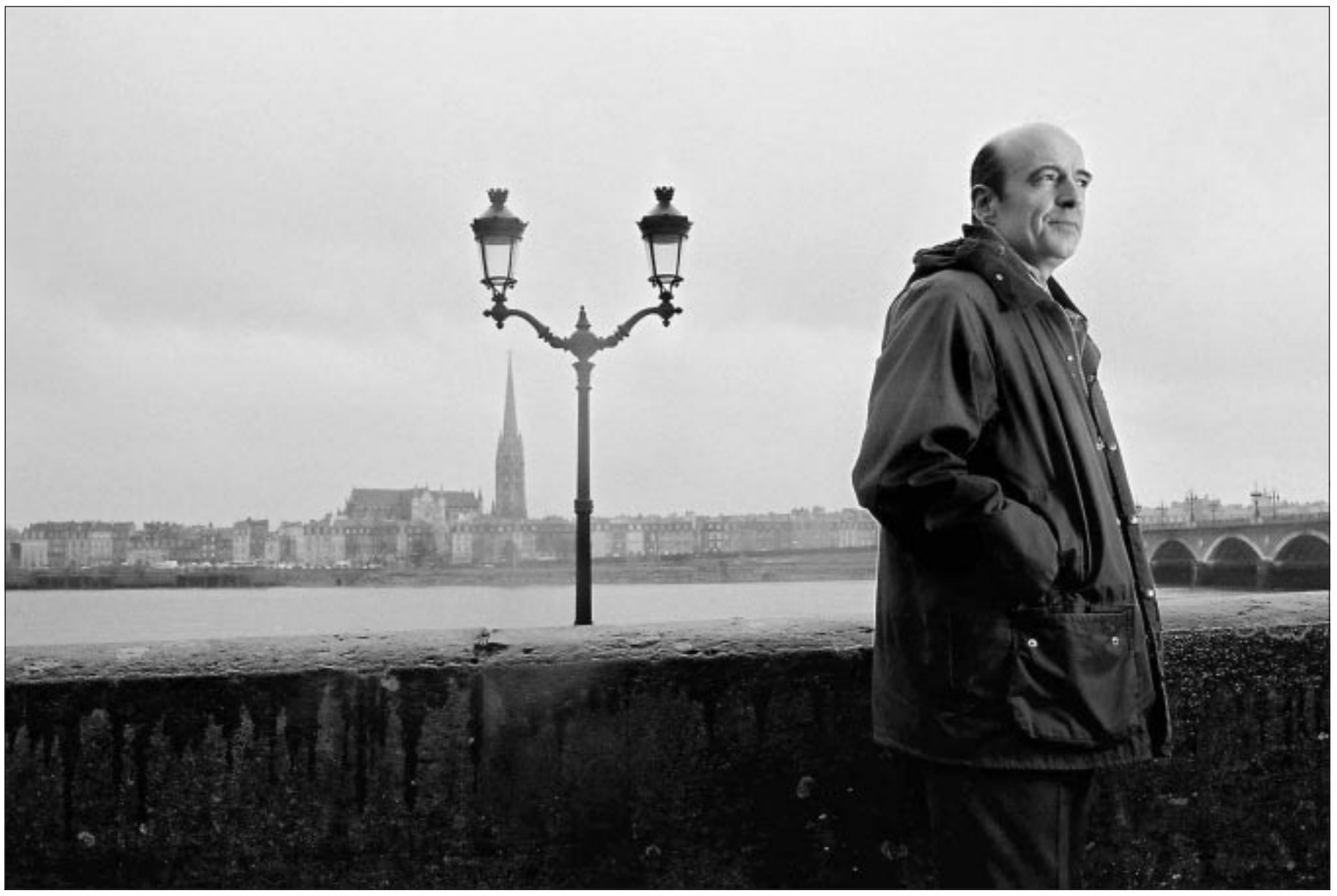

UN MAIRE **BORDEAUX** UNE VILLE

Le Juppé nouveau de Bordeaux

Il a appris sa ville comme on apprend une langue, s'intéresse au football en gommant sa préférence pour le rugby. Ses adversaires le respectent et le trouvent parfois plus abordable que Chaban. Dans un petit carnet noir, il note tout ce qui ne va pas sur les bords de la Garonne

BORDEAUX dit de lui : *« Juppé est programmé pour un destin national, mais il ne sait pas encore comment il va l'assumer. »* Entendons-nous : le Bordeaux qui parle n'est pas la ville, mais François-Xavier Bordeaux, conseiller municipal (div. g.) sortant. Ainsi l'étiquette-t-on depuis que cet ancien membre du cabinet Bérégovoy, dernier adversaire politique de Jacques Chaban-Delmas, au mauvais temps de l'affaire des Girondins, s'est senti *« trahi »* par la conjonction de ce qu'il appelle les confréries anciennes de *« la mitterrandie »* et de *« la chabanie »*.

« FXB », comme on l'appelle à Bordeaux, a encore le souvenir d'un mot de Daniel Vaillant, aujourd'hui ministre de l'intérieur et maire du 18e arrondissement de Paris, lorsque M. Juppé décida, peu avant les élections municipales de 1995, de quitter et Montmartre et la gestion des finances de la capitale : *« Tu sais, nous, on est content. On en est débarrassés ! Mais, toi, tu n'as vraiment pas de pot. Tu vas récolter le meilleur. »*

Exit Paris, donc. Mais la question demeure : a-t-il changé ? Le *« meilleur d'entre nous »*, comme avait dit Jacques Chirac, a-t-il changé, depuis que l'échec de la dissolution de l'Assemblée nationale, en 1997, le cantonne désormais, presque exclusivement, à Bordeaux ? *« L'actuel maire de Bordeaux est tout à fait différent de l'ancien premier ministre. Juppé est heureux à Bordeaux, où il s'est investi pleinement, avec l'ambition de transformer la ville »*, assure Georges Peyronne, ancien préfet d'Aquitaine, aujourd'hui à la retraite.

A-t-il changé ? L'intéressé répond d'abord, la tête dans ses mains, comme s'il souffrait de cette sempiternelle question : *« C'est donc toujours la même obsession ? »* Eh oui, monsieur le premier de la classe.

Parmi les trois anciens chefs de gouvernement reconvertis dans la gouvernance des grandes métropoles, Raymond Barre à Lyon, Pierre Mauroy à Lille, vous êtes le moins rond, le plus jeune – cinquante-cinq ans –, peut-être le plus honni, en tout cas le plus craint, le plus guetté. *« Bien sûr que j'ai changé ! Il y a ici, à Bordeaux, à peine moins de travail, mais beaucoup moins de stress qu'à Matignon. Et les gens, aussi, ont changé à mon égard : j'avais atteint un tel degré d'impopularité comme premier ministre que ça se ressentait dans le regard que portaient les Bordelais sur leur maire. Aujourd'hui, c'est fini, on ne m'appelle plus jamais "Monsieur le premier ministre", sauf les fonctionnaires de la préfecture. »*

M. Juppé indique toutefois qu'il n'a pas changé sur un point : *« On me connaît suffisamment. Quand je fais quelque chose, je le fais à fond. »* Il s'est naturellement plongé dans les grands dossiers d'infrastructures, le tramway – trois lignes en même temps –, le franchissement de la Garonne, le TGV, la transformation des quais, la réappropriation de la rive droite, le grand contournement de Bordeaux par le nord et l'ouest, mais aussi dans tout ce qui relève de la politique de proximité.

Il peste même parce que cela ne va pas assez vite : la réhabilitation du vieux quartier Saint-Michel n'avance pas comme il le voudrait et la voirie reste encore dans un état déplorable. M. Juppé n'a jamais abusé du « droit d'inventaire ». On lui reproche même de n'avoir pas su rompre avec l'héritage Chaban, comme il n'a pas rompu avec Jacques Chirac.

Mais, parfois, soupire-t-il, quand on lui reproche un certain retard à l'allumage : *« Tout était au point mort... Il n'y avait rien dans les cartons. »* Rien, si ce n'est des finances calamiteuses et une administration endormie. Mais, aujourd'hui, tous les grands projets sont sur les rails : *« Nous avons notre feuille de route pour dix ans. »*

Désormais, Alain Juppé connaît Bordeaux comme sa poche. L'autre jour, dans un petit village du Médoc, il a épaté tout le monde en présentant, par le menu, les caractéristiques techniques d'une future station d'épuration. *« Il a appris Bordeaux comme on apprend une langue »*, confesse Mgr Pierre Eyt, avec lequel l'ancien premier ministre aime parler des *« questions du vaste monde »*, lors de longs déjeuners en tête à tête. Le cardinal, archevêque de Bordeaux, le décrit comme *« un homme enthousiaste, chaleureux, qui va au-devant des Bordelais »*. *« Le football, ça le passionne*, ajoute avec amusement le prélat. *Mais il fait un peu semblant, il préfère le rugby. »*

L'un des chefs d'entreprise qui, en 1994, avaient appelé M. Juppé à la rescousse, Bertrand de Bentzmann, aujourd'hui président de la chambre régionale de commerce et d'industrie d'Aquitaine, se souvient des débuts : *« Beaucoup espéraient lui enseigner Bordeaux. Or il n'avait besoin de personne. C'est une éponge. » « Il a appris Montaigne, Montesquieu, le vin, l'architecture, l'histoire. Il a une mémoire extraordinaire »*, renchérit Michel Duchêne.

Cet adjoint au maire, chargé des quartiers, a la particularité de venir de l'extrême gauche. Candidat Vert, tendance Waechter, en 1989, il a été intégré par Chaban-Delmas à la majorité municipale, repris par Juppé en 1995, et il est aujourd'hui conseiller général RPR du canton de Bordeaux-3. Comme tant d'autres, il a été bluffé par le maire. *« Ce n'est pas l'image que j'avais de lui, avant son arrivée, mais ce type a une très grande capacité d'écoute »*, assure l'ancien écolo.

Peu après les municipales de 1995, Bordeaux a été découpée en treize quartiers, où le maire a d'abord désigné un élu responsable. Ces conseils de quartier ont été progressivement ouverts à tous les habitants. Alain Juppé y assiste souvent. *« En six ans, on a dû faire quelque 1 500 réunions, soit presque tous les deux jours ouvrables. Je suis épuisé »*, rapporte Michel Duchêne.

Depuis quelque temps, l'adjoint aux quartiers a aussi intégré l'état-major municipal, qui se réunit tous les lundis matins. Outre le maire, il y a là le premier adjoint, Hugues Martin (RPR), député européen, le chef de file local de l'UDF, l'adjoint aux finances, le directeur de cabinet, les secrétaires généraux de la mairie et de la CUB, la Communauté urbaine de Bordeaux, et donc Duchêne. C'est là que se prennent les grandes décisions.

Ensuite, *« on ne peut pas dire qu'il y ait une rafale de directives »*, rapporte l'un des membres de cet état-major. M. Juppé, en revanche, contrôle de très près l'exécution des décisions. Il part seul en ville, à pied ou en voiture, et note tout ce qui ne va pas sur un petit carnet noir. Pour fêter la fin du mandat, ses adjoints lui ont récemment offert un vélo. *« Je ne suis pas sûr que l'idée ait été très bonne, parce que, le lundi suivant, qu'est-ce qu'on s'est pris ! Il avait passé tout son week-end à sillonner la ville »*, raconte l'un de ces aimables donateurs...

Alain Juppé ne sait rien faire à moitié. En campagne, quand il remonte une rue, pas un commerce ne lui échappe. Il entre dans le magasin, salue le commerçant et les clients, et distribue lui-même ses tracts, modestement : *« J'organise une petite réunion, ce soir, dans votre quartier. »* Ce n'est pas franchement décontracté, mais on a connu des anciens premiers ministres moins à l'aise sur les marchés. Inépuisable, l'ancien président du RPR organise aussi des « réunions d'appartement », jusqu'à une ou deux par jour en ce mois de février.

Sous couvert d'anonymat, un maire socialiste de l'agglomération bordelaise résume assez bien le sentiment dominant : *« Chaban était comme une sorte de grand bourgeois, à l'aise dans tous les milieux et qui savait mettre à l'aise. Juppé, lui, on ne l'aime pas, mais on est impressionné par la classe, la dimension intellectuelle du bonhomme. C'est ce qui lui tient lieu de cote d'amour. Je vais peut-être vous étonner, mais pour moi, il est plus abordable que Chaban, en ce sens qu'il est plus moderne, plus direct. S'il a quelque chose à me dire, il prend son téléphone. »*

Il faut dire un mot de cette déroba-de des élus socialistes, car plusieurs d'entre eux n'ont accepté de témoigner que sous la protection du « off ». Associés à la gestion de la CUB, ils n'ont, en fait, qu'à se louer de leurs relations avec M. Juppé, mais, en pleine campagne électorale, ils ne veulent pas trop gêner la candidature de leur camarade socialiste, Gilles Savary.

Ayant obtenu de figurer en quatorzième position sur la liste du Parti socialiste aux élections européennes de 1999, Gilles Savary n'a pas voulu aller se réfugier dans l'une de ces communes de la CUB qu'on dit susceptibles de basculer à gauche. Il s'accroche, non sans courage, à son rôle de chef de file de l'opposition municipale, mais, comme le dit l'un de ses camarades, *« il en a marre de faire la course avec, en ligne de mire, l'éternel maillot jaune devant lui »*.

> « Sous des abords aimables, c'est resté un homme d'appareil. Il a compris qu'il fallait continuer la politique du troc, mais il n'a pas changé : au premier obstacle, il se raidit. C'est toujours un homme qui marche à un mètre au-dessus du sol, et qui ne voit pas les autres »
>
> **Noël Mamère**, maire de Bègles

Son vrai succès serait de mettre Alain Juppé en ballottage, au soir du premier tour, ce dont l'intéressé ne s'inquiète que modérément. *« Si je ne suis pas élu au premier tour, je connais par avance les commentaires auxquels j'aurais droit : "Tiens, Juppé aussi s'est fait accrocher !" Mais les commentaires ne durent que huit jours, et moi, je préfère repasser six ans à la tête de la CUB »*, explique l'ancien premier ministre. Pour comprendre le raisonnement, il faut savoir que la présidence de la Communauté urbaine ne tient qu'à une voix.

Or réélu au premier tour avec 51 % des voix, M. Juppé aurait moins de sièges de conseillers communautaires que s'il était élu au second tour avec, par exemple, près de 60 % des suffrages. Entre son image nationale et la liberté de manœuvre que lui procurerait au plan local sa réélection à la présidence de la CUB, M. Juppé a donc choisi, du moins officiellement.

« Evidemment, il a tout fait basculer sur la CUB », affirme M. Savary, en parlant des finances locales. Ce que corrige à peine le premier adjoint au maire de Bordeaux, M. Martin : *« Disons qu'on utilise à plein les crédits de la CUB, mais dans les limites fixées par la cogestion de l'ensemble avec les socialistes. »*

Cependant, un incident récent entre le maire et ses opposants a fait se reposer cette question : Alain Juppé a-t-il vraiment changé ? Coup sur coup, devant des journalistes, l'ancien premier ministre a traité M. Savary de *« connard »* et un autre membre de son opposition, Denis Teisseire, écologiste connu pour saisir en chaque occasion le tribunal administratif sur la validité de certaines délibérations du conseil municipal, d'*« olibrius »*.

M. Juppé s'en est peu après expliqué : ses propos n'étaient pas destinés à être reproduits et, de plus, à Bordeaux, le terme de *« connard »* est presque *« affectueux »* – ce qui n'est pas tout à fait faux, il est vrai, habituel en tout cas.

Mais plainte a été déposée. *« Je ne suis pas particulièrement chochotte, mais il faut bien comprendre que ce type ne supporte pas le débat »*, explique M. Savary. Toujours sous couvert d'anonymat, la défense vient, une fois de plus, d'un maire socialiste de l'agglomération, qui, lui non plus, ne doit trop guère supporter la contestation de sa propre opposition : *« Il faut dire que Teisseire et Savary sont de fameux morpions. Ils n'ont que les recours en justice pour donner l'impression qu'ils existent. »*

CETTE coexistence pacifique, héritée de l'époque Chaban, se retrouve aussi entre Bordeaux, le conseil régional d'Aquitaine et, dans une moindre mesure, le conseil général de Gironde, tous deux présidés par des socialistes. Amusé, M. Juppé rapporte ainsi qu'un jour, après un dîner, son épouse, Isabelle, l'avait encouragé à mieux considérer Alain Rousset, président du conseil régional, maire de Pessac et possible candidat socialiste à la présidence de la CUB. *« Je veux bien être gentil,* avait répondu le maire. *Mais il est quand même là pour me piquer la place ! »*

Rejetés par ce que l'un d'eux appelle la *« cohabitation à la bordelaise »*, les écologistes sont de loin les plus sévères avec le système. Tête de liste des Verts, l'avocat Pierre Hurmic se souvient de s'être fait *« envoyer promener comme un garçon de bain »* par le maire, pour lui avoir soumis un très sérieux projet de passerelle sur la Garonne, réservé au passage du tramway. Il dénonce le caractère *« très autoritaire, autosuffisant et autocrate »* du maire, et lui reproche d'avoir bénéficié à la CUB de *« la servilité socialiste »*. *« C'est vrai que Bordeaux bouge,* consent-il. *Mais c'est parce que Bordeaux avait pris quinze ans de retard. »*

Le bouillant député Vert de Gironde, Noël Mamère, maire de Bègles, est le plus catégorique : *« Sous des abords aimables, c'est resté un homme d'appareil. Il a compris qu'il fallait continuer la politique du troc, mais il n'a pas changé : au premier obstacle, il se raidit. C'est toujours un homme qui marche à un mètre au-dessus du sol, et qui ne voit pas les autres. »*

Déjà en pleine campagne pour l'élection présidentielle, Noël Mamère se rappelle au bon souvenir de tous ceux qui redoutent encore de voir réapparaître Alain Juppé dans le sillage de Jacques Chirac

Jean-Louis Saux
(avec Claudia Courtois à Bordeaux)

Photographie : Rodolphe Escher pour « le Monde »

A ceux qui m'ont mal lu

par Edwin Black

LES deux comptes rendus critiques de mon livre *IBM et l'Holocauste* publiés par *Le Monde* du 13 février appellent de ma part un certain nombre de commentaires et de réserves, dans la mesure où ils me semblent participer d'une présentation partiale de mes recherches et de mes conclusions.

Mme Wieviorka affirme qu'il n'y aurait pas de preuves de l'utilisation de machines à cartes perforées dans les camps, à l'exception de Bergen-Belsen. Sur ce point, elle n'est pas suivie par l'ensemble des experts qui ont examiné cette question, y compris un de vos lecteurs (*Le Monde* daté 18-19 février). En fait, le scepticisme de Mme Wieviorka ne résiste pas à l'accumulation d'une montagne de preuves, dont beaucoup sont librement accessibles à tous. Quiconque dispose d'une connexion Internet peut, par exemple, accéder aux archives du tribunal de Nuremberg, volume V, à l'adresse www.nizkor.org/hweb/imt/tgmwc/tgmwc-05/tgmwc-05-44-05.shtml, et y découvrir que le déporté français de Mauthausen Jean Veith y était responsable du fonctionnement de ces machines (le terme *Hollerith*, revient à quatre reprises dans sa déposition). Veith explique même qu'il a pu assister à un certain événement car il se trouvait *« devant la machine Hollerith »*. En outre, il existe des milliers de listes de prisonniers produites à Mauthausen estampillées *« Hollerith erfasst »*, *« enregistrées sur Hollerith »*.

Un site Internet polonais consacré au camp du Stutthof contient une longue discussion sur le *Hollerith Abteilung* (département mécanographique) de ce camp et sur la formation spécialisée que les déportés opérateurs devaient suivre. Plus d'une monographie historique a été consacrée au système Hollerith du camp de Stutthof. Plusieurs opérateurs Hollerith de ce camp sont encore en vie aujourd'hui, en Pologne.

Les archives fédérales allemandes contiennent 130 000 cartes de déportés en provenance de divers camps, de Dachau à Auschwitz, portant des annotations de codage Hollerith comme, par exemple, *« Lochk. geprüft » (« carte perforée vérifiée »)*. Le musée d'Auschwitz a récupéré 30 000 cartes de déportés d'Auschwitz portant le tampon *« Hollerith Erfasst »*. Mon livre fait référence à de nombreux documents de transfert entre les départements mécanographiques de camps comme Flossenburg et Ravensbrück, par exemple. Une femme berlinoise qui était affectée au tri des cartes perforées à Ravensbrück a été interviewée sur la télévision américaine il y a quelques jours.

Mon éditeur français a fourni les références au site Internet ci-dessus et d'autres documents à Mme Wieviorka avant la parution de sa recension. Dans ce contexte, ses critiques me semblent particulièrement incompréhensibles. Le fait qu'elle ne sache rien de la présence de machines à cartes perforées dans les camps n'invalide pas l'expérience personnelle de ceux qui en avaient la charge – ou qui en ont été les victimes. Il est également possible que Mme Wieviorka n'ait pas tenu compte de la mise en garde de mon introduction : *« De toute évidence, la dynamique et le contexte de l'alliance d'IBM avec l'Allemagne nazie ont évolué au cours des douze années de régime nazi. J'ai tenu à ce que cette histoire soit toujours appréhendée dans son contexte. Feuilleter superficiellement ce livre ne pourra conduire qu'à des conclusions grossières et erronées. Si vous avez effectivement l'intention de le parcourir rapidement ou de ne vous arrêter qu'à certains passages, je vous demande de le refermer sans attendre. »*

> Avec ou sans cartes perforées, les nazis auraient entrepris d'exterminer les juifs. Je pense toutefois avoir montré que, sans la collaboration active d'IBM, les chiffres finaux auraient été différents

Le compte rendu d'Hervé Le Bras contient un certain nombre d'affirmations qui sont tout simplement contredites par les faits. Ici encore, il me semble que ses commentaires auraient gagné à être étayés par une lecture plus serrée de mon livre.

Dans leur obsession antisémite, les nazis n'ont jamais été satisfaits des résultats du dénombrement des juifs « religieux » ou « raciaux ». Les « théoriciens » nazis proclamaient constamment – souvent de manière hystérique – que les juifs étaient bien plus nombreux qu'on ne le pensait ou que ne le montraient les recensements. C'étaient ces « juifs cachés » que Hitler craignait particulièrement. Lors du congrès du Parti nazi à Nuremberg en 1935, Hitler a annoncé que l'Allemagne comptait 2 millions de juifs (alors que l'estimation la plus réaliste était de 600 000). Comme le remarque Le Bras, les données démographiques présentées lors de la conférence de Wannsee étaient aussi grossièrement exagérées. Il est vrai que Burgdorfer et ses pairs n'ont jamais cessé de débattre la question de savoir combien il fallait de sang juif dans une lignée pour que celle-ci soit considérée comme « juive ». Mais l'idée de remonter jusqu'en 1800 n'était qu'une idée « théorique » parmi beaucoup d'autres. Tous les démographes antisémites étaient atteints de la même hystérie judéophobe. En Roumanie, les responsables du recensement annoncèrent que le pays comptait 2 millions de juifs à partir d'une addition incorrecte de résultats de recensements précédents. C'est pour aider à tirer la situation au clair que l'on fit appel à des techniciens IBM.

Leur antisémitisme obsessionnel à conduit les « raciologues » nazis à vouloir identifier non seulement les demis et les quarts de juifs, mais aussi les huitièmes et les seizièmes de juifs. L'investigation généalogique était bien sûr effectuée manuellement par les tribunaux raciaux et dans de nombreux bureaux de recherches raciales, mais, pour les identifier en masse, les machines à cartes perforées étaient indispensables, et ces dispositifs étaient précisément utilisés par le Bureau central de la statistique du Reich et d'autres organismes.

Sur ce point, Hervé Le Bras se trompe lorsqu'il évoque le Bureau central de la race et de la colonisation (Rusha), qui ne s'occupait pas de l'identification des juifs en vue de leur persécution, mais examinait l'ascendance aryenne de postulants à la SS. Or ce bureau n'a pas disposé de matériel mécanographique avant 1943. Et si les statisticiens de ce département ont fait des pieds et des mains pendant des années pour obtenir des machines, c'est pour une bonne raison. Selon eux, avec des méthodes manuelles, il aurait fallu des années pour atteindre le quota de 24 000 dossiers par an, dans la mesure où près de six mois pouvaient être nécessaires pour établir le « pedigree » d'un seul postulant. Comparez ce chiffre aux 41 millions de citoyens prussiens. On peut toujours, bien évidemment, contester l'utilité et l'efficacité des machines Hollerith...

Je ne m'attarderai pas sur les erreurs d'appréciation d'Hervé Le Bras sur le cas de la Hollande. De nombreux spécialistes de l'Holocauste se sont penchés sur la question et n'ont rien trouvé à redire au résultat de mes travaux. Je dois d'ailleurs présenter d'ici peu mes résultats à l'Institut néerlandais de documentation sur la guerre. Si Hervé Le Bras se donne la peine d'examiner de plus près les sources primaires et secondaires, peut-être sera-t-il conduit, sur ce point, à rejoindre ce qui semble être l'avis majoritaire.

Quant à la France, je ne peux qu'inciter également Hervé Le Bras à relire plus attentivement le chapitre qui lui est consacré. Quoi qu'il semble penser, l'histoire n'a pas encore rendu son jugement sur René Carmille. Ce sujet controversé reste toujours largement inexploré.

Enfin, Hervé Le Bras donne une représentation erronée du travail pionnier de Gotz Aly (1984). Cet ouvrage n'est pas un ouvrage de statistique : il s'agit d'une étude des techniques d'enregistrement employées par les nazis, y compris celles reposant sur les cartes perforées. D'ailleurs, le titre exact du livre est : *L'Enregistrement complet : recensement, identification et isolation dans le national-socialisme*. Dans l'introduction, Aly dit : *« Pourtant, ce n'est pas l'idéologie du sang et du sol ni le principe des canons et du beurre qui ont permis aux nationaux-socialistes de renforcer leur emprise et leurs activités destructrices. C'est l'utilisation des chiffres bruts, des cartes perforées, de l'expertise statistique et des cartes d'identification qui a rendu tout cela possible. Toute colonne de travailleurs forcés existait d'abord en tant que colonne numérotée. Toute action d'extermination était précédée par un enregistrement. »*

On semble vouloir m'attribuer l'idée étrange selon laquelle l'Holocauste n'aurait pas eu lieu sans la technologie d'IBM. Une telle affirmation est absurde, et je n'ai jamais rien dit de tel, bien au contraire : avec ou sans cartes perforées, les nazis auraient entrepris d'exterminer les juifs. Je pense toutefois avoir montré que, sans la collaboration active d'IBM, les chiffres finaux auraient été différents. Tout cela est dans mon livre : une lecture attentive et impartiale permettra à tout lecteur de s'en convaincre.

***Edwin Black** est journaliste d'investigations indépendant.*

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Abel Gershenfeld.

Goût, coût, et nous ?

par Jacques Gaillard

C'EST un poulet, un poulet d'aujourd'hui, ordinaire. Un poulet semblable au consommateur ordinaire de poulet, anonyme, ni gras ni maigre. Sur sa fiche d'identité, on peut lire : *« 70 % d'alimentation végétale minimum »*. Restent 30 %. Que peut manger un poulet pour faire 100 %, après avoir croqué sa ration végétale ? De l'animal ? Les farines carnées sont interdites ; le ver de terre, l'insecte, la limace vive sont rarissimes sous les hangars. Du minéral ? Des gaz ? Il y a peut-être une réponse très simple – mais la transparence ne va pas jusque-là.

Il est écrit que l'animal a vécu 41 jours. Seuls ceux qui ont fréquenté des basses-cours peuvent s'en émouvoir. Six semaines pour passer de l'œuf à 1,2 kg constitue une performance. C'est un peu comme ces nageuses est-allemandes qui subitement pulvérisaient des records. On y a mis bon ordre. On a eu tôt fait d'interdire aux sportifs des produits qui se vendent en pharmacie. Question d'éthique, paraît-il.

Pour les étiquettes des volailles, le silence est d'or. Tout le monde est informé de l'existence de l'érythropoiétine. Seuls les intimes de tels poulets (peut-on appeler *« agriculteurs »* les gardiens de volailles qui ramassent les morts chaque matin ?) connaissent le nom des antibiotiques qui, par une chimie subtile, les font gonfler. Pour brouiller les pistes, on a inventé le poulet à vitesse variable. A 142 jours, loin d'être un vieux poulet, il monte en grade. A un an, il serait peut-être excellent ; mais après une enfance pareille, la bête, dit-on, implose.

Nous ne saurons pas non plus ce que mangent les dorades. La dorade sauvage mange ce qu'elle trouve. Mais la dorade élevée ? A 80 %, elle vient de Grèce. Où l'on ne dit pas ce qu'elle mange. Il est d'ailleurs proscrit d'indiquer d'où vient la dorade : l'Europe le veut ainsi. Et seule la bonne volonté du poissonnier peut révéler qu'elle est d'élevage. Dans l'assiette, nul doute n'est permis, ce n'est pas le même poisson, c'est à peine du poisson. Après tout, il y a des décennies que toutes les truites vendues viennent d'un bassin. Déjà, à la veillée, les petits enfants ébaubis écoutent l'aïeul conter l'époque où la chair des truites n'était pas un buvard orange. Sur la lancée, ils lui demandent s'il a aussi connu les dinosaures.

Ne revenons pas sur le porc : le *« cochon-fusée »* vit, paraît-il, ses derniers moments. Il deviendra *« fermier »* en foulant l'herbe pendant quelques centaines d'heures. Du lapin, on ne sait trop que penser. Qui peut nous dire ce que mange un lapin de nos jours ? Des croquettes, des granulés ? Ou de vieux tapis ? La chair en est fibreuse. C'est peut-être un indice (je plaisante). Quand à la dinde, on en donne aux chats. Il y a, pour la Saint Félix, des promotions *« riches en dinde »*. On n'ose plus, sinon, l'appeler par son nom. Sur un menu du restaurant, elle s'embusque dans une *« fricassée de volaille »*. Quand on pense que Benjamin Franklin voulait faire de ce somptueux volatile l'emblème des Etats-Unis (l'aigle lui semblait trop européen)...

Mais peu à peu, le brouillard se lève. Redoutable apocalypse. Nous avons longtemps cru manger du bœuf : on nous servait des vaches. Bourrées de protéines, pour que leur lait mérite quelques centimes supplémentaires de subvention. Car le lait est une substance retirée des vaches à seule fin d'en jeter la moitié. C'est à ce prix que nos étables ont survécu. Le lait, le beurre, le prix du beurre et le steak de la laitière – toute une fable.

Les plus anciens se souviennent qu'on nous pria, naguère, de suivre le bœuf. La question fut résolue en immobilisant les vaches : on ne rentre plus les troupeaux, on sort les bidons. Cette constellation d'escroqueries légales a considérablement simplifié les embarras que la nature mettait à l'élevage. Il suffit de cultiver des céréales. Du coup, le paysage rural s'est également simplifié. Des céréales à perte de vue, pour nourrir des animaux invisibles. Les excédents, on les donne aux gosses sous forme de copeaux. Qu'ils noient dans du yaourt, pour absorber le lait. Avec beaucoup de sucre, pour le goût. A douze ans, après avoir dévoré directement ou indirectement une tonne de céréales, une crémerie entière et des litres visqueux de soja transformé en ersatz de chocolat tartinable, un enfant sur cinq, dit-on, est obèse ou le sera. Il ne manquerait plus qu'il se mette à fumer, c'est mauvais pour la santé.

Qu'on se rassure : tout cela est réputé comestible. Mais nous pourrions à la rigueur survivre en picorant directement les céréales – certains gourous du macrobiotisme l'affirment, et le pop-corn n'a pas d'autre raison d'être. Ou de l'herbe bouilli, le gazon est à peine plus fade qu'une tomate « hors sol » et contient moins d'antibiotiques. Si vous trouvez le ray-grass amer, essayez la luzerne, ou le trèfle. Certains foins sont si odorants qu'on y fait cuire des jambons (la recette est dans Bocuse). Longtemps, vaches, veaux, lapins en ont mangé de bon appétit, et avec profit. Il en retiraient une saveur douce à nos palais archaïques.

Trêve de nostalgie ! La révolution agricole s'est faite sur une révolution sémantique. « Bon » ne veut plus dire « savoureux ». De nos jours, un produit est « bon » dès lors qu'on est certain qu'il n'est pas toxique. Une viande « de qualité », n'est pas seulement une viande qui ne rend pas malade. On vante l'agriculture « raisonnée » après avoir imposé une agriculture déraisonnable, présentée comme rationnelle et même rationalisée. « Produire mieux » : c'est un peu court. Est-ce produire autrement ? Ou autre chose ? Ou simplement compenser par des aides la restriction du marché ? Si l'on produit moins de viande sans faire une viande meilleure à manger, plus goûteuse et plus tendre, il est peu vraisemblable que le consommateur retrouve l'appétit. Car la qualité se juge dans l'assiette, et pas seulement au labo.

> « Bon » ne veut plus dire « savoureux ». De nos jours, un produit est « bon » dès lors qu'on est certain qu'il n'est pas toxique

Nous sommes tous égaux, et également escroqués, devant la médiocrité, le coriace, le filandreux, l'insipidité. Or la standardisation de ces défauts était la condition d'une agriculture industrielle. Il a fallu désapprendre le goût, au nom du coût. *« Le goût, c'est subjectif ! »* affirmaient cet été des producteurs dont même les grandes surfaces refusaient les tomates, parce que les clients les rapportaient (on en fit des sauces, avec du sucre et des céréales). Ce qui est objectif, c'est le dégoût, et ceux qui, aujourd'hui, décident de renoncer au bœuf, ne sont que nostalgie pour les biftecks d'antan. Ils ont généralement déjà fait une croix sur la volaille standard. Lisez leurs aveux. Ce sont des déçus de la bavette, des navrés du paleron, des mutilés du sot-l'y-laisse.

Par pitié, cessons d'honorer d'un label flatteur des chapons de 150 jours (quelle misère !) et du charolais de hangar ! Subventionnons la vraie qualité, qui ressusciterait au quotidien les plaisirs que l'on va chercher dans le luxe, quand on en a les moyens ! Ne laissons pas venir le jour où l'on s'offrira, pour les noces d'argent, une entrecôte tendre accompagnée d'une vraie tomate.

Cette conversion sera politiquement difficile et risque d'être socialement pénalisante pour bien des exploitants ligotés par les mauvais choix d'un lobby complexe qui, il y a encore quelques années, les écrasait de son mépris. Oui, il y a des victimes, mais il y a des coupables. On commence à peine à réaliser qu'il faut plus de temps pour reconstruire que pour détruire.

***Jacques Gaillard** est maître de conférences de latin à l'université Marc-Bloch de Strasbourg et écrivain.*

Les enjeux de l'affaire Habré *par Reed Brody*

QUEL sera le sort d'Hissène Habré, l'ancien président tchadien ? Le 6 mars, la Cour de cassation du Sénégal devra se prononcer. Vivant en exil à Dakar, il avait été inculpé en février 2000 pour *« complicité d'actes de torture »*, puis relaxé, suite à un recours devant la cour d'appel. Le 6 mars pourrait marquer l'histoire de la lutte contre l'impunité de la même manière que l'arrestation du général Pinochet à Londres.

En janvier 2000, des victimes tchadiennes avaient porté plainte à Dakar contre Hissène Habré, pour les crimes commis durant son règne, de 1982 à 1990. Le 3 février 2000, la justice sénégalaise ordonna son inculpation. Habré fut immédiatement placé en résidence surveillée. Mais, en juillet, la cour d'appel de Dakar se déclara incompétente pour juger de crimes perpétrés au Tchad et ordonna l'abandon des poursuites. Les victimes se sont alors pourvues en cassation.

Sur le plan juridique, la décision d'abandonner les poursuites contre Hissène Habré ne résiste pas à l'analyse. Elle est contraire au droit international et plus particulièrement à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, ratifiée par le Sénégal en 1986. Cette convention, dont l'un des objets est précisément d'assurer qu'aucun tortionnaire ne puisse se soustraire aux conséquences de ses actes en trouvant refuge à l'étranger, instaure, en son article 7, l'obligation pour les Etats parties de poursuivre ou d'extrader tout tortionnaire présumé qui entre sur leur territoire.

En vertu de l'article 79 de sa Constitution qui affirme que *« les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois »*, le Sénégal a donc l'obligation internationale de juger Habré. La Convention contre la torture avait servi de base légale aux autorités anglaises lors de l'arrestation du général Pinochet.

Les audiences devant la Cour de cassation ont eu lieu le 20 février dernier. Dans son réquisitoire, le parquet a soutenu la position des parties civiles en déclarant qu'une lecture scrupuleuse des conventions et lois déterminait clairement la compétence du Sénégal. Les victimes ont de ce fait bon espoir de voir la décision de la chambre d'accusation cassée et les poursuites contre l'ancien dictateur relancées.

Il y a un an, à l'annonce de l'inculpation d'Habré, l'espoir du peuple tchadien que le régime Habré et son cortège d'horreurs avaient brisé, renaissait enfin. Après huit ans de terreur marquée par les tortures, pillages, enlèvements, détentions arbitraires, disparitions forcées, exécutions sommaires (environ 40 000, selon une commission d'enquête), répressions aveugles et sanglantes à l'encontre des ethnies sara (1984), hadjerai (1987) et zaghawa (1989), après dix ans d'attente depuis son départ du Tchad, les victimes se prirent à espérer que leur tortionnaire allait enfin devoir répondre de ses actes. Alors qu'il se croyait à l'abri, le dictateur déchu voyait son passé criminel le rattraper enfin.

Quel exemple aussi pour le reste du monde ! Les anciens chefs d'Etat, criminellement responsables de graves violations des droits de l'homme, ne pourraient donc plus, à l'avenir, trouver de refuge à l'étranger pour jouir d'une paisible retraite une fois leurs méfaits accomplis.

Les défenseurs de Habré prétendent que ces poursuites cherchent à le punir pour ses positions anti-impérialistes, mais la France et les Etats-Unis ont largement soutenu Habré, le considérant comme un rempart contre le leader libyen Mouammar Kadhafi. Les Etats-Unis de Ronald Reagan apportèrent en secret un soutien paramilitaire à Habré afin qu'il renverse Goukouni Wedeye en 1982. Selon Alexander Haig, alors secrétaire d'Etat américain, le but de la manœuvre était – littéralement – *« de donner un bon coup sur le nez de Kadhafi »*. Par la suite, les Etats-Unis fournirent à Habré des dizaines de millions de dollars par an et des informations militaires.

Malgré l'enlèvement par Habré et ses hommes, alors en rébellion contre le pouvoir central, de l'anthropologue française Françoise Claustre en 1974 et le meurtre tragique du capitaine Galopin venu négocier la libération de sa compatriote en 1975, la France a également soutenu le régime d'Habré, en lui procurant armes, soutien logistique et renseignements, et en lançant les opérations militaires « Manta » (août 1983) et « Epervier » (février 1986).

Si, le 6 mars, la justice sénégalaise reconnaît sa compétence pour juger des crimes d'Habré, alors, pour la première fois dans l'histoire, un ancien chef d'Etat sera poursuivi pour violation massive des droits de l'homme dans le pays où il a trouvé refuge.

Le Sénégal a déjà su jouer un rôle fondamental et avant-gardiste dans la promotion de la justice internationale. Il fut en effet le premier pays à ratifier le statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale, statut qui rappelle qu'*« il est du devoir de chaque Etat de soumettre à sa juridiction criminelle les responsables de crimes internationaux »*.

Que les juges de la Cour de cassation, en appliquant le droit international à la lettre, réaffirment ce geste et ne laissent pas un criminel notoire échapper aux conséquences de ses terribles actes ! C'est là une exigence à la fois juridique et morale.

***Reed Brody** est directeur adjoint de Human Rights Watch.*

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Aider les bons éleveurs

L'EUROPE n'a pas trouvé de solution commune pour sortir de la crise bovine, crise de surproduction ou de sous-consommation, comme on voudra, en tout cas crise de confiance qui a entraîné depuis quatre mois une baisse de 27 % en moyenne du prix du bœuf payé aux producteurs. Mais le conseil des ministres de l'agriculture a autorisé la France, comme les autres pays, à accorder des aides d'urgence aux éleveurs, à condition qu'elles soient limitées dans le temps.

A priori, il n'y a pas de quoi pavoiser. La France, première bénéficiaire de la PAC (politique agricole commune), elle-même principale politique européenne depuis quarante ans, risque arithmétiquement d'être perdante dans la *« renationalisation »* des aides à l'agriculture qui semble s'ébaucher. On ne sait pas encore quelles seront ces aides. Du moins peut-on espérer que, malgré *« l'urgence »*, elles ne seront pas distribuées n'importe comment.

La crise de la vache folle a ceci d'injuste qu'elle a frappé plus durement les bons éleveurs, ceux qui élèvent leurs bêtes à l'herbe et qui vivent uniquement de la vente de leur viande. Pas de vache folle chez ceux-là, en général, mais des revenus inférieurs de 30 % à la moyenne, des petites exploitations fragiles financièrement et rien pour se rattraper. Une situation bien différente donc de celle des producteurs de lait qui envoient leurs vaches à l'abattoir en fin de carrière et ne tirent de cette viande, de moins bonne qualité, que 15 % de leur revenu.

Jusqu'à présent, le consommateur dans cette affaire a voté avec ses pieds, recherchant désespérément aux étals soit la désormais fameuse *« traçabilité »*, soit des substituts à la viande de bœuf, voire à la viande tout court. Pour reconstruire la confiance, la réponse scientifique n'est pas suffisante. Elle est même passablement anxiogène, avec d'un côté ses savants en blouse blanche et leurs éprouvettes, de l'autre le spectacle des carcasses incinérées, des montagnes de farine qui s'accumulent. Désormais, la réponse doit aussi, sinon surtout, être politique. L'opinion ne veut plus avoir le sentiment que les gros sous de la politique agricole, qu'elle soit européenne ou nationale, sont répartis par des experts liés aux lobbies agricoles, et sous la pression de *« la rue »* que certains paysans ont si bien appris à occuper.

Il faut aider sans retard les petits éleveurs de qualité, ceux qu'on trouve surtout dans les vingt départements du Massif central et de son pourtour. Il faut aussi, dans le même temps, poser sérieusement et publiquement la question : maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? Quelle politique agricole pour le XXIe siècle ? Quel contrat nouveau entre la nation et ses agriculteurs ? Comment mieux respecter la nature ? Les paysans ont le droit comme les autres de participer aux bénéfices de la prospérité qu'ils contribuent à créer. Mais la stratégie de l'intimidation, qu'incarne de façon caricaturale parfois la FNSEA, se retournera contre eux si elle donne l'impression de n'être qu'un éternel et commode rideau de fumée derrière lequel les mêmes *« gros »* se répartissent les subsides au détriment des autres.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses) ;*
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux) ;*
Michel Kajman *(Débats) ;* Eric Fottorino *(Enquêtes) ;*
Éric Le Boucher *(International) ;* Patrick Jarreau *(France) ;* Anne Chemin *(Société) ;* Claire Blandin *(Entreprises) ;*
Jacques Buob *(Aujourd'hui) ;* Josyane Savigneau *(Culture) ;* Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'arrestation de Vlado Clementis

IL N'Y A PLUS de mystère Clementis. L'ancien ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie a été arrêté *« pour activité d'espionnage »*. C'est ce qu'a révélé hier lundi M. Bastovansky, secrétaire général du Parti communiste slovaque. Le communiqué final, publié après la réunion du comité central du parti qui s'est tenue au château de Prague du 21 au 24 février, précise que M. Bastovansky a fait un rapport sur l'activité d'espionnage de M. Vlado Clementis, sur son arrestation et sur la découverte d'un groupe nationaliste bourgeois au sein du Parti communiste slovaque. Le comité central a approuvé à l'unanimité l'exclusion du parti de M. Clementis, et celles de MM. Husak, ancien président du conseil des commissaires slovaques, et Novomesky, ancien commissaire slovaque à l'éducation, qui ont aussi été incarcérés.

Selon le rapport de M. Bastovansky, *« la déposition de Clementis et les derniers résultats de l'enquête prouvent qu'il n'est plus question de déviation ni d'erreur dans le cas du groupe Husak-Novomesky, mais que nous nous trouvons en présence d'une bande organisée hostile au parti.*

» Par son travail séparatiste et destructif cette bande a cherché consciemment et délibérément à rompre l'unité de la République et à maintenir à l'intérieur de cette République l'"Etat slovaque indépendant", comme l'appellent les intéressés, afin de détacher la Slovaquie de la République lorsque le moment propice serait venu. Comme autrefois la bande trotskiste, Clementis termine sa carrière comme un criminel, un agent et un ennemi de la cause du socialisme et de son propre peuple. »

(28 février 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde :* **01-42-17-29-89.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Et le contexte, camarade !

par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

QUAND on en est réduit à donner sa langue au chat, sur le sens des événements, il reste toujours la possibilité de faire parler le hasard de leur rencontre dans le temps. Les morts simultanées de Cocteau et de Piaf, en 1963, signifiaient. Celles de Balthus et de Trenet donnaient à penser, comme si elles tempéraient l'absurde.

Au jeu des coïncidences improbables, cette fin février a poussé ensemble sur la scène de l'actualité les souvenirs d'un dinosaure du pétainisme – le *Journal* de Paul Morand – et une provocation oubliée d'un vétéran du gauchisme, Cohn-Bendit. Ceux-là, croyait-on, n'auront fait que se croiser sans se voir ! Erreur : l'ancien a eu le temps de se reconnaître dans ce qu'il a perçu de « paresse » jouisseuse chez le cadet (12 juin 1969).

Auparavant, il avait noté à chaud (24 juin 1968) que Dany était le *« grand électeur de De Gaulle »* aux élections du retour à l'ordre. Quelques semaines plus tôt, il aurait été aussi vrai de dire que Cohn-Bendit avait été le tombeur du général, rien qu'en affichant cruellement leur écart d'âge, crinière marrante contre calvitie, œil effronté contre regard embué par la cataracte. Tout est affaire de... *contexte* !

Voilà lâché le mot qui aura fait la semaine. Pour se défendre d'avoir vanté la pédophilie dans un livre de 1975, alors qu'il cherchait seulement, dit-il, à choquer le bourgeois, sans succès sur le moment et sans imaginer que la provocation le rattraperait en changeant d'époque, vingt-cinq ans plus tard, l'ancien leader de 1968 s'est abrité derrière cette notion de *contexte,* qu'il aurait sûrement repoussée au temps de sa gloire pétroleuse.

Bien qu'il assume ses assagissements d'aujourd'hui, rendus banals par le simple passage des années, il a dû souffrir d'invoquer la vogue de ludisme « déconnant » à quoi les sages d'alors ramenaient ses rodomontades. Quand on prêchait la table rase, on n'avait que faire de ce concept ringard pour historiens des mentalités. *Contexte égale prétexte* : la Sorbonne de Mai aurait pu former ce slogan rimé, bien dans sa manière.

Au fait, c'est quoi ce *contexte* auquel on nous somme sans cesse de nous référer, en prenant soin de ne rien en *sortir,* actes ou paroles ? A l'origine (1539 ?), ce mot, issu du vocabulaire du tissage, image d'une *imbrication* indémêlable, ne s'appliquait qu'aux textes, notamment juridiques. Ce qui précède et ce qui suit un énoncé est censé en préciser les intentions. Après quoi (1869 ?), le terme inclut l'ensemble des circonstances entourant un fait donné. L'Académie a déconseillé cette extension – sans trop de succès, comme il lui arrive. On s'est mis, et on continue, à parler de *contexte politique, familial* ; avec une nuance d'indulgence, le bon cœur contemporain allant souvent de pair avec le mal-dire d'allure technocratique.

En réalité, l'invitation à ne pas perdre de vue les tenants et aboutissants de toute chose relève de l'utopie. La moindre citation dénature, en la brisant, la séquence d'idées ou d'émotions dont elle est « sortie ». Où l'honnêteté commande-t-elle de s'arrêter, avant, après ? Autant critiquer le peintre de borner sa toile. Le juron *« merde »* se suffit-il à lui-même sans l'historiette de Cambronne allant avec ? Dans la presse, ni les mises en perspective immédiates ni les reculs d'experts ne réparent la charpie de citations brutes à laquelle condamnent les contraintes d'espace et de temps.

Quand l'Histoire commence à s'écrire – de plus en plus tôt –, l'appel au *contexte* prend des allures d'alibi. Untel a-t-il fréquenté l'occupant en 1940, fermé les yeux sur ses crimes, ou y a-t-il prêté la main ? Avant de juger, voyez l'influence familiale, le hasard des amours et des amitiés, bref le *contexte,* sinon vous voilà censeur, vengeur, aigri. L'antisémitisme de Morand, la pédophilie douce de Cohn-Bendit : affaires de *contexte* !, vous dit-on, et qui gagnent en gravité de figurer parmi les dernières transgressions de nos sociétés. Ne pas admettre ces circonstances atténuantes serait tomber dans la pudibonderie coincée, dans le dernier péché mortel : l'archaïsme.

Contexte : que de crimes en ton nom... !

Napster n'est pas près de se taire

Suite de la première page

Mi-1999, un étudiant de dix-huit ans, Shawn Fanning, imagine un système permettant aux internautes qui disposent de morceaux de musique enregistrés sur leur ordinateur de les partager avec les autres utilisateurs de la Toile. Une sorte de bourse gratuite d'échanges. Le jeune homme écrit le logiciel Napster, crée un site sur Internet, et diffuse largement et gratuitement son programme et son service. Le succès est fulgurant. Le nombre d'utilisateurs passe de 1,1 million en février 2000 à 6,7 millions en août 2000 et à environ 57 millions aujourd'hui, la plus rapide progression de l'usage d'un logiciel jamais enregistrée, selon l'institut Media Metrix.

Dimanche 11 février, veille du verdict de la cour d'appel de San Francisco, qui a reconnu l'illégalité des échanges de fichiers musicaux protégés par le copyright américain, pas moins de 130 millions de morceaux au format MP3 (musique compressée) ont été téléchargés via le site de Napster, selon la société de conseil en ligne Webnoize. En janvier, 3 milliards d'œuvres musicales auraient ainsi circulé gratuitement sur la Toile. De quoi expliquer la fureur des maisons de disques qui défendent un modèle commercial confortable dans lequel le prix des CD audio n'est guère soumis à concurrence.

Pourtant, si elle aboutit, la décision de la justice américaine risque de ne pas avoir l'effet escompté. Certains observateurs soulignent déjà les fortes probabilités de voir apparaître des clones de Napster. La fin de la gratuité du service du pionnier, annoncée pour l'été par son actionnaire Bertelsmann, pourrait déclencher une prolifération de sites similaires.

« Je ne pense pas que le génie puisse regagner sa bouteille », a déclaré le chanteur Sting à l'agence Reuters. La fringale d'échanges gratuits de musique qui sévit chez les internautes ne peut qu'attirer les créateurs de sites, qui cherchent désespérément des moyens efficaces d'attirer les chalands du cyberespace. Ils choisiront simplement des pays d'accueil moins soucieux de défendre les intérêts financiers des majors américaines de l'industrie du disque.

Sous ces pavillons de complaisance de la Toile, les sites seront difficiles à déloger. Les museler imposera de délicates interdictions d'accès dans les pays voulant préserver les traditionnels droits d'auteur. Une restriction comparable à celle que Yahoo ! a subie en France à la suite de la vente aux enchères d'objets nazis sur son site américain. A l'image de Sting, les auteurs de musique les plus réalistes estiment qu'à terme *« tout va changer »*.

LE SYSTÈME GNUTELLA

Le développement de logiciels comme Gnutella, créé par Justin Frankel, pourrait accélérer le développement du P2P. Cet outil pousse à l'extrême le principe du partage en s'affranchissant totalement du modèle qui domine aujourd'hui la Toile. En effet, Napster impose le passage par un serveur central qui publie en temps réel le répertoire des morceaux accessibles en collectant les listes des titres présents sur l'ensemble des ordinateurs connectés. Cette centralisation constitue le talon d'Achille du système. Les autorités judiciaires peuvent en effet imposer le règlement de droit d'auteur aux propriétaires d'un tel site implanté sur leur territoire.

Le système Gnutella, lui, échappe intrinsèquement à tout contrôle. Le site central disparaît et les internautes se connectent directement les uns aux autres. Pour l'instant, son utilisation reste nettement moins confortable et fiable que celle de Napster. Néanmoins, il préfigure le partage direct entre internautes du contenu de leurs ordinateurs. Ces échanges ne se limiteront pas à la musique. La propre production des millions de personnes connectées à la Toile, des textes aux vidéos, en passant par les résultats de travaux individuels (arbres généalogiques par exemple), pourra être « publiée » sur Internet. La puissance informatique des machines elle-même pourra être partagée. Un tel principe séduit bon nombre d'experts qui voient en lui un nouveau paradigme de l'utilisation d'Internet.

L'enjeu du P2P dépasse largement le problème de la musique. Le succès de Napster a attiré l'attention des informaticiens professionnels. Intel ou Hewlett-Packard étudient les moyens de mieux utiliser la puissance de calcul de leurs machines réparties sur la planète et de développer le travail en collaboration de leurs employés grâce au *peer computing*.

Groove Networks, créée par Ray Ozzie, le développeur du célèbre logiciel Lotus Notes, doit, au printemps, proposer un logiciel facilitant le partage sécurisé des documents dans les entreprises. D'autres sociétés, comme Roki Technologies ou Endeavour Technology, lancent des produits appliquant le P2P aux téléphones mobiles, aux assistants numériques et autres ordinateurs de poche, tandis que Johnny Deep, PDG d'Aimster, mise sur le couplage entre la messagerie instantanée développée par AOL et le P2P.

En attendant les effets de la vague qu'il a provoquée, Napster existe toujours et son site fonctionne encore gratuitement. Parmi plus d'un million de morceaux accessibles, on y trouve bon nombre de chansons de Charles Trenet. Depuis le paradis des artistes, le fou chantant doit être plutôt satisfait de cette présence, même gratuite, dans le cyberespace.

Michel Alberganti

Gens de Moscou *par Ahmet Sel*

Oleg Sokolov. ***Cet ingénieur en physique nucléaire de quarante-trois ans, président de l'association russe d'histoire militaire, est un passionné de Napoléon. Dans son appartement de la rue des Lampadaires il pose en uniforme de général d'Empire pour fêter la sortie de son livre « L'Armée de Napoléon ». Jadis il organisait des reconstitutions historiques clandestines et dirige aujourd'hui l'Ecole des hautes études pratiques.***

RECTIFICATIFS

LE SILENCE DES AGNEAUX

Une erreur nous a fait attribuer à Jonathan Demme, dans *Le Monde* du 27 février, la paternité du roman *Le Silence des agneaux*, alors qu'il a réalisé le film du même nom. L'auteur du roman est Thomas Harris.

JOHN SOANE

Le titre et les références en pied de l'article sur l'exposition John Soane aux Archives nationales (*Le Monde* du 2 février), ont trahi la virilité du célèbre architecte anglais en l'affublant du prénom Joan. Il s'agit bien de John, comme l'indiquait normalement le corps de l'article, Sir John, dont la seule excentricité fut d'ajouter un e au nom de son père, passant de Soan à Soane.

(Publicité)

Puisque nous quittons l'ère industrielle, pourquoi en garder les recettes ?

Inventer sans cesse de nouveaux produits ne suffit plus. C'est la qualité de la relation qui fait la différence dans le marketing.
Relation avec les clients, relation entre les acteurs de l'entreprise.
Les 5 500 collaborateurs d'Unilog aident vos équipes à mieux comprendre et approfondir cette relation pour obtenir l'implication de chacun dans tous vos projets.
Unilog Management met l'esprit de progrès et l'engagement de ses 500 consultants en management au service de la performance de votre activité. Conduite du changement, intégration de progiciels, stratégie e-business... nous ne vous imposons pas des solutions, nous construisons la vôtre.

A problèmes uniques, solutions uniques.

Unilog

FINANCE **A en croire les experts, la banque en ligne via Internet devait bouleverser la distribution des produits financiers et les relations entre les clients et leur banque. ● AUJOURD'HUI, il n'est est rien. Si l'Internet est un vecteur de plus en plus utilisé pour s'informer ou faire des transactions simples, l'achat de produits financiers en ligne reste limité. ● COMME LE SOULIGNE la psychosociologue Danielle Rapoport, *« La banque et ses agences physiques apportent, dans l'esprit des gens, la sécurité, la gratuité dans les conseils et un contact personnalisé ».* ● LES RÉSEAUX D'AGENCES sont considérés à nouveau comme indispensables pour distribuer des produits et conseiller les clients. Les banques doivent toutefois faire un effort de formation des conseillers. ● INTERNET n'est plus une menace pour elles mais avant tout un moyen de réduire les coûts.**

Internet n'est plus perçu comme une menace pour la banque traditionnelle

Les services financiers en ligne accumulent depuis plusieurs semaines les déceptions et les échecs. De nombreux projets ont, par exemple, pris du retard. Les clients restent dans leur très grande majorité attachés au contact personnel avec leur conseiller

LE RÊVE est parti en fumée. La banque tout Internet Egg, lancée par l'assureur-vie britannique Prudential en 1998, suscite aujourd'hui plus d'interrogations que d'envie. L'établissement a perdu près de 600 millions d'euros depuis son lancement. Même si Egg a séduit 1,5 million de clients et espère arriver à équilibrer ses comptes au quatrième trimestre 2001, plusieurs analystes doutent de sa viabilité. Egg n'est qu'une illustration de la désillusion de la plupart des acteurs bancaires face à la folie Internet. Beaucoup de projets ont pris du retard et ont limité ou différé leurs ambitions. La filiale commune du britannique HSBC et l'américain Merrill Lynch n'est toujours pas opérationnelle. Le projet de la banque britannique Lloyds TSB en Europe a également pris un sérieux retard. la banque espagnole BSCH, l'une des plus offensives sur le Net en 2000, a annoncé en janvier 2001, son intention de mieux cibler son offensive. Zebank, la banque en ligne française financée par Bernard Arnault (80 %) et Dexia (20 %) qui devait démarrer avant l'été 2000 (*Le Monde* du 15 février), n'a finalement été lancée que le 13 février. Elle compte 1 000 clients, et en espère 60 000 fin 2001. Autre déception, les nombreux sites de ventes de crédits en ligne restent très en dessous de leurs prévisions initiales. La start-up e-loan, créée en France en 1999 par l'Américain du même nom, a jeté l'éponge dans l'Hexagone en janvier, un an après son lancement.

La finance tout Internet ne semble plus être la recette miracle. Pour preuve, le célèbre courtier américain en ligne Charles Schwab ouvre des agences. WingspanBank, la filiale Internet de Bank One, quatrième banque américaine, a elle aussi changé de stratégie en ouvrant des succursales et a surtout revu à la hausse la tarification de ses services. Des rumeurs font régulièrement état de l'intention de son actionnaire de la céder. Aujourd'hui, aux Etats-Unis, les banques virtuelles totalisent moins de 1 % (10 milliards de dollars) des 4 000 milliards de dépôts bancaires, selon la lettre de l'agence financière de New York. Le client reste attaché au contact physique. Si acheter un livre sur Internet commence à être une habitude, le pli n'est pas pris pour ouvrir un compte bancaire.

UN BANQUIER À DOMICILE

Les banquiers les plus férus de technologie misent désormais sur l'alliance entre Internet et le réseau en dur, le *« click and mortar »*, qui désigne les entreprises possédant à la fois un système de distribution en ligne et des boutiques en dur. Ils rejoignent le point de vue des banquiers traditionnels. Cette approche a toujours été défendue, par Charles de Croisset, président du CCF, filiale de HSBC, satisfait, comme bien d'autres, que le temps lui ait donné raison. Même écho chez l'italien Bipop Carire, pourtant présenté comme la banque italienne la plus avancée sur les nouveaux canaux de distribution : *« Nous avons toujours prôné une approche click and mortar, même les conseillers comptent plus que le concept traditionnel d'agence »*, explique Andrea Menillo, son directeur général. Ce groupe transalpin a pris le contrôle en Allemagne d'Entrium, la banque directe du groupe de distribution Quelle. Il vient d'acheter en Espagne le gestionnaire Safei et s'apprête à lancer en France, le 20 mars, ses activités bancaires. *« Bipop est un animal particulier. Nous utilisons Internet comme moyen de relation avec les clients pour certaines opérations,*

des transactions simples, comme acheter des actions et des obligations, faire des virements, avoir accès à son compte, etc. Mais le conseil doit être dispensé par des conseillers professionnels, disponibles, qui doivent pouvoir répondre aux attentes des clients en se déplaçant chez eux, le week end s'il le faut », poursuit M. Menillo. Cette stratégie multi-canal est la seule voie, renchérit Alain Petitjean, directeur du cabinet Secafi-Alpha et auteur d'une étude sur *« l'impact des nouvelles technologies sur les métiers de la banque à réseau »*.

Le défi est de rentabiliser les investissements en informatique et dans les centres d'appels téléphoniques, indique M. Petitjean. Il estime que, pour se développer sur Internet, une banque doit dépenser entre 600 millions et 1,5 milliard de francs par an, sur trois ans. Or, *« la rentabilisation de ces investissements ne sera atteinte que dans un horizon de huit ans »*, poursuit M. Petitjean. Autre défi, le coût d'acquisition d'un client internaute est chiffré par Secafi-Alpha à plus de 1 000 francs par an. Pour Egg, les dépenses pour séduire la clientèle ont atteint 50,7 millions de livres (79,9 millions d'euros) en 2000, soit deux fois plus qu'en 1999. L'inflation de ces coûts de promotion contribue à doubler, voire tripler, le point mort d'une banque tout Internet. Zebank, dotée d'un capital de 115 millions d'euros (750 millions de francs), en a déjà englouti un tiers, et affirme devoir trouver pas moins de 260 000 clients pour commencer à gagner de l'argent, ce qui ne sera pas le cas, selon elle, avant trois ans ! Contrairement à Zebank, la Banque directe, qui peut s'appuyer sur les services du groupe BNP Paribas, son actionnaire, et notamment sur Cortal, est plus avancée. Elle a a franchi le seuil des 120 000 comptes (85 000 clients). Si *« les clientèles d'internautes appartiennent aux segments les plus rentables du marché, l'enjeu est de les garder et de leur vendre plusieurs produits, pas seulement de les attirer »*, relève M. Petitjean.

La banque en ligne est-elle pour autant vouée à l'échec ? Non, si l'on en croit les nombreux projets qui fleurissent. AGF a lancé le 16 octobre 2000 sa banque Internet. Banque AGF a déjà séduit 45 000 clients. La filiale de la compagnie d'assurance espère arriver à l'équilibre en 2003 avec 350 000 clients. Dexia, qui a pris une participation dans Zebank, a également lancé sa banque, DexiaPlus. *« Quant à ING et Fortis, qui ont respectivement lancé ING Direct et ebanking en France, ils n'ont rien à perdre. Ils essaient de pénétrer par ce biais un marché sur lequel ils ont de toute façon beaucoup de mal à entrer »*, estime un banquier. Leurs objectifs restent concentrés sur une clientèle assez haut de gamme, intéressée par la Bourse, dont il est difficile de dire aujourd'hui si elle sera vraiment au rendez-vous. La banque en ligne permettra aux acteurs étrangers et aux assureurs d'acquérir environ 5 % du marché bancaire français, prévoit toutefois le cabinet Secafi-Alpha.

Le potentiel reste grand. Le cabinet Datamonitor estimait, dans une étude début 2000, qu'il y aurait 21 millions d'internautes bancaires en Europe, soit cinq fois plus qu'en 1999.

Sophie Fay et Pascale Santi

TROIS QUESTIONS À...

DANIELLE RAPOPORT

1 Vous êtes psychosociologue et vous dirigez le cabinet d'études DRC. Depuis un an, vous analysez l'attitude des Français face aux services en ligne, entre autres bancaires. Qu'avez-vous observé ?

Il existe deux grands types d'attitude face à l'institution bancaire : les usagers qui y sont soumis, et les autres, qui se veulent des partenaires du banquier. Ceux-ci vont être de véritables experts, comparant taux, produits, services… De façon étonnante, ces deux attitudes se retrouvent sur la Toile : les experts deviennent internautes pour comparer les services ; ceux qui « subissent » cette relation peuvent trouver en Internet un moyen de s'émanciper s'ils ne sont pas rebutés par la maîtrise de l'outil. Cependant, en un an, nous avons noté une régression des pratiques bancaires de ces derniers, principalement par peur. Je pensais que les Français, habitués au Minitel, passeraient aisément sur la Toile. Ce n'est pas le cas.

2 Cette réticence paraît mondiale. Avez-vous des éléments d'explication ?

La banque et ses agences physiques apportent, dans l'esprit des gens, la sécurité, la gratuité dans les conseils et un contact personnalisé. L'usager souhaite une maîtrise des transactions, une protection de sa vie privée, des gains et la possibilité de saisir des opportunités.

Face à ces attentes, Internet apparaît comme un monde trop virtuel. Aux yeux des consommateurs, les affaires de piratage récentes montrent que ce canal ne protège pas de façon suffisante. Cela tient pour partie du fantasme, mais les « tuyaux » apparaissent comme poreux. Internet est vu comme un système ouvert au monde, un espace où il n'y a pas de loi.

3 Aux Etats-Unis ou en Italie, les sites bancaires ont développé le contact physique avec l'internaute. Qu'en pensez-vous ?

Les usagers de l'Internet, et encore plus dans le cas d'utilisation de services bancaires, sont demandeurs d'une incarnation humaine sécurisante. Cela permet de personnifier la banque, de mettre un visage sur une transaction doublement virtuelle – une opération d'argent sur Internet. L'exemple italien, où des conseillers bancaires viennent voir les internautes à domicile, aura peut-être du mal à être accepté en France : cela pourrait être perçu comme une incursion du banquier dans la vie privée.

Propos recueillis par Laure Belot

Les courtiers en ligne sont déstabilisés par la baisse de la Bourse

AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2000, les courtiers européens sur Internet voyaient la vie en rose. Ces « brokers en ligne » bousculaient littéralement le marché, en proposant de mettre tout possesseur d'ordinateur sur un pied d'égalité avec les professionnels de la finance. Et en offrant une tarification allégée et forfaitaire (du type 15 euros par transaction), copiée sur le modèle des américains Charles Schwab, E Trade ou Ameritrade.

Au cours du premier semestre, le nombre de comptes en ligne avait bondi de 1,36 million à 2,9 millions, grâce à une progression de 60 % au premier trimestre, puis de 34 % au deuxième, indique une étude de JP Morgan. Alléchés par des introductions en Bourse gagnantes et par la flambée des valeurs technologiques – en particulier sur le Neuer Markt allemand, spécialisé sur les valeurs en croissance –, des milliers d'épargnants européens s'étaient laissé séduire par la débauche publicitaire qui les invitait au boursicotage.

Le krach Internet d'avril 2000, puis le krach technologique de l'automne ont eu raison de cette ardeur néophyte. Le nombre d'abonnés européens a progressé de « seulement » 14 % au troisième trimestre, et de 13 % au quatrième, atteignant 3,74 millions à la fin de l'année. Au premier trimestre 2001, cette hausse pourrait marquer davantage le pas encore.

« Depuis le mois de septembre 2000, la croissance des recrutements de clients a nettement ralenti en France, avec la fin de l'euphorie boursière », reconnaît un responsable de Brokers On Line, l'association qui regroupe les principaux courtiers en ligne qui opèrent en France, et notamment les six premiers d'entre eux, qui se partagent plus des deux tiers du marché : Cortal, Fimatex, Self Trade, Consors, ING Ferri et CPR Online. *« Nous avons tout de même continué à recruter, et nous devrions encore enregistrer 15 000 clients supplémentaires au mois de janvier, grâce à la reprise des marchés au début d'année 2001. Mais il est certain que les chiffres seront moins bons pour février »*, poursuit-il.

LES CLIENTS FONT LE « GROS DOS »

Echaudés par leurs pertes récentes, les amateurs européens de *« trading »* (négociation) passent aussi de moins en moins d'ordres. *« Nos clients sont des particuliers, et sont donc fondamentalement acheteurs. Ils ne jouent pas une action à la baisse. Quand les marchés ne montent pas, ils font le gros dos et ils attendent »*, explique-t-on chez Brokers On Line. Le nombre d'ordres passés chaque mois par les clients a été divisé par plus de deux entre le premier trimestre 2000 et début 2001 (de six par mois en moyenne par client, il est passé à moins de trois).

Cette chute de revenus, enregistrée un peu partout en Europe, met à mal les « modèles économiques » échafaudés par les courtiers en ligne lors de leur propre introduction en Bourse. Sanction du marché : une chute de 82,91 % en six mois pour le titre Comdirect, de 58,68 % pour Consors et de 31,46 % pour DAB, le trio de tête, qui représente au total 39,7 % des comptes en ligne européens, selon JP Morgan.

Pour essayer de diversifier leurs sources de revenus, nombre de courtiers en ligne essaient désormais de chasser sur le terrain des banques, en vendant des sicav ou des contrats d'assurance-vie. Le secteur, fragilisé, pourrait se concentrer rapidement dans les prochains mois.

Adrien de Tricornot

Le retour en grâce des agences bancaires

ANALYSE

Après avoir annoncé sa fin, les consultants plébiscitent le service bancaire classique

IL Y A dix-huit mois, l'ensemble des cabinets de conseil pressaient les banques de se rallier le plus vite possible à Internet. A écouter les consultants, il y avait urgence. Si les établissements traditionnels ne voulaient pas se faire distancer par les nouvelles banques en ligne, s'ils voulaient défendre des marges qui allaient faiblir sous les coups de boutoirs de nouveaux entrants sur le marché, ils devaient réagir vite. Dans l'euphorie de la bulle Internet, la Bourse confirmait ce diagnostic. Chaque fois qu'une banque annonçait un programme massif d'investissements sur Internet, un accord même très imprécis avec un opérateur de télécommunication, elle voyait le cours de son action s'envoler.

Un an plus tard, le ton a radicalement changé. *« Aujourd'hui, Internet est un vecteur de plus en plus utilisé pour s'informer ou faire des transactions simples. Mais l'achat de produits financiers en ligne reste limité »*, constate Fabrice Asvazadourian, du cabinet de conseil Mercer Management Consulting. Pis, Internet intéresse peu les clients, à l'exception d'une frange de passionnés. *« Les consommateurs adeptes de la banque en ligne sont toujours une espèce rare en Europe : en moyenne, ils ne représentent toujours que 2 % ou 3 % de la clientèle totale »*, constate Ann Van Den Eede, dans *Vecteur,* magazine de la banque belgo-néerlandaise Fortis. Une étude de Deloitte Consulting, la branche conseil de Deloitte Touche Tohmatsu, intitulée *« Mythe contre réalité dans les services financiers ? Ce que veulent vraiment les clients »*, va dans le même sens. Un peu plus des deux tiers des consommateurs interrogés dans neuf pays ne considèrent pas les services en ligne comme un aspect important de leur relation actuelle ou future avec leur banque. 30 % des clients à qui sont destinés ces nouveaux modes d'accès à distance ne savent même pas qu'ils existent. Entre le tiers et la moitié des clients bancaires qui n'utilisent pas Internet (80 % du total des clients) affirment qu'ils n'ont pas l'intention d'y avoir recours à l'avenir.

PRODUITS D'ÉPARGNE

Plus étonnant encore, les consultants plébiscitent le service bancaire classique et même les agences ! L'étude de Deloitte montre que plus de trois quarts des clients ne manifestent pas grand intérêt à l'idée de se voir proposer des services financiers par des acteurs non traditionnels de ce secteur comme Microsoft, Lufthansa, Walt Disney ou Virgin. Lorsqu'on leur demande à qui ils s'adresseraient pour satisfaire un nouveau besoin financier, une proportion massive – 40 % à 70 % des interrogés – affirme qu'ils iraient voir d'abord leur banquier habituel ou une société financière qui leur a déjà vendu des produits. Une aubaine pour les banques classiques. Un coup dur pour les toutes nouvelles banques en ligne.

« Car le compte courant ne suffit pas à rentabiliser un client, constate un consultant du Boston Consulting Group, *un produit d'appel agressif (un compte rémunéré, une carte bancaire gratuire ou bon marché...) encore moins. Pour amortir le coût d'acquisition d'un nouveau compte, il faut vendre à son détenteur d'autres produits, en particulier des produits d'épargne. Or ces produits se vendent plus qu'ils ne s'achètent spontanément. »* Il est donc important qu'un conseiller les propose au client.

C'est là où le réseau d'agences revient en force. Il est aujourd'hui considéré davantage comme une opportunité que comme un poids car il permet d'augmenter le taux d'équipement des clients en produits bancaires. Les banques, notamment en France, ont démontré que c'était possible. Cela transparaît dans leurs résultats depuis quelques années : la proportion des commissions est partout en progression dans leurs revenus. Le succès du Crédit du Nord, qui a réussi à fortement augmenter le nombre de produits vendus par client poussé par son nouvel actionnaire la Société générale est une autre illustration de la force des réseaux. *« Pour les clients, le service personnalisé est un élément clé de la relation avec la banque »*, constate Sylvie Doucet, chez Deloitte.

GROS INVESTISSEMENTS

Encore faut-il que les banques réussissent à adapter leur force de vente à l'attente de clients plus pointus, plus exigeants et toujours mieux informés. Cela passe par de gros efforts de formation et de renouvellement du personnel, dont le niveau de qualification ne devra cesser d'augmenter. Cela passe aussi par une gestion serrée des coûts afin de dégager les moyens nécessaires pour financer un personnel plus cher. Si le cabinet de conseil Secafi-Alpha estime qu'il n'y aura pas de réduction d'effectifs dans les réseaux, il table sur un recul de 40 % des personnels administratifs. Parallèlement, les investissements informatiques continueront. Car, pour libérer les agences des tâches répétitives et concentrer les vendeurs sur la vente et le conseil à valeur ajoutée, les banques doivent inciter leurs clients à utiliser davantage les distributeurs automatiques, le téléphone, de plus en plus systatiquement relié à une plate-forme téléphonique, et, à terme, Internet. Mais ces canaux de distribution, selon Deloitte, *« doivent encore être améliorés pour remplacer la visite des clients à leur agence »*. Toutes les banques s'attachent à le faire, à coups de milliards d'euros d'investissements.

S. F.

► www.lemonde.fr/nouvelle-eco

Les bons résultats de Michelin en 2000 cachent une baisse de sa rentabilité

Le constructeur présente, avec Renault, un pneu anticrevaisons

Le groupe Michelin a présenté, mardi 27 février, ses résultats financiers pour l'an 2000. Après deux années de baisse, le résultat net est de nouveau en hausse de 35 %. Mais ce chiffre est trompeur. La rentabilité du constructeur est en baisse. La marge d'exploitation ne représente plus que 7,6 % du chiffre d'affaires. Michelin estime que cette baisse justifie le plan de suppressions d'emplois annoncé à l'automne 1999.

APRÈS DEUX ANNÉES de baisse de ses bénéfices, Bibendum retrouve le sourire. En 2000, Michelin a vu son résultat net progresser de 35 % à 438 millions d'euros. Le chiffre apparaît malgré tout trompeur. Il vient en comparaison d'une année 1999 atypique : le fabricant de pneumatiques avait dû provisionner dans ses comptes son plan de réduction des coûts, annoncé en septembre, qui prévoit la suppression de 7 500 emplois en Europe d'ici à 2002. Ce plan avait « plombé » les comptes 1999 de 370 millions d'euros. L'amélioration du résultat 2000 apparaît donc en trompe l'œil, car malgré de bonnes performances commerciales, Michelin a du mal à maintenir sa rentabilité.

Les marges du groupe de Clermont-Ferrand ont en effet souffert en 2000. La marge d'exploitation est en baisse de 1,2 point à 7,6 % du chiffre d'affaire en 2000, c'est-à-dire plutôt dans le bas de la fourchette prévue. Michelin a principalement pâti l'an dernier de la hausse des matières premières, notamment du pétrole. Cette flambée a fait baisser la marge opérationnelle du groupe de 1,7 point en 2000. Le groupe estime que ce contexte difficile justifie pleinement son plan annoncé en 1999 et dont la mise en place a débuté en 2000.

Des résultats en hausse, des effectifs en baisse

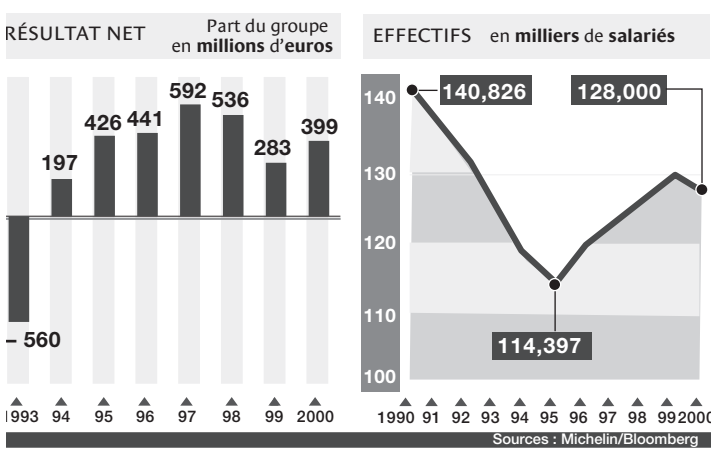

Sources : Michelin/Bloomberg

En 2000, Michelin n'a que partiellement mis en œuvre les suppressions d'emplois annoncées en septembre 1999.

Ce plan vise à améliorer la compétitivité du groupe de 20 % en trois ans, pour moitié en augmentant ses ventes et pour moitié en réduisant les coûts, notamment par le biais de la suppression d'emplois. Ce plan avait provoqué un tollé social en France, le groupe annonçant dans le même temps des bénéfices confortables. *« Nous sommes au tiers de la réalisation de ce plan »*, a expliqué mardi 27 février un porte-parole du groupe. Sur les 7 500 suppressions, 5 200 ont été identifiées en France, dans l'usine de Wolber, en Grande-Bretagne, en Pologne et en Allemagne. Fin 2000, 1 160 suppressions de postes supplémentaires avaient été annoncées en Espagne. *« Notre compétitivité en Europe a progressé de 7 % en 2000, nous sommes en ligne avec nos objectifs »*, explique-t-on chez Michelin.

INQUIÉTUDES POUR 2001

Même si la rentabilité s'effrite, sur le plan commercial, Michelin s'en tire plutôt mieux que ses concurrents. Le groupe voit ses parts de marché augmenter de 0,5 % environ, grâce à des ventes en hausse de 5,6 %, alors que le marché, lui, n'a progressé que de 2 %. Malgré le ralentissement du marché américain de la première monte (vente aux constructeurs automobiles) en fin d'année, le groupe a progressé grâce à ses ventes dans le haut de gamme. Les ennuis de son rival Bridgestone ont également profité au français. En 2000, Firestone, la filiale américaine du groupe japonais, a rappelé en 6,5 millions de pneus. Cette affaire a permis à Michelin de vendre 2 millions de pneus supplémentaires aux Etats-Unis.

Sur le marché du poids lourd, qui représente un quart des ventes de Michelin, mais qui constitue une activité deux fois plus rentable que la voiture, les ventes de pneus de remplacement ont progressé de 1,7 % sur l'année en Europe, plus vite que le marché qui a été étal. En Amérique du Nord, les ventes en volume ont augmenté de 6 % sur le marché du remplacement, mais elles ont reculé de 15,8 % pour la première monte, sur un marché en baisse de 18 %. Au total le chiffre d'affaires a progressé de 11,9 % à 15,4 milliards d'euros (101 milliards de francs) contre 13,763 milliards 1999.

Le groupe a notamment bénéficié de la faiblesse de l'euro face au dollar puisqu'il réalise une large part de son activité aux Etats-Unis. Mais la conjoncture 2001 s'annonce délicate. Le manufacturier prévoit même une détérioration de la situation cette année qui sera *« clairement plus difficile qu'en 2000 »*. Le groupe pourrait toutefois sentir les premiers effets de la commercialisation du Pax System, un procédé *« révolutionnaire »* anticrevaison, que Michelin veut imposer comme standard. Le groupe devait en effet annoncer mardi soir, dans le cadre du Salon de l'automobile de Genève, la signature du premier contrat mondial avec Renault, qui proposera en option le Pax sur ses Scenic.

Stéphane Lauer

Référendum sur les 35 heures le 29 mars

Le référendum demandé par la CFDT afin que les salariés de Michelin se prononcent sur les 35 heures aura finalement lieu le 29 mars, a annoncé lundi 26 février l'entreprise dans un communiqué. Ce référendum, qui concerne les 27 000 salariés, avait été initialement fixé au 25 janvier, mais il avait été reporté par le tribunal d'instance de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) suite à une plainte de la CGT.

***« Le personnel aura maintenant à choisir entre un accord équilibré procurant un certain nombre d'avantages et l'application de la loi sans accord »,* déclare le directeur du personnel pour la France, François d'Avout. Si les salariés se prononcent en faveur du projet d'accord sur les 35 heures, Michelin *« sera en mesure de mettre en œuvre les dispositions de l'accord le 1er mai, comme annoncé à la fin de l'année 2000, malgré le retard dû aux procédures judiciaires »,* précise la direction.**

Les communes autour de Paris lancent leur « périphérique numérique »

LE SYNDICAT intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (Sipperec), qui regroupe 80 communes de la petite couronne, devrait choisir LD Câble, filiale du Groupe Louis Dreyfus, pour construire et exploiter un réseau de fibres optiques. Ce choix fait par une collectivité locale de désigner un concessionnaire pour une période de dix-huit ans afin de disposer d'une infrastructure de télécommunications, est une première. Après la construction de lignes de chemin de fer, de routes et d'autoroutes, l'aménagement du territoire passe désormais et de plus en plus par la mise en place de réseaux de télécommunications.

Déjà, à l'automne 1999, le Sipperec avait confié à La Lyonnaise Communications la construction d'un réseau câblé de 400 000 prises pour les particuliers (*Le Monde* du 1er octobre 1999). Les différentes régions françaises sont, pour l'instant, très inégalement loties en infrastructures de télécommunications. Les collectivités locales bataillent donc depuis des années avec France Télécom pour disposer de leur propre marge de manœuvre dans l'établissement de leurs réseaux de télécoms. Mais la loi est longtemps restée contraignante et les collectivités doivent prouver la carence de France Télécom pour pouvoir choisir un autre opérateur. Un assouplissement est prévu dans le projet de loi sur la société de l'information en cours de préparation.

RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

Pour le Sipperec, la société retenue est censée investir près de 190 millions de francs (près de 30 millions d'euros) pour construire un réseau de 270 kilomètres de fibres optiques et relier les 80 communes. Elle ne commercialisera pas elle-même les services aux particuliers ou aux entreprises, mais vendra de la capacité sur son réseau de fibres optiques aux opérateurs de télécommunications. Les communes ne participent pas au financement du projet. Cinq candidats s'étaient déclarés intéressés par la consultation lancée par le Sipperec : Vinci, GTM associé à Trading.com, Sirti allié à Interxion, Telcité (RATP) de concert avec la Caisse des dépôts et consignation et LD Câble. Finalement, seuls les deux derniers sont restés en lice, et c'est LD Câble qui devait sortir gagnant, mardi 27 février, de l'ultime confrontation.

Reste à connaître l'impact de ce projet sur les usagers et sa rentabilité. Le réseau imaginé par le Sipperec est un périphérique optique avec un point de raccordement par commune. Le pari repose sur la volonté des opérateurs concurrents de France Télécom de déployer ensuite des réseaux dans les différentes communes et de raccorder réellement les clients pour leur offrir des services. La méfiance actuelle des financiers envers les sociétés de télécommunications ne favorise pas vraiment les initiatives.

Laurence Girard

Le délégué général pour l'armement quitte ses fonctions

Le chef de l'Etat et le gouvernement lui avaient demandé de rester à l'issue de son mandat

JEAN-YVES HELMER, le délégué général pour l'armement, devait annoncer, mardi 27 février, à ses collaborateurs qu'il quittera son poste à l'échéance de ses responsabilités, qui lui avaient été confiées il y a cinq ans par Charles Millon, alors ministre de la défense, et dont le terme est fixé au 31 mars. Ce départ a été accepté par Alain Richard, ministre de la défense, qui consulte d'éventuels successeurs. M. Helmer, qui devrait, selon certains de ses proches, entrer dans une banque – mais lui-même ne confirme ni n'infirme –, avait vu son mandat à la tête de la DGA (délégation générale pour l'armement) être renouvelé pour deux ans en mars 1999 par le ministre de la défense.

En mars 1996, M. Helmer avait quitté ses fonctions de directeur de la division automobile de PSA Peugeot-Citroën pour prendre la direction de la DGA, l'administration chargée, au sein du ministère de la défense, de gérer les programmes d'armement, de contrôler les activités des groupes industriels et des PME du secteur, de veiller au suivi des exportations et d'organiser la coopération internationale en la matière. Ainsi, en 2000, la DGA a géré un budget d'équipement de près de 90 milliards de francs (13,7 milliards d'euros) de commandes en autorisations de programme et facturé pour 55 milliards de francs de travaux. Elle emploie 15 720 personnes, non compris les effectifs de la direction des constructions navales (DCN), qui ne relève plus d'elle.

« CHANGER DE MÉTIER »

Durant ses cinq années à la tête de la DGA, M. Helmer a eu notamment pour mission d'éviter le mélange des genres, en séparant les activités de contrôle et de donneur d'ordres attribuées à l'Etat de celles qui avaient été, jusque-là, liées à la production industrielle par arsenaux ou établissements publics interposés. Cette confusion des tâches est, en partie, à l'origine des démêlés judiciaires à l'arsenal de Toulon pour lesquels M. Helmer a été entendu, comme témoin assisté, par une juge d'instruction de Marseille en février. Il a eu également pour mission d'obtenir des fournisseurs qu'ils signent des contrats forfaitaires grâce auxquels ils s'engagent à diminuer leurs prix. De la sorte, l'Etat a pu réaliser, entre 1997 et 2000, une réduction globale de 60,3 milliards de francs sur un montant de dépenses d'équipement qui s'élève à 554 milliards de francs, selon la programmation militaire 1997-2002 adoptée en 1996 par le Parlement.

Estimant *« positif »* le bilan de M. Helmer, le ministre de la défense lui a proposé de rester à son poste après mars 2001. Le chef de l'Etat s'est joint à la demande du gouvernement. Dans l'entourage de M. Richard, on considère, en effet, qu'il n'y pas de contentieux entre le « patron » de la DGA et la défense. M. Helmer a refusé, jugeant qu'il était temps, pour lui, à bientôt cinquante-cinq ans, de *« changer de métier et de contexte »*.

Après Henri Martre entre 1977 et 1983, M. Helmer est l'un des délégués généraux pour l'armement qui, depuis que la fonction a été créée dans les années 1960, aura exercé un mandat aussi long en période de cohabitation ou d'alternance politique. Il est le premier à partir de lui-même. Officiellement, son avenir n'a pas été précisé. Divers articles du code pénal interdisent au DGA l'accès à certaines responsabilités dans la mesure où il a été amené à conclure des contrats au nom de l'Etat. Même s'il n'est pas un fonctionnaire, M. Helmer reste soumis à un contrat de droit public, et toute nouvelle fonction qu'il exercerait après la DGA suppose un examen préalable de son cas par la commission de déontologie.

Au ministère de la défense, on indique que M. Richard a entrepris des consultations auprès des directeurs des grandes directions de la DGA et qu'il veut entendre des personnalités extérieures dans l'hypothèse où, comme M. Helmer, le nouveau DGA ne sera pas un ingénieur de l'armement.

Jacques Isnard

Changement de climat au procès de Microsoft

LES SEPT JUGES de la cour d'appel fédérale ont été particulièrement incisifs, lundi 26 février, à l'égard des avocats du gouvernement américain, favorable à un démantèlement de Microsoft. Lors de cette première journée d'audience, les juges ont semblé mettre en doute la thèse du gouvernement selon laquelle le groupe de Bill Gates aurait tenté d'éliminer la concurrence de Netscape sur le marché des navigateurs Internet, par crainte qu'elle ne remette en cause la suprématie de Windows.

Le président de la cour a créé la surprise en déclarant que *« certains comptes-rendus des faits publiés par le tribunal* [de première instance] *ne sont que de vulgaires déductions auxquelles je ne vois aucun fondement »*. L'avocat de Microsoft n'a pas été non plus épargné par les juges. L'audition des deux parties devait se poursuivre mardi, avec, au cœur des débats, les positions du juge Jackson, qui a condamné en première instance Microsoft à être démantelé en deux sociétés.

La Deutsche Bank soutient DaimlerChrysler et son patron

LA DEUTSCHE BANK a qualifié le projet de restructuration de DaimlerChrysler, présenté lundi 26 février, d'*« ambitieux mais plausible »* (*Le Monde* du 27 février). Premier actionnaire du groupe (avec 12 % du capital), la première banque allemande a réitéré son soutien à Jürgen Schrempp, le président du directoire du constructeur automobile. En 2001, ce plan doit cependant plonger DaimlerChrysler dans le rouge, avec une perte comprise entre 1,2 et 1,7 milliard d'euros (malgré un résultat opérationnel avant éléments exceptionnels entre 1,2 et 1,7 milliard d'euros). Les dirigeants de DaimlerChrysler se sont donné jusqu'en 2003 pour remettre la maison en ordre.

Déprime chez les américains Texas Instrument et 3COM

TEXAS INSTRUMENTS et 3COM ont rejoint, lundi 26 février, les rangs des entreprises américaines frappées de plein fouet par le retournement de la conjoncture. Texas Instrument a annoncé une baisse de 20 % de son chiffre d'affaires sur le premier trimestre par rapport aux trois mois précédents et un recul de 6 % à 8 % de la marge d'exploitation *« en raison du ralentissement économique qui continue à contracter la demande pour les produits technologiques »*. Le groupe a annoncé un plan de départs volontaires.

De son côté, le groupe américain d'informatique de réseau 3Com a annoncé la suppression de 1 200 emplois, soit 13 % de ses effectifs. Bruce Claffin, PDG du groupe, a indiqué que *« le ralentissement général de l'économie américaine et la crise de l'industrie des télécommunications sont à l'origine de ces suppressions qui entrent dans le cadre d'une politique de réduction globale des coûts »*.

Enquête approfondie sur la fusion General Electric-Honeywell

LA COMMISSION EUROPÉENNE a décidé de lancer une enquête approfondie sur le projet de rachat par l'américain General Electric de son compatriote, l'équipementier aéronautique et automobile Honeywell. La rencontre, lundi 26 février, entre Jack Welch, le PDG de GE, et Mario Monti, le commissaire européen chargé de la concurrence, n'a pas permis d'applanir les difficultés et la commission s'est accordé quatre mois supplémentaires.

Le rachat d'Honeywell pour 45 milliards de dollars est la plus grosse acquisition réalisée par GE depuis 1981. Honeywell est notamment présent dans l'avionique, les contrôles automatisés, les matériaux spéciaux et sa nouvelle technologie de microturbine mais les plus grandes synergies avec GE seront obtenues dans le domaine de l'aéronautique, où le rapprochement va permettre de constituer un acteur de 52 milliards de dollars de chiffre d'affaires, deux fois plus gros que son principal concurrent, Pratt & Whitney.

Quatre compagnies européennes contestent les aides à Sabena

QUATRE COMPAGNIES aériennes vont porter plainte devant la Commission européenne concernant l'aide de 100 millions d'euros (91 millions de dollars) octroyée par le gouvernement belge à la compagnie nationale Sabena, affirme le *Financial Times* dans son édition de mardi. British Airways, Lufthansa et les compagnies scandinave SAS et néerlandaise KLM vont argumenter que cette aide n'est pas conforme à la réglementation européenne sur les aides publiques, révèle le quotidien britannique.

La Commission mène actuellement une enquête concernant cette aide, qui fait partie d'un plan de recapitalisation d'une valeur de 250 millions d'euros.

Le site d'achats groupés LetsBuyIt tente de renaître de ses cendres

LETSBUYIT.COM, le numéro un européen d'achats groupés sur la Toile, a annoncé, lundi, la réouverture de ses portails en France, Allemagne, Grande-Bretagne et Suède, récemment interrompus en raison de difficultés financières (*Le Monde* du 31 janvier). La société se concentre désormais sur les achats groupés des biens les plus demandés, par le passé, par ses clients internautes : électroménager, télécommunication, informatique et sports et loisirs. Le plan de restructuration du groupe comprend la suppression de 200 de ses 350 emplois.

Extension des préretraites dans la métallurgie

L'UNION DES INDUSTRIES métallurgiques et minières (UIMM) va engager, jeudi 1er mars, des négociations avec les partenaires sociaux pour étendre le dispositif de préretraites réservé à l'automobile, créé par un accord de juillet 1999. Plusieurs secteurs de la métallurgie seraient concernés, en particulier l'aéronautique, les équipementiers automobiles et l'électroménager. La liste exacte devrait figurer en annexe de l'accord conclu jeudi. Ces dispositifs sont destinés à prendre le relais du Fonds national pour l'emploi (FNE).

La publicité reste l'indispensable alliée de l'industrie automobile

Renault, Peugeot, Citroën et Ford figuraient, pour l'année 2000, parmi les dix premiers annonceurs de l'Hexagone. De plus en plus, les agences prennent le parti de mettre l'accent sur les valeurs véhiculées par la marque plutôt que sur le produit lui-même

ET SI la publicité pour l'automobile était inutile ? Après tout, comme le remarque Jean-Loup Leforestier, associé de l'agence Australie, *« le média le plus efficace pour promouvoir un modèle, c'est la rue »*. On n'en est pas encore là. Ni les agences de publicité ni les constructeurs ne peuvent se passer les uns des autres. Pour les premières, l'automobile représente dans la plupart des cas leur budget le plus important : en 2000, Renault était le deuxième annonceur dans l'Hexagone, derrière France Télécom. Peugeot, Citroën et Ford se sont aussi classés parmi les dix premiers, selon l'institut de mesure publicitaire TNS Secodip. Pour les marques, ce type de communication traduit un besoin de se distinguer, tant les modèles et les gammes se multiplient.

A défaut de disparaître, la publicité automobile fait parfois l'impasse sur le produit. Pendant les fêtes de fin d'année, Ford a ainsi lancé une campagne mettant uniquement en scène le footballeur Zinedine Zidane à l'exclusion de toute représentation de produit. Ce « coup », réalisé par l'agence Young & Rubicam, a permis à Ford de faire parler de la marque avant un profond renouvellement de sa gamme. Quinze jours plus tard, la firme américaine lançait sa nouvelle Mondeo en utilisant le procédé strictement inverse, c'est-à-dire en montrant le produit seul.

TRAVAILLER SON IMAGE

Plus récemment, l'agence Louis XIV a réalisé pour Audi un film parodiant les spots pour les grandes causes humanitaires. Sans que l'on voie jamais le véhicule, cette publicité met en scène le désespoir d'un petit garçon que ses parents emmènent à l'école même les jours de neige tant la tenue de route des Audi Quattro est bonne. « *Chaque jour, des enfants sont malheureux* », suggère une voix off.

Pour le lancement d'un nouveau modèle, il est cependant inévitable de montrer le véhicule, même si celui-ci a une ligne banale. Pour la sortie de la Citroën C5, Euro RSCG Works a axé la communication sur la richesse de ses équipements. La voiture circule sur une route parsemée de 0 et de 1, symbolisant la technologie numérique qui équipe ce modèle. *« Dans ce premier film, nous imposons le concept d'une voiture suréquipée. Dans une seconde phase, nous apporterons des preuves »,* explique Yves Del Frate, coprésident d'Euro RSCG Works.

Quel que soit le parti pris créatif, la communication de l'industrie automobile répond à quelques règles. *« Nous travaillons sur deux niveaux : à long terme, il s'agit de travailler l'image de la marque et de l'ancrer dans l'imaginaire des consommateurs. Sur un cycle plus court, la communication est rythmée par l'activité commerciale des constructeurs »*, estime Raphaël de Andreis, directeur général adjoint d'Euro RSCG BETC, l'agence de Peugeot. L'installation et l'entretien de l'image de marque sont d'autant plus importants que *« toutes les voitures se ressemblent ou, en tout cas, proposent le même type de prestation dans leurs segments »*, remarque M. Leforestier, dont l'agence Australie travaille pour le compte de Volvo.

Chaque constructeur affirme ses propres valeurs : la tenue de route pour Peugeot, la technologie pour BMW, ou la fiabilité pour Mercedes. Le positionnement n'empêche pas les marques de sortir de temps en temps de leur territoire. Pendant les fêtes de fin d'année, BMW a ainsi mis en avant l'aspect sécuritaire de ses modèles avec un film provocateur montrant un crash-test sur la musique de *Petit Papa Noël.*

De son côté, Renault a abandonné son slogan « Des voitures à vivre », qui correspondait à la période des Espace et des Twingo, pour se définir depuis septembre 2000 comme un *« créateur d'automobiles »*. Cette nouvelle voie *(lire ci-dessous)* correspond *« à des modèles qui vont être de plus en plus audacieux »*, souligne Christophe Fillâtre, directeur commercial responsable du budget Renault chez Publicis Conseil.

« PROCESSUS DE ZAPPING »

D'autres groupes ancrent leur communication dans la durée, comme Volkswagen, dont la publicité est assurée par l'agence DDB depuis l'époque de la première Coccinelle. *« Volkswagen est l'une des rares marques dont la publicité fait partie du patrimoine. Si, du jour au lendemain, nous changions radicalement de communication, les clients perdraient leurs repères »*, note Vincent Léorat, directeur commercial de DDB Advertising.

L'image de marque installée, reste à promouvoir les modèles. *« Le marché automobile est entré dans un processus de zapping »*, analyse Laurence Courbin, chef du service publicité de Daimler-Chrysler France. Les consommateurs sont moins fidèles aux marques, ce qui suppose une communication non seulement plus puissante, mais surtout plus imaginative. *« Le marché a évolué vers la création d'image. Nous cherchons à trouver l'adéquation entre la voiture et le style de vie de la cible à laquelle elle est destinée »*, explique Xavier Real Del Sarte, vice-président de Saatchi & Saatchi, l'agence de Toyota.

Pour le lancement de la nouvelle version de la Laguna, Publicis Conseil a au contraire accentué sa campagne sur les équipements haut de gamme de ce modèle de grande diffusion. Pour éviter de dérouler un catalogue fastidieux, Pascal Midavaine et Serge Fichard, les auteurs de la campagne, ont utilisé une *« imagerie médicale imaginaire »*, comme si la Laguna était un prolongement du corps de son conducteur.

Pour donner une identité forte à des modèles qui n'en ont pas forcément, certains publicitaires ont recours à une star. Après Grace Jones et Carl Lewis, Citroën s'est adjoint les services de Claudia Schiffer pour vanter les mérites de la Xantia. *« Nous l'avons toujours fait en mettant la star au service d'une idée »*, affirme Yves Del Frate. *« Pour le crash-test, nous avons choisi Claudia Schiffer parce que le fait qu'elle confie son visage à l'airbag de la voiture était un signe important de confiance »*, poursuit-il.

A l'opposé de cette philosophie, DDB s'est donné pour règle de *« ne jamais emprunter l'image de quelqu'un pour faire valoir les qualités de nos marques »*, déclare Vincent Léorat.

Quelle que soit la stratégie adoptée, le rôle de la publicité va encore s'affirmer, alors que s'annonce une année 2001 moins faste que les précédentes. Ce qui n'empêche pas certains publicitaires de regretter qu'*« il n'y ait plus de mauvaises voitures »*. Elles rendaient les bons modèles plus faciles à vendre...

Frédéric Roy

Un concessionnaire virtuel moins intimidant

Si la vente de véhicules en ligne n'est toujours pas à l'ordre du jour, la présence sur le Web est devenue un outil de communication important pour les constructeurs. *« C'est une phase intermédiaire entre la publicité et le passage chez le concessionnaire »,* estime Patrick Fillâtre, directeur commercial de Publicis, responsable du budget Renault. Un site permet aussi de créer un événement autour de modèles avant leur lancement. C'est le cas pour le coupé Avantime de Renault aux formes originales, qui est présenté sur la Toile depuis deux ans alors que son lancement est prévu pour l'automne 2001.

« C'est une sorte de concessionnaire virtuel, qui permet au client de faire un premier pas vers un modèle »,* souligne Xavier Real del Sarte, directeur général adjoint de Saatchi & Saatchi. Une vertu que confirme Laurence Courbin, directeur de la publicité de DaimlerChrysler France : *« La marque Mercedes véhicule une image si forte que certains clients, notamment pour nos modèles d'entrée de gamme, hésitent à entrer chez un concessionnaire. Le site leur permet une première approche. A nous ensuite de les convaincre qu'ils ont fait le bon choix. »

Les Casseurs de pub en guerre contre la formule 1

LE PILOTE de formule 1 et héros de bande dessinée Michel Vaillant trône dans la cour de sa ferme, brandissant fièrement une tomate, probablement biologiquement pure. Son casque intégral est converti en pot de fleurs et sa voiture de course en poulailler. Rebaptisé « Michel Baillant », le personnage créé par Jean Graton a été détourné par l'association Casseurs de pub, qui mène une campagne en vue de la suppression du Grand Prix de France de formule 1.

A cet effet, elle a édité 10 000 cartes postales à l'effigie de ce Vaillant façon José Bové, envoyées au président de la République, au premier ministre, aux ministres de l'environnement et de la jeunesse et des sports.

L'association est partie en guerre contre le Grand Prix de France en soulignant que *« depuis des années, de nombreuses personnes participent à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, dans leurs gestes quotidiens ou au travers des nombreuses responsabilités qu'elles exercent »*.

Créée en 1999 à Lyon et regroupant une quinzaine de membres, Casseurs de pub s'inspire de son homologue canadienne AdBusters – dont elle a traduit le nom en français – pour lutter contre *« l'idéologie publicitaire »*. Chaque livraison de sa lettre trimestrielle est l'occasion du lancement d'une opération spectaculaire comme la Journée sans achat, la Semaine sans télé, ou la Rentrée sans marque.

Autant d'actions inventées par AdBusters dans les années 90 et que Casseurs de pub mène en liaison avec d'autres associations comme Résistance à l'agression publicitaire (RAP) ou Paysages de France, qui lutte contre l'affichage commercial illégal. Outre sa lettre, ce petit groupe de frondeurs édite un fascicule annuel et dispose d'un site sur Internet : www.anti-pub.net.

S'ils ne se font pas d'illusions sur l'efficacité concrète de leur démarche contre le Grand Prix de France, les animateurs de Casseurs de pub insistent sur la portée symbolique de cette action. *« Le but est d'abord de provoquer le débat au moment où le président de la République et le gouvernement rivalisent sur les effets d'annonce écologique »*, estime Bruno Clementin, administrateur de l'association.

F. R.

SCIENCES ET AVENIR

Livre des morts, Livre de la vache du ciel, Livre du jour et de la nuit…

Egypte

Les livres secrets de l'immortalité

URGENCES EN FRANCE

Le palmarès des 643 services

Sciences et Avenir sur le Web à : http://www.sciences-et-avenir.com

Avec la Vel Satis, Renault vise les anticonformistes

GENÈVE
de notre envoyé spécial

« Il y a cinq ans, nous nous sommes vraiment posé la question de savoir si nous allions rester dans le haut de gamme. » Cet aveu de Georges Douin, directeur général adjoint de Renault, résume les difficultés du constructeur français à trouver sa place dans ce segment de marché où les marques allemandes sont très présentes.

Le constructeur a finalement décidé de jouer la différence en proposant une voiture pour anticonformiste : la Vel Satis. Ce modèle, qui sera commercialisé à partir du début 2002 en remplacement de la Safrane, a été présenté, lundi 26 février, à Genève, en avant-première du Salon de l'auto, qui ouvrira ses portes jeudi. *« C'est un moment idéal pour Renault pour se positionner sur ce segment : les frontières du luxe deviennent plus floues. Ce qu'on veut montrer aujourd'hui, c'est plus son aisance que son statut, ce qui ouvre le champ des possibles pour des achats plus individualisés »*, explique Claire Paternault, du cabinet de conseil en marketing Risc.

CONTRE L'IMAGE DU PÈRE

Dans ce contexte, Vel Satis se veut l'anti-voiture statutaire. « *Le véhicule n'est plus conçu comme un investissement, mais comme un achat plaisir au travers duquel on veut avant tout se différencier : on n'a pas forcement envie d'acheter la même voiture que son père, même si on en a les moyens »,* souligne Mme Paternault.

Pourtant, jusqu'à présent, toutes les tentatives de Renault dans le haut de gamme se sont transformées en *« demi-réussites »,* comme l'avoue pudiquement Louis Schweitzer, PDG du groupe. La R 25 n'a pas atteint le standing de qualité requis. Tandis que la Safrane, malgré une honnête carrière arrêtée en juillet 2000, n'avait pas *« un design vraiment novateur »*.

Renault a tiré les leçons de ces expériences. *« La réussite est à ceux qui inventent, pas à ceux qui copient »,* assure M. Schweitzer. Renault tente avec Vel Satis de rééditer dans le haut de gamme les succès qu'il a obtenus dans les modèles plus petits comme la Twingo ou la Megane Scenic.

« Il y a à peine cinq ans, nous n'avions pas la légitimité pour présenter une voiture comme Vel Satis », explique M. Douin. Grâce à ses succès, Renault a vaincu ses inhibitions pour jouer sa propre carte dans le haut de gamme. Si ce segment ne génère pas de gros volumes – il représente près de 13 % du marché européen, avec 1,8 million d'immatriculations –, il est stratégique sur le plan de l'image. *« Le haut de gamme exprime le savoir-faire d'un constructeur et crédibilise en même temps le reste de la gamme »*, explique M. Schweitzer.

Les objectifs de ventes sont donc modestes. Renault compte vendre quelque 50 000 unités par an de son nouveau modèle, soit environ 3 % du segment. François Hinfray, directeur commercial de Renault, estime que, *« sur le plan financier, le risque n'est pas énorme »*. Les investissements ont été limités à 3,6 milliards de francs grâce à la mise en place d'une plate-forme commune avec les autres véhicules haut de gamme du groupe dans l'usine de Sandouville (Seine-Maritime), la Laguna II sortie en janvier, le coupé Avantime, qui doit être lancé en septembre, et la remplaçante de l'Espace, prévue en 2002. Au total, le haut de gamme doit représenter, en 2003, 12 % du chiffre d'affaires européen du groupe, contre 8 % en 1999. Même si, comme le rappelle M. Schweitzer, *« l'innovation n'a jamais réussi dans le haut de gamme »*, Renault veut apporter la preuve que c'est possible.

Stéphane Lauer

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le groupe italien Poligrafici Editoriale, propriétaire de *France Soir,*** a demandé, lundi 26 février, la liquidation du quotidien belge *Le Matin* (5 800 exemplaires et 45 salariés), dont il est actionnaire à près de 40 %, via la société Presse Alliance, au côté de la région wallonne. La décision devrait être entérinée lors d'une assemblée générale extraordinaire vers le 20 mars.

■ **Saisi par le syndicat des journalistes SNJ-CGT, le tribunal des référés** de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a reporté au lundi 5 avril l'examen du plan social de *L'Hebdo-La Vie ouvrière,* magazine de la CGT, qui prévoit la suppression de 35 postes, dont 11 de journalistes, sur 81. Le SNJ-CGT considère *« que ce plan ne répond à aucune des exigences des lois et de la jurisprudence que la CGT a contribué à édifier »*.

■ **Le quotidien de gauche italien *L'Unità*,** qui avait cessé de paraître le 28 juillet 2000, sera à nouveau en kiosques à partir du 17 mars, a annoncé, lundi 26 février, un responsable des Démocrates de gauche (DS), héritiers du PCI, ancien propriétaire de ce quotidien.

■ **AUDIOVISUEL : Laurent Touvet est nommé directeur général du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).** Diplômé de l'école des hautes études commerciales (HEC), cet ancien élève de l'ENA, âgé de trente-neuf ans est maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il succède à Anne Durupty, qui occupait ce poste depuis août 1997.

■ **Des constructeurs automobiles** impliqués dans la Formule 1 pourraient entrer dans le capital de la SLEC, la société allemande détenue à 50 % par EM TV, qui gère les droits de la Formule 1, a indiqué le groupe, lundi 26 février.

■ **PUBLICITÉ : la régie en ligne ad 2-one et Carat Interactive** ont réalisé une étude visant à démontrer l'efficacité des *« bannières »* publicitaires sur Internet. Leur taux de mémorisation atteindrait 11 %, soit moins que le cinéma (75 %) et la télévision (15 %), mais plus que la presse, l'affichage ou la radio.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **EDF : le groupe français EDF a signé lundi 26 février un protocole d'accord avec les groupes espagnols Endesa et Repsol-YPF** pour acquérir leurs parts dans la société argentine Edenor, distributeur électrique de la région de Buenos Aires. La part d'EDF passe donc de 32 % à 81 %.

● **BULL : le constructeur informatique français** devrait annoncer, jeudi 1er mars, lors de la présentation de ses résultats, une perte nette de plus de 200 millions d'euros pour l'exercice 2000 , selon *les Echos* du 27 février. Au premier semestre 2000, Bull a enregistré une perte de 96 millions d'euros.

● **DISNEY : le groupe américain** a annoncé lundi la suppression de 135 emplois dans certaines de ses sociétés internet. Disney avait déjà indiqué à la fin janvier qu'il supprimerait 400 emplois au sein de Go. com, son portail internet.

● **ETOYS : le site de vente de jouets en ligne américain** a annoncé, lundi, qu'il allait se placer sous la protection de la loi américaine sur les faillites dans les prochains jours et fermer le site vers le 8 mars. *« Les dettes, qui s'élevaient à 274 millions de dollars au 31 janvier 2001, dépasseront de façon substantielle (...) la valeur de toute vente potentielle d'actifs »*, relève eToys dans un communiqué.

● **LUXOTTICA : le fabricant italien de lunettes** a annoncé, mardi, le lancement d'une OPA amicale sur la société américaine First American Health Concepts (ophtalmologie et optique). La fusion entre First American Health Concepts et la division de Luxottica EyeMed Vision Care est prévue d'ici au deuxième trimestre.

● **INNOGY : le groupe britannique de gaz et d'électricité britannique Innogy,** né de la séparation des activités du groupe National Power, a annoncé mardi la prochaine aquisition de 94,75 % de Yorkshire Power Group pour environ 508,6 millions de livres (807,3 millions d'euros).

SERVICES

● **DEUTSCHE BAHN : la société des chemins de fer allemands,** confrontée à de graves difficultés financières, espère accélérer son redressement grâce à un nouvel accord salarial plus compétitif. Ce dernier prévoit des accords-cadres pour les différentes activités de la société au lieu d'un accord global.

● **IBERIA : la cotation de la première compagnie aérienne espagnole** débutera le 3 avril à l'issue de l'offre publique de vente (OPV) portant sur les 53,9 % que détient encore l'Etat. L'entreprise est valorisée entre 350 et 390 milliards de pesetas (2,1 à 2,34 milliards d'euros).

● **CLUB MÉDITERRANÉE : le spécialiste du club de vacances** a choisi France Télécom pour la gestion de l'ensemble de ses télécommunications dans le cadre d'un contrat de l'ordre de 160 millions d'euros arrivant à échéance le 31 octobre 2008.

FINANCES

● **CARTE BLEUE : les cartes bancaires de marque Carte Bleue en circulation en France** ont atteint en 2000 le chiffre record de 23,23 millions d'unités, contre 21,41 millions en 1999, a annoncé mardi le groupement Carte Bleue. La Carte Bleue Visa constitue les deux-tiers du parc total de Carte Bleue avec 15,75 millions d'unités (14,05 millions en 1999).

● **BANQUE HERVET : la fédération CGT des secteurs financiers** *« condamne vigoureusement »* la vente de la banque française au britannique HSBC, une cession qu'elle estime « lamentable » et *« au détriment de l'intérêt des salariés et des secteurs financiers français »*.

● **BNP SECURITIES : l'enquête annuelle réalisée par le Cabinet R & M** sur la qualité de l'activité conservation de titres (*custody*) classe BNP Securities Services en 5ème position mondiale sur ce métier, alors que ni BNP ni Paribas n'apparaissaient dans ce classement l'an dernier.

RÉSULTATS

■ **CGU-FRANCE : la filiale française de l'assureur britannique CGU,** a enregistré en 2000 une baisse de 40,6 % de son résultat net consolidé, non encore audité, en normes françaises, à 316 millions de francs (48 millions d'euros), contre 532 millions de francs (81 millions d'euros) en 1999.

EUROPE

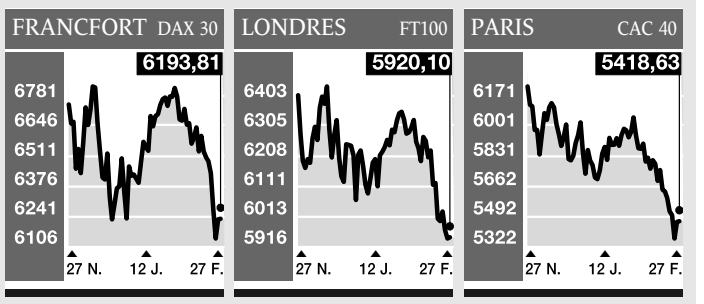

Europe 9 h 58	Indices sélection	cours 27/02	Var. % 26/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4303,63	– 0,15	– 9,82
EUROPE	STOXX 50	4114,38	– 0,12	– 9,72
EUROPE	EURO STOXX 324	360,86	– 0,17	– 7,90
EUROPE	STOXX 653	335,58	– 0,20	– 6,73
PARIS	CAC 40	5418,63	0,07	– 8,57
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3716,16	0,07	– 7,62
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	594,63	– 0,03	– 6,74
BRUXELLES	BEL 20	2969,93	0,11	– 1,80
FRANCFORT	DAX 30	6193,81	0,08	– 3,73
LONDRES	FTSE 100	5920,10	0,06	– 4,86
MADRID	STOCK EXCHANGE	9485,70	0,10	4,13
MILAN	MIBTEL 30	40355,00	– 0,08	– 7,69
ZURICH	SPI	7680,90	0,27	– 5,59

AMÉRIQUES

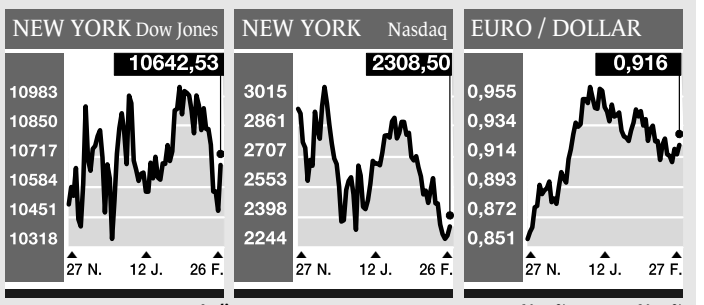

Amérique 9 h 58	Indices sélection	cours 26/02	Var. % 23/02	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10642,53	1,92	– 1,34
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1267,65	1,75	– 3,99
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2308,50	2,03	– 6,56
TORONTO	TSE INDEX	8140,78	1,39	– 8,88
SAO PAULO	BOVESPA	16157,75	1,55	5,89
MEXICO	BOLSA	334,60	1,13	5,89
BUENOS AIRES	MERVAL	455,13	– 1,14	9,20
SANTIAGO	IPSA GENERAL	100,60	0,17	4,79
CARACAS	CAPITAL GENERAL	....	....	....

ASIE - PACIFIQUE

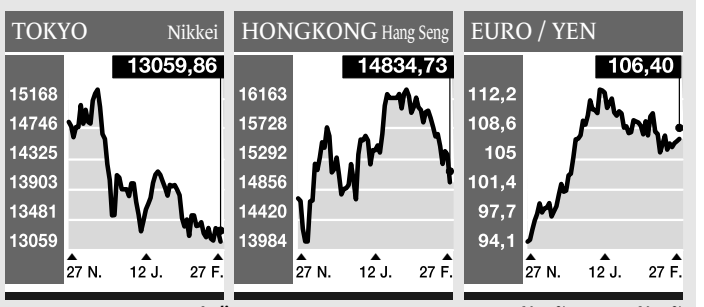

Zone Asie 9 h 58	Indices sélection	cours 27/02	Var. % 26/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13059,86	– 1,07	– 5,27
HONGKONG	HANG SENG	14834,73	– 2,60	– 1,73
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1937,14	– 1,18	0,54
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	72,06	– 1,41	13,75
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3250,70	0,04	3,04
BANGKOK	SET	23,10	1,54	23,99
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4040,87	– 1,75	1,73
WELLINGTON	NZSE-40	1988,14	0,22	4,55

ÉCONOMIE

L'Europe ouvre ses frontières aux pays les plus pauvres

LES MINISTRES des affaires étrangères des Quinze sont parvenus à un accord, lundi 26 février, sur l'ouverture des marchés européens sans droits de douane à tous les produits, sauf les armes, en provenance des pays les plus pauvres. Cette mesure d'ouverture totale des marchés est « *une première* » mondiale, a souligné le commissaire européen au commerce Pascal Lamy. La mesure, qui s'appliquera à l'ensemble de la production des quarante-huit pays les moins avancés, prévoit un calendrier d'ouverture progressive des marchés pour trois produits agricoles jugés « sensibles » : les bananes, le sucre et le riz. « *L'Union européenne, qui a joué un rôle leader, devait renforcer sa propre crédibilité, de manière à démontrer que nous sommes disposés à tenir compte des besoins des pays les moins avancés dans le cadre de la libéralisation* », a ajouté M. Lamy.
La décision prise lundi s'inscrit dans la perspective de la relance d'un nouveau cycle de négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour laquelle l'Union européenne entend obtenir le soutien des pays en développement, après l'échec de la conférence de Seattle en 1999. La libéralisation sera totale à partir de 2006 pour les bananes et à partir de 2009 pour le sucre et le riz. Un calendrier fixera la diminution des droits de douane pendant la période intérimaire.

■ **ÉTATS-UNIS : le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, devait donner, mercredi 28 février, un discours sur la politique monétaire réactualisé** par rapport à celui qu'il a délivré il y a deux semaines sur le même sujet, a indiqué lundi un porte-parole de la Fed. M. Greenspan commentera les derniers développements économiques survenus depuis son intervention du 13 février devant le Sénat. Habituellement, le président de la Fed donne le même discours devant les sénateurs et les représentants de la Chambre, avec un jour de différence et au maximum une semaine d'écart. Depuis cette intervention, le gouvernement américain a notamment publié des chiffres d'une inflation plus soutenue et, mardi 27 février, le Conference Board devait publier son indice de confiance des consommateurs qui devrait montrer une nouvelle glissade, selon les attentes des analystes.

■ **La croissance du produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis** en 2001 devrait être de 2 % au lieu des 3,4 % envisagés, a annoncé lundi la National Association for Business Economics (NABE). La croissance devrait toutefois rebondir à 3,5 % en 2002, affirme la NABE, qui fonde ses estimations sur une enquête auprès de trente-quatre experts en prévision économique. La précédente estimation d'une croissance de 3,4 % du PIB en 2001 avait été établie sur la base d'une enquête réalisée en novembre 2000.

■ **ALENA : le ministre mexicain de l'économie, Ernesto Derbez, a déclaré lundi que le traité de libre-échange Etats-Unis - Mexique - Canada (Alena)** pourrait être étendu pour mener à une « *convergence économique* » en faveur du développement régional et des travailleurs migrants. Le ministre a fait cette déclaration lors de la réunion du Forum économique mondial qui se tenait jusqu'à mardi à Cancun et qui a réuni plus de quatre cents responsables de gouvernement et du monde financier. Plusieurs intervenants ont souligné que les échanges entre les Etats-Unis et le Mexique ont quadruplé depuis la signature du traité le 1er janvier 1994, pour atteindre près de 250 milliards de dollars en 2000.

■ **CHINE : le pays ouvrira ses marchés de manière *« graduelle et conditionnelle »*** tout en respectant ses engagements après son adhésion à l'OMC, a déclaré un haut responsable chinois cité par l'agence Chine nouvelle. Long Yongtu, qui est aussi le principal négociateur chinois à Genève, a déclaré lundi à Bo'ao, dans le sud du pays, que l'ouverture des marchés chinois devait être « *proportionnelle avec le niveau de développement de la Chine, tant en termes de rapidité qu'en ampleur* ». Prenant la parole à Bo'ao, en marge d'un Forum économique asiatique créé à l'initiative de la Chine, M. Long a également souligné que la Chine respecterait ses promesses. Ses propos interviennent alors que la Chine paraît s'être résignée à ne pas pouvoir adhérer à l'OMC avant l'été.

■ **AUSTRALIE : l'économie est en bonne position pour faire face au ralentissement mondial,** a indiqué mardi un haut responsable de la Banque centrale d'Australie. Alors que l'économie australienne pouvait être exposée, elle se trouvait « *dans la meilleure configuration possible* » face à un tel ralentissement, a déclaré Malcom Edey, directeur de l'observatoire économique de la Banque centrale lors de la conférence annuelle du bureau australien des ressources agricoles et économiques.

VALEUR DU JOUR

La Bourse s'inquiète des perspectives de la banque HSBC

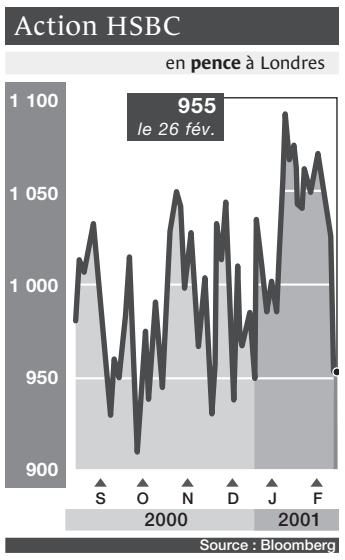

LES INVESTISSEURS en Bourse n'ont pas apprécié les perspectives d'activité pour l'année 2001 du groupe bancaire britannique HSBC Holdings, qui, après avoir racheté le CCF, vient de s'offrir la Banque Hervet. L'action de la première capitalisation des banques européennes, négociée à Londres, a chuté de plus de 7 % en clôture de séance, lundi 26 février, pour terminer à 955 pence. En quelques semaines, le titre a ainsi effacé la quasi-totalité de ses gains de l'année. Il se négociait encore à 1092 pence le 24 janvier.
Selon le président du groupe, Sir John Bond, les perspectives pour l'année 2001 constituent *« un défi »*. Le ralentissement du rythme de croissance américain *« ne sera pas sans effets sur les autres économies et particulièrement sur celles dépendantes de leurs exportations aux Etats-Unis*, estime-t-il. *Au Royaume-Uni, la concurrence ne montre aucun signe de ralentissement, et les changements structurels sur ce marché, tout comme à Hongkong où la déréglementation des taux d'intérêt sera achevée en juillet, laissent présager une période de forte compétition »*.
Bien qu'en nette hausse, les résultats de l'année 2000 n'ont pas non plus satisfait les analystes. A 6,63 milliards de dollars, soit 7,2 milliards d'euros, le résultat net part du groupe s'est inscrit en hausse de 23 %. Stephen Green, directeur général et responsable des activités de banque d'investissement et de marchés a reconnu que *« plus de la moitié des profits en 2000 proviennent d'une baisse des provisions, un quart de la contribution de nos acquisitions et un quart de notre croissance organique »*.
Quant au Crédit commercial de France (CCF), passé sous pavillon britannique en 2000, il a enregistré un bénéfice net de 478 millions d'euros en 2000, en hausse de 6,3 %. La croissance a atteint 21,5 % hors changement de périmètre et éléments exceptionnels. Pour son président Charles de Croisset, l'année 2000 a été un excellent cru pour le métier de banque de détail et l'établissement a déjà commencé à profiter de l'adossement au groupe HSBC.

Cécile Prudhomme

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 gagnait 0,43 %, mardi 27 février dans les premiers échanges, à 5 415,53 points. L'indice avait terminé en hausse de 1,73 %, lundi, à 5 415,10 points. L'indice technologique IT CAC 50 avait progressé de 2,31 %, à 2 141,55 points.

FRANCFORT

RÉFÉRENCE de la Bourse allemande, l'indice DAX progressait de 0,42 %, mardi matin, à 6 189,49 points. Lundi, le DAX avait gagné 1,87 %, à 6 189,07 points. Le NEMAX 50, l'indice phare du Nouveau Marché francfortois, avait rebondi de 5,55 %, à 2 077,57 points.

LONDRES

À LA BOURSE de Londres, l'indice Footsie était en hausse de 0,73 %, mardi matin, à 5 959,60 points. L'indice avait affiché une perte de 0,45 %, lundi, à 5 916,7 points. L'indice techMARK de la technologie avait progressé de 2,05 %, à 2 342,75 points.

TOKYO

LES VALEURS NIPPONES ont fini, mardi, sur un net recul de 1,07 %, l'indice Nikkei revenant à sa valeur la plus faible depuis le 15 octobre 1998, à 13 059,86 points. L'indice de référence se rapproche, en même temps, de ses plus bas niveaux depuis l'éclatement de la bulle spéculative, au début des années 1990.

NEW YORK

WALL STREET a été dopée, lundi 26 février, par les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine (Fed) avant la réunion de son comité de politique monétaire du 20 mars. Selon l'ancien gouverneur de la Fed et économiste en chef de Bear Stearns, Wayne Angell, la probabilité d'une baisse des taux d'un demi-point par la Réserve fédérale cette semaine était de 80 %. L'indice Dow Jones a gagné 1,92 %, à 10 642,53 points, tandis que le Standard and Poor's 500 a progressé de 1,75 %, à 1 267,65 points. Enfin, l'indice des valeurs technologiques Nasdaq a terminé par un bond de 2,03 %, à 2 308,49 points.

TAUX

LES RENDEMENTS sur le marché des obligations d'Etat en Europe se détendaient dans les premières transactions, mardi 27 février. Celui des titres de l'Etat français à dix ans reculait à 4,95 %, toujours légèrement au-dessus des 4,81 % offerts par les emprunts du Trésor allemand.

MONNAIES

L'EURO s'échangeait en légère hausse, à 0,9132 dollar, en début de matinée mardi. Le yen remontait face au dollar – 116,13 yens pour 1 dollar –, après les déclarations, mardi, de Masaru Hayami, le gouverneur de la Banque du Japon, estimant qu'un nouvel assouplissement des taux n'était pas nécessaire pour l'instant.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	26/02
COURONNE DANOISE	7,4648
COUR. NORVÉGIENNE	8,2230
COUR. SUÉDOISE	9,0230
COURONNE TCHÈQUE	34,5800
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7338
DOLLAR CANADIEN	1,3969
DOLLAR HONGKONG	7,1018
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0955
FORINT HONGROIS	266,2000
LEU ROMAIN	24613
ZLOTY POLONAIS	3,7440

Cours de change croisés

27/02 9 h 58	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,86084	0,91600	0,13963	1,44695	0,59568
YEN	116,16500	.....	106,40500	16,21500	168,05000	69,20500
EURO	1,09170	0,93981	.....	0,15245	1,57940	0,65040
FRANC	7,16190	6,16575	6,55957	.....	10,36425	4,26655
LIVRE	0,69111	0,59485	0,63315	0,09655	.....	0,41185
FRANC SUISSE	1,67875	1,44515	1,53765	0,23435	2,42920	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 26/02	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	5,08	4,69	4,97	5,47
ALLEMAGNE	4,80	4,81	4,83	5,36
GDE-BRETAG.	5,38	5,61	4,98	4,52
ITALIE	4,80	4,75	5,24	5,84
JAPON	0,44	0,20	1,42	2,08
ÉTATS-UNIS	5,53	4,87	5,10	5,48
SUISSE	3,12	3,38	3,52	4,06
PAYS-BAS	4,76	4,75	4,97	5,43

Matières premières

En dollars	Cours 26/02	Var. % 23/02
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1765,50	+ 0,03
ALUMINIUM 3 MOIS	1565,50	– 0,10
PLOMB 3 MOIS	504	....
ETAIN 3 MOIS	5160	– 0,29
ZINC 3 MOIS	1028,50	– 0,24
NICKEL 3 MOIS	6265	– 0,24
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,47	+ 0,45
PLATINE A TERME	152634,50	+ 0,05
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	259	....
MAIS (CHICAGO)	209,50	+ 0,12
SOJA TOURTEAU (CHG.)	158,20	+ 0,13
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1120	– 3,45
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 9 h 58	Volume 27/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2001	17136	89,54	89,55
Euribor 3 mois			
MARS 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 26/02	Var. % 23/02
BRENT (LONDRES)	25,95	– 0,61
WTI (NEW YORK)	0,28	– 0,70
LIGHT SWEET CRUDE	28,27	– 1,93

Or

En euros	Cours 26/02	Var % 23/02
OR FIN KILO BARRE	9250	+ 0,33
OR FIN LINGOT	9320	+ 0,32
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	51,90	– 0,38
PIÈCE SUISSE 20 F	52,10	– 0,19
PIÈCE UNION LAT. 20	52,40	+ 1,35
PIÈCE 10 DOLLARS US	185	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	381	+ 5,25
PIÈCE 50 PESOS MEX.	338	– 3,43

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre **Adecco** s'est apprécié de 3,47 %, à 1 045 francs suisses, lundi 26 février. Le leader mondial du travail temporaire a profité de l'annonce d'excellents résultats par son concurrent belge Creyf.

● L'action **Deutsche Telekom** s'est envolée lundi de 7,49 %, à 26,39 euros. L'opérateur a bénéficié des velléités de coopération entre les opérateurs qui ont décroché une licence UMTS en 2000 en Allemagne. Trois d'entre eux (Viag Interkom, MobilCom et Telefonica) ont confirmé, lundi, examiner des possibilités de rapprochement pour la construction du réseau de téléphonie mobile de troisième génération.

● Le titre du groupe de médias **Kinowelt** a bondi lundi de 28,47 %, à 16,20 euros, sur le Neuer Markt, le marché des valeurs technologiques allemandes. Des rumeurs de rachat par le géant allemand du secteur, Bertelsmann, ont nourri la spéculation.

● L'action **Telefonica** a gagné lundi 3,70 %, à 17,96 euros. L'opérateur devait publier, mardi 27 février, ses résultats pour l'exercice 2000. Les analystes attendent un bénéfice net compris entre 2,23 milliards et 2,58 milliards d'euros, contre 1,80 milliard en 1999. Sa filiale Telefonica Moviles a annoncé lundi un bénéfice net de 590,6 millions d'euros en 2000, en hausse de 20,1 %.

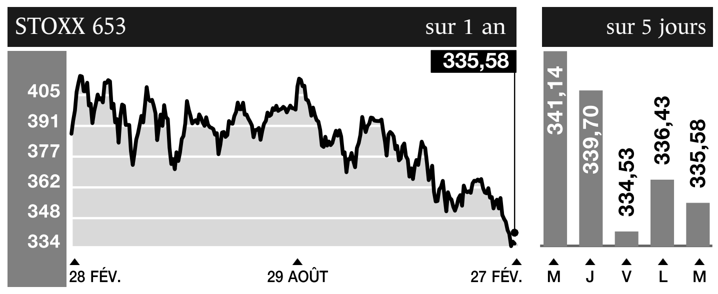

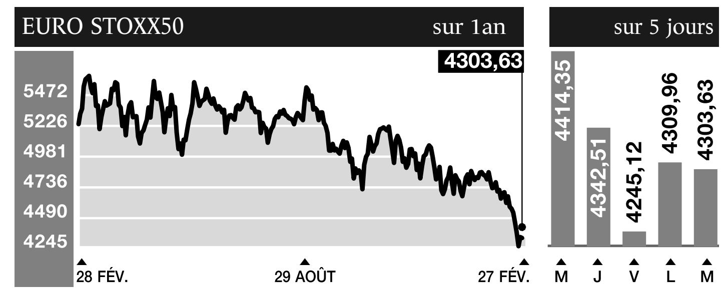

27/02 10 h 08 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 26/02

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	19,73	+ 0,28
BASF AG	BE ★	48,05	+ 0,31
BMW	DE ★	37,70	− 0,79
CONTINENTAL AG	DE ★	18,95	− 1,81
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	52,10	− 0,38
FIAT	IT ★	26,67	− 0,67
FIAT PRIV.	IT ★	17,71	− 0,17
MICHELIN	FR ★	40,25	− 6,40
PEUGEOT	FR ★	307,40	− 0,52
PIRELLI SPA	IT ★	3,96	− 0,25
DR ING PORSCHE	DE ★	3399	+ 0,27
RENAULT	FR ★	57,40	− 0,69
VALEO	FR ★	56,60	− 1,99
VOLKSWAGEN	DE ★	59,50	+ 0,51
▶ DJ E STOXX AUTO P		240,99	− 0,59

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	17,79	+ 1,64
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	24,29	− 0,65
ALL & LEICS	GB	10,71	+ 0,30
ALLIED IRISH BA	GB	18,78	+ 0,43
ALPHA BANK	GR ★	31,04	− 1,15
BA HOLDING AG	AT ★	62	....
BANK OF IRELAND	GB	16,14	....
BANK OF PIRAEUS	GR ★	14,78	− 1,34
BK OF SCOTLAND	GB	11,79	+ 1,23
BANKINTER R	ES ★	39,67	+ 0,25
BARCLAYS PLC	GB	34,14	+ 0,42
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	67	− 0,30
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	10,03	+ 0,30
BCA FIDEURAM	IT ★	13,28	− 0,75
BCA INTESA	IT ★	4,60	− 1,29
BCA LOMBARDA	IT ★	11	− 1,79
MONTE PASCHI SI	IT ★	4,57	− 0,65
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	21,29	− 0,84
BCA P.MILANO	IT ★	5,41	+ 1,12
B.P.VERONA E S.	IT ★	12,31	− 0,32
BCA ROMA	IT ★	1,17	....
BBVA R	ES ★	16,09	+ 0,25
ESPIRITO SANTO	PT ★	17,73	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	37,73	− 0,71
B.P.SONDRIO	IT ★	19,30	....
BCP R	PT ★	5,43	....
BIPOP CARIRE	IT ★	6,30	+ 0,32
BNL	IT ★	3,67	− 0,27
BNP PARIBAS	FR ★	88,80	+ 0,57
BSCH R	ES ★	11,19	+ 0,09
CHRISTIANIA BK	NO	5,93	....
COMIT	IT ★	6,71	− 1,03
COMM.BANK OF GR	GR ★	50,44	+ 0,08
COMMERZBANK	DE ★	28,50	....
CREDIT LYONNAIS	FR ★	37,84	− 0,37
DANSKE BANK	DK	18,55	+ 1,09
DNB HOLDING -A-	NO	5,58	+ 0,44
DEUTSCHE BANK N	DE ★	89,40	− 0,11
DEXIA	BE ★	179	+ 0,28
DRESDNER BANK N	DE ★	44,50	− 0,67
EFG EUROBK ERGA	GR ★	19,88	− 1,49
ERSTE BANK	AT ★	56	+ 0,18
FOERENINGSSB A	SE	15,24	− 0,36
HALIFAX GROUP	GB	10,90	+ 0,15
HSBC HLDG	GB	14,80	− 2,62
IKB	DE ★	15,95	+ 0,31
KBC BANCASSURAN	BE ★	48,80	+ 0,10
LLOYDS TSB	GB	10,20	+ 1,91
NAT BANK GREECE	GR ★	38	− 0,05
NATEXIS BQ POP.	FR ★	101	....
NORDEA	SE	7,70	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	19,88	− 0,15
ROYAL BK SCOTL	GB	24,72	+ 1,64
S-E-BANKEN -A-	SE	12,25	....
SAN PAOLO IMI	IT ★	16,30	− 0,61
STANDARD CHARTE	GB	16,95	....
STE GENERAL-A-	FR ★	65,70	+ 1
SV HANDBK -A-	SE	18,12	+ 0,93
SWEDISH MATCH	SE	4,60	....
UBS N	CH	176,04	+ 0,75
UNICREDITO ITAL	IT ★	5,29	− 0,75
UNIDANMARK -A-	DK	85,74	....
▶ DJ E STOXX BANK P		327,28	− 0,02

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES ★	14,76	− 0,94
ACERINOX R	ES ★	34,40	− 0,52
ALUMINIUM GREEC	GR ★	41,48	+ 4,01
ANGLO AMERICAN	GB	74,63	+ 0,19
ASSIDOMAEN AB	SE	20,72	+ 1,91
BEKAERT	BE ★	48,20	+ 1,47
BILLITON	GB	4,84	+ 1
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	41	+ 0,24
BUNZL PLC	GB	7,21	+ 0,44
CORUS GROUP	GB	1,19	+ 1,35
ELVAL	GR ★	4,18	+ 0,48
ISPAT INTERNATI	NL ★	3,60	....
JOHNSON MATTHEY	GB	16,57	+ 0,29
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	54,33	+ 0,91
METSAE-SERLA -B	FI ★	7,20	+ 0,70
HOLMEN -B-	SE	31,70	+ 0,35
OUTOKUMPU	FI ★	10,10	+ 1
PECHINEY-A-	FR ★	52,65	− 1,59
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,49	− 0,22
RIO TINTO	GB	19,99	+ 0,80
SIDENOR	GR ★	4	− 0,50
SILVER & BARYTE	GR ★	27,40	− 1,08
SMURFIT JEFFERS	GB	1,99	....
STORA ENSO -A-	FI ★	11,50	+ 2,22
STORA ENSO -R-	FI ★	11,50	+ 1,77
SVENSKA CELLULO	SE	24,27	− 0,23
THYSSENKRUPP	DE ★	19,53	+ 0,31
UNION MINIERE	BE ★	43,61	+ 0,02
UPM-KYMMENE COR	FI ★	32,60	+ 0,93
USINOR	FR ★	15,35	+ 0,99
VIOHALCO	GR ★	10,32	+ 0,78
VOEST-ALPINE ST	AT ★	31,63	− 0,22
J D WETHERSPOON	GB	6,30	+ 0,76
WORMS N	FR ★	19,60	− 0,76
▶ DJ E STOXX BASI P		183,78	+ 0,53

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR ★	146,80	− 1,67
AKZO NOBEL NV	NL ★	52,80	− 0,66
BASF AG	DE ★	48,05	+ 0,31
BAYER AG	DE ★	52,35	− 0,10
BOC GROUP PLC	GB	16,31	− 0,49
CELANESE N	DE ★	19,10	+ 1,06
CIBA SPEC CHIMI	CH	71,56	+ 0,69
CLARIANT N	CH	359,26	+ 1,85
DEGUSSA-HUELS	DE ★	37,60	....
DSM	NL ★	39,42	− 0,33
EMS-CHEM HOLD A	CH	4971,64	− 0,33
ICI	GB	8,18	+ 0,78
KEMIRA	FI ★	6,15	....
LAPORTE	GB	11	....
LONZA GRP N	CH	678,75	+ 0,19
NORSK HYDRO	NO	45,85	....
OXFORD GLYCOSCI	GB	21,65	− 5,16
RHODIA	FR ★	15,86	− 0,88
SOLVAY	BE ★	58,40	....
TESSENDERLO CHE	BE ★	29,20	+ 0,27
KON. VOPAK NV	NL ★	25,65	− 0,58
WS ATKINS	GB	12,73	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		399,01	− 0,61

CONGLOMÉRATS

D'IETEREN SA	BE ★	236,80	+ 0,55
AZEO	FR ★	89	....
GBL	BE ★	309,50	+ 0,19
GEVAERT	BE ★	43,50	− 1,58
INCHCAPE	GB	5,78	+ 0,83
KVAERNER -A-	NO	8,21	....
MYTILINEOS	GR ★	9,04	+ 0,44
UNAXIS HLDG N	CH	224,95	....
ORKLA	NO	21,65	....
SONAE SGPS	PT ★	1,32	....
TOMKINS	GB	2,77	+ 0,58
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	1	+ 1,61
EIRCOM	IR ★	2,40	....
BRITISH TELECOM	GB	9,36	− 1,18
CABLE & WIRELES	GB	12,13	− 0,13
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	26,70	+ 1,14
E.BISCOM	IT ★	104,40	+ 1,11
ELISA COMMUNICA	IE	16,90	+ 0,60
ENERGIS	GB	7,48	+ 2,62
EQUANT NV	DE ★	29,60	+ 2,07
EUROPOLITAN HLD	SE	6,59	....
FRANCE TELECOM	FR ★	67,65	+ 0,59
HELLENIC TELE (	GR ★	15,88	+ 0,63
HELS.TELEPH E	FI ★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	2,44	+ 2
KONINKLIJKE KPN	NL ★	13,37	+ 1,75
LIBERTEL NV	NL ★	9,70	− 0,51
MANNESMANN N	DE ★	90	....
MOBILCOM	DE ★	23,36	− 2,75
PANAFON HELLENI	GR ★	6,86	+ 0,59
PT TELECOM SGPS	PT ★	10,28	....
SONERA	FI ★	12,21	+ 2,52
SWISSCOM N	CH	261,13	− 0,25
TELE DANMARK -B	DK	37,91	+ 4,04
TELECEL	PT ★	12,30	....
TELECOM ITALIA	IT ★	11,63	− 0,60
TELECOM ITALIA	IT ★	6,18	+ 0,16
TELIA	SE	6,10	....
T.I.M.	IT ★	7,18	....
TISCALI	IT ★	16,27	+ 0,31
VERSATEL TELECO	NL ★	11,35	+ 3,65
VODAFONE GROUP	GB	3,02	+ 0,53
▶ DJ E STOXX TCOM P		611,02	+ 0,56

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES ★	36,40	− 0,14
ACS	ES ★	28,40	− 0,11
AGGREGATE IND	GB	1,19	− 1,32
AKTOR SA	GR ★	8,70	+ 1,40
AMEY	GB	30,46	....
UPONOR -A-	FI ★	17,01	− 1,10
AUREA R	ES ★	18,56	− 0,48
ACESA R	ES ★	9,85	− 0,71
BLUE CIRCLE IND	GB	7,42	....
BOUYGUES	FR ★	42,25	− 0,75
BPB	GB	4,76	− 1,64
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	10,50	....
BUZZI UNICEM	IT ★	10,38	+ 0,58
NOVAR	GB	3,01	....
CRH PLC	GB	32,63	+ 0,49
CIMPOR R	PT ★	29,36	....
COLAS	FR ★	55,15	....
GRUPO DRAGADOS	ES ★	13,29	− 0,08
FCC	ES ★	22,47	− 1,88
GRUPO FERROVIAL	ES ★	17,38	− 1,08
HANSON PLC	GB	7,08	+ 0,91
HEIDELBERGER ZE	DE ★	64,98	− 0,02
HELL.TECHNODO.R	GR ★	6,96	+ 1,16
HERACLES GENL R	GR ★	14,32	− 0,56
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	28,15	+ 2,36
HOLDERBANK FINA	CH	1230,36	− 0,26
IMERYS	FR ★	120	....
ITALCEMENTI	IT ★	9,54	+ 0,74
LAFARGE	FR ★	103,50	+ 0,29
MICHANIKI REG.	GR ★	3,40	− 1,73
PILKINGTON PLC	GB	1,88	+ 4,42
RMC GROUP PLC	GB	12,29	− 0,90
SAINT GOBAIN	FR ★	163,90	− 0,61
SKANSKA -B-	SE	45,22	+ 0,37
TAYLOR WOODROW	GB	3,17	− 1
TECHNIP	FR ★	156,40	+ 0,58
TITAN CEMENT RE	GR ★	37,54	− 0,64
VINCI	FR ★	66	....
WIENERB BAUSTOF	AT ★	23,99	+ 2,17
▶ DJ E STOXX CNST P		236,01	− 0,13

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR ★	44,31	− 3,15
ADIDAS-SALOMON	DE ★	71,20	− 4,30
AGFA-GEVAERT	BE ★	23,63	+ 0,72
AIR FRANCE	FR ★	21,07	− 0,43
AIRTOURS PLC	GB	4,65	+ 0,69
ALITALIA	IT ★	1,87	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	16	....
AUTOGRILL	IT ★	12,33	− 0,56
BANG & OLUFSEN	DK	44,21	....
BENETTON GROUP	IT ★	1,94	+ 0,52
BERKELEY GROUP	GB	13,69	+ 0,58
BRITISH AIRWAYS	GB	6,51	+ 0,25
BULGARI	IT ★	12,22	+ 0,16
CHRISTIAN DIOR	FR ★	47,68	+ 1,23
CLUB MED.	FR ★	103,50	+ 0,19
DT.LUFTHANSA N	DE ★	23,45	+ 0,21
ELECTROLUX -B-	SE	17,84	....
EM.TV & MERCHAN	DE ★	6,84	− 1,58
EMI GROUP	GB	7,88	+ 1,64
EURO DISNEY	FR ★	0,69	+ 1,47
GRANADA	GB	3,01	+ 1,61
HERMES INTL	FR ★	149,10	− 0,40
HPI	IT ★	1,16	....
HUNTER DOUGLAS	NL ★	27,90	+ 1,45
KLM	NL ★	26,60	− 0,56
HILTON GROUP	GB	3,45	− 2,69
LVMH	FR ★	67,95	+ 0,89
MEDION	DE ★	89,15	− 3,10
MOULINEX	FR ★	4,29	....
NH HOTELES	ES ★	14,91	− 0,53
P & O PRINCESS	GB	5,83	+ 0,55
PERSIMMON PLC	GB	5,44	+ 1,18
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	35,88	+ 0,93
PREUSSAG AG	DE ★	41,79	+ 0,46
RANK GROUP	GB	2,82	− 0,56
RYANAIR HLDGS	IE	12,40	+ 1,06
SAIRGROUP N	CH	142,95	− 0,34
SAS DANMARK A/S	DK	11,86	....
SEB	FR ★	61	+ 0,41
SODEXHO ALLIANC	FR ★	212,30	+ 2,07
TELE PIZZA	ES ★	2,72	− 1,81
THE SWATCH GRP	CH	1221,88	+ 1,35
THE SWATCH GRP	CH	252,66	+ 0,78
THOMSON MULTIME	PA	46,11	+ 2,24
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,35	....
WILSON BOWDEN	GB	13,18	+ 0,36
WM-DATA -B-	SE	4,91	+ 4,24
WOLFORD AG	AT ★	20,30	+ 0,10
▶ DJ E STOXX CYC GO P		149,16	+ 0,30

PHARMACIE

ACTELION N	CH	414,03	− 0,94
ALTANA AG	DE ★	158,50	− 0,19
ASTRAZENECA	GB	49,58	+ 0,97
AVENTIS	FR ★	84,80	− 0,76
BB BIOTECH	CH	879,57	+ 3,61
CELLTECH GROUP	GB	20,85	+ 2,75
ELAN CORP	IE	37,97	+ 0,88
ESSILOR INTL	FR ★	333	+ 2,21
FRESENIUS MED C	DE ★	89	− 1
GAMBRO -A-	SE	7,48	....
GLAXOSMITHKLINE	GB	30,03	+ 0,59
H. LUNDBECK	DK	122,58	+ 0,33
NOVARTIS N	CH	1800,22	+ 0,11
NOVO-NORDISK -B	DK	222,38	− 0,48
NYCOMED AMERSHA	GB	8,42	+ 1,34
ORION B	FI ★	23,49	+ 0,38
QIAGEN NV	NL ★	30,95	− 0,74
ROCHE HOLDING	CH	11710,24	− 0,22
ROCHE HOLDING G	CH	9783,53	+ 0,03
SANOFI SYNTHELA	FR ★	60,90	− 1,22
SCHERING AG	DE ★	53,50	− 0,19
SHIRE PHARMA GR	GB	20,42	+ 0,31
SERONO -B-	CH	868,49	+ 2,15
SMITH & NEPHEW	GB	5,25	....
SSL INTL	GB	7,72	+ 2,54
SULZER AG 100N	CH	762,86	+ 0,69
SYNTHES-STRATEC	CH	691,79	+ 0,57
UCB	BE ★	40	− 0,25
WILLIAM DEMANT	DK	54,39	+ 0,25
ZELTIA	ES ★	14,39	− 0,42
▶ DJ E STOXX HEAL		540,20	− 0,48

ÉNERGIE

BG GROUP	GB	4,06	− 0,39
BP AMOCO	GB	9,09	+ 0,35
CEPSA	ES ★	10,98	+ 0,27
COFLEXIP	FR ★	161,40	+ 2,09
DORDTSCHE PETRO	NL ★	57,65	....
ENI	IT ★	6,95	+ 1,46
ENTERPRISE OIL	GB	9,76	− 1,13
HELLENIC PETROL	GR ★	9,38	− 0,21
LASMO	GB	3,23	....
LATTICE GROUP	GB	2,15	+ 0,75
OMV AG	AT ★	88,35	+ 1,20
PETROLEUM GEO-S	NO	9,30	....
REPSOL YPF	ES ★	18,84	− 0,16
ROYAL DUTCH CO	NL ★	65,17	+ 0,74
SAIPEM	IT ★	6,70	+ 2,76
SHELL TRANSP	GB	9,17	+ 0,88
TOTAL FINA ELF	FR ★	155,90	− 0,26
▶ DJ E STOXX ENGY P		345,97	+ 0,30

(Publicité)

Espace bourse
Espace sicav
Espace épargneplus

dexiaplus, la banque de gestion patrimoniale en ligne de Dexia vous propose une offre globale adaptée à votre profil d'investisseur.

Intéressé? Tapez sans attendre www.dexiaplus.fr ou appelez le N°Azur 0 810 507 507
Coût d'un appel local

dexiaplus.fr

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB	21,44	− 0,22
ALMANIJ	BE ★	43,50	− 0,23
ALPHA FINANCE	GR ★	41,38	....
AMVESCAP	GB	21,38	+ 0,98
BHW HOLDING AG	DE ★	28,70	− 0,52
BPI R	PT ★	3,57	....
BRITISH LAND CO	GB	8,04	+ 0,60
CANARY WHARF GR	GB	8,26	+ 0,58
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,13	....
CATTLES ORD.	GB	4,73	....
CLOSE BROS GRP	GB	15,25	+ 0,10
MONTEDISON	IT ★	2,14	....
COBEPA	BE ★	64	....
CONSORS DISC-BR	DE ★	30,34	+ 6,27
CORP FIN ALBA	ES ★	24,19	− 0,86
CS GROUP N	CH	201,15	+ 0,65
DEPFA-BANK	DE ★	82,50	+ 0,30
DIREKT ANLAGE B	DE ★	26,85	+ 2,48
MAN GROUP	GB	12,51	+ 0,26
EURAFRANCE	FR ★	76,60	− 2,42
FORTIS (B)	BE ★	30,80	− 0,03
FORTIS (NL)	NL ★	30,70	− 0,65
GECINA	FR ★	102,10	− 1,07
GIMV	BE ★	41,50	− 1,19
GREAT PORTLAND	GB	4,49	− 0,35
HAMMERSON	GB	7,88	....
ING GROEP	NL ★	74,24	− 0,62
REALDANMARK	DK	75,02	....
LAND SECURITIES	GB	14,29	− 0,11
LIBERTY INTL	GB	8,28	+ 0,19
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	115	+ 0,44
MEDIOBANCA	IT ★	12	+ 0,50
METROVACESA	ES ★	18,89	− 1,36
PERPETUAL PLC	GB	61,56	....
PROVIDENT FIN	GB	13,21	+ 0,61
RODAMCO CONT. E	NL ★	45,30	....
RODAMCO NORTH A	NL ★	44,95	+ 0,45
SCHRODERS	GB	20,99	− 0,45
SIMCO N	FR ★	76	− 0,59
SLOUGH ESTATES	GB	6,65	....
UNIBAIL	FR ★	190	− 0,99
VALLEHERMOSO	ES ★	8,40	+ 0,84
WCM BETEILIGUNG	DE ★	20,70	....
▶ DJ E STOXX FINS P		283,41	− 0,51

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	6,78	− 0,70
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,78	− 2,20
BASS	GB	11,63	− 0,81
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	44,03	....
BRAU-UNION	AT ★	43	....
CADBURY SCHWEPP	GB	7,16	....
CARLSBERG -B-	DK	50,91	− 0,52
CARLSBERG AS -A	DK	48,23	+ 1,41
DANISCO	DK	43,40	− 0,15
DANONE	FR ★	150,90	− 0,72
DELTA HOLDINGS	GR ★	9,88	+ 2,07
DIAGEO	GB	11,20	+ 0,14
ELAIS OLEAGINOU	GR ★	21,50	....
ERID.BEGH.SAY	FR ★	101,90	− 0,10
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	41,60	− 0,36
COCA COLA HBC	GR ★	18,54	− 0,86
HELLENIC SUGAR	GR ★	13,74	− 1,01
KAMPS	DE ★	11,30	....
KERRY GRP-A-	GB	21,49	− 1,60
MONTEDISON	IT ★	2,14	....
NESTLE N	CH	2340,74	− 0,11
KONINKLIJKE NUM	NL ★	45,50	− 0,15
PARMALAT	IT ★	1,70	....
PERNOD RICARD	FR ★	72,70	+ 0,28
RAISIO GRP -V-	FI ★	1,87	+ 1,63
SCOTT & NEWCAST	GB	8,34	− 0,38
SOUTH AFRICAN B	GB	8,39	+ 0,96
TATE & LYLE	GB	3,98	− 0,79
UNIQ	GB	3,36	− 1,86
UNILEVER	NL ★	61,30	+ 0,99
UNILEVER	GB	8,18	+ 0,39
WHITBREAD	GB	9,98	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		241,05	− 0,58

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	92,91	+ 0,35
ADECCO N	CH	676,14	− 0,77
AEROPORTI DI RO	IT ★	9,26	....
AGGREKO	GB	6,92	− 0,68
ALSTOM	FR ★	29,85	+ 0,51
ALTRAN TECHNO	FR ★	75,20	+ 0,60
ALUSUISSE GRP N	CH	665,06	− 1,26
ASSA ABLOY-B-	SE	17,95	+ 0,31
ASSOC BR PORTS	GB	6,25	− 0,25
ATLAS COPCO -A-	SE	26,04	....
ATLAS COPCO -B-	SE	24,94	+ 0,45
ATTICA ENTR SA	GR ★	7,24	− 0,28
BAA	GB	10,22	− 0,47
BBA GROUP PLC	GB	5,57	+ 2,94
BTG	GB	19,16	− 0,08
CIR	IT ★	1,98	....
CAPITA GRP	GB	7,64	+ 3,23
CDB WEB TECH IN	IT ★	8,24	+ 1,23
CGIP	FR ★	60,45	− 2,18
CMG	GB	62,71	....
COOKSON GROUP P	GB	2,66	− 4,02
DAMPSKIBS -A-	DK	9672,06	+ 3,14
DAMPSKIBS -B-	DK	10649,98	− 0,50
DAMSKIBS SVEND	DK	14467,90	....
E.ON AG	DE ★	55,10	− 1,61
EADS SICO.	FR ★	22,67	− 0,35
ELECTROCOMPONEN	GB	10,82	+ 0,44
EPCOS	DE ★	71,80	− 2,97
EUROTUNNEL	FR ★	1,06	....
EXEL	GB	15,28	+ 1,37
F.I. GROUP	GB	6,18	− 0,51
GROUP 4 FALCK	DK	150,71	+ 1,35
FINMECCANICA	IT ★	1,11	....
FINNLINES	FI ★	22	....
FKI	GB	3,50	+ 4,76
FLS IND.B	DK	15,27	+ 1,79
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	40,30	− 0,05
GAMESA	ES ★	23,50	+ 5,38
GKN	GB	13,24	+ 0,85
HAGEMEYER NV	NL ★	24,81	− 0,76
HALKOR	GR ★	4,54	− 1,73
HAYS	GB	5,68	− 0,28
HEIDELBERGER DR	DE ★	67	....
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	25,47	+ 2,29
IFIL	IT ★	7,70	+ 2,12
IMI PLC	GB	4,22	....
INDRA SISTEMAS	ES ★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	22,50	+ 1,50
INVESTOR -A-	SE	15,52	+ 0,36
INVESTOR -B-	SE	15,46	+ 0,72
ISS	DK	74,88	− 0,18
JOT AUTOMATION	FI ★	1,06	+ 1,92
KINNEVIK -B-	SE	23,05	+ 2,97
COPENHAGEN AIRP	DK	99,80	....
KONE B	FI ★	74,80	+ 1,22
LEGRAND	FR ★	236,80	+ 1,33
LINDE AG	DE ★	54	− 0,74
MAN AG	DE ★	33,30	− 0,45
MG TECHNOLOGIES	DE ★	14,55	− 0,68
WARTSILA CORP A	FI ★	23	....
METSO	FI ★	11,83	+ 0,25
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,84	+ 0,33
TELE2 -B-	SE	38,01	+ 0,29
NKT HOLDING	DK	251,85	+ 1,82
EXEL	GB	15,28	+ 1,37
PACE MICRO TECH	GB	8,88	+ 1,09
PARTEK	FI ★	13,35	+ 0,38
PENINS.ORIENT.S	GB	4,95	− 0,96
PERLOS	FI ★	11,68	+ 2,46
PREMIER FARNELL	GB	6,05	....
RAILTRACK	GB	15,28	+ 1,05
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	16,85	− 3,71
RENTOKIL INITIA	GB	3,29	+ 0,49
REXAM	GB	4,14	....
REXEL	FR ★	81,60	+ 2
RHI AG	AT ★	22,80	+ 0,13
RIETER HLDG N	CH	319,49	+ 0,51
ROLLS ROYCE	GB	3,23	....
SANDVIK	SE	25,93	− 0,64
SAURER ARBON N	CH	472,71	− 1,36
SCHNEIDER ELECT	FR ★	70,10	+ 0,14
SEAT PAGINE GIA	IT ★	1,68	− 0,59
SECURICOR	GB	2,67	− 1,18
SECURITAS -B-	SE	20,39	....
SERCO GROUP	GB	8,56	+ 0,56
SGL CARBON	DE ★	67,50	− 0,15
SHANKS GROUP	GB	2,71	+ 1,80
SIDEL	FR ★	37,10	+ 3,92
INVENSYS	GB	2,50	− 1,26
SINGULUS TECHNO	DE ★	24,83	+ 0,12
SKF -B-	SE	18,56	+ 1,52
SMITHS GROUP	GB	11,20	− 0,42
SOPHUS BEREND -	DK	29,74	....
SPIRENT	GB	6,43	+ 1,25
T.I.GROUP PLC	GB	6,46	....
TECAN GROUP N	CH	1108,43	+ 1,13
TELEFONICA	ES ★	18,08	+ 0,67
TPI	ES ★	6,63	+ 0,15
THALES	FR ★	44,34	+ 0,20
TOMRA SYSTEMS	NO	20,92	....
TRAFFICMASTER	GB	6,18	+ 0,78
UNAXIS HLDG N	CH	224,95	....
VA TECHNOLOGIE	AT ★	36,45	+ 1,31
VEDIOR NV	NL ★	12,70	− 3,05
VESTAS WIND SYS	DK	52,38	+ 3,58
VINCI	FR ★	66	....
VIVENDI ENVIRON	FR ★	45,71	− 1,87
VOLVO -A-	SE	21	+ 0,53
VOLVO -B-	SE	21,50	+ 0,26
▶ DJ E STOXX IND GO P		480,85	− 0,44

ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	2,01	− 0,79
AEGON NV	NL ★	36,09	+ 0,11
AGF	FR ★	67,40	− 0,52
ALLEANZA ASS	IT ★	15,72	− 0,38
ALLIANZ N	DE ★	353,50	− 0,42
ASR VERZEKERING	NL ★	93	....
AXA	FR ★	132,30	+ 0,84
BALOISE HLDG N	CH	1164,50	+ 0,34
BRITANNIC	GB	16,12	....
CGNU	GB	15,79	+ 2,59
CNP ASSURANCES	FR ★	35,02	+ 0,06
CORP MAPFRE R	ES ★	25,05	− 0,60
ERGO VERSICHERU	DE ★	166	+ 0,30
ETHNIKI GEN INS	GR ★	14,74	....
EULER	FR ★	52,50	+ 0,96
CODAN	DK	88,41	....
FORTIS (B)	BE ★	30,80	− 0,03
GENERALI ASS	IT ★	37,90	− 0,39
GENERALI HLD VI	AT ★	209,50	+ 1,89
INDEPENDENT INS	GB	4,12	+ 0,39
INTERAM HELLEN	GR ★	13,30	− 0,75
IRISH LIFE & PE	GB	20,69	+ 58,54
FONDIARIA ASS	IT ★	5,40	+ 0,19
LEGAL & GENERAL	GB	2,74	+ 0,58
MEDIOLANUM	IT ★	12,72	− 1,62
MUENCH RUECKVER	DE ★	341,70	− 0,35
POHJOLA GRP.B	FI ★	44,80	+ 2,52
PRUDENTIAL	GB	15,01	+ 0,32
RAS	IT ★	14,28	− 0,42
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,36	+ 2,14
SAI	IT ★	19,05	− 0,78
SAMPO LEONIA IN	FI ★	55,40	+ 1,19
RUKN LE/UB + 6	CH	2246,20	+ 0,12
SCOR	FR ★	54	+ 2,86
SKANDIA INSURAN	SE	12,69	+ 1,33
ST JAMES'S PLAC	GB	6,56	....
STOREBRAND	NO	7,66	....
SWISS LIFE REG	CH	893,92	− 0,22
TOPDANMARK	DK	28	+ 0,21
ZURICH FINL SVC	CH	519,01	− 0,13
▶ DJ E STOXX INSU P		412,28	− 0,12

MEDIAS

MONDADORI	IT ★	9,99	+ 0,10
B SKY B GROUP	GB	15,01	+ 0,96
CANAL PLUS	FR ★	3,49	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,13	....
CARLTON COMMUNI	GB	8,16	+ 0,98
DLY MAIL & GEN	GB	12,81	....
ELSEVIER	NL ★	15,02	− 0,40
EMAP PLC	GB	14,44	+ 0,78
FUTURE NETWORK	GB	1,73	+ 0,93
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	7,52	− 0,13
GWR GROUP	GB	8,40	+ 0,57
HAVAS ADVERTISI	FR ★	15,70	+ 1,29
INDP NEWS AND M	IR ★	2,90	+ 0,69
INFORMA GROUP	GB	9,36	+ 2,80
LAGARDERE SCA N	FR ★	63,70	+ 1,11
LAMBRAKIS PRESS	GR ★	12,70	− 1,40
M6 METROPOLE TV	FR ★	31,30	....
MEDIASET	IT ★	11,56	− 0,34
NRJ GROUP	FR ★	27,25	+ 0,18
PEARSON	GB	23,97	+ 2,45
PRISA	ES ★	16,67	− 0,48
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	29,50	+ 1,03
PT MULTIMEDIA R	PT ★	20	....
PUBLICIS GROUPE	FR ★	35,50	+ 0,45
PUBLIGROUPE N	CH	464,89	− 0,97
REED INTERNATIO	GB	10,74	− 0,15
REUTERS GROUP	GB	16,86	− 0,09
RTL GROUP	LU ★	84,55	− 2,82
SMG	GB	3,84	....
SOGECABLE R	ES ★	22,65	− 0,66
TAYLOR NELSON S	GB	3,87	+ 0,41
TELEWEST COMM.	GB	2,10	+ 2,33
TF1	FR ★	47,83	+ 1,33
TRINITY MIRROR	GB	7,62	+ 1,48
UTD BUSINESS ME	GB	11,78	+ 1,37
UNITED PAN-EURO	NL ★	11,51	− 2,46
VIVENDI UNIVERS	FR ★	70,15	....
VNU	NL ★	48,45	− 0,51
WOLTERS KLUWER	NL ★	25,62	− 0,66
WPP GROUP	GB	13,66	− 0,23
▶ DJ E STOXX MEDIA P		400,25	− 0,04

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	34,91	− 0,26
ALTADIS	ES ★	15,08	− 1,44
AMADEUS GLOBAL	ES ★	7,70	+ 0,65
ATHENS MEDICAL	GR ★	6,48	....
AUSTRIA TABAK A	AT ★	68,69	+ 0,28
AVIS EUROPE	GB	3,12	....
BEIERSDORF AG	DE ★	122	+ 1,40
BIC	FR ★	46,64	− 1,29
BRIT AMER TOBAC	GB	8,44	+ 0,38
CASINO GP	FR ★	107,10	− 1,11
RICHEMONT UNITS	CH	2793,25	+ 0,56
CLARINS	FR ★	87,15	− 0,06
DELHAIZE	BE ★	60,35	− 0,98
COLRUYT	BE ★	47,59	+ 0,70
FIRSTGROUP	GB	4,66	− 0,34
FREESERVE	GB	1,59	....
GALLAHER GRP	GB	7,15	+ 0,67
GIB	BE ★	41,05	− 0,48
GIVAUDAN N	CH	301,56	− 0,11
HENKEL KGAA VZ	DE ★	72,50	+ 0,14
IMPERIAL TOBACC	GB	11,30	− 1,39
JERONIMO MARTIN	PT ★	10,80	....
KESKO -B-	FI ★	11,44	+ 0,79
L'OREAL	FR ★	81	− 1,58
LAURUS NV	NL ★	9,50	....
MORRISON SUPERM	GB	3,02	− 0,52
RECKITT BENCKIS	GB	14,31	− 0,44
SAFEWAY	GB	4,76	− 0,99
SAINSBURY J. PL	GB	6,21	+ 0,52
STAGECOACH HLDG	GB	1,19	....
T-ONLINE INT	DE ★	13,05	....
TERRA LYCOS	ES ★	13,32	+ 0,91
TESCO PLC	GB	4,20	....
TNT POST GROEP	NL ★	25,63	− 1,04
WANADOO	FR ★	7,60	+ 0,66
WORLD ONLINE IN	NL ★	7,80	....
▶ DJ E STOXX N CY G P		428,54	− 0,64

COMMERCE DISTRIBUTION

ALLIANCE UNICHE	GB	8,55	....
AVA ALLG HAND.G	DE ★	35	....
BOOTS CO PLC	GB	9,76	− 0,65
BUHRMANN NV	NL ★	33,15	+ 0,45
CARREFOUR	FR ★	62,30	− 1,11
CASTO.DUBOIS	FR ★	255	....
CC CARREFOUR	ES ★	13,71	− 1,22
CHARLES VOEGELE	CH	129,75	+ 1,92
CONTINENTE	ES ★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE ★	236,80	+ 0,55
DEBENHAMS	GB	5,90	− 0,54
DIXONS GROUP	GB	4,15	+ 1,95
GAL LAFAYETTE	FR ★	197	+ 0,41
GEHE AG	DE ★	40	− 1,23
GREAT UNIV STOR	GB	8,31	+ 0,19
GUCCI GROUP	NL ★	96,20	+ 0,52
HENNES & MAURIT	SE	21,06	+ 1,06
KARSTADT QUELLE	DE ★	37,70	....
KINGFISHER	GB	7,72	+ 0,21
MARKS & SPENCER	GB	3,88	− 0,41
MATALAN	GB	8,04	− 0,39
METRO	DE ★	52,05	+ 0,10
NEXT PLC	GB	13,11	− 0,96
PINAULT PRINT.	FR ★	223,70	− 1,02
SIGNET GROUP	GB	1,19	....
VALORA HLDG N	CH	214,84	+ 0,76
VENDEX KBB NV	NL ★	15,57	+ 0,39
W.H SMITH	GB	7,59	+ 2,14
WOLSELEY PLC	GB	7,46	+ 0,86
▶ DJ E STOXX RETL P		348,11	− 0,43

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE ★	75,98	− 0,03
ALCATEL-A-	FR ★	44,06	+ 0,14
ALTEC SA REG.	GR ★	7	+ 1,16
ARM HOLDINGS	GB	5,63	+ 0,57
ARC INTERNATION	GB	2,82	....
ASM LITHOGRAPHY	NL ★	25	− 0,68
BAAN COMPANY	NL ★	2,70	....
BALTIMORE TECH	GB	4,30	+ 3,45
BOOKHAM TECHNOL	GB	9,63	+ 0,83
SPIRENT	GB	17,11	....
BAE SYSTEMS	GB	4,70	+ 0,34
BROKAT	DE ★	15,90	− 3,34
BULL	FR ★	2,69	− 5,94
BUSINESS OBJECT	FR ★	79,45	+ 1,86
CAP GEMINI	FR ★	186,70	− 0,95
COLT TELECOM NE	GB	21,22	− 0,37
COMPTEL	FI ★	7,05	− 0,70
DASSAULT SYST.	FR ★	59,10	+ 1,90
DIALOG SEMICOND	GB	87,54	....
ERICSSON -B-	SE	9,48	+ 2,40
F-SECURE	FI ★	1,74	+ 6,10
FILTRONIC	GB	5,63	+ 5,67
FINMATICA	IT ★	31,10	− 0,32
GETRONICS	NL ★	6,16	− 0,16
GN GREAT NORDIC	DK	17,62	+ 6,05
INFINEON TECHNO	DE ★	37,55	− 1,31
INFOGRAMES ENTE	FR ★	17,35	+ 2,06
INTRACOM R	GR ★	20,28	+ 0,60
KEWILL SYSTEMS	GB	4,84	+ 9,35
LOGICA	GB	22,31	− 1,27
LOGITECH INTL N	CH	296,67	....
MARCONI	GB	8,16	+ 0,20
NOKIA	FI ★	25,38	+ 4,44
OCE	NL ★	17,65	+ 0,28
OLIVETTI	IT ★	2,27	+ 0,44
PSION	GB	2,56	+ 1,26
SAGE GRP	GB	4,89	+ 0,33
SAGEM	FR ★	115	− 0,43
SAP AG	DE ★	135	+ 1,50
SAP VZ	DE ★	171,30	+ 0,47
SEMA	GB	8,69	− 0,36
SEZ HLDG N	CH	699,62	+ 2,19
SIEMENS AG N	DE ★	127,30	+ 0,16
MB SOFTWARE	DE ★	3,70	....
SPIRENT	GB	6,43	+ 1,25
STMICROELEC SIC	FR ★	37,65	+ 1,59
TECNOST	IT ★	2,83	....
TELE 1 EUROPE	SE	4,88	+ 1,38
THINK TOOLS	CH	101,71	− 22,39
THUS	GB	1,15	+ 1,41
TIETOENATOR	FI ★	32,30	− 1,22
▶ DJ E STOXX TECH P		574,55	+ 1,61

SERVICES COLLECTIFS

ACEA	IT ★	10,75	− 0,19
AEM	IT ★	2,62	− 0,38
ANGLIAN WATER	GB	9,61	....
BRITISH ENERGY	GB	4,01	− 1,18
CENTRICA	GB	3,74	+ 1,29
EDISON	IT ★	10,32	− 0,19
ELECTRABEL	BE ★	237,80	+ 0,17
ELECTRIC PORTUG	PT ★	3,22	....
ENDESA	ES ★	18,39	− 0,81
ENEL	IT ★	3,74	− 0,53
EVN	AT ★	33,35	− 1,39
FORTUM	FI ★	4,35	....
GAS NATURAL SDG	ES ★	18,63	− 0,90
HIDRO CANTABRIC	ES ★	25,95	− 0,19
IBERDROLA	ES ★	15,97	− 1,11
INNOGY HOLDINGS	GB	3,14	− 4,37
ITALGAS	IT ★	5,26	....
KELDA	GB	6,02	− 0,79
NATIONAL GRID G	GB	9,22	− 0,52
INTERNATIONAL P	GB	3,85	....
OESTERR ELEKTR	AT ★	129,05	+ 0,64
PENNON GROUP	GB	10,20	− 1,69
POWERGEN	GB	10,74	− 0,15
SCOTTISH POWER	GB	7,51	− 0,42
SEVERN TRENT	GB	11,70	+ 1,38
SUEZ LYON EAUX	FR ★	177,60	− 0,62
SYDKRAFT -A-	SE	26,27	....
SYDKRAFT -C-	SE	21,89	....
THAMES WATER	GB	19,42	....
FENOSA	ES ★	20,85	− 0,48
UNITED UTILITIE	GB	9,50	− 0,17
VIRIDIAN GROUP	GB	10,70	....
▶ DJ E STOXX PO SUP P		310,27	− 0,69

EURO NOUVEAU MARCHÉ

27/02 10 h 08 ▶	Cours en euros	% Var. 26/02

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	16,10	+ 0,63
ANTONOV	0,50	....
C/TAC	3,99	+ 2,31
CARDIO CONTROL	3,60	+ 7,46
CSS	23,90	....
HITT NV	6,95	− 0,71
INNOCONCEPTS NV	19,10	....
NEDGRAPHICS HOLD	10,75	+ 0,47
SOPHEON	2,15	....
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	1,95	....
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	5,90	+ 1,72

BRUXELLES

ARTHUR	6,30	....
ENVIPCO HLD CT	0,41	....
FARDIS B	18,50	....
INTERNOC HLD	0,80	....
INTL BRACHYTHER B	9	....
LINK SOFTWARE B	4,80	....
PAYTON PLANAR	0,45	....

FRANCFORT

UNITED INTERNET	17,24	....
AIXTRON	115,50	....
AUGUSTA TECHNOLOGIE	20,32	....
BB BIOTECH ZT-D	87	+ 0,35
BB MEDTECH ZT-D	15,80	+ 2,53
BERTRANDT AG	22,54	+ 2,45
BETA SYSTEMS SOFTWA	6,30	+ 0,80
CE COMPUTER EQUIPME	9	+ 2,27
CE CONSUMER ELECTRO	13,32	− 1,33
CENIT SYSTEMHAUS	24,95	+ 6,13
DRILLISCH	4,72	....
EDEL MUSIC	4,50	....
ELSA	6,60	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède **GB** : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● L'action **Carrefour** cédait 0,08 %, à 62,95 euros, mardi 27 février dans les premiers échanges. L'agence de notation Moody's a placé sous surveillance « *pour abaissement possible* » la dette à long terme du groupe. Moody's invoque « *une mise en œuvre difficile de la fusion* » avec Promodès, et « *l'accélération des dépenses d'investissements* ».

● L'action **Renault** perdait 1,56 %, à 56,9 euros, mardi matin. La crise financière en Turquie a affecté les ventes de Renault dans ce pays. « *Au mois de janvier, les ventes étaient en baisse de 30 % et en février la situation ne s'est pas améliorée* », a reconnu un responsable du groupe.

● Le titre **Pinault-Printemps-Redoute** était en repli de 0,44 %, à 225 euros, mardi dans la matinée. Le groupe de distribution doit annoncer ses résultats jeudi matin. Son bénéfice net devrait progresser de 22 % en 2000, selon les analystes interrogés par Reuters, qui attendent aussi une forte augmentation des frais financiers.

● L'action **Suez Lyonnaise** gagnait 0,17 %, à 179 euros, mardi matin. Le *Financial Times* de mardi révèle que ST 3G, la coentreprise créée avec Telefonica pour investir dans la technologie mobile de troisième génération, a fermé ses portes, après l'abandon des projets communs d'UMTS.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 27 FÉVRIER **Cours à 9 h 58**

Dernier jour de négociation des OSRD : 26 mars

France ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ACCOR ❯	44,37	291,05	−3,02	0,90
AGF ❯	67,25	441,13	−0,74	1,62
AFFINE(EXIMM	39,04	256,09	+0,03	1,30
AIR FRANCE G ❯	21,07	138,21	−0,43	0,14
AIR LIQUIDE ❯	147,80	969,50	−1	2,60
ALCATEL ❯	44,07	289,08	+0,16	2,20
ALCATEL O	44,95	294,85	+3,81	...
ALSTOM ❯	29,85	195,80	+0,51	0,55
ALTRAN TECHN ❯	75,20	493,28	+0,60	0,32
ATOS CA ❯	106	695,31	−2,75	...
ARBEL	...	...	...	0,53
AVENTIS ❯	84,65	555,27	−0,94	0,45
AXA ❯	132,20	867,18	+0,76	2
AZEO(EXG.ET ❯	...	...	...	0,92
BAIL INVESTI ❯	122	800,27	+0,99	6,51
BAZAR HOT. V	127,20	834,38	...	3
BIC ❯	46,64	305,94	−1,29	0,29
BIS	...	...	...	1,22
BNPPARIBAS ❯	88,60	581,18	+0,34	1,75
BOLLORE ❯	200	1311,91	...	4
BOLLORE INV	49	321,42	...	0,16
BONGRAIN	38,75	254,18	+1,97	10,70
BOUYGUES ❯	42,34	277,73	−0,54	2,59
BOUYGUES OFF ❯	52,10	341,75	−0,19	1,30
BULL# ❯	2,69	17,65	−5,94	...
BUSINESS OBJ ❯	79,50	521,49	+1,92	...
B T P (LA CI	...	...	...	0,46
BURELLE (LY)	78,90	517,55	+0,51	5,75
CANAL + ❯	3,49	22,89	...	0,80
CAP GEMINI ❯	186,40	1222,70	−1,11	1
CARBONE-LORR ❯	49,40	324,04	−0,20	0,88
CARREFOUR ❯	62,20	408,01	−1,27	0,90
CASINO GUICH ❯	107,10	702,53	−1,11	1,27
CASINO GUICH	68,40	448,67	−0,22	1,31
CASTORAMA DU ❯	249,30	1635,30	+0,52	2,47
CEA INDUSTRI	193	1266	−0,05	10,23
CEGID (LY)	92	603,48	...	4,04
CFF.RECYCLIN	44,55	292,23	+0,11	0,57
CGIP ❯	60,45	396,53	−2,18	0,90
CHARGEURS	72,40	474,91	−0,14	2,13
CHRISTIAN DA	82,50	541,16	−2,37	0,76
CHRISTIAN DI ❯	47,60	312,24	+1,06	0,28
CIC -ACTIONS	117,50	770,75	+0,86	1,39
CIMENTS FRAN ❯	53,30	349,63	−0,37	1,40
CLARINS ❯	87,15	571,67	−0,06	1
CLUB MEDITER ❯	103,70	680,23	+0,39	0,50
CNP ASSURANC ❯	35,01	229,65	+0,03	0,88
COFACE ❯	97	636,28	+0,62	1,50
COFLEXIP ❯	161,40	1058,71	+2,09	1,16
COLAS ❯	...	...	...	4,25
CONTIN.ENTRE	...	...	...	2
CPR	52,20	342,41	−2,61	...
CRED.FON.FRA	13,93	91,37	+0,58	0,83
CREDIT LYONN ❯	37,84	248,21	−0,37	0,50
CS COM.ET SY	17	111,51	+3,66	...
DAMART	81,40	533,95	+1,06	3,40
DANONE ❯	151	990,50	−0,66	3,50
DASSAULT-AVI	216	1416,87	−1,37	5
DASSAULT SYS ❯	59,05	387,34	+1,81	0,27
DE DIETRICH	...	...	...	1,80
DEVEAUX(LY)#	92,50	606,76	+0,49	3
DEV.R.N-P.CA	14,68	96,29	+6,30	0,55
DMC (DOLLFUS	15,05	98,72	−1,63	0,61
DYNACTION	27	177,11	...	0,50
EIFFAGE ❯	68,80	451,30	...	1,54
ELIOR ❯	14,61	95,84	+0,07	...
ELEC.MADAGAS	22,50	147,59	...	...
ENTENIAL(EX	28	183,67	−1,41	...
ERAMET ❯	46,90	307,64	+0,86	0,60
ERIDANIA BEG ❯	101,90	668,42	−0,10	3,30
ESSILOR INTL ❯	332,60	2181,71	+2,09	3,40
ESSO	69,15	453,59	...	1,50
EULER ❯	52,50	344,38	+0,96	...
EURAFRANCE ❯	76,60	502,46	−2,42	9,50
EURO DISNEY ❯	0,69	4,53	+1,47	...
EUROTUNNEL ❯	1,06	6,95	...	...
FAURECIA ❯	54,35	356,51	+0,09	0,91
FIMALAC SA C ❯	37,20	244,02	−0,40	3,72
F.F.P. (NY)	105	688,75	−0,10	0,95
FINAXA	118,50	777,31	−3,50	2
FIVES-LILLE	107	701,87	...	...
FONC.LYON.#	31,50	206,63	...	3,03
FRANCE TELEC ❯	67,55	443,10	+0,45	1
FROMAGERIES	452	2964,93	+0,98	10,06
GALERIES LAF ❯	197	1292,24	+0,41	0,30
GAUMONT #	45	295,18	−2,17	0,57
GECINA ❯	102,10	669,73	−1,07	3,18
GEOPHYSIQUE ❯	71,30	467,70	+0,28	1,22
GFI INFORMAT ❯	28,86	189,31	+2,49	0,61
GRANDVISION ❯	22,10	144,97	+1,05	0,25
GROUPE ANDRE	...	...	...	1,98
GROUPE GASCO	87,15	571,67	−0,34	2,60
GR.ZANNIER (	82,60	541,82	−0,48	0,61
GROUPE PARTO	66,50	436,21	−0,08	1,68
GUYENNE GASC ❯	87	570,68	+0,93	6,50
HAVAS ADVERT ❯	15,72	103,12	+1,42	3
IMERYS ❯	120	787,15	...	3,20
IMMOBANQUE	...	...	...	10,67
IMMEUBLES DE	21,25	139,39	...	0,30
INFOGRAMES E ❯	17,35	113,81	+2,06	...
IM.MARSEILLA	...	...	...	38,87
INGENICO ❯	27,50	180,39	−4,35	0,20
ISIS ❯	88,70	581,83	+0,80	2,16
KAUFMAN ET B ❯	22,25	145,95	−1,29	...
KLEPIERRE ❯	105,80	694	−0,19	2,50
LAFARGE ❯	103,20	676,95	...	2,05
LAGARDERE ❯	63,70	417,84	+1,11	0,78
LAPEYRE ❯	58	380,46	−0,85	1,08
LEBON (CIE)	59,90	392,92	...	1,83
LEGRAND ❯	236,80	1553,31	+1,33	1,87
LEGRAND ADP	140	918,34	−0,71	2,99
LEGRIS INDUS ❯	48,80	320,11	−0,51	1
LIBERTY SURF ❯	7,85	51,49	+0,51	...
LOCINDUS	124	813,39	−0,40	8,51
L'OREAL ❯	81,10	531,98	−1,46	3,40
LOUVRE #	76	498,53	−1,30	1,01
LVMH MOET HE ❯	67,95	445,72	+0,89	0,22
MARINE WENDE ❯	103,50	678,92	−0,48	2
MAUREL ET PR	12,70	83,31	+0,40	0,91
METALEUROP	6,14	40,28	−0,16	0,61
MICHELIN ❯	40,16	263,43	−6,60	0,71
MONTUPET SA	22,06	144,70	−0,18	0,17
MOULINEX	4,29	28,14	...	0,61
NATEXIS BQ P ❯	101,20	663,83	+0,20	2,20
NEOPOST ❯	24,68	161,89	+1,98	...
NORBERT DENT	...	...	...	0,36
NORD-EST	27,91	183,08	−0,32	0,94
NRJ GROUP ❯	27,60	181,04	+1,47	...
OBERTHUR CAR ❯	16,80	110,20	−0,65	...
OLIPAR	7,90	51,82	...	...
ORANGE ❯	8,95	58,71	...	...
OXYG.EXT-ORI	380	2492,64	...	13,72
PECHINEY ACT ❯	52,65	345,36	−1,59	0,81
PECHINEY B P	56,80	372,58	+1,25	0,81
PENAUILLE PO ❯	70,80	464,42	+0,21	2,60
PERNOD-RICAR ❯	72,70	476,88	+0,28	0,80
PEUGEOT ❯	307,80	2019,04	−0,39	2,70
PINAULT-PRIN ❯	225	1475,90	−0,44	1,78
PLASTIC OMN. ❯	116	760,91	+0,61	12,20
PSB INDUSTRI	77,35	507,38	+4,95	2,50
PUBLICIS GR. ❯	35,47	232,67	+0,37	1,70
REMY COINTRE ❯	34	223,03	+1,52	0,90
RENAULT ❯	57,45	376,85	−0,61	0,76
REXEL ❯	81,60	535,26	+2	1,34
RHODIA ❯	15,86	104,03	−0,88	0,40
ROCHETTE (LA	6,78	44,47	−0,44	0,18
ROYAL CANIN ❯	97,90	642,18	+0,51	0,90
ROUGIER #	64,90	425,72	...	3,05
RUE IMPERIAL	1860	12200,80	+0,05	20,73
SADE (NY)	...	...	...	2,10
SAGEM S.A. ❯	113,50	744,51	−1,73	3,81
SAGEM ADP	68,75	450,97	+1,33	4,12
SAINT-GOBAIN ❯	163,90	1075,11	−0,61	3,60
SALVEPAR (NY	66,95	439,16	−0,07	3,05
SANOFI SYNTH ❯	60,90	399,48	−1,22	0,32
SCHNEIDER EL ❯	70,10	459,83	+0,14	1,34
SCOR ❯	54	354,22	+2,86	1,70
S.E.B. ❯	61	400,13	+0,41	1,90
SEITA ❯	47	308,30	...	5
SELECTIBAIL(	...	...	...	1,65
SIDEL ❯	36,83	241,59	+3,17	1
SILIC CA	...	...	...	6,30
SIMCO ❯	76	498,53	−0,59	2,47
SKIS ROSSIGN	16,50	108,23	...	0,23
SOCIETE GENE ❯	65,55	429,98	+0,77	6,20
SODEXHO ALLI ❯	213,20	1398,50	+2,50	1,78
SOGEPARC (FI	91,80	602,17	+4,32	1,90
SOMMER-ALLIB ❯	52,10	341,75	−8,60	...
SOPHIA ❯	32,35	212,20	−0,15	1,48
SOPRA # ❯	69	452,61	+0,22	0,58
SPIR COMMUNI ❯	77	505,09	+1,92	2,70
SR TELEPERFO ❯	27,81	182,42	−0,68	0,13
STUDIOCANAL	11,20	73,47	−0,88	0,54
SUCR.PITHIVI	317	2079,38	+1,90	11
SUEZ LYON.DE ❯	177,50	1164,32	−0,67	3
TAITTINGER	749	4913,12	+0,13	9,30
TF1 ❯	47,78	313,42	+1,23	4,60
THALES (EX.T ❯	44,34	290,85	+0,20	0,61
TECHNIP ❯	156,40	1025,92	+0,58	3
THOMSON MULT. ❯	46,05	302,07	+2,11	...
TOTAL FINA E ❯	155,60	1020,67	−0,45	2,35
TRANSICIEL # ❯	49,79	326,60	+1,61	0,80
UBI SOFT ENT ❯	37,84	248,21	+0,91	...
UNIBAIL ❯	190	1246,32	−0,99	5
UNILOG ❯	107	701,87	−1,47	0,30
USINOR ❯	15,30	100,36	+0,66	0,48
VALEO ❯	56,50	370,62	−2,16	1,50
VALLOUREC ❯	58,25	382,09	+1,13	0,76
VIA BANQUE	32,60	213,84	−1,57	3,05
VICAT	...	...	...	0,91
VINCI ❯	65,80	431,62	−0,30	1,60
VIVENDI ENVI ❯	45,80	300,43	−1,67	...
VIVENDI UNIV ❯	70	459,17	−0,21	...
WANADOO ❯	7,59	49,79	+0,53	...
WORMS (EX.SO	19,60	128,57	−0,76	0,46
ZODIAC ❯	278,10	1824,22	−1,38	3,80

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ADECCO	679	4453,95	+0,59	3,47
AMERICAN EXP	49,50	324,70	+1,25	0,07
AMVESCAP EXP	...	...	...	0,07
ANGLOGOLD LT	37,35	245	+2,33	0,85
A.T.T. #	23,81	156,18	+3,07	0,03
BARRICK GOLD	17,50	114,79	+1,74	0,09
COLGATE PAL.	60,20	394,89	−5,20	0,14
CROWN CORK O	...	...	...	0,25
DE BEERS #	45,90	301,08	−0,99	0,46
DIAGO PLC	11,06	72,55	−0,36	0,21
DOW CHEMICAL	...	...	...	0,11
DU PONT NEMO	48,33	317,02	+4,97	0,32
ECHO BAY MIN	0,90	5,90	+4,65	0,02
ELECTROLUX	...	...	...	0,30
ELF GABON	140,50	921,62	−0,07	22,77
ERICSSON # ❯	9,39	61,59	+1,51	0,17
FORD MOTOR #	31	203,35	−0,67	0,27
GENERAL ELEC	51,70	339,13	+1,57	0,15
GENERAL MOTO	60,20	394,89	+3,70	0,46
GOLD FIELDS	4,55	29,85	+2,94	0,03
HARMONY GOLD	5,86	38,44	+13,35	0,11
HITACHI #	9,56	62,71	...	0,02
HSBC HOLDING ❯	14,71	96,49	−5,10	0,17
I.B.M. ❯	114,80	753,04	+0,53	0,12
I.C.I.	...	...	...	0,21
ITO YOKADO #	59,95	393,25	−1,15	0,09
I.T.T. INDUS	44,30	290,59	+1,86	0,15
KINGFISHER P ❯	7,61	49,92	−0,91	0,07
MATSUSHITA	21,45	140,70	−0,19	0,03
MC DONALD'S	32,65	214,17	−0,82	0,21
MERK AND CO	86,20	565,43	+0,23	0,32
MITSUBISHI C	...	...	...	0,02
NESTLE SA # ❯	2330,50	15287,08	−0,21	17,87
NORSK HYDRO	45,25	296,82	+2,84	0,83
PFIZER INC	48,93	320,96	−0,16	0,10
PHILIP MORRI	50,55	331,59	−1,94	0,51
PROCTER GAMB	77,15	506,07	+0,19	0,32
RIO TINTO PL	19,71	129,29	−0,05	0,21
SCHLUMBERGER	71,25	467,37	+1,79	0,21
SEGA ENTERPR	19,37	127,06	−7,05	0,08
SEMA GROUP # ❯	8,61	56,48	−0,81	0,02
SHELL TRANSP	9,18	60,22	+1,89	0,09
SONY CORP. # ❯	79,80	523,45	+0,69	0,13
T.D.K. #	81,65	535,59	...	0,13
TOSHIBA #	...	...	...	0,03
UNITED TECHO	85,25	559,20	+0,29	0,21
ZAMBIA COPPE	0,64	4,20	+1,59	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 26 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 11**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	13,50	88,55	...
AB SOFT	6	39,36	−0,33
ACCESS COMME	10,03	65,79	−0,69
ADL PARTNER	22	144,31	−2,22
ALGORIEL #	8,41	55,17	−1,06
ALPHAMEDIA	1,62	10,63	+8
ALPHA MOS #	7,15	46,90	−2,05
ALPHA MOS BS	0,82	5,38	...
ALTAMIR & CI	127	833,07	−6,62
ALDETA	4,04	26,50	−9,82
ALTI #	11,16	73,20	−2,11
ALTI ACT.NOU ◆	12,35	81,01	...
A NOVO # ❯	176	1154,48	−3,30
ARTPRICE COM	14,10	92,49	−0,70
ASTRA	0,88	5,77	+3,53
AUFEMININ.CO	4,40	28,86	+1,15
AUTOMA TECH	12,01	78,78	...
AVENIR TELEC ❯	5,95	39,03	+4,20
AVENIR TELEC ◆	2,60	17,05	...
BAC MAJESTIC	8,90	58,38	−3,26
BARBARA BUI	14,50	95,11	−3,20
BCI NAVIGATI	11,60	76,09	−3,33
BELVEDERE	13,05	85,60	−3,33
BOURSE DIREC	3,69	24,20	−5,14
BRIME TECHNO	59,25	388,65	+3,95
BRIME TECHN ◆	2,01	13,18	...
BUSINESS ET	14,55	95,44	−5,52
BUSINESS INT	6,10	40,01	+2,52
BVRP ACT.DIV	32,89	215,74	+6,06
CAC SYSTEMES ◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER	14,24	93,41	−0,90
CAST	16,08	105,48	+0,44
CEREP	102,80	674,32	+0,78
CHEMUNEX #	0,65	4,26	+6,56
CHEMUNEX DS ◆	0,02	0,13	...
CMT MEDICAL	18,80	123,32	+1,62
COALA #	23,50	154,15	+9,25
COHERIS ATIX	29	190,23	+3,57
COIL	14,25	93,47	−0,35
CION ET SYS.	3,71	24,34	+3,06
CONSODATA #	26,71	175,21	+4,75
CONSORS FRAN	5,80	38,05	+15,77
CROSS SYSTEM	8,03	52,67	+3,75
CRYO #	8,59	56,35	+6,05
CRYONETWORKS.	4,61	30,24	−9,61
CYBERDECK #	1,42	9,31	+9,23
CYBER PRES.P	21,60	141,69	−6,09
CYBERSEARCH	3,14	20,60	+5,02
CYRANO #	2,62	17,19	+3,15
DALET #	8,74	57,33	+1,86
DATATRONIC	6,25	41	+11,01
DESK #	2,55	16,73	−7,27
DEVOTEAM # ❯	66	432,93	+7,67
DMS #	12	78,71	+1,35
D INTERACTIV	8,29	54,38	+16,60
D INTERATIVE ◆	7,20	47,23	...
DIOSOS	42,90	281,41	−0,23
DIREKT ANLAG	25,80	169,24	−12,60
DIREKT ANLAG	25	163,99	−12,22
DURAND ALLIZ	0,98	6,43	...
DURAN DUBOI	18,20	119,38	−8,08
DURAN BS 00 ◆	1,95	12,79	...
EFFIK #	12,71	83,37	+1,68
EGIDE #	441	2892,77	+3,76
EMME(JCE 1/1	10	65,60	+1,11
ESI GROUP	51,50	337,82	−0,77
ESKER	5,75	37,72	−7,11
EUROFINS SCI	31,99	209,84	+3,86
EUROFINS NOU ◆	30,50	200,07	...
EURO.CARGO S	10,79	70,78	−0,09
FIMATEX # ❯	5,87	38,50	+1,21
FI SYSTEM # ❯	7,78	51,03	+5,99
FI SYSTEM BS	1,20	7,87	...
FLOREANE MED	8,67	56,87	+2
GAMELOFT COM	4,85	31,81	...
GAUDRIOT #	32,32	212,01	+0,97
GENERIX #	18,53	121,55	−4,97
GENESYS #	27,44	179,99	−3
GENESYS NV 0 ◆	42,20	276,81	...
GENESYS BS00 ◆	7,30	47,88	...
GENSET ❯	28,99	190,16	−2,72
GL TRADE #	33	216,47	−5,58
GUILLEMOT #	34	223,03	−2,58
GUYANOR ACTI	0,26	1,71	+4
HF COMPANY	56	367,34	+1,82
HIGH CO.#	92,90	609,38	+3,22
HIGH BS 01	3	19,68	−50
HIGHWAVE OPT ❯	90	590,36	+5,26
HIMALAYA	13,80	90,52	+4,55
HI MEDIA	3,34	21,91	−1,76
HOLOGRAM IND	7,10	46,57	−6,58
HUBWOO.COM	11	72,16	+1,85
IB GROUP.COM	16,64	109,15	+0,85
IDP	3,20	20,99	+16,36
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
INTERACTIF B ◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B ◆	0,30	1,97	...
IGE +XAO	12,05	79,04	−3,60
ILOG #	25,25	165,63	+3,06
IMECOM GROUP	2,25	14,76	+12,50
INFOSOURCES	1,02	6,69	+0,99
INFOSOURCE B	2,15	14,10	−2,27
INFOTEL #	40	262,38	+2,83
INFO VISTA	24	157,43	+3,90
INTEGRA NET ❯	5,49	36,01	+3,39
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERCALL # ◆	2,46	16,14	...
IPSOS # ❯	97	636,28	+4,98
IPSOS BS00	6,35	41,65	+0,79
ITESOFT	7,22	47,36	−0,96
IT LINK	8,32	54,58	+0,24
IXO	1,60	10,50	−4,19
JOLIEZ-REGOL	1,29	8,46	...
KALISTO ENTE	8,40	55,10	−9,19
KALISTO NV J ◆	10,99	72,09	...
KEYRUS PROGI	3,58	23,48	+2,29
KAZIBAO	0,80	5,25	+3,90
LACIE GROUP	7	45,92	−0,57
LEXIBOOK #	18,30	120,04	−3,63
LEXIBOOK NOU ◆	20	131,19	...
LINEDATA SER	29,40	192,85	−0,84
LYCOS EUROPE	2,83	18,56	−2,41
MEDCOST #	7,50	49,20	+1,49
MEDIDEP #	120,10	787,80	+5,44
METROLOGIC G	92,50	606,76	−2,63
MICROPOLE	9	59,04	+7,66
MONDIAL PECH	5,79	37,98	−1,86
MULTIMANIA	6,70	43,95	−4,29
NATUREX	11,42	74,91	+0,53
NET2S #	23,55	154,48	−1,01
NETGEM ❯	17,90	117,42	+3,89
NETVALUE #	3,60	23,61	−1,64
NEURONES #	4,07	26,70	+3,30
NICOX #	75	491,97	−6,25
OLITEC	31,40	205,97	−0,63
OPTIMA DIREC	5	32,80	...
OPTIMS #	3,90	25,58	−2,50
OXIS INTL RG	0,61	4	+3,39
PERFECT TECH	32,50	213,19	−3,93
PERF.TECHNO.	5,71	37,46	...
PHARMAGEST I	18	118,07	+1,12
PHONE SYS.NE	3,80	24,93	−23,69
PICOGIGA	24,20	158,74	−5,43
PROSODIE #	56,70	371,93	+0,53
PROSODIE BS ◆	14	91,83	...
PROLOGUE SOF	8	52,48	...
PROXIDIS	1,68	11,02	+31,25
QBIOGENE	3	19,68	+0,67
QUALIFLOW	27,28	178,95	+5,82
QUANTEL	4,55	29,85	+1,11
R2I SANTE	9,50	62,32	...
RECIF #	33,10	217,12	−0,60
REPONSE #	49	321,42	−0,81
REGINA RUBEN ◆	7,95	52,15	...
RIBER #	14,75	96,75	+1,72
RIGIFLEX INT	130	852,74	...
RISC TECHNOL	10,65	69,86	−0,47
SAVEURS DE F	9,50	62,32	−4,04
GUILLEMOT BS	17,60	115,45	−2,22
SELF TRADE	7,65	50,18	−3,77
SILICOMP #	57,15	374,88	+9,90
SITICOM GROU	27,14	178,03	−1,67
SODITECH ING	9,90	64,94	+10
SOFT COMPUTI	8	52,48	−0,62
SOI TEC SILI ❯	22,85	149,89	−0,22
SOI TEC BS 0	17,50	114,79	−0,17
SQLI	5,26	34,50	+1,15
STACI #	5,20	34,11	+0,97
STELAX	0,50	3,28	+6,38
SYNELEC #	14,40	94,46	+0,07
SYSTAR #	25,35	166,29	−0,59
SYSTRAN	5,50	36,08	+10
TEL.RES.SERV	12,30	80,68	−0,81
TELECOM CITY	6,42	42,11	+21,13
TETE DS LES	2,20	14,43	+4,76
THERMATECH I	24,01	157,50	−3,57
TITUS INTERA	12,39	81,27	+0,08
TITUS INTER	3,70	24,27	+4,23

SECOND MARCHÉ

MARDI 27 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 58**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	42	275,50	...
ACTIELEC REG	8,20	53,79	...
ALGECO #	96	629,72	+0,84
ALTEDIA	48,05	315,19	...
ALTEN (SVN) ❯	141,90	930,80	+2,23
APRIL S.A.#(	236,60	1551,99	+0,04
ARKOPHARMA #	131,20	860,62	−1,72
ASSYSTEM #	45,95	301,41	+2,13
AUBAY	16,05	105,28	+1,90
BENETEAU CA#	125,90	825,85	−0,08
BOIRON (LY)#	82,80	543,13	+0,98
BONDUELLE	32,65	214,17	−2,39
BQUE TARNEAU ◆	97,95	642,51	...
BRICORAMA # ◆	53	347,66	...
BRIOCHE PASQ	132,60	869,80	−1,04
BUFFALO GRIL	11,10	72,81	−1,33
C.A. OISE CC ◆	94,10	617,26	...
C.A. PARIS I	259	1698,93	+0,74
C.A.PAS CAL	142	931,46	−0,35
CDA-CIE DES	45,50	298,46	...
CEGEDIM #	56,45	370,29	...
CIE FIN.ST-H ◆	115	754,35	...
CNIM CA#	56	367,34	−1,75
COFITEM-COFI ◆	56,50	370,62	...
DANE-ELEC ME	3,85	25,25	+5,19
ENTRELEC CB	51	334,54	−1,64
ETAM DEVELOP	9,42	61,79	...
EUROPEENNE C	95	623,16	...
EXPAND S.A.	59,75	391,93	+1,44
FINACOR ◆	14,55	95,44	...
FINATIS(EX.L ◆	115	754,35	...
FININFO	34,60	226,96	+0,29
FLEURY MICHO	24,20	158,74	−1,63
FOCAL (GROUP	66,40	435,56	...
GENERALE LOC	115	754,35	+3,42
GEODIS	57,10	374,55	...
GFI INDUSTRI	28,90	189,57	+3,21
GRAND MARNIE ◆	6900,50	45264,31	...
GROUPE BOURB ◆	45,30	297,15	...
GROUPE CRIT	135	885,54	+3,21
GROUPE J.C.D	123	806,83	+0,16
HERMES INTL ❯	149,10	978,03	−0,40
HYPARLO #(LY	32,70	214,50	+1,68
I.C.C.# ◆	37,70	247,30	...
IMS(INT.META	9,20	60,35	+1,43
INTER PARFUM	66	432,93	−4,35
JET MULTIMED	60,30	395,54	...
L.D.C.	143,80	943,27	+5,74
LAURENT-PERR	32,78	215,02	+0,49
LECTRA SYST.	10,30	67,56	−1,90
LOUIS DREYFU	10,65	69,86	+2,31
LVL MEDICAL	77,50	508,37	+0,06
M6-METR.TV A ❯	31,30	205,31	...
MANITOU #	80,45	527,72	+1,19
MANUTAN INTE	60	393,57	−3,07
MARIONNAUD P	136,20	893,41	−1,59
PARCDESEXPOS ◆	117	767,47	...
PCAS #	22,50	147,59	...
PETIT FOREST	42	275,50	−0,47
PIERRE VACAN	56,10	367,99	+0,36
PINGUELY HAU	28,50	186,95	−0,18
POCHET ◆	97,60	640,21	...
RADIALL #	161	1056,09	−1,23
RALLYE (LY) ❯	61	400,13	...
RODRIGUEZ GR	381	2499,20	−0,24
SABATE SA #	36	236,14	+0,28
SECHE ENVIRO ◆	110	721,55	...
SINOP.ASSET ◆	19,10	125,29	...
SIPAREX CROI	30,20	198,10	...
SOLERI ◆	291	1908,83	...
SOLVING #	87	570,68	...
STEF-TFE #	45	295,18	...
STERIA GROUP	144,60	948,51	+0,49
SYLEA	46,89	307,58	−2,01
SYLIS #	32	209,91	+0,31
SYNERGIE (EX	51,70	339,13	+1,37
TEAM PARTNER	25,90	169,89	+3,60
TRIGANO ❯	49,50	324,70	−1
UNION FIN.FR	186	1220,08	−1,06
VILMOR.CLAUS	77,10	505,74	+0,13
VIRBAC	94,65	620,86	−0,16

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 26 février**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	28,10	184,32	26/02
AGIPI ACTIONS (AXA)	29,18	191,41	26/02
BNP PARIBAS Asset Management — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2425,50	15910,24	26/02
BNP MONÉ PLACEMENT C	13324,77	87404,76	26/02
BNP MONÉ PLACEMENT D	11633,80	76312,73	26/02
BNP MONÉ TRÉSORERIE	151477,55	993627,59	26/02
BNP OBLIG. CT	167,19	1096,69	26/02
BNP OBLIG. LT	34,65	227,29	26/02
BNP OBLIG. MT C	148,30	972,78	26/02
BNP OBLIG. MT D	136,05	892,43	26/02
BNP OBLIG. SPREADS	179,22	1175,61	26/02
BNP OBLIG. TRÉSOR	1903,24	12484,44	26/02
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1778,91	11668,88	26/02
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI CONVERTIBLES	310,64	2037,66	25/02
BP OBLI HAUT REND.	112,16	735,72	25/02
BP MEDITERRANÉE DÉV.	81,40	533,95	25/02
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	149,15	978,36	25/02
BP OBLIG. EUROPE	50,39	330,54	26/02
BP SÉCURITÉ	100012,23	656037,22	26/02
EUROACTION MIDCAP	165,43	1085,15	26/02
FRUCTI EURO 50	119,22	782,03	26/02
FRUCTIFRANCE C	99,14	650,32	25/02
FRUCTIFONDS FRANCE NM	326,16	2139,47	25/02
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	501,76	3291,33	25/02
NORD SUD DÉVELOP. D	407,26	2671,45	25/02
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	57,73	378,68	26/02
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	75,90	497,87	26/02
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	20,33	133,36	26/02
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,56	279,18	26/02
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	50,20	329,29	26/02
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	48,99	321,35	26/02
ÉCUR. EXPANSION C	14313,75	93892,05	26/02
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,99	268,88	26/02
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	60,50	396,85	26/02
ÉC. MONÉT.C	218,33	1432,15	26/02
ÉC. MONÉT.D	188,27	1234,97	26/02
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	173,10	1135,46	26/02
ÉCUR. TECHNOLOGIES	46,59	305,61	26/02
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	271,94	1783,81	26/02
ÉPARCOURT-SICAV D	28,43	186,49	26/02
GÉOPTIM C	2232,78	14646,08	26/02
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	37,98	249,13	26/02
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,62	220,53	26/02
ÉCUREUIL VITALITÉ C	43,96	288,36	26/02
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	506,01	3319,21	26/02
ATOUT FONCIER	350,21	2297,23	26/02
ATOUT FRANCE ASIE D	89,23	585,31	26/02
ATOUT FRANCE EUROPE	211,44	1386,96	26/02
ATOUT FRANCE MONDE	51,87	340,24	26/02
ATOUT FUTUR C	228,23	1497,09	26/02
ATOUT FUTUR D	206,81	1356,58	26/02
ATOUT SÉLECTION	122	800,27	26/02
COEXIS	335,85	2203,03	26/02
DIÈZE	461,29	3025,86	26/02
EURODYN	597,46	3919,08	26/02
INDICIA EUROLAND	128,15	840,61	23/02
INDICIA FRANCE	445,57	2922,75	23/02
INDOCAM AMÉRIQUE	45,48	298,33	26/02
INDOCAM ASIE	21,52	141,16	26/02
INDOCAM MULTI OBLIG.	176,20	1155,80	26/02
INDOCAM ORIENT C	38,07	249,72	26/02
INDOCAM ORIENT D	33,91	222,44	26/02
INDOCAM JAPON	165,65	1086,59	26/02
INDOCAM STR. 5-7 C	336,63	2208,15	23/02
INDOCAM STR. 5-7 D	209,44	1373,84	23/02
OBLIFUTUR C	97,31	638,31	26/02
OBLIFUTUR D	83,76	549,43	26/02
REVENU-VERT	171,27	1123,46	26/02
UNIVERS ACTIONS	62,74	411,55	26/02
UNIVERS-OBLIGATIONS	42,52	278,91	26/02
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	91,53	600,40	23/02
INDOCAM VAL. RESTR.	313,84	2058,66	23/02
MASTER ACTIONS	49,38	323,91	22/02
MASTER OBLIGATIONS	30,12	197,57	22/02
OPTALIS DYNAMIQ. C	20,55	134,80	23/02
OPTALIS DYNAMIQ. D	19,71	129,29	23/02
OPTALIS ÉQUILIB. C	19,54	128,17	23/02
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,28	119,91	23/02
OPTALIS EXPANSION C	17,52	114,92	23/02
OPTALIS EXPANSION D	17,39	114,07	23/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,72	116,24	23/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,02	105,08	23/02
PACTE SOL. LOGEM.	76,31	500,56	20/02
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,14	532,24	20/02
UNIVAR C	187,26	1228,35	28/02
UNIVAR D	184,53	1210,44	28/02
CIC BANQUES			
CIC EPARCIC	418,39	2744,46	26/02
CIC FINUNION	170,15	1116,11	26/02
CIC FRANCIC	36,27	237,92	26/02
CIC MONDE PEA	36,22	237,59	26/02
CIC OBLI LONG TERME C	14,88	97,61	26/02
CIC OBLI LONG TERME D	14,88	97,61	26/02
CIC PIERRE	36,40	238,77	26/02
EUROCIC LEADERS	459,84	3016,35	26/02
MENSUELCIC	1427,76	9365,49	07/02
RENTACIC	23,18	152,05	07/02
UNION AMÉRIQUE	531,07	3483,59	26/02
Fonds communs de placements			
CIC EURO OPPORT	671,20	4402,78	26/02
CIC NOUVEAU MARCHÉ	10,67	69,99	26/02
CIC TECHNO. COM	134,10	879,64	26/02
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	221,21	1451,04	26/02
LION 20000 C/3 11/06/99	957,63	6281,64	26/02
LION 20000 D/3 11/06/99	836,03	5484	26/02
SICAV 5000	185,35	1215,82	26/02
SLIVAFRANCE	325,32	2133,96	26/02
SLIVARENTE	39,96	262,12	26/02
SLIVINTER	168,53	1105,48	26/02
TRILION	746,98	4899,87	26/02
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	201,69	1323	26/02
ACTILION DYNAMIQUE D *	194,35	1274,85	26/02
ACTILION PEA DYNAMIQUE	79,24	519,78	26/02
ACTILION ÉQUILIBRE C *	185,25	1215,16	26/02
ACTILION ÉQUILIBRE D *	177,09	1161,63	26/02
ACTILION PRUDENCE C *	172,76	1133,23	26/02
ACTILION PRUDENCE D *	164,83	1081,21	26/02
INTERLION	224,70	1473,94	23/02
LION ACTION EURO	104,14	683,11	26/02
LION PEA EURO	105,87	694,46	26/02
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	24,96	163,73	26/02
CM EUROPE TECHNOL	6,59	43,23	26/02
CM FRANCE ACTIONS	40,43	265,20	26/02
CM MID. ACT. FRANCE	38,18	250,44	26/02
CM MONDE ACTIONS	349,96	2295,59	26/02
CM OBLIG. LONG TERME	104,02	682,33	26/02
CM OPTION DYNAM.	34,04	223,29	26/02
CM OPTION ÉQUIL.	54,28	356,05	26/02
CM OBLIG. COURT TERME	159,15	1043,96	26/02
CM OBLIG. MOYEN TERME	327,80	2150,23	26/02
CM OBLIG. QUATRE	164,10	1076,43	26/02
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19	124,63	26/02
LCF E. DE ROTHSCHILD — ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	144,87	950,28	26/02
ASIE 2000	80,47	527,85	26/02
NOUVELLE EUROPE	246,43	1616,47	26/02
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3482	22840,42	23/02
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3271,64	21460,55	23/02
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	334,27	2192,67	23/02
ST-HONORÉ FRANCE	63,60	417,19	23/02
ST-HONORÉ PACIFIQUE	113,51	744,58	26/02
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	141,68	929,36	26/02
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	393,11	2578,63	26/02
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	108,36	710,80	26/02
Fonds communs de placements			
WEB INTERNATIONAL	35,66	233,91	26/02
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	227,27	1490,79	23/02
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	6898,12	45248,70	23/02
STRATÉGIE INDICE USA	10014,81	65692,85	23/02
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	104,17	683,31	26/02
ADDILYS D	103,34	677,87	26/02
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	29,03	190,42	26/02
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	28,46	186,69	26/02
AMPLITUDE EUROPE C	37,88	248,48	26/02
AMPLITUDE EUROPE D	36,77	241,20	26/02
AMPLITUDE MONDE C	261,57	1715,79	26/02
AMPLITUDE MONDE D	236,74	1552,91	26/02
AMPLITUDE PACIFIQUE C	20,27	132,96	26/02
AMPLITUDE PACIFIQUE D	19,67	129,03	26/02
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	48,37	317,29	26/02
ÉLANCIEL EURO D PEA	114,91	753,76	26/02
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	36,46	239,16	26/02
GÉOBILYS C	116,63	765,04	26/02
GÉOBILYS D	107,28	703,71	26/02
INTENSYS C	20,06	131,58	26/02
INTENSYS D	17,42	114,27	26/02
KALEIS DYNAMISME C	236,20	1549,37	26/02
KALEIS DYNAMISME D	229,72	1506,86	26/02
KALEIS DYNAMISME FR C	87,92	576,72	26/02
KALEIS ÉQUILIBRE C	206,13	1352,12	26/02
KALEIS ÉQUILIBRE D	199,69	1309,88	26/02
KALEIS SÉRÉNITÉ C	190,10	1246,97	26/02
KALEIS SÉRÉNITÉ D	183,76	1205,39	26/02
KALEIS TONUS C	81,52	534,74	26/02
OBLITYS C	109,30	716,96	26/02
OBLITYS D	109,30	716,96	26/02
PLÉNITUDE D PEA	47,54	311,84	26/02
POSTE GESTION C	2543,39	16683,54	26/02
POSTE GESTION D	2330,75	15288,72	26/02
POSTE PREMIÈRE	6913,27	45348,08	26/02
POSTE PREMIÈRE 1 AN	40995,48	268912,72	26/02
POSTE PREMIÈRE 2-3	8808,40	57779,32	26/02
PRIMIEL EUROPE C	82,17	539	26/02
REVENUS TRIMESTRIELS	778,96	5109,64	26/02
THÉSORA C	181	1187,28	26/02
THÉSORA D	153,27	1005,39	26/02
TRÉSORYS C	46021,15	301878,95	26/02
SOLSTICE D	360,41	2364,13	26/02
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	94,16	617,65	26/02
DÉDIALYS MULTI-SECT.	74,09	486	26/02
DÉDIALYS SANTÉ	100,45	658,91	26/02
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	48,34	317,09	26/02
DÉDIALYS TELECOM	62,85	412,27	26/02
POSTE EUROPE C	88,96	583,54	26/02
POSTE EUROPE D	85,37	559,99	26/02
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	191,53	1256,35	26/02
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	175,82	1153,30	26/02
REMUNYS PLUS	100,40	658,58	26/02
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	155,77	1021,78	26/02
CADENCE 2 D	153,71	1008,27	26/02
CADENCE 3 D	153,91	1009,58	26/02
CONVERTIS C	242,50	1590,70	26/02
INTEROBLIG C	57,14	374,81	26/02
INTERSÉLECTION FR. D	85,99	564,06	26/02
SÉLECT DÉFENSIF C	192,29	1261,34	26/02
SÉLECT DYNAMIQUE C	271,32	1779,74	26/02
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	178,66	1171,93	26/02
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	170,59	1119	26/02
SÉLECT PEA 1	238,20	1562,49	26/02
SG FRANCE OPPORT. C	516,08	3385,26	26/02
SG FRANCE OPPORT. D	483,22	3169,72	26/02
SOGENFRANCE C	556,84	3652,63	26/02
SOGENFRANCE D	501,80	3291,59	26/02
SOGEOBLIG C	108,24	710,01	26/02
SOGÉPARGNE D	44,57	292,36	26/02
SOGEPEA EUROPE	266,81	1750,16	26/02
SOGINTER C	71,35	468,03	26/02
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	18,37	120,50	23/02
DÉCLIC ACTIONS FRANC	62,17	407,81	23/02
DÉCLIC ACTIONS INTER	41,22	270,39	26/02
DÉCLIC BOURSE PEA	58,66	384,78	23/02
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	17,65	115,78	23/02
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,76	109,94	23/02
DÉCLIC PEA EUROPE	29,42	192,98	23/02
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	72,85	477,86	23/02
SOGINDEX FRANCE C	612,27	4016,23	23/02

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SCIENCES **Le 21 août 1986, une énorme émission de gaz carbonique provenant du lac Nyos, situé dans le cratère d'un ancien volcan au Cameroun, a tué 1 746 personnes. ● DES ÉTUDES ont montré que le fond du lac était alimenté en permanence par du gaz carbonique provenant du magma sous-jacent. ● UNE NOUVELLE CATASTROPHE est toujours possible. Pour l'éviter, une équipe française de l'université de Savoie a mis au point un système de dégazage des eaux du lac, qui reproduit en le contrôlant le mécanisme d'émission naturel. ● LA PREMIÈRE INSTALLATION permanente de dégazage a été mise en place en janvier. Des essais sont en cours pour contrôler la montée des gaz depuis la France. ● POUR ÊTRE À L'ABRI d'une nouvelle éruption, il faudrait installer quatre autres appareillages de ce type, pour lesquels aucun financement n'a encore été trouvé.**

Au Cameroun, le fond du lac Nyos commence à être purgé de son gaz mortel

En 1986, une gigantesque bulle de gaz carbonique tuait plus de 1 700 personnes sur les bords du lac. Aujourd'hui, une équipe française, financée par des fonds américains, tente de désamorcer cette « bombe » en provoquant artificiellement le dégazage de ces eaux

LE 21 AOÛT 1986, l'émission d'une importante quantité de gaz carbonique (CO_2) relâché par les eaux du lac Nyos, au Cameroun, provoquait la mort de 1 746 personnes et de milliers d'animaux. Les études réalisées par la suite par une équipe internationale de scientifiques ont montré que les eaux de ce lac, situé dans le cratère d'un ancien volcan, se rechargeaient en permanence en CO_2 dissous provenant du magma sous-jacent. Lorsque le point de saturation de l'eau est atteint, il se produit une réaction analogue à celle qui a lieu lorsqu'on ouvre une bouteille de champagne, et le gaz sort alors avec force dans l'atmosphère.

Pour empêcher qu'un tel évènement ne se reproduise, des chercheurs français dirigés par Michel Halbwachs, professeur de physique à l'université de Savoie (Chambéry), prônent depuis 1992 la mise en place d'un système de dégazage des eaux du lac. Après la réalisation réussie d'un prototype en 1995, une première station permanente de dégazage a été installée en janvier. Le 28 janvier, un premier jet de CO_2 mélangé à de la vapeur d'eau a jailli dans le ciel à la vitesse de 100 km/h et est monté jusqu'à une hauteur de 50 mètres.

Grâce à cette installation, il est ainsi possible de suivre jour après jour l'évolution des eaux du lac, et de réagir en cas de problème.

« Si la station détecte deux capteurs défaillants en même temps, elle arrête automatiquement le jet et "prévient" la France », explique Michel Halbwachs. Un autre appareil de contrôle a été également construit sur place, à l'abri de bâtiments en dur pour permettre à des techniciens camerounais du ministère de la recherche de stopper le panache de gaz s'ils observent des dysfonctionnements.

UN AUTRE LAC DANGEREUX

L'ensemble de ces installations a été financé à hauteur de 300 000 dollars (environ 2,3 millions de francs) par l'US Office of Foreign Disaster Assistance. Par ailleurs, des scientifiques américains ont reçu un supplément de 100 000 dollars (près de 720 000 francs) pour installer deux stations climatiques et deux stations d'alerte qui mesurent la pression totale du gaz à une profondeur de 200 mètres et alertent dès que le taux de CO_2 dépasse son niveau habituel de 0,5 %.

L'amélioration apportée par cette colonne d'extraction n'est pourtant pas suffisante pour écarter définitivement le danger et permettre le retour sur place des populations. Une seule colonne rejette dans l'atmosphère 20 millions de mètres cubes de gaz par an. Ce qui est beaucoup.

Mais il reste encore 300 millions de mètres cubes stockés dans les profondeurs du lac. Il faudra donc installer quatre autres colonnes de dégazage pour être tranquille ce qui demandera un financement supplémentaire – et toujours pas trouvé – de 2 millions d'euros. Ensuite, il faudra sans doute équiper d'un système similaire un second lac camerounais, le lac Monoun, situé à 120 kilomètres de là, et qui, en 1984, avait tué 37 personnes. Il est également très près de la saturation, mais, étant plus petit que le lac Nyos, il semble moins dangereux et paraît se recharger beaucoup plus lentement que son voisin. Les scientifiques se posent encore des questions sur le phénomène qui a coûté la vie aux populations vivant près de ces deux lacs. Une équipe internationale constituée de Français, d'Américains (George Kling de l'université de Michigan et William Evans de l'US Geological Survey), d'un Camerounais (Gregory Tanyileke) et d'un Japonais (Minoru Kusakaba) a certes établi que le gaz carbonique s'infiltre dans les eaux des lacs en passant par les couches sédimentaires qui tapissent leurs profondeurs.

UNIQUE EN CINQUANTE ANS

A l'époque du drame, le volcanologue Haroun Tazieff avait écarté cette hypothèse. Il pensait alors que cette brutale émission de gaz toxique était le fait d'un puissant phénomène volcanique, une éruption phréatique qui aurait libéré le gaz incriminé. Depuis, la thèse d'un « retournement », pour des raisons encore à éclaircir, des eaux profondes du lac saturées en gaz carbonique et ramenées soudain en surface à la préférence des spécialistes. Mais ils ne comprennent toujours pas pourquoi cette recharge s'effectue si vite, d'autant qu'aucune chronique, remontant jusqu'à cinquante ans en arrière, ne témoigne d'un pareil évènement.

Les chercheurs pensent actuellement que cette recharge pourrait être liée à un phénomène tectonique de très grande ampleur lié à la chaîne des volcans du Cameroun. L'éruption du mont Cameroun en 1982, tout comme celle de 1999, aurait pu déstabiliser la région et favoriser ainsi, ce qui n'a heureusement pas été le cas il y a deux ans, ces dégagements gazeux. Reste que Nyos et Monoun sont uniques en leur genre et *« constituent une curiosité géologique »*. Ce sont des lacs de cratère (maar) créés par la rencontre de magma courant le long d'une fissure transversale avec une nappe phréatique.

L'intéraction entre les deux milieux provoque une explosion, avec vaporisation d'eau et projection de matière. Ce *« qui donne naissance à ce type de cratère très particulier doté de parois très raides de près de 45 degrés et d'un fond plat »* explique Michel Halbwachs. Il existe d'autres lacs de maar dans le monde. Mais aucun autre phénomène de concentration du CO_2 n'a jamais été constaté ailleurs. Des recherches effectuées en Indonésie, où pourtant les volcans et les sources d'eau gazeuses abondent, n'ont rien donné.

En France, après la catastrophe de Nyos, des études ont été menées sur le lac Pavin (Puy-de-Dôme) pour voir s'il représentait un danger. Heureusement, il n'en est rien.

Christiane Galus

Un procédé français pour dégazer les lacs « tueurs »

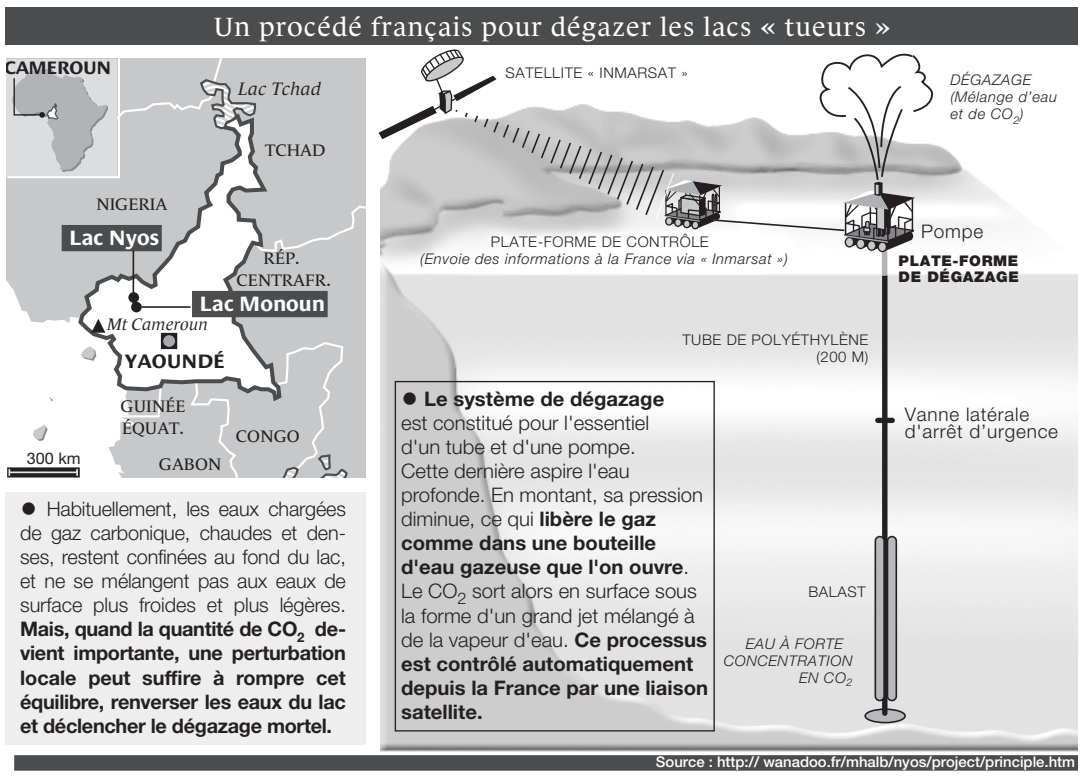

Source : http:// wanadoo.fr/mhalb/nyos/project/principle.htm

Du méthane dans le lac Kivu

Les eaux d'une autre retenue, le lac Kivu, situé à la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, sont également très chargées en gaz. Mais, à la différence des eaux des lacs Nyos et Monoun, saturées en gaz carbonique d'origine magmatique, celles du Kivu contiennent du méthane provenant de la décomposition des végétaux. La quantité de gaz que contient ce lac, réputé pour la beauté de ses paysages, est en proportion avec sa taille imposante : 2 650 km² de surface pour une profondeur de 600 mètres.

Ses réserves sont telles qu'une entreprise belge a, avant les années 1960, tenté d'extraire ce méthane avec un gros tuyau placé au fond du lac. Le gaz ainsi récupéré alimenta un temps en énergie une brasserie voisine. Mais les troubles qui survinrent dans cette région conduisirent à mettre fin à ce pompage.

Sur place, les Français ont installé un tube de polyéthylène équipé de capteurs qui descend jusqu'à 203 mètres de profondeur dans les eaux de ce lac de cratère, sans toutefois en atteindre le fond. L'eau est alors aspirée par une puissante pompe placée sur un radeau. En remontant, la pression qui s'exerce sur ce fluide diminue et entraîne ainsi, vers 130 mètres de profondeur, l'amorçage des premiers phénomènes de dégazage. Le processus s'accélère alors et donne lieu à la formation d'un puissant jet de gaz et d'eau qui s'auto-entretient.

Sur un second radeau, un système de télésurveillance relié par satellite Inmarsat transmet ses informations à une société, Data Environnement, qui est implantée à Chambéry (France). Les premiers essais sont en cours.

« Comme si une bombe à neutrons avait explosé »

***« DANS LE PREMIER VILLAGE** que nous avons traversé, nous avons vu des hommes et des femmes étendus morts sur le sol, parfois devant leurs cases ou encore allongés dans leur lit, parfois sur la piste. »* Le Père Horn, un prêtre néerlandais parvenu sur les lieux deux jours après la catastrophe, est atterré. Autour de lui, le paysage n'est que désolation. Dans les prairies et sur les pentes herbeuses qui bordent le lac, des milliers de cadavres de bétail. Même l'herbe a souffert des bouffées toxiques que le dégazage catastrophique des eaux du lac Nyos a vomies.

C'était le 21 août 1986. Sans le moindre signe précurseur, une énorme bulle de gaz carbonique jaillit de ce lac, situé à 300 km au nord-ouest de Yaoundé, la capitale du Cameroun. En quelques secondes, environ 1 750 personnes meurent, pour la plupart par asphyxie parce que privées d'oxygène. Et ce jusqu'à une dizaine de kilomètres du lac... Dépassées, les autorités camerounaises ne peuvent que constater l'ampleur des dégâts et organiser les secours pour donner les premiers soins aux 20 000 personnes intoxiquées – brûlures, difficultés respiratoires – par ces émanations mortelles. Les scientifiques se perdent en conjectures sur les origines de cette catastrophe survenue, rappellent-ils, *« dans une région volcanique »*. Dans la capitale, les politiques fêtent discrètement le rétablissement des relations diplomatiques entre Israël et le Cameroun, tout en rappelant qu'en 1984 un phénomène aussi soudain avait affecté les rives d'un lac voisin, le lac Monoun, et tué 37 personnes.

REMÈDES DÉRISOIRES

Les secours s'organisent tant bien que mal tandis que l'aide internationale se met en route. Sur place, les militaires répandent avec l'aide des habitants restés valides les tonnes de chaux vive apportées par avion pour contrer de possibles épidémies. Les sauveteurs recueillent dans l'incompréhension les témoignages des trop rares rescapés des quatre villages les plus touchés : Nyos, Souboum, Cha et Fang. *« J'ai entendu une violente explosion,* raconte l'un d'entre eux, un habitant de Souboum. *Je me suis levé, Je suis sorti de ma case. J'ai eu alors très chaud et j'ai senti des brûlures sur ma peau. Vite je suis allé chercher mes enfants et j'ai pris de l'huile de palme et du miel. J'en ai donné à ma femme, mais pour mes enfants il était trop tard. »*

L'huile de palme et le miel. Deux remèdes préconisés lors de précédentes émanations. Deux remèdes dérisoires eu égard à l'ampleur de la catastrophe. C'est *« comme si une bombe à neutrons avait explosé, ne détruisant rien mais tuant toute vie »*, se désole alors le Père Horn. Sur les eaux du lac rendues de nouveau calmes, rien si ce n'est qu'elles ont perdu leur clarté et qu'elles charrient des poissons morts. Les mêmes que ceux qu'un témoin prétendait avoir vu quelques semaines plus tôt, flottant le ventre en l'air à la surface du lac. Etait-ce un signe annonciateur de la catastrophe ?

J.-F. A.

Ifremer et TotalFinaElf suivent le cours du fleuve Zaïre jusque sous la mer

LE DESTIN des fleuves ne s'arrête pas *« à l'Océan où tout finit »*. Il court bien au-delà des marges des continents, comme le prouve de façon éclatante l'expédition Zaïango (pour Zaïre, Angola, Congo), menée conjointement par l'Institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer (Ifremer) et le groupe pétrolier TotalFinaElf. Cette campagne, dont les premiers résultats ont été présentés vendredi 23 février, a permis d'étudier les méandres sous-marins du second fleuve du monde derrière l'Amazone, le Zaïre, dont les eaux denses creusent dans le plancher océanique de véritables canyons. Entamée en 1998, elle s'est achevée début 2001 par l'exploration, à l'aide du nouveau robot sous-marin Victor 6000, de ces grandes vallées sous-marines, étonnamment actives.

« Lors de la dernière descente, alors que le robot était arrivé au fond, lumières allumées, on ne voyait rien, se souvient Guy Leclerq (Ifremer), qui pilotait l'engin depuis *L'Atalante*, un navire de surface. *On a commencé par incriminer l'informatique, puis on a décidé de remonter. Les écrans ont tourné au rouge, puis on a aperçu une sorte de neige, avant d'émerger d'un flot de poussières. »* Le robot venait de traverser, sans dégât, une avalanche sous-marine, rapportant des images uniques d'un phénomène dont l'importance est soupçonnée par les géologues depuis les années 1950.

Ces éboulements, causés par l'accumulation de sédiments fluviatiles, surviennent épisodiquement. *« Très énergétiques, ces avalanches peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres en quelques heures »,* assure Bruno Savoye, chef du projet Zaïango.

« ÉPONGES » À PÉTROLE

Un mécanisme qui intéresse les pétroliers. Les avalanches contribuent en effet, au débouché des canyons qu'elles creusent, à la formation de pièges à hydrocarbures : des « éponges » de sables recouvertes d'argile imperméable, capables de recueillir le pétrole formé, au fil des âges, par la transformation de la matière organique drainée là par les fleuves. L'exploration pétrolière a déjà permis d'identifier nombre de gisements de ce type, au large des grands deltas (Mississippi, Amazone, et bien sûr, le Zaïre).

« On trouve du pétrole dans les paléo-vallées, vieilles de 15 millions d'années, confirme Thibaut Huyghues-Despointes, directeur de la recherche pour l'exploration de TotalFinaElf. *Mais pas dans les vallées actives »*, comme celle explorée par Victor.

Le but de l'expédition n'était pas de prospecter de nouveaux gisements, mais de mieux comprendre les mécanismes géologiques à l'origine de leur formation, dans l'espoir de mieux évaluer le rendement des futurs gisements profonds. Pour l'heure, TotalFinaElf s'apprête à exploiter le site de Girasol, au large de l'Angola, par 1 400 m de fond. Il y a quelques années, on estimait que passé 500 m de profondeur, on ne trouverait plus de gisement. Zaïongo a confirmé qu'il pouvait s'en trouver par plus de 3 000 m. Reste à mettre au point les techniques d'extraction capables de rentabiliser l'*« ultra-deep »*.

La campagne, d'un coût total de 100 millions de francs (15,2 millions d'euros) financé à parité par Ifremer et le pétrolier, a commencé par une meilleure caractérisation de la topographie sous-marine de l'*« éventail »* du Zaïre, une zone d'environ 200 000 km² où les navires d'Ifremer ont pu distinguer 80 paléo-chenaux.

Le chenal sous-marin actuel, très *« méandriforme »*, débouche à 760 km de la côte, et reste très creusé sur tout son cours, avec des parois de 100 m sous 4 300 m d'eau ! Le robot télécommandé a ensuite parcouru quelques portions, effectuant des relevés et « carottant » les flancs.

Victor a aussi exploré quelques oasis de vie. La découverte des fumeurs, ces sources chaudes qui bordent les dorsales, a montré que des écosystèmes peuvent subsister en l'absence totale de lumière. L'énergie du Soleil y est remplacée par celle produite par des bactéries, capables de dégrader des éléments soufrés ou des hydrocarbures pour former de la matière organique dont se nourrissent les animaux supérieurs.

Un processus similaire se produit dans des zones de sortie d'hydrocarbures, les pockmarks (*« pustules »*), où Victor a filmé un foisonnement de récifs coralliens, des champs de vers sous-marins, de clams ou de moules. Pour Myriam Sibuet, biologiste au centre de Brest d'Ifremer, ces faunes *« sont des marqueurs de remontées d'hydrocarbures »*, et pourraient constituer un indice supplémentaire de la présence de gisements pétroliers.

Hervé Morin

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLES DE L'INFO
numéro de mars
12 F / 1,83 €
La révolution des communes
● Au débat ancien sur la décentralisation s'ajoute de nouvelles interrogations depuis l'ouverture du processus de Matignon sur la Corse
La politique en crise
● Les scandales ne sont pas nouveaux, qui ont secoués la démocratie et bousculé les gouvernements. Parallèlement, les citoyens inventent de nouvelles formes d'action politique
+ les clés de l'info
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

The Race malmène les bateaux et leurs équipages

Luxations en tous genres, blessures ouvertes, problèmes infectieux, tensions psychologiques : les hommes engagés dans cette course à la voile « sans limites » vivent une aventure très éprouvante

Depuis le départ de The Race, la course à la voile autour du monde, en équipage et sans limites, les équipes ont dû faire face à des situations sanitaires délicates qui ont contraint plusieurs hommes à rejoindre la terre. Si chaque bateau compte à son bord un « référent médical », une assistance à distance est assurée par le docteur Jean-Yves Chauve. Il semble bien que la conception même des embarcations, des catamarans à coque de carbone faits pour atteindre des vitesses élevées, soit à l'origine de plusieurs des traumatismes subis par les membres d'équipage. Le choc des vagues provoque un bruit qui peut atteindre 120 à 130 décibels dans l'habitacle, soit l'effet d'un coup de tonnerre, ce qui rend illusoire toute récupération, et le trampoline, le filet qui relie les coques et le pont, crée une instabilité permanente du pied et de la cheville.

LE TON a été donné peu après le départ du 31 décembre 2000 lorsque Franck Proffit, coskipper avec le Néo-Zélandais Grant Dalton de *Club-Med,* s'est profondément ouvert l'arcade sourcilière. Le médecin du bord, Alexis de Cenival, dentiste de son état, a posé trois points de suture sur la plaie profonde par 25 noeuds de vent. *« Il fallait attendre entre chaque vague pour savoir quand piquer »*, raconte-t-il. The Race, la course à la voile autour du monde en équipage et sans limites, promettait d'être impitoyable, non seulement avec les bateaux engagés, mais également avec les équipes.

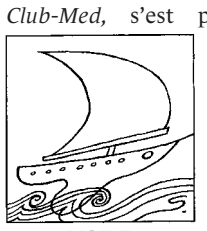

VOILE

De fait, à la dix-neuvième journée de course, un des marins de *Team-Adventure*, Michael Lundh, touché aux vertèbres cervicales à la suite d'un « plantage » dans les vagues, s'est retrouvé avec une minerve. Lors du même incident, Jeffrey Wargo s'est blessé à la hanche. Ils ont débarqué quelques jours plus tard au Cap (Afrique du Sud). Le 19 février, c'était au tour des Français Olivier Cusin et Armand Coursodon, souffrant respectivement d'une infection dentaire et de douleurs lombaires, et du Britannique Rob Salvidge, malade, de quitter *Team-Legato*, à Wellington (Nouvelle-Zélande).

La santé des marins de The Race n'est pas plus délicate que celle des concurrents d'autres tours du monde à la voile mais leurs puissantes « montures », des maxi-catamarans de plus de 20 tonnes, lancées à plus de 30 nœuds peuvent causer d'énormes dégâts lors des décélérations consécutives au plantage des étraves dans les vagues.

De son bureau breton situé face à l'océan entre l'estuaire de la Vilaine et Le Croisic, le docteur Jean-Yves Chauve suit grâce à la technologie moderne l'état de ces marins du bout du monde. Médecin des coureurs au large depuis quinze ans, il coordonne les soins médicaux pour The Race, menant par la même occasion ses recherches sur la médecine à distance.

BRUIT INCESSANT

« Chaque bateau a un contact avec un médecin à terre, explique-t-il, *mais je remplis aussi cette fonction pour les bateaux qui n'ont pu en trouver un faute de temps ou de moyens. »* Les « référents médicaux à bord » – un par bateau – ont suivi juste avant le départ une formation de deux jours avec lui. Au programme, gestes de premiers secours, sutures d'entraînement sur pied de cochon, etc.

Mais ce stage accéléré ne peut rien contre les défauts « physiques » des bateaux. L'accent a été mis sur la sécurité du pont et on a oublié que l'intérieur des coques, aveugle, exposait les marins à des projections terribles. L'acoustique de ces zones, vouées, notamment, au repos, est aussi à revoir. Le bruit y est omniprésent. Le choc des vagues provoque un bruit qui peut atteindre 120 à 130 décibels, soit l'effet d'un coup de tonnerre, ce qui rend illusoire toute récupération. Le trampoline, ce filet souple qui relie les coques et le pont, n'est pas idéal non plus. Il crée une instabilité permanente du pied et de la cheville.

Conscients de ces problèmes, Vincent Lauriot-Prévost et Marc Van Peteghem, architectes spécialisés dans la construction de multicoques, préfèrent mettre au point un trimaran de 34 mètres pour les futures tentatives de records d'Olivier de Kersauson. *« Avec des manœuvres à partir de la coque centrale, sur un plancher en dur plutôt que sur un trampoline aspergé par les vagues, nous pensons que la sécurité sera meilleure,* explique Vincent Lauriot-Prévost, *qu'il n'y aura pas les mêmes coups de frein que sur un catamaran dont la poutre centrale avancée offre une surface frontale importante à la mer. »*

Dans le domaine de l'hygiène, le docteur Jean-Yves Chauve estime qu'*« il faudra réfléchir à créer un équilibre entre les exigences du corps humain et celles du bateau, avoir à bord quelqu'un pour assurer la prévention. Un équipage d'hommes se laisse vite aller »*. L'intimité forcée d'un équipage confiné dans les coques d'un catamaran humide en permanence favorise la prolifération des infections.

Certains équipages constitués à la dernière minute vivent de sérieux problèmes relationnels qui ne sont pas sans conséquences : *« Ça reste un sujet tabou mais je le sens quand un coureur appelle à la façon dont il raconte son histoire médicale*, dit le docteur Jean-Yves Chauve. *Il peut chercher des arguments pour sous-estimer ou surestimer son problème de santé suivant la façon dont cela se passe à bord. »*

Yann Eliès jure par exemple qu'il n'a jamais songé à faire arrêter *Team-Adventure* pour soigner sa hernie discale. Il a fini par débarquer à Wellington à la faveur d'une escale technique. *« Le médecin m'a dit que je pouvais continuer sous anti-inflammatoires mais comme il restait six semaines de course, j'ai hésité »*, raconte-t-il. Bonne intuition puisque, de retour en France, il a reçu un tout autre diagnostic : *« Mon médecin dit que j'aurais risqué une paralysie de la jambe si j'avais continué. »*

Déjà souffrant à la première escale technique forcée au Cap (Afrique du Sud), obsédé par les réparations du bord, il n'avait même pas songé à consulter un médecin à terre. Il explique les *« raisons personnelles »* des non-blessés qui ont débarqué : *« Ils ont eu peur du rythme imprimé dans la descente de l'Atlantique et puis il y a eu en quarante-huit heures le passage de l'anticyclone de Sainte-Hélène à un champ d'icebergs, ça a marqué les esprits. »* Pourtant, lui ne rêve que de repartir. Sur ces grands bateaux dont la rapidité permet tout de même de ne pas subir les systèmes météo, il s'est senti *« en sécurité »*.

Patricia Jolly

► www.lemonde.fr/therace

Des « records » en nombre mais sans réelle valeur

LE TEMPS *« le plus rapide entre le Cap Horn et la ligne de l'équateur »*, le temps *« le plus court entre l'équateur franchi lors de la descente de l'Atlantique et l'équateur franchi lors de la remontée »*, le temps *« le plus réduit entre le cap de Bonne-Espérance et le cap Horn »*. Selon les communiqués du PC course de The Race, les records pleuvent sur l'épreuve. Mais quelles sont leur légitimité et leur valeur réelles ?

Ils prennent pour référence les temps de passage de l'équipage d'Olivier de Kersauson lors de son Trophée Jules-Verne (record du tour du monde en équipage) sur un bateau (le catamaran *Sport-Elec*) de taille inférieure à celles des puissants coursiers en route. Leur mise en exergue semble surtout vouloir faire oublier que le cavalier seul de *Club-Med* en tête de la course a depuis longtemps déjà tué le suspense.

AUCUNE DEMANDE OFFICIELLE À CE JOUR

Basé au Royaume-Uni, le World Speed Sailing Council (WSSC) est l'organe officiel d'homologation des records de vitesse à la voile, seul habilité à trancher ces questions. Composé de douze membres (américains, anglais, australiens, français), il examine les demandes. Pour l'heure, seul le cas du record de vitesse parcourue en vingt-quatre heures, amélioré plusieurs fois au cours de The Race et revendiqué par *Club-Med* (655,2 milles, le 14 février) lui semble d'intérêt. Mais aucune demande officielle émanant d'un bateau engagée dans The Race n'a à ce jour été transmise au WSSC. *« Peut-être attendent-ils la fin de la course pour le faire*, dit John Reed, secrétaire du WSSC, *mais pour l'heure, lesdits records restent des revendications non officielles d'équipages. »*

Pour homologuer un record de vitesse sur vingt-quatre heures, qui n'est évidemment pas prévisible, les données GPS du bateau ne suffisent pas. Le WSSC se base donc sur des données transmises par une station située à terre, utilisant par exemple le système Argos. Dans le meilleur des cas, l'affaire est conclue en deux ou trois jours.

Quant aux records du *« temps le plus rapide entre le cap Horn et la ligne de l'équateur »*, celui du *« temps le plus court de l'équateur à l'équateur »*, ou celui du *« temps le plus rapide entre le cap de Bonne-Espérance et le cap Horn »*, même s'ils confirment la puissance de *Club-Med*, le maxi-catamaran leader de la course, ils n'ont aucune chance d'être homologués. *« Nous ne prenons en compte qu'un nombre limité de records avec enregistrement des points de passage et les records de cap à cap sont trop aléatoires. On n'est pas sûrs d'y voir systématiquement passer des bateaux qui sont en course et nous n'avons d'ailleurs jamais reçu de demande à ce sujet »*, dit John Reed. S'il l'emporte, *Club-Med* établira un record certain, celui du parcours de The Race, jamais réalisé jusqu'à présent.

P. Jo.

Le ski nordique finlandais secoué par une affaire de dopage sans précédent

STOCKHOLM
correspondance

« Catastrophe. » Le quotidien finlandais *Helsingin Sanomat* n'en revient pas : à la veille de la clôture des Championnats du monde de ski nordique de Lathi, en Finlande, deux fondeurs du cru ont été contrôlés positifs au hydroxyethyl starch (HES), un produit prohibé destiné à faciliter l'oxygénation *via* une augmentation substantielle du volume du plasma.

Jeudi 22 février, Janne Immonen, trente-deux ans, était contrôlé positif à l'issue du relais 4 × 10 km qu'il venait d'emporter avec ses trois compatriotes. D'abord suspendu pour deux ans par sa fédération, l'athlète devrait se voir infliger un sort identique par la Fédération internationale de ski (FIS). Cette dernière a logiquement retiré sa médaille à l'équipe finlandaise, l'or revenant aux Norvégiens.

Janne Immonen s'est fendu d'une explication peu convaincante, au dire des experts. *« Lors de ma préparation, on m'a injecté du HES pour réguler ma sudation dans la perspective de deux départs difficile*s, a-t-il déclaré, se défendant d'avoir voulu agir sur son taux d'hémoglobine. *Je n'ai pas eu de problème avec mon taux d'hémoglobine. J'ai pris ce produit sans savoir qu'il était interdit. »*

Dimanche 25 février, on apprenait qu'un autre fondeur, Jari Isometsae, trente-deux ans lui aussi, avait été contrôlé positif au HES une première fois à l'issue de l'épreuve de fond 15 km classique de jeudi, puis une seconde fois à l'issue de la poursuite, samedi. Il a, lui aussi, écopé de deux ans de suspension et a été privé de sa médaille d'argent.

Devant l'ampleur du mal, la fédération a revu la composition de l'encadrement technique de sa sélection, soupçonné, à tout le moins, de n'avoir pas surveillé avec la vigilance nécessaire la préparation des athlètes. Les trois entraîneurs nationaux, Antti Leppaevuori, Kari-Pekka Kyroe et Jarmo Riski, ont été remerciés lundi 26 février.

SPONSORS EN COLÈRE

La veille, les médecins de l'équipe, Pirkka Maekelae et Juha-Pekka Turpeinen, indirectement mis en cause par la presse, avaient démissionné. Dans une de ses enquêtes, le *Helsingin Sanomat* a révélé que des policiers avaient retrouvé un sac en plastique contenant quelque trente ampoules de produits pharmaceutiques (dont le HES), des seringues et du matériel de transfusion.

Ce sac a été découvert dans une station-service des environs de l'aéroport d'Helsinki, une dizaine de jours après le retour de l'équipe nationale d'Otepëë, en Estonie, où les fondeurs finlandais participaient à une épreuve de Coupe du monde. Il aurait été oublié par mégarde par un des soigneurs de l'équipe, Juha-Pekka Turpeinen, soupçonné par la presse finlandaise d'être le personnage-clé de cette affaire.

Ce scandale, qui n'est pas sans rappeler les mésaventures du Tour de France cycliste 1998, a irrité au plus haut point les partenaires de l'équipe finlandaise de ski nordique, eux qui financent les activités de la fédération à hauteur de 20 millions de marks finlandais (3,4 millions d'euros) par an, une somme qui représente les deux tiers de son budget.

L'assureur Pohjola a d'ores et déjà résilié le contrat de 500 000 marks finlandais (85 000 €) qui le liait à la fédération, invoquant une clause de retrait en cas de dopage avéré. *« Nous dénonçons toute collaboration avec la Fédération de ski et nous nous réservons le droit d'exiger des réparations financières pour le préjudice subi »*, a averti le PDG de Pohjola, Jorma Varis.

Devant cette situation, le ministère finlandais de la culture et des sports a haussé le ton. *« Nous croyons que la fédération a fait un mauvais usage des moyens financiers dont nous la dotons »*, a tempêté le ministre, Suvi Lindén, en laissant entendre que les subventions de l'Etat à l'élite des fondeurs finlandais seraient revues à la baisse. *« Nous voulons connaître les noms de ceux qui se sont procuré les produits dopants, de ceux qui ont pratiqué les injections et de ceux qui ont consommé ces produits. Je ne crois pas un seul mot d'un athlète qui prétend qu'il aurait accepté l'injection d'un produit sans savoir qu'il était interdit »*, a-t-il, notamment, déclaré.

Cette affaire pourrait connaître de nouveaux développements dès le mardi 27 ou le mercredi 28 février avec la publication des résultats des analyses effectuées sur les vingt-huit échantillons d'urine recueillis auprès de l'équipe finlandaise par l'Agence mondiale antidopage (AMA) après la révélation du premier cas.

Boris Lévy

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : le Tour de France va apporter un appui financier à la Fédération française de cyclisme (FFC)** dans son travail de formation par le biais d'une convention qui a été signée lundi 26 février. Elle porte sur quatre ans et prévoit un budget de 4 millions de francs (plus de 600 000 euros). Dès 2001, le Tour a prévu de mener trois actions principales en participant à la création d'un centre de formation du cyclisme à Chambéry (Savoie), en finançant une bourse auprès de la direction technique nationale pour favoriser les filières d'accès de haut niveau et en participant à l'existence du pôle de haut niveau de Wasquehal (Nord).

■ **FOOTBALL : l'entraîneur de la Fiorentina (D 1 italienne),** le Turc Fatih Terim, a annoncé sa démission, lundi 26 février. Il avait été engagé à l'été 2000 pour remplacer Giovanni Trapattoni, appelé au poste de sélectionneur national italien. Il venait alors de Galatasaray, club avec lequel, quelques semaines auparavant, il avait gagné la Coupe de l'UEFA, contre les Anglais d'Arsenal, premier grand trophée jamais emporté par une équipe turque. Les mauvais résultats de son équipe, qui n'a obtenu que trois points au cours de ses six dernières rencontres, ont provoqué sa démission.

■ **La rencontre opposant Troyes (D 1) et Nantes (D 1)** en quarts de finale de la Coupe de la Ligue se jouera mardi 13 mars à 18 heures, au Stade de l'Aube, à Troyes.

■ **ATHLÉTISME : fort d'un jugement en sa faveur de la haute cour régionale de Frankfort, Dieter Baumann a disputé – et gagné –,** dimanche 25 février, le 3 000 m des championnats d'Allemagne indoor de Dortmund malgré la suspension que lui a infligée la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) du 16 septembre 2000 au 21 janvier 2002 pour un contrôle antidopage positif à la nandrolone. Dès le lendemain, l'IAAF a, conformément à son règlement, suspendu tous les athlètes qui avaient participé à la course. Baumann envisage désormais de se présenter aux championnats du monde en salle, qui auront lieu à Lisbonne du 9 au 11 mars.

La Savoie de Marc Veyrat

Sur les pas du chef au grand chapeau, deux fois triplement étoilé par le Guide Rouge 2001. Là où, sur les pentes alpestres, il trouve les herbes sauvages qui lui ont valu son succès

DESSINS DESCLOZEAUX

ABORDER le massif alpin depuis les rivages du Léman, c'est prendre la mesure d'un paysage puissant. Au pied de la masse du Chablais, on distingue la scintillation désuète des casinos, puis des palaces haut perchés, l'Hôtel Royal et l'Ermitage, qui dominent Evian. La cuisine du Chablais a réussi à imposer sa marque sur ces tables, à côté d'une cuisine diététique. En quelques années, la vie rurale est devenue la référence, sinon le modèle de la vie estivale et de la villégiature du bord du lac ; cultures et vignes sont aujourd'hui solidaires des dernières pêcheries d'ombles ou de féras du Léman.

C'est le souvenir ravivé du temps où la Haute-Savoie et la Savoie, ce paradis des âmes selon *La Nouvelle Héloïse*, étaient une patrie du bien-manger, un endroit où rêver en été au bord des lacs, chers aux poètes, avant que les hauteurs ne deviennent un refuge calme et blanc pour les skieurs évadés de la ville. Un séjour à Evian, c'est une introduction à une province qui fut un royaume, avant qu'elle n'envoie à Paris, pour se faire connaître, le petit Savoyard et sa marmotte qui siffle.

La légende dorée de Marc Veyrat commence dans une modeste auberge de Manigod (*Le Monde* daté 25-26 février). C'est à l'âge de treize ans qu'il prend conscience de son destin, pendant un repas villageois, auquel assistent son grand-père et son oncle, curé, d'opinions farouchement opposées, mais qui se déroule dans l'harmonie et la paix ; un repas plantureux et arrosé. C'est décidé – lubie ou prédestination ? – le jeune Marc sera cuisinier.

Ce sentiment est conforté, quelques années plus tard, lorsque installé à Annecy, Marc Veyrat a l'intuition de préparer une salade d'herbes sauvages. Plus familier de l'école buissonnière qu'assidu à l'école hôtelière, le jeune cuisinier se lance dans la cuisine aux herbes. C'est là son coup de génie, qu'encourage Christian Millau. Et aussi, sa rencontre avec la grâce. Bientôt l'achillée est associée au rouget poêlé au jus d'anchois ; la berce vient décorer les coquilles saint-jacques ; le carvi ou cumin des montagnes rehausse le goût de la canette sauvageonne.

Cette conscience d'une prédestination et la certitude intime d'atteindre la maîtrise et de fixer par soi-même le protocole de la grande transformation font de Veyrat un disciple, bien involontaire, de Jansénius. Lui, dont le seul narcissisme réside dans la modestie des origines paysannes, possède un je-ne-sais-quoi d'insatisfaction, de tension créatrice, d'habileté, de charme, de fierté et de modestie, et aussi un acharnement évident à l'ouvrage. Un tempérament, une ascèse, que l'on rencontre chez peu de cuisiniers, comme Robuchon ou Girardet.

LE JEU DE LA VIE

Pour Marc Veyrat, la cuisine, c'est le jeu de la vie, la créativité modulée au jeu de la mémoire. Cuisine, coutumes, respect du sol, tout est lié. C'est la nouvelle cuisine des terroirs. Elle n'est pas moins prenante, car, qu'on le veuille ou non, les règles de la cuisine française sont normatives, au risque de la rendre méconnaissable si elles sont négligées. Conscient de la rupture, Veyrat reste cependant un artisan de la continuité. C'est dans l'exil des matières trop grasses et des sauces trop nappées, sans huile, sans farine et sans beurre, que s'épanouissent les parfums d'une crème de potimarron à l'écume de lard fumé, d'une langoustine épicée à la vapeur de cresson, d'une bolée de légumes oubliés au goût de terre truffé.

L'originalité des saveurs issues de la cueillette exige une parfaite connaissance des plantes, la maîtrise des cuissons et celle des jus, nages légères, décoctions ou infusions. C'est là le grand art de cet inventeur d'une gastronomie montagnarde, si l'on veut bien admettre que l'utilisation des techniques les plus modernes est compatible avec la glorification du terroir. Cuisson sous vide, chaîne du froid, micro-onde, émulsion, arômes naturels, et aujourd'hui mousses légères selon les techniques de Ferran Adria du restaurant El Bulli (à Rosas en Catalogne), tout l'arsenal des nouvelles technologies culinaires est convié pour faciliter la lisibilité, même si le processus pour y parvenir est singulièrement compliqué.

Jamais il ne s'agit de jongler avec les saveurs ou de les superposer, mais de les isoler. Cuisine de juxtaposition ? Ce serait en sous-estimer l'ambition. Comme le peintre avec les « valeurs », Veyrat s'attache au goût des ingrédients, des produits et des mixtures, non dans l'absolu, mais dans leurs relations mutuelles afin de les organiser. Une cuisine qui privilégie d'abord la composition, avant l'émotion.

A Megève, ce travail d'illusion écologique – parce qu'il n'a rien de végétarien – a pour cadre un grand chalet conçu et réalisé par Marc Veyrat lui même (il a créé son entreprise de menuiserie) à la manière d'un écomusée : mise en scène grandiose d'une ossature de bois posée sur un soubassement de pierres, troncs grossièrement équarris assemblés à mi-bois, charpente réduite à la simple expression de poutres reposant sur un puissant point d'appui.

La distribution est un puzzle fait des pièces de l'alpage, ici reconstitué. Ne manquent ni la chambre du curé, ni la cheminée, ni l'étable – habitée – à rez-de-chaussée, que l'on aperçoit par de grandes baies ménagées dans le plancher. Animaux, faucille, râteau à foin, jougs, faux, petit banc à traire, cuivre des chaudrons, et le « chariot de mon père », un décor charmant qui restitue comme la cuisine, une atmosphère, celle d'un royaume, celle du passage.

Remplacer les herbes potagères par le fenouil sauvage, l'ache des montagnes ou la reine-des-prés, n'est autre que le principe de toute poésie – un mot pour un autre – c'est une métonymie. *« Cette faucille d'or dans le champ des étoiles »*, c'est la cuisine de « Booz endormi ». Le principe de l'infusion est une élégante substitution d'éléments, dans la chaîne obligée des saveurs de la cuisine française, dont Marc Veyrat, malgré lui peut-être, est l'héritier. Un sourire provocant à l'ombre du nécessaire chapeau, sans lequel l'addition, elle aussi, ne serait pas ce qu'elle est. Nous entendrons sans doute cette fine musique à Paris, bientôt. Elle mettra du baume sur nos consciences marries par le désordre alimentaire. La santé par les plantes, encore fallait-il y penser !

Jean-Claude Ribaut

★ La Ferme de mon père, menus : 900 F (137,20 €), dégustation : 1 400 F (213,43 €). 367, route du Crêt, 74120 Megève ; tél. : 04-50-21-01-01. Fermé du 20 mars au 30 novembre.

BOUTEILLE

Château Faugères

AOC saint-émilion grand cru

■ Sur l'épaulement d'un puissant paysage de vignes à flanc de coteaux, Château Faugères se distingue par une amélioration sûre et constante de sa production. Depuis un peu plus de dix ans, grâce à des investissements importants, et, aujourd'hui, à la détermination de Corinne Guisez, et aux bons soins de Michel Rolland et Alain Dourthe, Château Faugères est avec ses 55 hectares, dont une moitié en saint-émilion, l'autre en côtes-de-castillon, en nette progression. Si les millésimes récents 1995 et 1996 avaient mis en évidence la concentration et la finesse des merlots (70 %), le dernier disponible et récemment mis sur le marché (déjà intéressant en primeur) conforte l'espoir d'une évolution prochaine du classement de cette propriété, classement auquel, à Saint-Emilion, on procède tous les dix ans.

1998, c'est l'année du merlot, cépage souverain de l'appellation : une robe de couleur profonde et d'un bel éclat ; au nez s'expriment encore des notes de fruits rouges, de pruneaux et de réglisse dans une perception légèrement boisée, en passe de s'estomper. La bouche est bien dessinée, onctueuse, avec de la rondeur, et offre une très belle matière : des tannins mûrs, soyeux, aromatiques. Assurément une bouteille de garde, apte au vieillissement, qui convient déjà particulièrement à l'accompagnement des viandes rôties. La propriété produit également Cap de Faugères (côtes-de-castillon) et Les Roses de Faugères (rosé). Château Faugères saint-émilion grand cru 1998 : 160 F (24,39 €).

★ Corinne Guisez, Château Faugères, Saint-Etienne-de-Lisse, 33330 Saint-Emilion. Tél. : 05-57-40-34-99.

TOQUES EN POINTE

Savoie et Haute-Savoie

HÔTEL ALBA

■ Au cœur des Trois-Vallées, le plus grand domaine skiable du monde, Méribel a su préserver son identité, avec ses chalets en pierre et bois du pays, et respecter l'échelle d'un paysage grandiose. L'Hôtel Alba, intime et douillet, qui compte une vingtaine de chambres, fait porter ses efforts sur la table. Laurence et Gilles Chardonnet ont fait le choix de la régularité et de la qualité. La composition des menus tient compte de la durée des séjours ; aucune routine, pas de redite pour les fameux « pensionnaires ». Le chef porte aussi son attention sur les produits et les traditions locales, le filet de féra, la mitonnée de joue de cochon. Le filet de bœuf est accompagné du farçon et même le cabillaud demi-sel se voit agrémenté d'un accommodement dit des ducs de Savoie. Ce regain d'intérêt pour la cuisine locale, dans le sillage des grandes tables régionales, mérite d'être encouragé. Cave abondante dont les vins régionaux ne sont pas absents. Accueil et service excellents. Chambres : 900 F, 137,20 €. Menu, le soir : 190 F, 28,97 €. Menu carte : 290 F, 44,21 €. Menu Alba : 310 F, 47,26 €.

★ Route du Belvédère, 73550 Méribel-les-Allues ; tél. : 04-79-08-55-55.

CAFÉ ROYAL

■ Inauguré en 1909, l'Hôtel Royal devait être le plus bel hôtel d'Europe mais un incendie a ravagé sa toiture. Son restaurant, le Café Royal, largement ouvert sur le lac, doit d'abord satisfaire les pensionnaires et les curistes. La cuisine de Michel Lentz s'est toujours pliée à la légèreté, à la variété, sans ignorer la fantaisie. Mais, fait nouveau, elle est attentive, depuis peu, aux saveurs du Chablais. Le retour des pêcheurs de Meillerie, c'est la pêche du jour : perche, féra, omble chevalier. Il est poêlé meunière et servi avec un risotto d'épeautre du pays de Sault. La lotte de lac parfumée à la berce est apprêtée en boudin avec une émulsion de jus d'écrevisses pinces rouges. Le Chablais affirme encore sa présence avec la potée savoyarde au carvi des prés où pormonier, diot, lard de ferme et longeole ont longuement mijoté. C'est encore le caïon (cochon) fermier en cocotte de fonte, joues et tête de porc confites aux baies de genévrier. Ce n'est que l'un des registres d'une carte qui sait aussi se montrer classique. Le Guide rouge 2001, d'ailleurs, vient d'accorder une étoile à cet établissement. Menus : 446 F, 68 €. Dégustation : 525 F, 80 €. A la carte, compter 450 F, 68,60 €.

★ Rive sud du lac de Genève, BP 8, 74500 Evian-les-Bains ; tél. : 04-50-26-85-00.

JACQUES MÉGEAN

■ Il ne porte pas de chapeau ; son restaurant est plaisant mais modeste ; son talent – considérable – s'est encore affirmé, depuis l'époque où il régalait les gourmands de Carpentras, avec la bénédiction étoilée du Michelin. Prenons l'exemple du ragoût de légumes d'hiver au lard en infusion de truffes fraîches pilées. Chaque légume est cuit séparément : les salsifis sautés à l'huile de truffe ; le topinambour dans un blanc de volailles ; les carottes pochées dans un jus d'orange, pointe de purée d'ail et thym frais ; haricots plats, brocolis et pois gourmands, à l'anglaise ; les dés d'oignons à l'étouffée avec un filet d'huile de noisette. La forme ici, ne détermine en rien le contenu et si la cuisine est un art, elle est aussi proche d'un métier. La complication n'est que d'exécution. Avec des légumes parfaits et des cuissons maîtrisées, un tel plat pourrait être honoré d'une grande signature. Comme pourrait l'être aussi le délicieux millefeuille de foie gras, truffe, céleri et betterave. Mégean cultive la modestie. C'est son style, original, personnel, celui de l'artisan. Plat au déjeuner : 130 F, 19,82 €. Menu : 250 F, 38,11 €. Menu aux truffes fraîches de Provence : 750 F, 114,34 €. A la carte, compter 300 F, 45,73 €.

★ 489, route Nationale, 74120 Megève ; tél. : 04-50-21-26-82. Fermé dimanche soir et lundi.

J.-C. Rt

Le kiwi

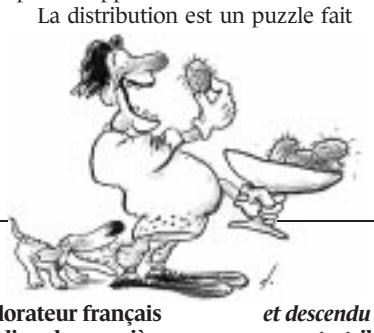

Un fruit chinois baptisé d'un nom maori pour cause d'anticommunisme, voilà l'étrange histoire du kiwi. Dans les années 1950, les agriculteurs néo-zélandais étaient en effet les producteurs quasi hégémoniques de ce fruit originaire d'Asie, et que l'on surnommait alors la « groseille de Chine ». Ce sont les pépiniéristes de ce pays, et notamment l'un d'entre eux, Hayward Wright, qui développa et améliora les différentes variétés de ce fruit. Hélas, en pleine guerre froide, comment pouvoir vendre aux Américains, principal marché à l'exportation, cet étrange fruit, semblable à un œuf velu, et qui en plus se revendique « de Chine » ?

En 1953 les Néo-Zélandais décident donc de le rebaptiser « kiwi », du nom que les tribus maories donnaient à un volatile local, la livrée de l'oiseau étant d'un coloris fort semblable à celle du fruit. Mais soyons un peu cocardiers, car le kiwi doit beaucoup aux Français. C'est en effet l'un de nos jésuites, le père Le Chèron, qui fut au XVIIIe siècle le premier Occidental à mentionner ce fruit originaire de la vallée du Yang-tseu Kiang. C'est un autre de nos compatriotes, l'explorateur français Robert Fortune, qui en livra la première description botanique détaillée, en 1845. Enfin, alors que ce fruit ne fut introduit en Nouvelle-Zélande qu'en 1906, un spécimen existait dès 1903 au Jardin des plantes de Paris. Celui-ci ne fructifia d'ailleurs qu'en 1937. Ce qui n'empêche pas ce presque centenaire de continuer à fournir chaque année 200 kilos de fruits .

La France est devenue aujourd'hui le quatrième pays dans le monde producteur de kiwis. Les premières plantations datent de 1976 et l'on compte désormais 1 800 « kiwiculteurs » au pays de la poule au pot. Michel Lafitte est l'un d'entre eux. Depuis vingt-cinq ans dans son exploitation de Peyrehorade, dans les Landes, il a planté des kiwis sur une partie de ses terrains traditionnellement dévolus au maïs. Dans ses champs, des piquets en bois, des fils métalliques tendus entre eux et sur lesquels poussent ces grandes lianes sarmenteuses qui portent les fruits. Michel comme tous ses confrères français, récolte ses kiwis entre la mi-octobre et la mi-novembre. *« Ils sont ensuite mis en chambre froide et descendu progressivement à 0 degré,* raconte-t-il. *Température où le fruit transforme son amidon en sucre. »*

Déstocké au fur et à mesure de l'hiver et jusqu'au printemps, le kiwi français est particulièrement abondant, et donc peu cher, aux mois de février et de mars. Au petit-déjeuner il est devenu l'un des trois fruits préférés de nos compatriotes. En France, il n'existe guère qu'une seule variété de ce fruit. La Nouvelle-Zélande cherche à se diversifier en la matière.

Depuis 1997, elle commercialise sous la marque Zesprit Gold, un kiwi à chair jaune, fruit d'une hybridation entre des kiwis sauvages des forêts du centre de la Chine et des variétés issues du Jardin botanique de Pékin. Ce kiwi rare est moins acidulé que son cousin vert. Pour goûter ses arômes de miel et de melon, il faut attendre l'été.

Guillaume Crouzet

★ Kiwi français, 12 F, 1,82 €, environ le kilo, en cette saison.

PARIS 5e
SUSAN'S PLACE
Tex Mex
(1er prix Européen du meilleur Chili Con Carne)
Spécialité d'or pour le Texas Nachos
Plats végétariens mexicains
51, rue des Ecoles (côté St-Michel)
☎ 01.43.54.23.22 - Sce jsq 23h15

PARIS 9e
LES AGAPES
SPÉC. du TERROIR et CATALANES
FORMULE 105 F - MENU 130 F
GRATIN de PÉTONCLES - Menu "TAPAS" le soir 98 F
CLIMATISÉ - 01.40.16.16.07
43, rue Le Peletier - F/Sam. Dim. Lundi soir

PARIS 14e
AU MOULIN VERT
une addition sans surprise 189 F déjeuner ou dîner. Kir maison, vin et café compris.
La cuisine directement inspirée du marché et de la saison se décline dans un menu varié : 12 entrées, grand choix de viandes et poissons, fromage ou dessert. Le chef élabore plats et sauces dans un savant équilibre de tradition et de qualité. Tout est frais et mitonné sur place avec un très bon rapport qualité/prix et servi dans un cadre verdoyant, spacieux et inattendu.
M° Alésia - 5mn de Montparnasse. Tous les jours. Salon de 20 à 80 personnes - 34 bis, rue des Plantes, Paris 14e. Tél. 01.45.39.31.31 - www.aumoulinvert.com

PARIS 1er
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 185 F
Le Soir : Menu 185 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuitres.com
Matin le menu "St. Jacques" 208 frs 31,71 €
Toujours les Huîtres élevées à l'Ile d'Oléron

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements :
☎ 01.42.17.39.63
Fax :01.42.17.39.25

Averses et giboulées de neige

MERCREDI. La dépression qui vient se centrer sur le centre de la France maintient un temps assez froid et perturbé avec des précipitations neigeuses.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Réveil parfois blanc, notamment de la Bretagne à la Normandie, où l'épaisseur de neige pourra atteindre 10 cm. Vent de nord sensible en bord de Manche. Températures de 5 à 7 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. De nouvelles neiges au lever du jour de la Haute-Normandie à la frontière belge (localement quelques centimètres). Ailleurs, temps plus sec, mais des giboulées neigeuses sont probables dans le Berry en matinée. Il fera de 5 à 8 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Temps en général sec mais nuageux en Alsace, Lorraine et Franche-Comté. Quelques averses de pluie et neige mêlées peuvent toucher la Bourgogne et la Champagne. Après les gelées matinales, il fera de 6 à 8 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le Poitou et l'est des Charentes risquent de se réveiller sous une fine pellicule blanche. Dans les plaines du Sud-Ouest, il pleuvra. De fortes chutes de neige sont attendues sur les reliefs. Le vent soufflera fort en montagne et sur le littoral aquitain, avec des rafales à 90 km/h. Il fera de 6 à 9 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Chutes de neige sur le Massif central. Quelques flocons peuvent également toucher la vallée du Rhône. Temps plus sec sur les Alpes. Il fera de 5 à 8 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. En fin de nuit, il risque de neiger dans l'intérieur, parfois jusqu'en plaine du Languedoc à la Provence. Quelques orages peuvent toucher la Côte d'Azur et la Corse. Puis les averses prendront le relais avec encore de la neige en montagne. Températures de 9 à 12 degrés.

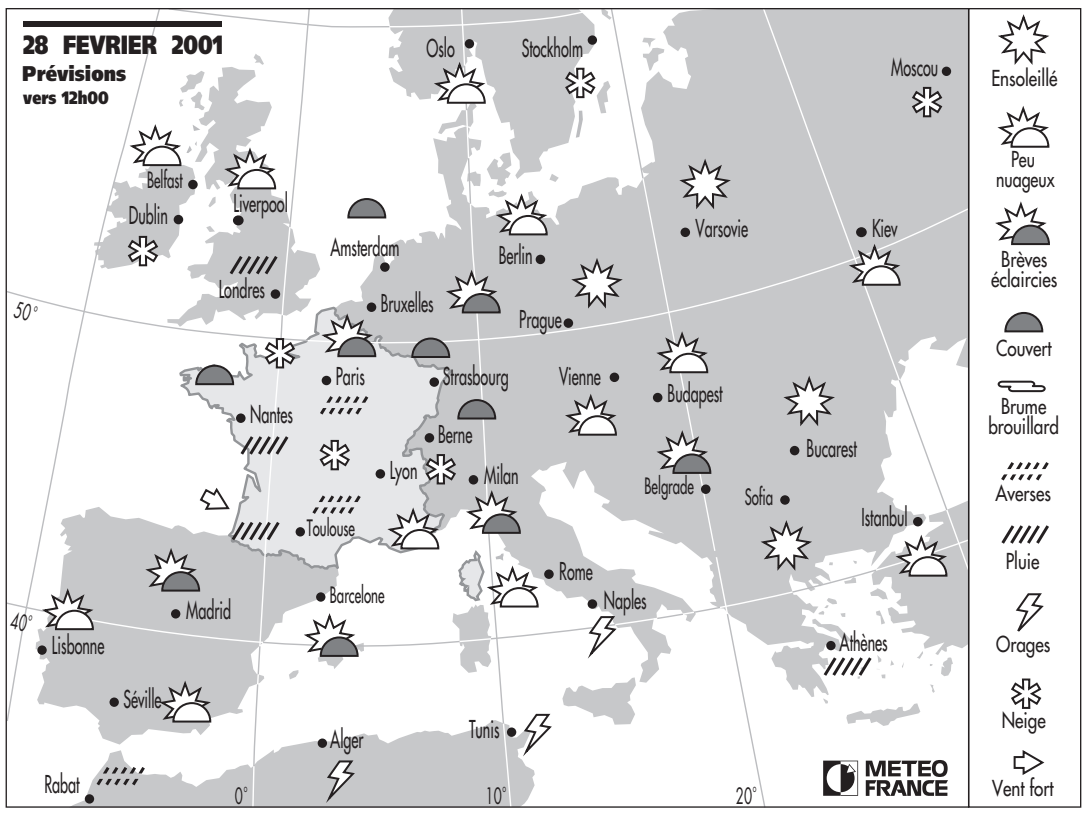

CARNET DU VOYAGEUR

■ **INTERNET.** Depuis le 1er février, les clients du site sncf.com peuvent accéder à une rubrique « invitation au voyage » enrichie grâce au partenariat conclu avec Cityvox, le premier réseau multilingue de cityguides interactifs en Europe. Véritable guide de l'internaute voyageur, cette rubrique combine les informations d'un guide pratique, d'un guide touristique et d'un magazine axé sur les sorties. Au menu une quinzaine de villes françaises (Marseille, Lille, etc.) et cinq européennes dont Londres et Venise, auxquelles doivent s'ajouter quatre nouvelles destinations par mois.

■ **AVION.** A partir du dimanche 25 mars, la compagnie à bas prix Ryanair doit offrir un second vol quotidien et direct entre Nîmes et Londres (Stansted). Départs de l'aéroport du Gard à 10 h 10 et 18 h 55. Envols de Londres à 6 h 45 et 15 h 30.

PRÉVISIONS POUR LE 28 FEVRIER 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	4/9	N
BIARRITZ	5/7	P
BORDEAUX	4/8	P
BOURGES	-1/6	P
BREST	2/6	P
CAEN	2/5	P
CHERBOURG	2/6	P
CLERMONT-F.	-3/6	*
DIJON	-3/6	C
GRENOBLE	-1/7	*
LILLE	-2/5	*
LIMOGES	2/3	P
LYON	-3/7	*
MARSEILLE	3/8	P
NANCY	-4/7	C
NANTES	3/7	*
NICE	3/9	N
PARIS	0/6	*
PAU	2/6	P
PERPIGNAN	5/10	N
RENNES	3/7	*
ST-ETIENNE	1/6	P
STRASBOURG	-3/8	C
TOULOUSE	4/8	P
TOURS	2/5	C
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/28	P
FORT-DE-FR.	23/27	C
NOUMEA	25/29	P
PAPEETE	25/30	C
POINTE-A-PIT.	20/29	S
ST-DENIS-RÉ.	25/31	S
EUROPE		
AMSTERDAM	-1/6	C
ATHENES	9/16	S
BARCELONE	5/12	S
BELFAST	-4/3	S
BELGRADE	-3/8	S
BERLIN	-6/5	S
BERNE	-6/7	C
BRUXELLES	0/5	C
BUCAREST	-9/5	S
BUDAPEST	-3/5	S
COPENHAGUE	-4/0	C
DUBLIN	-4/4	S
FRANCFORT	-1/9	S
GENEVE	-3/4	C
HELSINKI	-16/-8	S
ISTANBUL	6/11	S
KIEV	-10/-2	S
LISBONNE	7/12	S
LIVERPOOL	1/4	C
LONDRES	2/4	P
LUXEMBOURG	-2/6	C
MADRID	3/8	S
MILAN	2/5	P
MOSCOU	-12/-8	C
MUNICH	-9/9	C
NAPLES	9/12	P
OSLO	-18/-8	S
PALMA DE M.	8/10	S
PRAGUE	-8/3	S
ROME	7/10	P
SEVILLE	6/15	S
SOFIA	-6/6	S
ST-PETERSB.	-13/-7	S
STOCKHOLM	-11/-5	*
TENERIFE	11/17	S
VARSOVIE	-9/2	S
VENISE	2/10	P
VIENNE	-4/4	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	18/27	S
BUENOS AIR.	24/31	P
CARACAS	20/26	S
CHICAGO	-9/-6	S
LIMA	22/27	P
LOS ANGELES	10/14	C
MEXICO	7/24	S
MONTREAL	-19/-13	S
NEW YORK	-6/0	S
SAN FRANCIS.	8/14	S
SANTIAGO/CHI	11/28	S
TORONTO	-10/-6	S
WASHINGTON	-3/5	S
AFRIQUE		
ALGER	6/12	P
DAKAR	21/26	S
KINSHASA	23/30	P
LE CAIRE	21/32	S
NAIROBI	16/28	S
PRETORIA	14/23	S
RABAT	9/15	C
TUNIS	7/15	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	23/36	S
BEYROUTH	16/23	S
BOMBAY	18/30	S
DJAKARTA	26/29	C
DUBAI	14/26	S
HANOI	21/23	C
HONGKONG	20/26	S
JERUSALEM	16/28	S
NEW DEHLI	10/26	S
PEKIN	-3/12	S
SEOUL	2/8	S
SINGAPOUR	24/31	C
SYDNEY	24/28	S
TOKYO	7/17	C

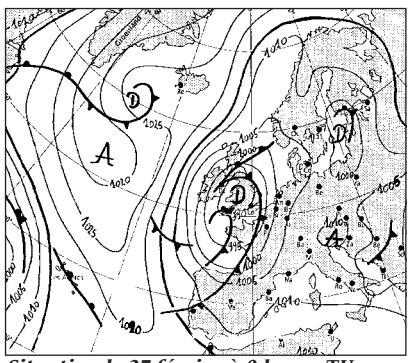

Situation le 27 février à 0 heure TU

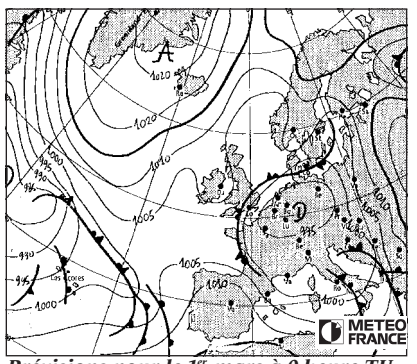

Prévisions pour le 1er mars à 0 heure TU

PRATIQUE

La pension de réversion est soumise à de multiples conditions

IL FAUT vraiment disposer de peu de revenus pour percevoir la pension de réversion de son conjoint décédé, si celui-ci travaillait dans le privé. En effet, la réversion du régime général des salariés ne peut excéder 54 % de la retraite de l'époux décédé, laquelle est elle-même déjà limitée à 50 % du plafond de la Sécurité sociale (7 475 F actuellement). La pension de réversion s'élèvera donc au maximum à 4 036,50 F. En réalité, elle sera toujours inférieure à ce montant, car, malgré les coefficients de revalorisation, la retraite n'atteint jamais les 7 475 F. De plus, la pension est soumise à deux limitations : les ressources personnelles du demandeur et le plafond de cumul, si celui-ci perçoit lui-même une retraite.

Le conjoint survivant ne doit pas disposer de ressources personnelles supérieures à 7 283 F par mois (soit un douzième de 2 080 fois le SMIC horaire). Ces ressources comprennent non seulement les salaires bruts, les indemnités de chômage, les retraites complémentaires, mais encore 3 % de la valeur des biens mobiliers et immobiliers lui appartenant en propre, à l'exception des biens communs s'il était marié sous le régime de la communauté (article R. 815-28 du code de la Sécurité sociale). Toutefois, la retraite personnelle de base, l'habitation principale, les biens provenant de la succession du conjoint, la pension d'invalidité, les allocations d'aide sociale et le capital ou la rente procurés par une assurance-décès ne sont pas pris en compte.

L'évaluation de ces ressources se fait selon l'hypothèse la plus favorable, soit au moment du décès, soit lors de la demande. *« Par exemple, une femme de 45 ans ayant commencé à travailler après le décès de son mari et gagnant 14 000 F par mois pourra demander la pension de réversion lorsqu'elle aura atteint l'âge de 55 ans, car ses ressources ne dépassaient pas le plafond lors du décès de son époux »*, explique Philippe Jamali, juriste de la Fédération des associations de conjoints survivants.

Lorsque le demandeur est lui-même retraité, c'est le plafond de cumul des pensions qui est appliqué, selon deux formules. Cette limite est *« calculée »* à 52 % du total de sa pension personnelle et de la retraite de base du conjoint décédé ; ou elle peut être *« forfaitaire »* et ne doit alors pas excéder 73 % du maximum de la retraite de base de la Sécurité sociale, soit 5 456 F par mois. On retiendra le calcul le plus favorable.

DURÉE DU MARIAGE

Mais si ce plafond est dépassé, la pension de réversion sera amputée du surplus. Ainsi, une veuve percevant une retraite personnelle de 3 000 F et une pension de réversion de 2 673 F, soit un total de 5 673 F, verra la réversion réduite de 217 F, dans la mesure où la limite forfaitaire a été retenue. Si le conjoint décédé de cette personne avait cotisé à plusieurs régimes de base (salariés et travailleurs indépendants par exemple), on se trouverait dans une situation de *« pluriréversion »* et le montant de ses avantages personnels ainsi que celui de la limite forfaitaire seraient divisés par le nombre de régimes, deux en l'occurrence. Ainsi, une veuve dont le total de la pension personnelle (2 500 F) et de la réversion (2 300 F) s'élèverait à 4 800 F, si elle avait droit à une seconde réversion même très faible (100 F) dans un autre régime, verrait le montant de sa pension de réversion passer de 2 300 F à 1 015 F, soit une perte de 1 285 F par mois.

Légalement, la limite forfaitaire ne doit pas être divisée par le nombre de réversions. Cette pratique a été condamnée à deux reprises par la Cour de cassation (arrêts du 23 octobre 1997 et du 8 avril 1999), mais les caisses persistent à ne pas en tenir compte, pour des *« raisons techniques »*. Si bien qu'il ne reste plus qu'à saisir la commission de recours amiable, puis le tribunal des affaires de Sécurité sociale, car le refus est quasi systématique. En revanche, la division des droits personnels par le nombre de régimes de réversion est réglementaire, mais pénalise nombre de *« plurireversés »*. Un décret est actuellement en préparation pour remédier à cette situation.

L'attribution d'une pension de réversion est aussi conditionnée par la durée du mariage (deux ans minimum), excepté si un enfant est issu de cette union. Les ex-conjoints divorcés non remariés peuvent également prétendre à la réversion, et partagent alors celle-ci avec le dernier en date. La part de chacun est fonction de la durée des mariages respectifs. Au décès d'un des bénéficiaires, sa pension va accroître celle des autres : elle sera répartie au prorata de la durée des différents mariages.

Heureusement, les conditions nécessaires pour percevoir les allocations de réversion payées par les régimes de retraite complémentaire sont moins draconiennes. L'Arrco (salariés) et l'Agirc (cadres) attribuent une pension sans conditions de ressources, ni de durée de l'union, mais la suppriment en cas de remariage. L'Arrco verse, à partir de 55 ans, une allocation s'élevant à 60 % des droits de l'assuré décédé ; et l'Agirc, à partir de 60 ans, un montant représentant de 52 % à 60 % des points du conjoint disparu. Les régimes spéciaux (fonctionnaires, par exemple) ont leurs propres règles. Certains avantagent les femmes qui perçoivent 50 % de la retraite de l'assuré, sans conditions de ressources, mais limitent les droits des veufs à 37,50 %, sauf en cas d'invalidité.

Michaëla Bobasch

A savoir

● **Délais.** Pour toucher la pension à compter du mois suivant le décès, il faut déposer sa demande au plus tard un an après celui-ci. Au-delà, la pension sera liquidée à compter du mois suivant la réception de la demande.

● **Disparition.** On peut réclamer la pension de réversion en cas de disparition du conjoint. Le délai est alors porté à deux ans après celle-ci.

● **Adresses.** La Fédération des associations de conjoints survivants (Favec), reconnue d'utilité publique, possède des antennes dans 93 départements. Elle conseille ses adhérents sur les démarches administratives lors d'un veuvage et leur offre un soutien psychologique. Interlocutrice des pouvoirs publics sur différents dossiers (loi sur les successions, allocation veuvage, pension de réversion), elle organise aussi des journées de réflexion sur « Le deuil de l'enfant qui vient de perdre un de ses parents ». Adhésion : 120 F, 18,29 €, par an. Favec, 28, place Saint-Georges, 75009 Paris ; www.favec.asso.fr.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 050

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

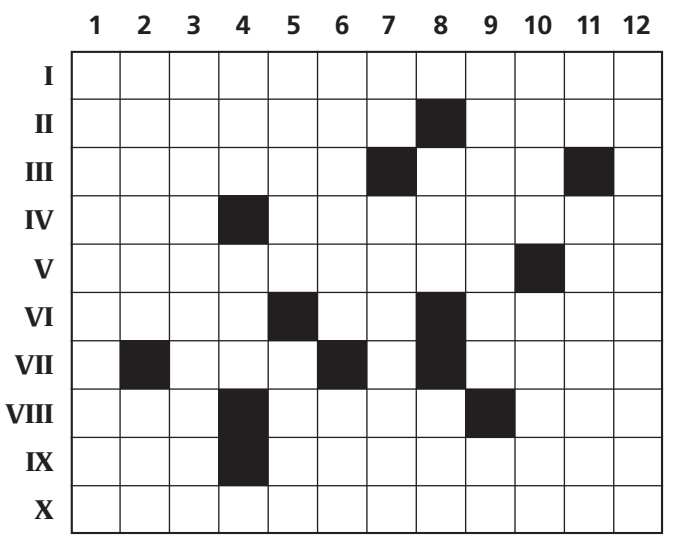

HORIZONTALEMENT

I. Fait entrer avant de faire sortir. - II. Les premières à supporter nos caprices. S'ouvre sur le large. - III. Nettoyé en profondeur. Se bat pour la paix. - IV. Canton suisse. Compréhension entre chrétiens de tous bords. - V. Pour lui, il n'est pas question de se planter en plantant. Le temps de faire un grand tour. - VI. Vit en marge. Démonstratif à retourner. Station d'épuration. - VII. Trois sur six. Gros fumeur qui n'est pas prêt à s'arrêter. - VIII. Dans les comptes de nos cousins germains. Pour faire de bonnes glaces à l'ancienne. Trouvées dans le Graal. - IX. Ruminant disparu. Fait beaucoup de vent autour d'elle. - X. Remises en forme à toutes pompes.

VERTICALEMENT

1. Assure l'avenir à la basse-cour. - 2. Rouge, bleu ou blanc... c'est le dernier que les oiseaux préfèrent. Fait monter le rouge. - 3. S'appuient fortement sur leurs principes. - 4. Dans les comptes chez Tony. Mesure à prendre sur le champ. - 5. C'est la dèche quand il vient à manquer. Au cœur du foyer. - 6. Carnage organisé. Ame bouleversée. - 7. Préposition. L'art d'apprendre les coups de pointe et les coups fourrés. - 8. Vient d'avoir. Sans aucun intérêt. - 9. Grande corbeille. Arrose le Nord. - 10. Arme offensive. Retenue d'eau. - 11. Dans la gamme. Le faire parler n'est pas trop difficile. - 12. Un peu plus de trois fois en dix ans.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 049

Horizontalement

I. Boute-en-train. - II. Abrupt. Hello. - III. Gluau. René. - IV. Ais. CSA. Om. - V. RG. Rétif. Hua. - VI. Ratures. Poil. - VII. Etai. Rôles. - VIII. Ui. Nonnettes. - IX. Sole. Uns. Ile. - X. Entremetteur.

Verticalement

1. Bagarreuse. - 2. Obligation. - 3. Urus. Ta. Lt. - 4. Tua. Ruiner. - 5. Epucer. - 6. Et. Sternum. - 7. Raisonné. - 8. Thé. Lest. - 9. Rend. Pet. - 10. Ale. Hostie. - 11. Il. Oui. Elu. - 12. Normaliser.

SCRABBLE ®

PROBLÈME N° 215

De sept à neuf

Partie jouée en club.

Tirage : A A B F O S X.

a) En deux endroits différents, placez deux mots différents rapportant respectivement 55 et 58 points. Ecrivez sur la grille la meilleure solution, donnée ci-dessous.

Tirage suivant : B E E I N O U.

b) Dans la colonne 11, trouvez un quadruple rapportant 52 points.

c) En deux endroits différents, placez deux huit-lettres différents. Ecrivez sur la grille la meilleure solution, donnée ci-dessous.

Solution de a) : FAXAS, I 11, 58.

Tirage suivant : A E I L Q S U.

d) En six endroits différents, trouvez et placez un sept-lettres, quatre huit-lettres et un neuf-lettres.

Solution de c) : UNILOBEE, *botanique*, E 5, 90.

Préparation de la grille de la semaine prochaine.

e) A B G I M S U : trouvez un sept-lettres. A I I L N O P : en utilisant les quatre lettres C N R U, trouvez quatre huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 7 mars.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 21 février.

a) DECROIT, 5 E, 40, ou l'anagramme DICROTE, *pouls marqué par deux impulsions pour chaque battement.*

b) CONCRETE, H 1, 36, ou, mieux, CONCRETEE, 39.

c) DOCTRINE, 5 D, 94 – OCCIDENT, 4 G, 76 – CODETINT, *eut en commun*, M 1, 74 – CODAIENT, L 5, 72, ou l'anagramme ENCODAIT – CONDUITE, J 4, 65, ou les anagrammes ECONDUIT et NOCTUIDE, *papillon de nuit* – DECONFIT, O 3, 65 – DICETONE, 6 E, 65.

d) ARDILLON, *pointe de métal de la boucle d'une courroie* – OEILLARD, *trou central,* ou l'anagramme RODAILLE, *rôde.*

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA **Beaucoup l'attendaient, il est revenu, peut-être pas tout à fait comme on pouvait l'imaginer : le docteur Lecter, surgi de l'imagination de l'écrivain Thomas Harris, revient à l'écran, toujours sous les traits d'Anthony Hopkins, mais dans des habits très différents. Quand Jonathan Demme avait, avec *Le Silence des agneaux,* livré un film qui misait sur la terreur, Ridley Scott, qui reprend aujourd'hui le flambeau avec *Hannibal*, parie plutôt sur l'humour, déplaçant son héros dans le cadre de Florence pour une nouvelle aventure cannibalesque nettement moins impressionnante. Dans un tout autre registre, sortie en salles d'un film atypique, *Circus Baobab,* qui, entre fiction et documentaire, propose aux cinéphiles un parcours très contemporain en Guinée sur les pas de jeunes acrobates recrutés dans les rues de Conakry. C'était le projet ambitieux de Laurent Chevallier. Il nous donne l'œuvre forte d'un amoureux sincère de l'Afrique. Moins de sincérité, sinon pas du tout, dans le film *Le Chocolat,* de Lasse Hallström, avec Juliette Binoche, formaté par ses producteurs, les frères Weinstein, pour se placer dans la course prochaine aux Oscars.**

Filmer un mythe : Yves Saint Laurent

5, AVENUE MARCEAU : depuis quelques semaines déjà, cette mystérieuse adresse figure parmi les titres de films en tournage recensés dans un organe corporatif. On penche, *a priori*, pour une comédie de mœurs dans les beaux quartiers. Pas du tout. Renseignements pris, le 5, avenue Marceau est, d'abord, le siège de la maison de haute couture Yves Saint Laurent, et le film qui fait de cette adresse son titre est un documentaire qui a pour ambition de dresser le portrait de ladite maison. La chose est moins banale qu'il n'y paraît, pour plusieurs raisons.

La première est que la prestigieuse maison Saint Laurent, connue depuis sa création en 1961 pour son culte du secret, n'avait jamais admis une telle intrusion dans le saint des saints. La deuxième est que les protagonistes de ce projet ne sont pas spécialement des *fashion victims* , qu'il s'agisse de son réalisateur, David Teboul, auteur d'un film sur l'écrivain Ismaël Kadaré, de son producteur, Christian Baute, qui a accompagné ces dernières années, dans le cadre de la société Movimento, des cinéastes pour le moins engagés, tels qu' Abderrahmane Sissoko ou Harun Farocki, ou de son opératrice, Caroline Champetier, qui a travaillé jusqu'à présent avec Jean-Luc Godard, Jacques Rivette ou Philippe Garrel. La troisième, enfin, est que les moyens mis en œuvre pour la réalisation de ce film dépassent de loin le cadre ordinairement dévolu à la production d'un documentaire.

ZOOM

David Teboul a obtenu l'autorisation exceptionnelle de pénétrer dans ce saint des saints de la haute couture

Entré en production sur un coup de cœur et dans l'urgence conférée au tournage par l'autorisation exceptionnelle de pénétrer le système Saint Laurent, Christian Baute estime le budget du film à 4 millions de francs, une prise de risques d'autant plus grande qu'aucune chaîne de télévision n'a pour l'instant accepté de soutenir le projet. Cette somme extravagante (le coût moyen d'un documentaire est de 1 million de francs) est justifiée par l'ambition de cinéma de David Teboul, et les partis pris de mise en scène qui en découlent : tournage au long cours, plans-séquences larges, absence de commentaires et d'entretiens. Se réclamant plus volontiers de Visconti ou de Lubitsch que du filmage de défilés à quoi est ordinairement réduit le monde de la haute couture, ce jeune cinéaste revendique de filmer *« la maison Saint Laurent comme l'usine Moulinex »*, d'en faire *« un huis clos sur les gestes et le travail d'une chaîne hiérarchisée de quelque deux cents employés qui – depuis le croquis du créateur jusqu'à la finition du modèle – concourent par leur savoir-faire à la fabrication d'un produit unique, dont l'idéal de beauté se heurte à l'impuissance tragique des êtres à l'habiter »*.

Commencé au mois de décembre 2000, le tournage est actuellement en fin de parcours. Il a été réalisé avec une caméra vidéo japonaise rarissime, la HD CAM 900, d'une définition très supérieure à l'ordinaire, ainsi qu'avec un dispositif sonore impressionnant qui mélange les micros d'ambiance et ceux « embarqués » sur certains personnages-clés. Le montage devrait durer jusqu'au mois de novembre.

Jacques Mandelbaum

RENCONTRE

Ferid Boughedir, cinéaste panafricain

« Cinéaste tunisien, vous présidez le jury du 17e Festival panafricain de cinéma de Ouagadougou, qui s'est ouvert le 24 février. Est-ce que la notion de cinéma africain recouvre encore une réalité ?

– Ce qui nous a réunis au départ, c'est le dénuement. Contrairement à l'Egypte qui avait réussi à faire son cinéma dès les années 1930, avant qu'Hollywood ait besoin de l'ensemble des écrans de la planète, nos cinémas ne sont apparus qu'au milieu des années 1960. Nous avons alors cru en la coopération Sud-Sud. Ce système a fonctionné entre 1979 et 1984 ; les films africains ont dégagé de l'argent, permis de constituer des fonds d'avance. En 1987, *Camp de Thiaroye*, de Sembene Ousmane, pur produit de la coopération Sud-Sud est présenté à Venise mais il ne sort pas en France. La même année, *Yeelen*, de Souleymane Cissé, qui a bénéficié de fonds venus du Nord et dont l'équipe technique est en partie française, est présenté à Cannes : c'est la première fois qu'un film africain est en sélection officielle. A partir de cette année-là, le seul territoire du cinéma africain a été l'internationale des cinéphiles, qui est convaincue que du plus petit village du Mali peut surgir l'égal d'un Kurosawa et que, sans économie de marché, le cinéma africain peut exister.

– Aujourd'hui cette formule montre des signes de très grande fatigue...

– Ces affaires-là durent dix ans. Le chant du cygne, ce fut le cinquantième anniversaire de Cannes avec six films africains présentés. Mais, en mai 2000, il n'y en eut aucun. Le cinéma africain est devenu une tête sans corps, le cinéma le plus pauvre de la planète, qui peut disparaître le plus vite. C'est pourquoi il reste un enjeu.

– Sur quel front se mènera la bataille de la survie ?

– L'expérience des anglophones, Ghana, Nigeria, est intéressante : la vidéo est une chance, surtout avec le numérique qui permettra aux meilleures productions en vidéo *[diffusées dans ces pays sous formes de cassettes]* d'être transférées sur pellicule 35 mm. On change de génération de cinéastes. Les réalisateurs qui ont travaillé au moment de l'indépendance n'ont même pas connu la télévision. Le cinéma africain de demain sera fait par des gens qui auront assimilé le langage des vidéos musicales, de la publicité, qui inventeront une nouvelle manière de filmer et de distribuer en Afrique. »

Propos recueillis par Thomas Sotinel (à Ouagadougou)

Les vacances florentines du bon docteur Lecter

Hannibal. « Le Silence des agneaux » jouait sur le registre de la terreur, le film de Ridley Scott transforme son héros en psychopathe bonhomme

Film américain de Ridley Scott. Avec Anthony Hopkins, Julianne Moore, Ray Liotta, Giancarlo Giannini. (2 h 05.)

Dans une critique élogieuse, parue dans le *New York Times*, d'*Hannibal* (Albin Michel, 2000), roman de Thomas Harris, Stephen King a écrit du docteur Lecter qu'il était le *« plus grand monstre de fiction de notre époque »*. C'est dire si la barre est placée haut pour cette adaptation signée Ridley Scott : le réalisateur est confronté à un mythe littéraire *(lire ci-dessous)* et à un personnage déjà très bien servi au cinéma à travers *Le Sixième Sens*, film remarquable de Michael Mann, en 1987, et *Le Silence des agneaux*, de Jonathan Demme, en 1991.

Hannibal est un film sur la monstruosité plus qu'un film monstrueux. Il tente, parfois avec brio, souvent avec maladresse, d'inscrire le personnage dans la généalogie des tueurs en série. De cette famille, le docteur Lecter serait le fleuron le plus récent et le plus dégénéré. Pour rendre hommage à ce cannibale aux manières d'aristocrate, deux majors auront été nécessaires (la MGM et Universal), deux écrivains, David Mamet et Steven Zaillian (scénariste de *La Liste de Schindler*), auxquels s'ajoute Ridley Scott. Son goût affiché dans *Gladiator* pour les bustes antiques trouve un prolongement naturel dans *Hannibal.* Il ne faut pas oublier la ville de Florence, filmée comme un musée des horreurs, sinistre et séduisante : la cité italienne est la terre d'asile d'un Hannibal Lecter, évadé de sa prison dans le film de Jonathan Demme, venu là perfectionner ses connaissances en matière d'art de la Renaissance...

D. R.

Hannibal Lecter (Anthony Hopkins), un des dix criminels les plus recherchés de la planète.

Anthony Hopkins, anobli depuis sa performance dans *Le Silence des agneaux*, reprend son habit de tueur pathologique. Jodie Foster, qui avait livré dans le rôle de l'agent du FBI, Clarice Starling, sa prestation la plus convaincante depuis *Taxi Driver*, abandonne son uniforme à Julianne Moore. Celle-ci se retrouve plongée dans le feu de l'action au bout de dix minutes : l'unité du FBI, dont elle a la charge, doit arrêter des trafiquants de drogue. Après une fusillade, gâchée par un montage nerveux et incompréhensible, Julianne Moore abat contre son gré la mère d'un enfant dans une séquence qui vient nous rappeler que les rapports père-fille étaient au cœur du *Silence des agneaux.* Julianne Moore met ses pas dans ceux de Jodie Foster, sans jamais parvenir à restituer l'angoisse et la solitude qui furent la marque de la précédente Clarice. Ses patrons du FBI ont été remplacés par un supérieur hiérarchique besogneux (Ray Liotta) qui, pour des raisons pas toujours très claires, veut nuire à sa carrière.

L'intérêt du *Silence des agneaux* tenait pour beaucoup à la confrontation entre un agent du FBI et deux tueurs en série. Le premier, emprisonné, reclus derrière la vitre d'une cellule, la torturait mentalement. Le deuxième, en cavale, enlevait, puis dépeçait ses victimes. Dans *Hannibal*, Clarence Starling n'affrontera pas de tels croque-mitaines. Son ennemi le plus farouche est plutôt Mason Verger – interprété par Gary Oldman qui n'est pas crédité au générique –, milliardaire reclus dont les traits déformés semblent sortir d'un tableau de Bacon. Verger avait, autrefois, convié Lecter à quelques divertissements sadomasochistes aussi plaisants que de se taillader le visage avec du verre cassé pour jeter ensuite en pâture à des chiens des lambeaux de chair. *« Cela me semblait une bonne idée à l'époque »*, dit candidement Mason Verger qui, entretemps, a changé d'avis.

Il est désormais placé sous assistance respiratoire et cloué à une chaise roulante. Le milliardaire a néanmoins en tête des projets de fêtes sado-masochistes dont Lecter serait la victime. Il envisage ainsi d'enlever son ancien bourreau et de le livrer à des porcs carnassiers, spécialement élevés en Italie. Un spectacle dont il se régale par avance. En attendant le grand soir, Verger se fait les dents en collectionnant les souvenirs de Lecter, dont un fameux masque de hockey destiné à museler ses appétits cannibales, le tout pour la modeste somme de 250 000 dollars. On imagine facilement la vente des accessoires de Lecter sur e.bay, avec certificat d'authenticité signé de la main du criminel.

De son côté, Clarice Starling commence à reçevoir des lettres manuscrites de Lecter qui exprime encore son vif intérêt pour elle. L'action se transporte brutalement à Florence où un flic local, alléché par la récompense promise par Mason Verger, suit Lecter à travers des bibliothèques, des allées peuplées de statues et des demeures somptueuses. Le fond musical emprunté à Bach nous ferait presque oublier que ce policier joue au chat et à la souris avec un cannibale. En consultant la base de données du FBI, il découvre que Lecter fait partie – suprême honneur – des dix criminels les plus recherchés de la planète, en compagnie du terroriste Ben Laden.

La mise en scène démonstrative de Ridley Scott, appuyée par moult ralentis et brouillards artificiels, se veut au service du mythe Lecter. Elle ne joue pas tant sur les forces du scénario que sur une vision distanciée d'une histoire qui ne se lasse jamais d'admirer Hannibal Lecter, incarnation géniale du mal. Avec son panama et son costume immaculé, Anthony Hopkins ressemble à un Truman Capote pervers flânant dans les rues de Florence à la recherche de son inspiration. Il est toujours aussi adroit dans l'art du meurtre et pour accommoder la chair humaine. Mais il prend ici une dimension fantastique inattendue quand il apparaît mystérieusement à une représentation d'opéra ou surgit dans la chambre à coucher de Clarice Starling pour meubler l'un de ses cauchemars.

Avec son panama et son costume immaculé, Anthony Hopkins ressemble à un Truman Capote pervers flânant dans les rues de Florence à la recherche de son inspiration

Alors que *Le Silence des agneaux* jouait sur la peur, la terreur même, *Hannibal* se satisfait pleinement de ses effets comiques. Ridley Scott met en scène avec un plaisir manifeste un tueur en série pied-nickelé s'efforçant de séduire le spectateur plutôt que de le glacer. Les frasques de Lecter s'apparentent à un opéra comique dont le leitmotiv serait un pittoresque *okeydokey* (« daccodac »), déclamé par le tueur en série dès qu'il s'apprête à commettre une nouvelle atrocité. Comme cette scène où il découpe le crâne du malheureux inspecteur interprété par Ray Liotta, le cuit ensuite à point, puis l'accommode soigneusement pour que la victime, toujours vivante malgré ces sévices, puisse l'apprécier. Cette bonhomie a des inconvénients. A force de jouer sur l'ironie et le second degré, Ridley Scott finit par s'aliéner le spectateur. Son Lecter rappelle davantage un chef d'opérette qu'un dangereux criminel. Ce n'est pas forcément, pour un film d'horreur, la meilleure option.

Samuel Blumenfeld

Tueur en série satanique ou gentleman à la mode ?

ALORS qu'il est possible de se procurer dans les librairies américaines des jeux de cartes de collection, voire des affiches, à l'effigie des grands tueurs en série de l'histoire, qu'il s'agisse de Jack l'Eventreur, de Jeffrey Dahmer ou d'Ed Gein, on peut légitimement se demander pourquoi les faveurs du public se sont subitement dirigées vers un personnage de fiction. La popularité du docteur Hannibal Lecter est allée en s'amplifiant depuis la publication américaine de *Dragon rouge*, de Thomas Harris, en 1981, suivi sept ans plus tard du *Silence des agneaux*, et de *Hannibal* en 1999.

Le Sixième Sens, de Michael Mann, premier film où apparaissait Lecter (baptisé curieusement Lecktor), est sorti en 1987 dans l'indifférence générale. Aujourd'hui, le visage tourmenté d'Anthony Hopkins apparaît désormais seul sur les affiches de *Hannibal.* Le public du monde entier se contente pour tout signe de ralliement du visage de l'acteur anglais et d'un prénom, sans la moindre phrase d'accroche. Le succès phénoménal de *Hannibal,* film de Ridley Scott (175 millions de dollars au box-office américain en trois semaines d'exploitation), a permis ce marketing minimal, énigmatique, qui a touché facilement sa cible.

LES LOIS DU NASDAQ

Un tueur en série obéit aux Etats-Unis aux mêmes lois que celles du Nasdaq. Sa popularité dépend de la hausse ou de la baisse de ses cours. La valeur d'Ed Gein, l'homme qui avait inspiré le personnage de Norman Bates dans *Psychose*, était au plus haut avant de se trouver dépassée par celle de Henry Lee Lucas, à l'origine du terrifiant *Henry, Portrait of a Serial Killer*, de John McNaughton. La popularité de Hannibal Lecter aux Etats-Unis est telle aujourd'hui – surtout auprès du public adolescent, qui le trouve « cool » – qu'Anthony Hopkins, effrayé par cet engouement, avait juré, avant de se raviser, qu'il n'incarnerait plus le personnage.

Rien ne saurait contredire la nature « cool » du docteur Lecter, très proche du vampire Lestat, d'Anne Rice, et de l'adaptation réussie de Neil Jordan dans *Entretien avec un vampire*, qui jouait sur la fascination et la séduction exercées par le personnage interprété par Tom Cruise. Lecter possède un quotient intellectuel au-dessus de la moyenne, des pulsations cardiaques en dessous des normes, une force herculéenne. Il possède même le pouvoir de se faire comprendre des animaux, tout au moins des porcs carnivores du milliardaire Mason Verger dans *Hannibal*...

L'évolution entre le Lecter du *Silence des agneaux* et celui de *Hannibal* est radicale. Le premier était une créature maléfique revendiquant ouvertement sa nature diabolique. Aux explications de Clarence Starling – une éventuelle enfance malheureuse ou une pathologie mentale éclairant son cannibalisme –, Lecter opposait sa propre vision absolue du mal qui ne souffrait d'aucune raison. Dans son livre, Thomas Harris donnait à la banalité du mal le visage charismatique de Lecter et sa vision du crime était incarnée par des fonctionnaires besogneux. Cette incarnation satanique était encore renforcée dans l'adaptation du *Silence des agneaux* au cinéma par la mise en scène gothique de Jonathan Demme.

Le Lecter de *Hannibal* collectionne désormais les objets d'art, perfectionne sa connaissance de la Renaissance italienne et fréquente les soirées de la jet-set. Son lointain cousin pourrait être le Patrick Bateman d'*American Psycho*, de Bret Easton Ellis, le golden boy de Wall Street qui commet les pires atrocités sans jamais être démasqué. Une des dimensions du *Hannibal* de Thomas Harris est le second degré. Son personnage est transformé en une icône pop, abordable, presque fréquentable. A défaut de s'en faire un ami, on aimerait au moins collectionner ses livres de cuisine... Hier monstre gothique ou créature lovecraftienne, Hannibal Lecter est désormais visible dans les pages people des magazines.

S. Bd

★ *Hannibal,* de Thomas Harris, éd. Albin Michel (2000), 493 p., 145 F (22,11 €).

Laurent Chevallier, un cinéaste sur le fil

DE SA RÉGION natale, Grenoble, il a conservé le goût de l'excursion et de l'ascension. De son école de cinéma, l'Institut Louis-Lumière, celui du maniement de la caméra. Allez-vous vous étonner que Laurent Chevallier n'aime rien tant que partir à la découverte cinématographique du monde ? A titre d'opérateur ou d'assistant, son itinéraire croise celui de René Allio, Joris Ivens, Nicolas Phillibert. A titre de réalisateur, il nourrit depuis 1981 les chaînes de télévision publiques du récit documenté de ses voyages, du cap Horn à l'Himalaya. Trois de ses films sont déjà sortis en salle : *Au sud du Sud*, *Djembefola* et *L'Enfant noir*. Il date du premier d'entre eux, réalisé en 1990, le début de son aventure guinéenne, qui aboutit aujourd'hui à l'étrange épopée de *Circus Baobab*.

PORTRAIT

Il nourrit, depuis 1981, les chaînes de télévision publiques du récit de ses voyages

Au sud du Sud est un portrait de Mamadou Keita, l'un des plus grands percussionnistes africains. La présentation du film en Guinée, son pays natal, est un succès colossal. A tel point que Telivel Diallo, directeur national de la culture de l'époque, propose à Laurent Chevallier d'aider à relancer le cinéma national, laissé dans un piètre état par le régime marxiste (1958-1984) d'Ahmed Sékou Touré. *L'Enfant noir,* adapté d'un roman de Camara Laye et présenté à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes en 1994, témoignera notamment de l'attachement du cinéaste à ce pays.

Retrouvant Diallo en 1998, Laurent Chevallier lui fait part de son projet de monter une petite troupe de cirque en Guinée, et de filmer la tournée : *« J'ai découvert en 1990 le milieu du cirque, et j'en ai tiré un film qui s'appelle* Les Gens du voyage. *Comme je découvrais à peu près à la même époque la Guinée, il m'est apparu que l'Afrique, qui ignore totalement l'art du cirque, le pratique à sa manière depuis la nuit des temps. D'où l'idée de ce film, qui se limitait au départ à une petite troupe de saltimbanques qui se baladeraient dans le pays. »* Mais Diallo ne l'entend pas de cette oreille. Il confère au projet une dimension nationale, avec recrutement dans tous les villages du pays, formation par des professionnels européens, et création à la clé de la Troupe nationale d'art acrobatique de Guinée, dirigée par l'ancien danseur du Ballet national Djoliba, Kabiné Traoré.

Et voilà comment Laurent Chevallier, parti avec l'idée de réaliser un modeste *road movie* guinéen, se retrouve au centre de deux projets faramineux (la constitution de la troupe, soit plus d'une centaine de personnes, et la réalisation d'un film sur sa première tournée dans le pays), sans beaucoup plus d'argent qu'au départ (la Guinée est un des pays les plus pauvres du monde) pour les réaliser. Une bonne dose d'inconscience et de nombreuses bonnes volontés – depuis l'implication de Pierrot Bidon, créateur du cirque Archaos, jusqu'à l'endettement de la productrice Sophie Goupil, en passant par l'engagement de diverses associations – auront été nécessaires.

Tournant durant six semaines en super-16, le plus souvent caméra à l'épaule, dans des conditions qui ne permettaient pas aux artistes de manger tous les jours à leur faim, Laurent Chevallier décrit son film comme *« une expérience partagée, située du côté de l'improvisation et du jazz »*. Au risque de devoir, en certaines occasions, poser sa caméra pour aider à la résolution d'une situation complexe ou dramatique, et s'apercevoir au montage que ces moments font défaut à son film. Cet aveu, qui pose la question d'un choix sacrificiel entre l'art et la vie, définit bien la singularité du cinéma documentaire.

J. M.

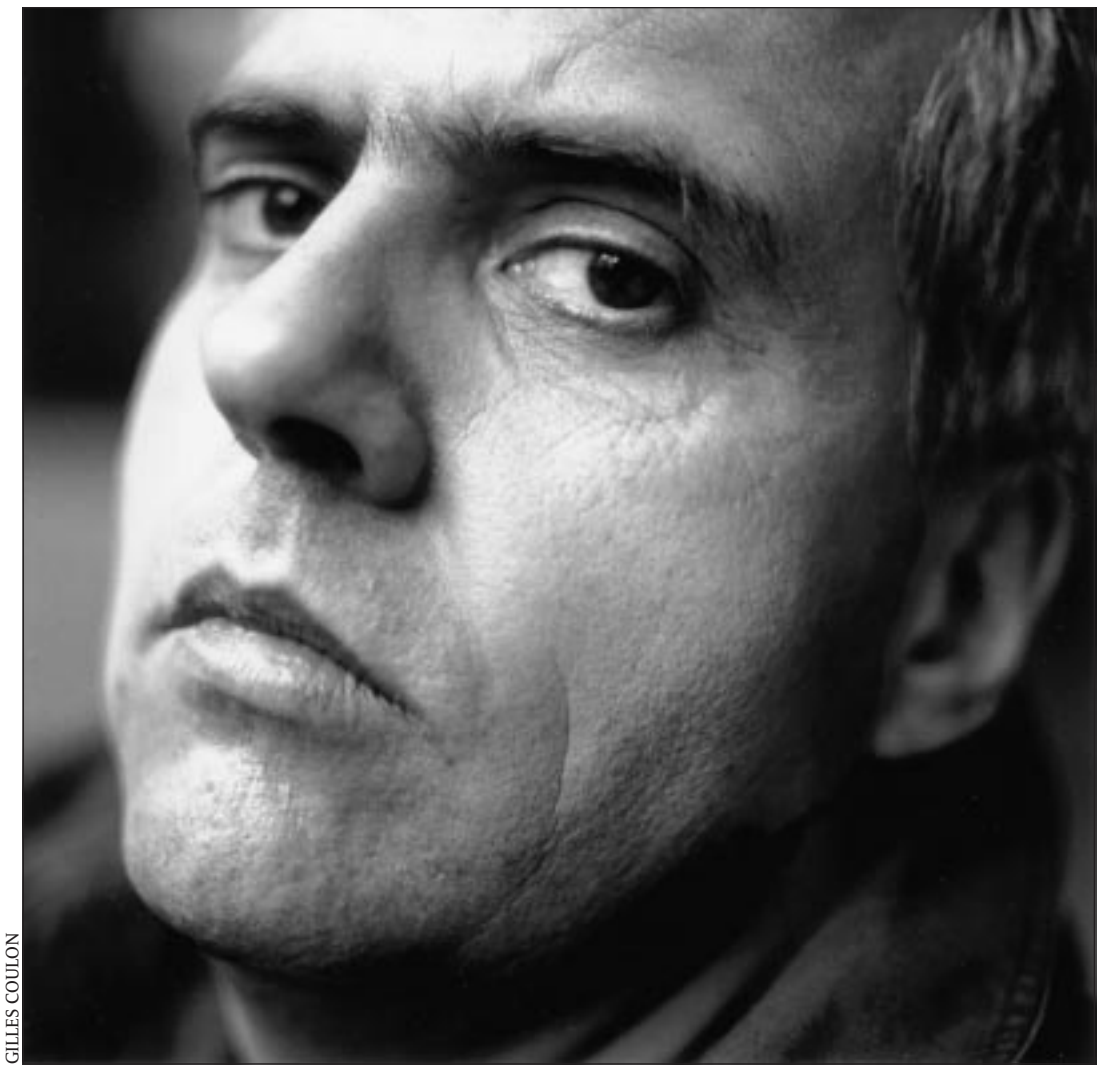

GILLES COULON

Son dernier film ? : « Une expérience partagée située du côté de l'improvisation et du jazz. »

Les étoiles des pistes africaines

Circus Baobab. Laurent Chevallier filme, avec amour, la tournée d'une troupe d'acrobates en Guinée

Film franco-guinéen de Laurent Chevallier. (1 h 40.)

D'abord, dépouillons *Circus Baobab* de son appellation de documentaire. Un documentariste de cinéma porte son regard sur le réel. C'est ce que Laurent Chevallier avait fait pour chroniquer le retour du griot Mamady Keïta au pays dans *Djembefola.* Depuis longtemps, le cinéaste avait une autre idée de film en tête : suivre la tournée d'un cirque africain en Afrique. Le projet se heurtait à un obstacle de taille : il n'y a pas de cirque en Afrique. Avec l'aide d'un ancien du cirque Archaos, Pierrot Bidon, Chevallier a suscité la formation d'une troupe d'acrobates, recrutés chez les enfants des rues de Conakry, capitale de la Guinée. Il les a accompagnés jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'emmener un spectacle, présenté en plein air, dans tout le pays, l'un des plus pauvres d'Afrique occidentale.

Parce qu'on a affaire ici à un vrai amoureux de l'Afrique, la mégalomanie du projet disparaît presque derrière la discrétion et l'humilité du ton. *Circus Baobab* se présente alors comme une comédie habillée en documentaire. Cette double nature tient, entre autres, au comportement de la troupe devant la caméra : le groupe d'enfants de la rue de Conakry, précipité sur les pistes de terre rouge, reste un ensemble compact, dans lequel on devine à peine les individualités ; en face il y a la présence imposante du lieutenant Kabiné Traoré qui, au fil des séquences, s'impose comme un immense personnage de cinéma. On devine que ce lieutenant n'a pas gagné ses galons au combat, mais plutôt en dansant avec le ballet national Djoliba, du temps de la dictature de Sekou Touré. De cette époque, il a gardé quelques figures rhétoriques marxistes-léninistes qu'il marie avec superbe à la dialectique mandingue, faite d'invocations.

UNE BEAUTÉ ÉVIDENTE

A sa première apparition, il danse, des liasses de billets à la main, le budget énorme (des millions de francs guinéens) et dérisoire (des milliers de francs français) de la tournée. On le verra ensuite entraîner la troupe, être reçu en héros dans son village, servir de médiateur entre les acrobates néophytes et les danseurs acrobatiques de la communauté nyamankala.

Sur les représentations elles-mêmes, le film ne s'attarde que le temps d'en démontrer la beauté évidente, sans entreprendre de capter l'ensemble du spectacle. Le Circus Baobab se produit en plein air, autour d'un immense appareillage de portiques et de cordes qui a pris l'apparence d'un grand arbre. Dans la nuit africaine, éclairé par des lumières plus violentes que n'en ont jamais vues la plupart des spectateurs, le spectacle frappe par son étrangeté. Mais ces séquences ne sont que des intermèdes.

La matière humaine du film est constituée des rapports entre cet aîné et les jeunes citadins, sortis des bidonvilles vers des villages dont ils n'avaient qu'une idée approximative. L'autre fil conducteur de *Circus Baobab* fait un peu penser au *Tour de France par deux enfants,* le manuel scolaire de la IIIe République. Le parcours de la tournée mène le cirque d'abord en pays peul, au Fouta Djalon, où les enfants découvrent le froid et le brouillard, puis en Moyenne-Guinée, chez les Malinkés, avant d'arriver en Guinée forestière. A chaque fois, les particularités de la région sont suggérées, parfois sur un ton gentiment ironique. Arrivé à Nzérékoré, près de la frontière avec le Liberia et la Côte d'Ivoire, le cirque est empêché de jouer par des pluies diluviennes que l'on tente de conjurer par une cérémonie traditionnelle. L'un des hôtes et organisateurs du rituel doit ensuite s'expliquer devant la caméra sur les raisons de l'échec du procédé, et son embarras, filmé sans pitié ni méchanceté, est du plus haut comique.

UNE VISION ONIRIQUE

Laurent Chevallier a également consacré une séquence à chacun des inévitables aléas des routes africaines : la panne, le barrage de police... Et à chaque fois, il choisit de gommer le sordide ou le tragique (omniprésent en Guinée, la région forestière est aujourd'hui la proie d'une guerre civile meurtrière) pour mettre en avant la gaieté, la drôlerie quotidienne. Cette attitude éloigne encore son film de l'information, pour le tirer vers une déclaration d'amour à un groupe et aux paysages qu'il traverse, une espèce de vision onirique de ce que pourrait être la vie de jeunes artistes si on leur donnait enfin l'occasion de vivre plutôt que de survivre.

T. S.

La mystérieuse conspiration des apparences

Comédie de l'innocence. Raoul Ruiz lance trois comédiens magnifiques dans un pur jeu de l'esprit. A ses risques et périls

Film français de Raoul Ruiz. Avec Isabelle Huppert, Jeanne Balibar, Charles Berling, Nils Hugon, Edith Scob, Denis Podalydès, Laure de Clermont-Tonnerre. (1 h 35.)

L'ange du bizarre, vedette préférée de Raoul Ruiz, occupe d'emblée le devant de l'écran. Un couple aisé et cultivé fête le neuvième anniversaire de son fils en compagnie du frère de madame ; le repas se charge de signes intrigants, de comportements infimement décalés, de tensions inexpliquées. Au centre de ce cercle de famille surgit soudain la petite caméra vidéo derrière laquelle se cache l'enfant, avec laquelle il capte le monde et sans doute entreprend de le manipuler.

Commence alors la déclinaison de cette hypothèse. Le gamin met en question son appartenance à ladite famille, à la faveur d'un jeu cruel et mystérieux au cours duquel il entraîne celle qu'il affirme ne pas être sa mère chez celle qu'il prétend être sa véritable maman. Apparaissent des visages d'enfants dont on ne sait s'ils sont vivants ou morts, réels ou imaginaires. Surgissent des voisines au comportement plus étrange encore, tandis qu'aux images du film se mêlent les plans tournés en vidéo par le gamin, jusqu'à ce qu'on ne sache plus trop quelle vision – celle du 35 mm de Ruiz, celle de la vidéo du petit Camille ? – est subjective, laquelle dit la « vérité » de l'autre.

Apparaît enfin la femme dont ce garçon poupon, tour à tour inquiet et ironique, trop grave et trop enfantin, affirme qu'elle est sa mère. Une mère arrangeante, qui veut bien partager celui qu'elle reconnaît pour son fils avec l'autre mère, de plus en plus déstabilisée. Malgré ses airs de médecin éminent – qu'il est –, l'oncle aperçu au déjeuner initial ajoute trouble et brutalité à une situation dans laquelle interfère, selon des voies peu compréhensibles, la baby-sitter... Plus le film avance et plus chacun semble se comporter selon des règles d'un jeu mystérieux, et différent pour chaque protagoniste, dès lors que l'affirmation initiale de l'enfant disant à sa mère *« tu n'es pas ma maman »* a fait sauter les repères.

Adapté d'un roman de Massimo Bontempelli, *Fils de deux mères* (publié chez L'Elocoquent), le scénario enchevêtre les fausses pistes, les hypothèses fictionnelles et les références psychanalytiques avec une incontestable virtuosité. A celle-ci répond l'élégance de la réalisation de Ruiz, sa manière de construire les lieux, de dessiner les visages, de capter la présence des corps pour agencer le trouble, entre frayeur et amusement. Il enrichit son dispositif de quelques rimes cinéphiles – la belle présence d'Edith Scob, le parc de l'asile d'aliénés – avec un hommage à Georges Franju dont l'auteur des *Trois Couronnes du matelot* est le plus honorable héritier contemporain.

DÉSINVOLTURE ET LÉGÈRETÉ

Mais l'ange du bizarre est un maître fantasque qui se plaît à retourner contre qui l'invoque les armes les mieux affûtées. Et ce sont les qualités mêmes du film, son talent à mélanger les genres et à brouiller les pistes, qui conspirent pour mettre à distance toute l'affaire, tant sa légèreté et sa désinvolture envers le monde finissent par la rendre sans enjeu, presque même sans consistance.

L'effet le plus extraordinaire de cette malédiction tient aux acteurs. Outre Edith Scob et le choix très judicieux des deux enfants qui apparaîtront dans le film, Ruiz dirige trois comédiens magnifiques, au plus haut de leur talent. Isabelle Huppert, grande bourgeoise intellectuelle en état de perte des réalités essentielles de l'existence, Charles Berling, dans le rôle fuyant et elliptique d'un frère trop présent, possessif et immature, et Jeanne Balibar dans un emploi impossible d'apparition, à la fois séduisante et menaçante, pitoyable et pleine de vivacité, sont extraordinaires.

Il faut voir *Comédie de l'innocence* au moins pour le bonheur de leur jeu. Mais aussi pour découvrir comme la qualité et les nuances de leur interprétation, en assumant l'arbitraire absolu des personnages qui leur sont dévolus, achèvent de déréaliser le film. Le paradoxe du comédien joue ici un drôle de tour : de moins bons acteurs auraient constitué des pions plus acceptables dans un pur jeu de l'esprit entre réalité et fantasme.

Mais avec des interprètes de ce calibre, le verbe « incarner » n'est pas un vain mot, et ce trafic d'apparences ne sait trop que faire de ce poids de chair, de ce réel humain qu'ils impriment sur la pellicule. Ainsi la puissance des acteurs achève de donner l'impression d'un grand vide au terme de ce complot savamment ourdi pour rien.

Jean-Michel Frodon

Malaise dans la civilisation, version numérique

La Chambre des magiciennes. Claude Miller explore, caméra en main, la part d'irrationnel de nos sociétés

Film français de Claude Miller. Avec Anne Brochet, Mathilde Seigner, Annie Noël, Yves Jacques. (1 h 23.)

Inspiré du chapitre 3 du roman de la Norvégienne Siri Hustvedt, *Les Yeux bandés* (Actes Sud), et tourné en vidéo numérique, ce film de Claude Miller fut le premier réalisé dans le cadre de la série « Petites caméras », coproduite par Arte et initiée par le réalisateur-producteur Jacques Fansten. Diffusé au mois de mai 2000 sur la chaîne franco-allemande, ce film rejoint donc sur le grand écran les deux autres que compte à ce jour la collection : *Les Yeux fermés* d'Olivier Py et *Nationale 7* de Jean-Pierre Sinapi.

Il se présente comme une comédie de notre temps, sous laquelle court la tentation de la parabole. La première, qui veut tirer parti de la plus grande spontanéité permise par ce genre de tournage, est filmée généralement à la main, sous des angles parfois inaccoutumés, et au plus près des visages des acteurs. La seconde tente de s'insinuer en permanence dans les figures libres de la précédente. Le film de Claude Miller pourrait d'une certaine manière se résumer à cette lutte, qui s'incarne dans les relations de trois femmes réunies par le hasard d'une hospitalisation dans une chambre commune d'un service de neurologie.

D. R.

Anne Brochet prête tout son talent au personnage de Claire, une étudiante en anthropologie à bout de nerfs.

GUÉRISONS MIRACULEUSES

La dernière arrivée est le personnage principal de ce film. Il s'agit de Claire, une étudiante en anthropologie migraineuse, sujette aux coliques et, en un mot, à bout de nerfs, à laquelle Anne Brochet prête sa physionomie et son talent. On aurait mal à la tête à moins, avec une thèse qui traîne, des parents qui « craignent », une petite soeur qui déjante et un amant marié qui refuse de s'engager.

Tout bascule lorsque ce drôle d'oiseau de Claire remet son sort entre les mains d'un drôle de poisson, le docteur Fish, qui décide, après avoir épuisé toutes les solutions, de la faire hospitaliser dans son service. La jeune femme s'y retrouve entourée, à sa gauche, d'une jeune droguée de la télévision qui n'a pas la langue dans sa poche (Mathilde Seigner), et à sa droite d'une vieille démente qui ne rompt son mutisme inquiétant que pour entrer dans des crises d'agitation plus dangereuses encore.

A l'occasion, la vieille dame fait aussi des raids du côté de la maternité, où à son simple contact les nourrissons malades recouvrent miraculeusement la santé. Ajoutés aux extraits de rites de possession africains étudiés au début du film par Claire, les pouvoirs magiques de ce personnage représentent manifestement ce pôle primitif et irrationnel que la société occidentale a névrotiquement enfoui sous le vernis des convenances, et dont Claire ne serait que le symptôme incarné.

C'est à l'expression de ce conflit que nous invite *La Chambre des magiciennes.* Sous l'insistance de ses voisines excédées, la camisole de force est passée à la vieille femme, puis son cas devient le vecteur de la guérison de Claire. Cette leçon un peu rhétorique trahit le point faible du film de Claude Miller, qui, en dépit de sa fantaisie et de sa *« caméra participante »*, n'aura jamais véritablement laissé, comme il en va dans le cinéma de Jean Rouch, l'expérience déborder l'écriture, la magie posséder le cinéma.

J. M.

HORS CHAMP

■ **La version originale et intégrale d'*Esther Kahn,*** d'Arnaud Desplechin, telle qu'elle a été présentée durant le Festival de Cannes 2000, est montrée à partir du 28 février au cinéma Diagonal Europa (13, rue Victor-Cousin, Paris-5e ; tél. : 01-43-54-15-04). Des débats y seront organisés en présence du réalisateur. Plus longue de vingt-cinq minutes que la version raccourcie destinée à l'exploitation, celle-ci rétablit la durée initiale du film, qui est de deux heures quarante-cinq minutes.

■ ***Gladiator,* de Ridley Scott, a reçu le Prix du meilleur film aux British Academy Film Awards** – à ne pas confondre avec les Oscar hollywoodiens. Lors de la même cérémonie à Londres, le dimanche 25 février, un autre Britannique, Jamie Bell, quatorze ans, a remporté le Prix du meilleur acteur pour son interprétation dans *Billy Elliot* de Stephan Daldry. Julia Roberts a obtenu le Prix de la meilleure actrice pour *Erin Brockovich, seule contre tous,* de Steven Soderbergh, et Julie Walters le Prix du meilleur second rôle féminin dans *Billy Elliot. Tigre et dragon,* du Taïwanais Ang Lee, a obtenu quatre prix, dont celui du meilleur film étranger et celui du meilleur réalisateur. *Traffic,* de Steven Soderbergh, a remporté le Prix du meilleur scénario et également celui du meilleur second rôle masculin, attribué à Benicio del Toro.

La campagne marketing de Miramax pour « Le Chocolat » dans la course aux Oscars

LOS ANGELES
correspondance

Telle l'héroïne du *Chocolat,* qui se débrouille pour vendre des sucreries en plein Carême, la société de production et de distribution Miramax a confirmé la force de ses campagnes en vue des Oscars, parvenant à décrocher cinq nominations pour cette fable sentimentale, dont celle du meilleur film (face à *Gladiator, Tigre et dragon, Erin Brockovich* et *Traffic*), de la meilleure actrice pour Juliette Binoche et du meilleur second rôle féminin pour Judi Dench. Avec une quarantaine de victoires aux Oscars dans sa courte histoire, et nommée dix fois au titre du meilleur film, la société indépendante des frères Weinstein, rachetée par Disney en 1993, est derrière les succès de *The Crying Game, Le Piano, Pulp Fiction, Le Facteur, Le Patient anglais, La vie est belle...* Quand *Shakespeare in Love* a gagné en 1999 face au favori, *Il faut sauver le soldat Ryan,* de Steven Spielberg, cela a été perçu comme une victoire du marketing, Miramax ayant dépensé 15 millions de dollars (108 millions de francs) en insertions publicitaires.

Dès la première américaine du *Chocolat,* fixée judicieusement en décembre 2000, en pleine campagne pour les nominations, Harvey Weinstein a lui-même prononcé le mot Oscar, ce film restant alors son seul atout pour la compétition. Puis a débuté une campagne de marketing particulièrement intense – 1,8 million de dollars (13 millions de francs) de pages de publicité dans le *New-York Times* et le *Los Angeles Times,* soit plus que le budget d'*Erin Brockovich,* et trois fois plus que celui de *Gladiateur,* dans ces mêmes quotidiens. La presse professionnelle *(Variety, Hollywood Reporter)* a publié 104 pages de publicité pour *Le Chocolat,* record battu seulement par les 115 pages d'*Erin Brockovich.*

UN « MESSAGE DE TOLÉRANCE »

La télévision n'était pas en reste, des spots montrant des extraits du film avec interviews des stars – Juliette Binoche, Johnny Depp, Judi Dench. Miramax a même conclu un accord promotionnel avec le chocolatier européen Godiva qui fête cette année ses soixante-quinze ans. Que le réalisateur Lasse Hallstrom ait déjà eu deux films nominés, *My Life as a Dog* et *The Cider House Rules,* en 2000, a sûrement aidé. Quant à Juliette Binoche, elle a prouvé à quel point elle plaisait à l'Académie en gagnant face à Lauren Bacall pour *Le Patient anglais.*

Miramax a joué aussi du message « humaniste » du film, arme essentielle pour séduire la tranche relativement âgée des membres de l'Académie, traditionnellement sensibles aux qualités de sérieux d'un long métrage. *Le Chocolat* a aussi obtenu le soutien de l'Anti-Defamation League, qui a appelé les Américains à voir ce film *« qui traite de la question des préjugés et de l'intolérance de façon sensible et divertissante »*. Le révérend Jesse Jackson a également encouragé *« tout le monde à voir ce film, qui expose un grand thème de notre époque »*. Et les Clinton, qui ont vu le film à la Maison Blanche en présence d'Harvey Weinstein, auraient précisément aimé son... *« message de tolérance »*.

Pourtant, les critiques ont eu la dent dure. *« Ce film-pour-plaire est la version cinématographique du chocolat au lait »*, écrit Elvis Mitchell dans le *New-York Times.* Tom King n'hésite pas à écrire dans le *Wall Street Journal* qu'avec *Le Chocolat,* l'Oscar irait *« à la médiocrité »*. Joe McGovern, de *Matinee Magazine,* a comparé le film à la campagne présidentielle : « Le Chocolat *est à Miramax ce que George W. Bush est au Parti républicain : pas le candidat le plus compétent, mais celui qu'on peut pousser à gagner. »*

Claudine Mulard

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	**La Vérité si je mens**	3	**948 924**	834	– 36 %	**5 696 854**
2	**Ce que veulent les femmes**	2	**570 256**	563	– 23 %	**1 530 048**
3	**Vertical limit**	1	**461 722**	601	-	**461 722**
4	**Le Pacte des loups**	4	**414 130**	729	– 37 %	**4 422 080**
5	**Les 102 Dalmatiens**	4	**391 947**	600	– 15 %	**2 247 112**
6	**Barnies et ses petites contrariétés**	1	**288 240**	300	-	**288 240**
7	**Le Placard**	6	**244 561**	545	– 29 %	**4 556 315**
8	**Endiablé**	1	**142 260**	297	-	**142 260**
9	**Les Razmokets à Paris**	3	**106 270**	373	– 11 %	**419 708**
10	**Sous le sable**	3	**79 225**	140	– 24 %	**369 114**

* Période du mercredi 21 février au dimanche 25 février inclus

Trop tôt pour observer un éventuel « effet Césars » – encore que *Harry,* qui avait anticipé le coup, glane quelques entrées supplémentaires qui le rapprocheNT des 2 millions de spectateurs – mais, de toute façon, la fréquentation des salles connaît une telle euphorie que le coup de pouce de la cérémonie des statuettes perd un peu de son enjeu commercial. Les trois turboréacteurs de la part de marché du cinéma français, *La Vérité si je mens 2, Le Pacte des loups* et *Le Placard,* continuent de donner toute leur puissance. Un moteur d'appoint leur est fourni par l'arrivée de *Barnie.* Il ne faudrait pourtant pas mésestimer le dynamisme des productions hollywoodiennes, qui classent cinq titres de genres très variés parmi les dix premiers. Le plus réjouissant, au vu du box-office, est la diversité dont il témoigne : ainsi du magnifique parcours de *Sous le sable,* de François Ozon, mais aussi de la présence au 15e rang de *La Faute à Voltaire,* au 17e du *Cercle* ou les 200 000 entrées de *La ville est tranquille.*

Source : *Ecran total*

Une sucrerie aux ingrédients indigestes

Le Chocolat. La comédie de Lasse Hallström caricature la vie d'un village français dans les années 1950

Film américain de Lasse Hallström. Avec Juliette Binoche, Judi Dench, Alfred Molina, Lena Olin, Johnny Depp. (2 h 02.)

A l'impossible, nul n'est tenu. On ne demandera donc pas à Lasse Hallström de filmer le petit village français de Lansquenet avec la même rigueur que Georges Rouquier dans *Farrebique. Le Chocolat* étant un film hollywoodien, et une comédie située dans les années 1950, il serait injuste de clouer au pilori le réalisateur suédois pour des images d'Epinal. Celles-ci sont cependant tellement édifiantes qu'on peut se demander si cette France existe, ou si elle n'est pas le fruit d'un ingénieur informaticien doué qui aurait recréé notre territoire sur l'écran de son ordinateur. Une vision attentive des premières images de *Chocolat* permet d'ailleurs de vérifier que cette France doit autant à l'informatique qu'à la géographie. Le réalisateur semble avoir limité son effort de documentation à la vision de vignettes de boîtes de camembert qu'il s'est contenté de mettre en images.

Le Chocolat se veut un film sur la tolérance. Il y a à Lansquenet une place de l'Eglise avec, comme son nom l'indique, une église, fréquentée par tous les habitants du village, sous la houlette d'un curé délivrant ses sermons dans la langue de Shakespeare, et d'un noble local, véritable chef du fief et garant de l'ordre moral, le comte de Reynaud (interprété par l'acteur anglo-hispano-italien Alfred Molina). A Lansquenet, il y a également un patron de bar raciste et violent (l'acteur suédois Peter Stormare). Sa femme qui n'en peut plus de lui servir de souffre-douleur (l'actrice suédoise Lena Olin). Armande Voizin (la comédienne anglaise Judi Dench), une vieille qui possède un local commercial à louer.

UNE PERMANENTE IMPECCABLE

Tout change lorsque débarquent, par une soirée d'orage, Juliette Binoche et sa petite fille (Victoire Thivisol qui tenait le rôle-titre de *Ponette* de Jacques Doillon). Figure emblématique du voyageur impénitent qui a vécu aux quatre coins du monde sans trouver racine, et incarnation du cosmopolitisme contre le conservatisme du terroir, elle établit ses quartiers dans le local à louer et y bâtit en un temps record, sans se départir de sa magnifique permanente (miracle de la technologie numérique ou exploit du coiffeur de la production ?), une boutique où elle vend des chocolats.

Le refus de Juliette Binoche d'aller à la messe, non par athéisme, mais par simple manque d'envie, la cantonne rapidement dans un statut de marginale. Sa persistance à vendre du chocolat en pleine période de carême, à fréquenter un gitan interprété par un Johnny Depp détaché, venu davantage dire bonjour, semble-t-il, qu'exercer son talent de comédien, envenime un peu plus les choses. Cette critique de l'esprit de clocher est louable, mais la caricature de ce petit village réduit à un spectacle de marionnettes et le propos prétendu politique de cette comédie sont traités avec tant de vacuité que *Le Chocolat* ennuie.

S. Bd

Les tribulations d'une Française en Chine

La Moitié du ciel. Un film hybride qui mélange maladroitement angoisse et débat de société

Film français d'Alain Mazars. Avec Caroline Sihol, Bing Yin, Shiang Chyi Chen. (1 h 34.)

Accompagnée d'une fillette d'une dizaine d'années, une femme blonde arrive par avion dans une grande ville d'Extrême-Orient. C'est la nuit, un homme qui parle français l'attend à l'aéroport et l'amène jusqu'à un hôtel sinistre. Anne (Caroline Sihol) croyait venir adopter un bébé. En fait, elle glisse dans une déchirure de la vie et se retrouve prisonnière d'un enfer chinois, fait de bureaucrates corrompus, de truands homicides, de policiers inhumains.

On peut se faire cette idée-là de *La Moitié du ciel.* Un film-cauchemar, dans lequel le personnage principal n'en finit pas de se débattre. Quelqu'un est d'ailleurs fidèle à cette idée : l'actrice Caroline Sihol, éberluée et lucide, qui fuit sans cesse en avant, donnant à son personnage ce qu'il faut de courage et de déraison. Mais Alain Mazars, le réalisateur, féru de Chine, a bien d'autres idées en tête. Il les déverse un peu n'importe comment : un débat de société transcontinental posé en termes grossiers et résolu de manière désagréablement spectaculaire (par l'élimination physique du personnage qui reproche aux Occidentaux d'aller acheter des enfants de toutes les couleurs aux quatre coins du monde) ; une vision ultra-critique mais aussi très sommaire de la modernisation de la société chinoise, y compris quelques tirades explicatives qui renvoient bizarrement aux films de propagande d'antan.

Enfin, la tentative de doper le film en y injectant des doses de spectaculaire obtient l'effet inverse de celui recherché : au lieu d'exciter l'attention, ces scènes, regroupées à la fin du film, éteignent la sympathie. Anne et sa fille s'embarquent alors dans un voyage qui les éloigne autant de la ville que de la cohérence, que, dans l'ensemble, Alain Mazars avait su préserver jusqu'alors. La peinture des personnages chinois, un couple de jeunes gens très dévoués, un peu à la manière du Tchang de *Tintin,* et un terrible méchant, flirte dangereusement avec les stéréotypes, jusqu'à ce que le film échoue au fin fond d'une peu convaincante campagne chinoise.

On se retrouve à l'opposé des premières séquences, du regard sincère posé sur une ville (le film a été tourné dans le quartier chinois de Bangkok) à la fois repoussante et attirante et d'y faire se mouvoir des étrangères mues par un désir qui ne trouve aucune place dans l'ordre des choses. La première moitié de cette *Moitié* parvient ainsi à intriguer, à inquiéter, en se servant du regard de Caroline Sihol, terrifiée à l'idée de décrypter les signes inquiétants qui s'accumulent sous ses yeux. Mais ce film d'angoisse exotique se dissout progressivement pour ne retrouver sa justesse que le temps d'un dernier plan.

T. S.

NOUVEAUX FILMS

UN MONDE MEILLEUR

■ Haley Joel Osment, héros du *Sixième Sens,* incarne ici Trevor, une espèce de messie écolier, fils d'une mère célibataire alcoolique (Helen Hunt). Un professeur misanthrope et défiguré (Kevin Spacey) a demandé aux élèves de trouver une idée qui *« peut changer le monde »*. Trevor applique le principe de la pyramide à la charité : je commets deux bonnes actions à l'égard de tiers, des vraies, des solides, à charge pour eux d'en commettre trois autres. Ce principe donne une idée assez inquiétante de l'action sociale aux Etats-Unis, il permet en outre d'accumuler les situations mélodramatiques jusqu'à l'indigestion. La conclusion porte la surenchère lacrymale à son degré le plus extrême, grâce au même Haley Joel Osment, sorte de Shirley Temple moderne, en plus sinistre. ***T. S.***
Film américain de Mimi Leder. Avec Kevin Spacey, Helen Hunt, Haley Joel Osment, Angie Dickinson. (2 heures.)

LA SOURCE JAUNE

■ Encore un film dont la sortie demeure un relatif mystère, d'autant qu'il date de 1999. Venu d'Espagne et prétendant au titre de polar, il s'agit d'une histoire truffée de lieux communs, filmée sans le moindre sens du suspense ni du rythme, interprétée de façon exécrable et manifestement formatée pour sa diffusion télévisuelle. Voguant sur la vague asiatique, il met en scène l'histoire d'une métisse sino-espagnole, dont les parents ont été éliminés par les triades. Accompagnée d'un jeune et bel Espagnol timide et maladroit, dont elle tombe amoureuse, la jeune fille va se venger du méchant assassin, non sans que le film, dont la coupe est pourtant bien pleine, ne verse au passage dans une caricature de la communauté chinoise qui confine à l'acharnement. ***J. M.***
Film espagnol de Miguel Santesmases. Avec Eduardo Noriega, Silvia Abascal. (1 h 33.)

PLUS FORT QUE LE SILENCE

■ Il y a plusieurs films dans ce *Plus fort que le silence* : un mélodrame un peu forcé construit sur les rapports entre une mère et son fils sourd ; un document sociologique sur la Chine d'aujourd'hui ; un portrait de femme. Incarnée par Gong Li, l'héroïne du film de Sun Zhou est une Mère Courage qui, pour pouvoir acheter une prothèse auditive à son fils et l'inscrire à l'école, cherche, par tous les moyens, du travail. Cette volonté permet d'articuler un destin individuel avec une réalité où se devine, en filigrane (le film a eu des soucis avec la censure), un univers d'exploitation et de combines. On peut alors regretter l'anonymat d'une mise en scène entièrement au service d'un récit un peu trop attendu.
Jean-François Rauger
Film chinois de Sun Zhou. Avec Gong Li, Gao Xin, Shi Jingming. (1 h 30.)

HANNIBAL
■ *Lire page 30.*
CIRCUS BAOBAB
COMÉDIE DE L'INNOCENCE
LA CHAMBRE DES MAGICIENNES
■ *Lire page 31.*
LE CHOCOLAT
LA MOITIÉ DU CIEL
■ *Lire ci-dessus.*
UN CRIME AU PARADIS
■ *La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.*

SORTIR

PARIS

Est-ce ainsi que les hommes vivent ?
Le poème de Louis Aragon inspire. Ferré le chantait, le cinéma L'Ecran de Saint-Denis le prend comme emblème d'une programmation remarquable. La première édition des journées cinématographiques dionysiennes se veut *« un moment exceptionnel de découvertes, d'émotions, de rencontres autour d'une programmation qui échappe aux obligations de l'actualité cinématographique mais qui se penche sur des questions agitées de la société »*. La manifestation s'articule autour du thème, un monde à changer. Et si le cinéma y avait sa part ? Comment ? A travers un mélange d'œuvres récentes et anciennes consacrées à la guerre d'Algérie, au colonialisme, à l'émigration maghrébine en France, au racisme, au cinéma militant américain, au groupe Medvedkine, aux femmes, avec en avant-première *A ma sœur* de Catherine Breillat... A noter, le film d'Eli Lotar (1945-1946) *Aubervilliers* : *« Dans la banlieue nord de Paris, il y a une ville terrible et charmante. »* Le commentaire est signé Prévert.
Saint-Denis (93). Cinéma L'Ecran, place du Caquet. M° Basilique. Du 28 février au 6 mars. De 15 F à 35 F.

Le Gna
Le studio-théâtre de la Comédie-Française et l'association Ensemble contre le sida se sont choisis. Pour la bonne cause : lutter contre l'épidémie en finançant la recherche et des programmes d'aide aux malades. La pièce de Pierre-Henri Loÿs, qui évoque l'apparition de nouveaux virus et leurs ravages, leur en fournit l'occasion. Après la représentation (18 h 30, le 28), les deux partenaires proposent un débat qui réunira, autour de l'équipe artistique et du metteur en scène, le professeur Jean-Claude Darlix, virologue à Lyon, Maryse Dricot, directrice d'un centre d'hébergement et de soutien social, Village Saint-Martin, et le philosophe André Comte-Sponville. La prestigieuse maison offrira aussi à Sidaction l'intégralité de la dernière recette du *Bourgeois Gentilhomme* (20 h 30, le 12 mai).
Studio-théâtre, galerie du Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, Paris-1er. M° Louvre. Tél. : 01-44-58-98-58. De 50 F à 85 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Combat de nègre et de chiens
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Jacques Nichet.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. M° Châtelet. 20 h 30, du 28 février au 17 mars ; 15 heures, le 11 ; relâche les lundis. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

Esther
de Jean Racine, mise en scène de Daniel Mesguich.
Centre d'art et de culture - Espace Rachi, 39, rue Broca, Paris-5e. M° Censier-Daubenton. A partir du 28 février. 20 h 45, du lundi au samedi ; relâche le vendredi ; 15 h 30, le dimanche. Tél. : 01-42-17-10-38. 100 F et 150 F. Jusqu'au 4 avril.

Kenny Werner Trio
Sunside, 60, rue des Lombards, Paris-1er. M° Châtelet. 21 heures, le 28 et les 1er et 2 mars. Tél. : 01-40-26-21-25.

Steve Potts Quartet
7 Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4e. M° Saint-Paul. 21 h 30, le 28. Tél. : 01-48-87-08-97. 50 F.

Dee Dee Bridgewater
Montrouge (92). Théâtre, 2, avenue Emile-Boutroux. M° Porte-d'Orléans. 20 h 30, le 28. Tél. : 01-46-12-75-70. De 95 F à 126 F.

RÉGION

Compagnie Didier Théron
Albi (81). L'Athanor, place de l'Amitié-entre-les-Peuples. 20 h 30, le 1er. Tél. : 05-63-38-55-56. 120 F.

NOMINATIONS

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Raymond Barre a été élu lundi 26 février à l'Académie des sciences morales et politiques au premier tour par 33 voix sur 37 au fauteuil laissé vacant par le décès d'Alain Peyrefitte.

[Né le 12 avril 1924 à Saint-Denis-de-la-Réunion, Raymond Barre est professeur agrégé de droit et de sciences économiques. Il a été notamment vice-président de la commission unique des Communautés européennes, responsable des affaires économiques, de juillet 1967 à décembre 1972, premier ministre d'août 1976 à mai 1981 et parallèlement ministre de l'économie et des finances d'août 1976 à avril 1978. Depuis 1981, Raymond Barre est député (app. UDF) du Rhône et maire (UDF) de Lyon depuis 1995.]

RECHERCHE

Elisabeth Giacobino a été nommée directrice du département des sciences physiques et mathématiques du CNRS, en remplacement de Jean-Paul Pouget.

[Née le 3 avril 1946 à Paris, ancienne élève de l'Ecole normale supérieure, Elisabeth Giacobino est agrégée de sciences physiques et docteur ès sciences. Directrice de recherche au CNRS, où elle est entrée en 1969, elle dirige depuis 1999 le laboratoire Kastler-Brossel (ex-laboratoire de spectroscopie hertzienne, CNRS-Ecole normale supérieure-Université Pierre et Marie Curie). Spécialiste de l'optique quantique, elle a contribué à une meilleure compréhension des interactions entre la matière et un champ électromagnétique. Ses recherches actuelles portent sur l'utilisation des propriétés quantiques de la lumière pour le traitement de l'information. De 1995 à 1999, Elisabeth Giacobino a été directrice scientifique adjointe du département des sciences physiques et mathématiques du CNRS, dont elle vient d'être nommée directrice à compter du 1er mars. Ce département, l'un des huit du CNRS, regroupe 3 000 personnes dont 1 700 chercheurs, avec un budget de 1,4 milliard de francs.]

DISPARITION

■ **NORBERT GLANZBERG**, compositeur, auteur notamment d'une *Suite yiddish* pour grand orchestre et de *Chants de l'Holocauste* pour mezzo et orchestre, est mort, dimanche 25 février, à Paris à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Né en 1910 en Allemagne, Norbert Glanzberg se consacre à la musique après des études à l'université de Wurzburg. Il est chef de chœurs au théâtre de Wurzburg, puis à celui d'Aix-la-Chapelle. A l'arrivée du nazisme, il gagne la France, où il va écrire la musique de nombreuses chansons, notamment pour Lys Gauty, Yves Montand, Edith Piaf, Colette Renard... Il est en particulier l'auteur de *Mon manège à moi* (paroles de Jean Constantin) en 1948 et de *Padam, padam* (paroles d'Henri Contet) en 1951, deux grands succès d'Edith Piaf. Norbert Glanzberg a aussi composé une vingtaine de musiques de films, dès 1931 en Allemagne, puis en France surtout dans les années 1950, dont *Michel Strogoff*, de Carmine Gallone (1956), et il a participé à celle de *Mon Oncle*, de Jacques Tati (1958).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Tom ROBERTS

est ravi d'annoncer à

Laetitia et **Jean-Marc,**
Gabriel, Dina et **Armand**
qu'il est né le samedi 24 février 2001.

Anniversaires de naissance

– 28 février 1921 - 28 février 2001.

Lou, Jonathan, Robin et **Axel**
à l'unisson de leur mamie **Renée,**
de leurs parents et de leur supertonton souhaitent à

Papy Gaby

une fabuleuse traversée des quatre-vingtièmes rugissants.

Anniversaires

Cher Papou,

nous te souhaitons, avec l'ensemble de la famille, un très heureux anniversaire en ce jour du 27 février 2001.

Elia, Aricie, Colin, Evence.

Décès

– Le directeur de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs,
Le personnel dans son ensemble,
Les étudiants,
Ceux qui l'ont connu et aimé,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Charles AUFFRET.

Il restera pour tous un être exceptionnel, un grand artiste et un enseignant ayant transmis son savoir à plusieurs générations.

– Djerjinsk, 1922 - Paris, 2001.

Monique et Craig Laird
et Catherine Vennin,
ses enfants,
Et toute sa famille
et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Olga BAÏDARIKO-VENNIN,

survenu le 24 février 2001.

Ses cendres seront dispersées au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, le 28 février.

– Son époux,
Ses enfants et ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Irène BÉNARD,
née **BIESIADA,**

le 23 février 2001, à Brissac-Quincé (Maine-et-Loire), à l'âge de quatre-vingts ans.

41, rue Guersant,
75017 Paris.
La Bienerie,
49460 Feneu.
208, avenue du Maine,
75014 Paris.

– Monique Chapuis,
son époux,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

André CHAPUIS,

survenu le 24 février 2001, à son domicile, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu, le mardi 27 février, à 15 h 30, en l'église Saint-Vaury, dans la Creuse.

L'incinération aura lieu, le mercredi 28 février, au cimetière nord de Montluçon, à 13 h 30.

André Chapuis a travaillé pendant vingt ans au journal *Le Monde* en tant que typographe et photocompositeur.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Max CLARAC-SÉROU,
21 janvier 1930 - 25 février 2001.

L'inhumation aura lieu le mercredi 28 février, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès, le 6 février 2001, au Caire, de

Rosette DROSSO,
née **BAHARI.**

De la part de
Férial Drosso,
sa fille,
Florence Bellivier, Muriel Bellivier, Sarah Proust,
ses petites-filles,
François Proust,
Monique Drosso,
sa nièce,
Anne-Marie Drosso,
sa nièce,
Et Robert Springborg.

– Annick Dufresne,
Guillaume et Chantal Dufresne,
Sabine et Yves Gindre,
Yolande et Claude Rath,
Christelle et Olivier Delubac,
Julien, Thibault, Jérémie,
Clarisse, Baptiste, Antoine,
Alexis, Flore, Timothée,
sa femme, ses enfants et ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Hervé DUFRESNE,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier du Saint-Sépulcre,
président du Centre
d'échanges internationaux,
président d'honneur
de Motorola Electronique Automobile,
président d'honneur
de la Fondation Solacroup Hébert,
ancien président
de la Société SEV-Marchal,

survenu à Paris, le 25 février 2001, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 février, à 14 h 30, en l'église du Haut-Saint-Prix (Val-d'Oise).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

63, rue Manin,
75019 Paris.
33, rue de Rubelles,
95390 Saint-Prix.

– Sophie Eltchaninoff,
son épouse,
Ses enfants et ses petits-enfants,
Ses sœurs,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Cyrille ELTCHANINOFF,

survenu le samedi 24 février 2001, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 février, à 11 heures, en l'église de la Présentation-de-la-Très-Sainte-Vierge-au-Temple, 91, rue Olivier-de-Serres, Paris-15e.

Elle sera précédée de la liturgie des Saints Dons Présanctifiés.

L'inhumation aura lieu au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne).

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures

Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– Nicole et Jean-Louis Clamaron,
Marie, Maïder et Diego Landivar
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Anne Marie ETCHART CLAMARON,

le 26 février 2001.

Igoyo,
64310 Berrogain-Laruns.

« Cet air qui m'obsède jour et nuit
Cet air n'est pas né d'aujourd'hui
Il vient d'aussi loin que je viens
Traîné par cent mille musiciens... »

Norbert GLANZBERG,
compositeur de *« Padam »,*
« Mon manège à moi »,
et de la *« Suite yiddish »,*

vient de s'éteindre à son domicile, le dimanche 25 février 2001, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 2 mars, à 12 h 30, au nouveau cimetière de Neuilly, métro Grande Arche de la Défense, ou par le boulevard circulaire, sortie A 14, puis deux fois à gauche au feu.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Anne Godchau, née Tenenbaum,
son épouse,
Catherine et Jean-François Godchau,
ses enfants,
François-Robert et Henri Gremont,
ses petits-fils,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Robert GODCHAU,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

survenu le 25 février 2001, en sa quatre-vingt-dixième année, au terme d'une longue maladie.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière parisien de Bagneux, dans la plus stricte intimité familiale.

A. Godchau,
10, boulevard Barbès,
75018 Paris.

– La CIAPG
a le pénible devoir d'annoncer le décès de

M. Henry HOVEN,
avocat au barreau de Liège,
ancien bâtonnier,
ancien président
de la Confédération internationale
des anciens prisonniers de guerre,
commandeur de l'ordre de Léopold,
chevalier de la Légion d'honneur.

– Doudja Khellaf,
son épouse,
Marya et Amine,
ses enfants,
Aziza Khellaf,
sa mère,
Fouzia et Djamal Mostefaï,
sa sœur et son beau-frère,
Rochdi et Assia Khellaf,
son frère et sa belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Yacine KHELLAF,
chirurgien à l'hôpital Saint-Louis (Paris),

survenu le 23 février 2001, à Paris.

Les obsèques auront lieu ce mardi 27 février, au cimetière parisien de Thiais.

10, rue des Pavillons,
92800 Puteaux.

– Françoise Kosloff,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marc KOSLOFF,

survenu le 24 février 2001.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité, au crématorium de Cuers (Var).

Cet avis tient lieu de faire-part.

66, impasse du Jasmin,
83230 Bormes-les-Mimosas.

– Anne-Marie Henriot,
Joël Ricorday,
Léa Ricorday,
ont l'immense douleur de faire part de la disparition brutale de

Jeanne RICORDAY,

dans sa vingt-deuxième année, le 23 février 2001, à Sainte-Rose (Guadeloupe).

Les obsèques auront lieu en Guadeloupe dans l'intimité familiale.

Le Chalet,
2, boulevard Alphonse-Allais,
13014 Marseille.

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE/AGENDA
Tous les lundis datés mardis
TARIFS 2001

PARTICULIERS : FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : **590 F TTC / 89,94 €**
- 4 Parutions : **840 F TTC / 128,06 €**
121 F TTC / 18,45 € la ligne suppl.

ABONNÉS : FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : **520 F TTC / 79,27 €**
- 4 Parutions : **714 F TTC / 108,85 €**
117 F TTC / 17,84 € la ligne suppl.

01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36

– Sa famille
a la douleur de faire part du décès de

Rémy LAFAURIE,
professeur agrégé de mathématiques,

survenu le dimanche 25 février 2001, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

Un service religieux sera célébré à sa mémoire en l'église Saint-Justin, à Levallois-Perret, le jeudi 1er mars, à 10 h 45.

– Odette Uhry,
Et ses enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

Laurence UHRY,

leur fille et sœur,

survenu le 20 février 2001.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

37, rue Dautancourt,
75017 Paris.

– Marie-Annick Vion,
son épouse,
Ludovic, Gilles, Grégoire, Marc,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michel VION,
journaliste,
rédacteur en chef
du *Répertoire notariat Defrénois*.

La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 28 février 2001, à 15 heures, en l'église de Lancieux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, square La Fontaine,
75016 Paris.

– Valentina,
son épouse,
Claude et François,
ses enfants,
Alice, Raphaël et Victor,
ses petits-enfants,
Guy,
son frère, et Colette,
Danielle et Patrick,
ses neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

René VITERBO,
docteur ès sciences
de l'Ecole polytechnique de Zurich,

survenu le 24 février 2001.

L'inhumation a eu lieu le 26 février, au cimetière du Montparnasse, dans la stricte intimité.

76, *bis*, rue des Saints-Pères,
75007 Paris.

Rectificatif

– Dans le faire-part de décès de

Roger BISMUT,

paru dans *Le Monde* daté 25-26 février 2001, à la liste des membres de sa famille faisant part du décès, il fallait lire le nom de Mme Gabrielle Bismut, sa sœur.

Remerciements

– Mme A. Guillaume-Thommasson
remercie du fond du cœur tous ceux qui se sont associés à son immense peine, par leur présence, leur envoi de fleurs, leurs témoignages de sympathie et d'amitié, lors de la cérémonie d'adieu célébrée en l'église Saint-Sulpice, pour son fils,

M. Olivier GUILLAUME,

décédé le 11 février 2001.

11, rue Férou,
75006 Paris.

Souvenir

– Lyon. Mauguio, le 18 février 1976,

Henri SANNIE

nous quittait à l'âge de vingt-six ans.

Anne-Céline,
sa fille,
est une belle jeune femme dont il serait fier.

Michèle Géraud, Mamie, Henri, Marraine, Nico, Flo, Jean-Paul, Dany, Claude, Guy, Denise, Robert, Françoise, Hubert, Alain, Jacques...

Conférences

Conférence-débat samedi 3 mars, 21 heures, sur le thème : **Lumière et matière C. Cohen-Tannoudji,** Prix Nobel physique **G. Bernheim,** grand rabbin Synagogue, 9, rue Vauquelin, 75005 Paris, entrée libre.

Communications diverses

Cercle Amical – Centre V. Medem
Jeudi 1er mars, à 20 h 30,
deuxième conférence du séminaire :
« Lire Emmanuel Levinas aujourd'hui ».
E. Levinas, phénoménologue.
Miguel Abensour, professeur à Paris-VII.
Orietta Ombrosi, agrégée de philosophie.
52, rue René-Boulanger, Paris-10e.

– Entretiens individuels avec un écrivain sur le thème

CE MONDE OÙ NOUS VIVONS...

Jean Sur - Tél. : 06-77-62-46-25.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 1er mars, à 20 h 30 : **« Vilnius, de 1993 à nos jours »,** avec H. Minczeles et O. Suganas, auteur de *« Mosaïque »* (éd. Graphein). Tél. : 01-42-71-68-19.

Soutenances de thèse

– **Anne Maisonnier-Lochard** soutiendra sa thèse en vue du doctorat d'Etat ès-Lettres : **« Alberto Magnelli, catalogue raisonné de l'œuvre sur papier, 1910-1935 »,** le 2 mars 2001, à 14 h 30, université Paris I, Sorbonne, salle Louis Liard.

CARNET DU MONDE - TARIFS ANNÉE 2001
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS	**141 F TTC - 21,50 €**
TARIF ABONNÉS	**119 F TTC - 18,14 €**
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS *La ligne suppl. : 60 F TTC - 9,15 €* **TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 € FORFAIT 10 LIGNES**	**600 F TTC - 91,47 € Forfait 10 lignes**

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES : ***Nous consulter***
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42 Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.
Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Les retraites, quel avenir ?

Jacques Huguenin
Seniors : l'explosion

Le Monde folio actuel INÉDIT

Le Monde — Nord Sud EXPORT

TURQUIE

Comment dépasser la crise bilatérale et aider les entreprises à mieux évaluer le risque turc

MERCREDI 21 MARS À PARIS

Nord Sud Export et *Le Monde* convient les hommes d'affaires à une matinée de travail (8 h 30 à 12 heures) afin d'examiner ensemble :

- Les conséquences pratiques de la crise actuelle dans les relations franco-turques
- L'ajustement économique et financier de ce pays l'an dernier puis à nouveau cette année, à la suite de la crise bancaire
- La modernisation du système politique et de la société turque
- Le calendrier possible de la candidature turque à l'Union européenne
- Cette rencontre exceptionnelle réunira les meilleurs experts turcs et français autour de MM. **Erkut YACAOGLU** et **Tuncay OZHILAN**, ancien et nouveau président de la **TUSIAD**.

Programme, renseignements et inscriptions auprès de : Christelle TORRES
NORD SUD EXPORT
Tél. : 01-44-97-55-35 - FAX : 01-44-97-55-36
E-mail : ***nse@lemonde.fr***
Ce séminaire « Entreprises » est une réunion payante

EN VUE

■ Le rapport annuel du département d'Etat américain sur les droits de l'homme épingle sévèrement la France, dont le *« climat d'intolérance religieuse »* encourage *« la méfiance publique à l'égard des sectes »*.

■ *« Il ne s'agit que de casser des pierres »*, s'étonne le mollah **Mohamed Omar**, chef suprême des talibans, en ordonnant d'achever les bouddhas géants sculptés dans les falaises de Bamiyan à moitié défigurés par les tirs de mortiers des *« étudiants en théologie »*.

■ Deux Afghanes coupables du *« crime odieux d'adultère »* ont été exécutées, samedi 24 février, dans le stade de Kandahar, où dix maris infidèles recevaient des coups de fouet.

■ *« Ils sont très doux et très tolérants, mais ils peuvent se mettre dans une colère noire si l'on bafoue leur amour-propre »*, témoigne **Sarosa Hamongpranoto**, sociologue indonésien, au sujet des Dayaks, naturels de Bornéo, qui, depuis une semaine, décapitent les colons venus de l'île voisine de Madura, et leur arrachent le cœur.

■ Désormais les Nishis, tribus de l'Arunachal Pradesh en Inde, orneront leurs coiffes avec des becs de calao en fibre de verre, pour sauver l'oiseau rare menacé d'extinction, symbole de virilité.

■ Une Centrafricaine de 15 ans a tenté de tuer son petit ami en lui assenant un coup de machette sur le sexe : elle le trouvait trop laid et voulait le quitter pour un autre.

■ Un jeune homme qui, après avoir poignardé sa fiancée, comparaissait vendredi 23 février devant le tribunal correctionnel de Strasbourg pour *« violences avec arme »*, y répondait aussi d'une *« infraction à la législation des stupéfiants »* : son couteau portait des traces de cannabis.

■ La Suisse a diminué considérablement le nombre des surdoses mortelles en privilégiant la prévention et le traitement des toxicomanes. Au Royaume-Uni, où les mesures répressives sont parmi les *« plus sévères d'Europe »*, les morts liées à la drogue ne cessent d'augmenter.

■ *« La victime a demandé qu'on l'achève »*, ont précisé deux policiers d'Elizabeth, dans le New Jersey, après avoir mortellement blessé par erreur un illuminé armé d'une Bible dégainée soudain d'un étui de cuir luisant et noir.

■ **Sepeli Tuikalepa,** fils aîné du prince coutumier de l'île Futuna, vient de traduire la Bible en futunien.

■ A Aix-la-Chapelle, lundi 26 février, lundi des Roses, apothéose du carnaval rhénan, un clown a tué un masque à coups de feu.

Christian Colombani

La revue « Futuribles » se lance dans la prospective religieuse

« Le XXIe siècle sera religieux » : les experts confirment la « prophétie » de Malraux mais constatent aussi l'apparition de formes de religiosité de plus en plus diffuses

Y A-T-IL exercice plus périlleux que la prospective religieuse ? La revue *Futuribles* soumet le début de ce siècle à la fameuse prophétie de Malraux : *« Le XXIe siècle sera religieux ou ne sera pas. »* Elle interroge les meilleurs experts de la sociologie religieuse en France pour conclure que non seulement l'agnostique Malraux ne se trompait pas, mais que la scène religieuse du XXIe siècle pourrait ne ressembler à rien de ce qui était connu. L'univers « global » est entré dans une ère religieuse où l'institution est sacrifiée à l'individu, le dogme à l'empirisme, la conviction à l'expérimentation.

A-t-on assez dit que la fin du XXe siècle serait celle du triomphe de l'homme sans Dieu ? Qu'au *« désenchantement »* du monde moderne s'ajouterait le rejet des

Eglises et autres institutions qui se disputent le marché du mystère et du sacré ? Or aucun des spécialistes interrogés par *Futuribles* ne nie que les prophètes de la *« sécularisation »* se sont trompés, que dans les espaces laissés libres par la rationalité se sont engouffrées toutes sortes de croyances et de formes nouvelles d'adhésion religieuse, le plus souvent aux marges des grandes confessions, dans des groupes charismatiques, pentecôtistes ou ésotériques, différents des sectes par la flexibilité de leur appartenance et de leur doctrine.

« Believing without belonging » : croire sans appartenir. Le mot de la sociologue britannique Grace Davie a traversé la Manche. Dans ce numéro de *Futuribles*, Pierre Bréchon, Yves Lambert, Danièle Hervieu-Léger, Marcel Gauchet, Jean Joncheray convergent : tous les processus de *« sortie de la religion »* ont libéré des formes d'*« autonomisation »* des pratiques, des croyances et des attitudes morales déconnectées des enseignements dogmatiques. Ils ont fait place à des formes de *« réenchantement »* du monde, que Guy Michelat traduit par le succès des croyances parallèles (comme la réincarnation) et Françoise Champion par la montée d'une *« nébuleuse mystique et ésotérique »*, qui pousse d'autant mieux que la science et le progrès doutent de leur infaillibilité.

« NOUVEL HUMANISME »

On dira que ces analystes tournent en rond. Mais, devant le succès du protestantisme évangélique (pas seulement dans les pays d'Asie ou d'Afrique) ou des rassemblements de jeunes catholiques, on ne peut donner tort à Jean-Paul Willaime ou à Danièle Hervieu-Léger de répéter que *« la figure du converti a pris le pas sur la figure du fidèle traditionnel gérant un héritage religieux »*. Et que, s'il faut bien parler avenir, on doit constater que la mondialisation n'en finit pas d'affecter les systèmes religieux, que ceux-ci ne peuvent plus être gouvernés à partir d'une orthodoxie centrale, que le christianisme n'a d'avenir que si *« son expression émotionnelle parvient à se mouler dans la diversité des cultures »*.

Gérard Donnadieu ne croit pas non plus au scénario de l'*« obsolescence »* des grandes religions du salut ni à la *« reconversion illuministe »* dans des « pentecôtismes » *« sans consistance sur les plans intellectuel, liturgique et éthique »*. Mais il prévoit une *« segmentation »* croissante du *« marché »* religieux en fonction des attentes, des âges, des milieux sociaux, des niveaux culturels. Ce numéro de *Futuribles* dépasse les oppositions, devenues paresseuses, entre modernes et orthodoxes, entre laïques et intégristes. Avec bonheur, il introduit le lecteur à la complexité des phénomènes religieux contemporains et de ce *« nouvel humanisme »* dont Hugues de Jouvenel, son directeur, écrit, après Ernest Renan, qu'il est la *« religion de l'avenir »*.

Henri Tincq

★ ***Futuribles*, n° 260, janvier 2001, 78 F, 55, rue de Varenne, 75005 Paris**

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ C'est un échec de l'Europe telle que la souhaitait Paris. Les Quinze n'ont pas apporté aux agriculteurs français la solidarité que sollicitait Jean Glavany. Tout juste, le ministre de l'agriculture a-t-il obtenu l'autorisation d'enfreindre la discipline européenne. Mais cette renationalisation de la PAC est surtout un échec pour la France. A Bruxelles, hier, la France a mesuré le poids de plus en plus déterminant de l'Allemagne dans la Communauté européenne, elle a constaté son isolement au sein de l'Union et elle a fait les frais de son incapacité à réformer sa propre agriculture. La France a découvert que ce que voulait l'Allemagne, l'Europe le souhaitait et que ce que récusait Berlin, l'Europe le refusait.

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ La crise provoquée par l'ESB montre à quel point le partenariat franco-allemand n'est plus qu'un souvenir. Il n'avait d'ailleurs pu se déployer que sur la toile de fond d'une politique agricole très largement dessinée sur les réquisits français. Chez aucun autre membre de l'Union, la PAC n'a l'importance qu'elle a pour la France. La crise générale du système agricole européen, même si son épicentre épizootique est en Grande-Bretagne, est aussi une crise franco-française, dans la mesure où la PAC s'est faite sous surveillance de la FNSEA. L'urgence créée par l'effondrement de la filière bovine cache d'autres conflits potentiels (par exemple, si Bruxelles décidait de financer les éleveurs en piochant dans les subventions aux céréaliers). La France a vidé à Bruxelles bien d'autres homériques querelles. Mais elle n'y a jamais été si seule.

FRANCE INTER
Pierre Le Marc

■ Dans moins d'un an, les Européens auront en poche leur monnaie unique. Mais l'Europe ne leur offre guère l'horizon dont ils ont besoin pour franchir avec confiance cette étape historique. Bruxelles, hier soir, a donné l'image d'une union incapable de se mettre d'accord sur une réponse solidaire à la crise de la vache folle. Cet état des lieux décevant qui porte en lui, Valéry Giscard d'Estaing le souligne avec lucidité, la logique d'une lente dissolution des solidarités européennes dans un espace de simple coopération, peut-il conduire au sursaut ? Deux courants se dessinent. L'un vient au secours d'un souverainisme politiquement à bout de souffle. L'autre plaide pour l'exploration de chemins nouveaux au delà de l'horizon intergouvernemental. Mais il y a à cette recherche un préalable : la reconstitution d'une entente franco-allemande dont on ne voit toujours pas les signes.

www.canalplus.fr/cinema/speciales/cesar

Le changement de ton consécutif à la fusion avec Vivendi est aussi sensible sur le site de la chaîne cryptée

LES CÉSARS du cinéma, c'est sur Canal+ et nulle part ailleurs. Pour cette 26e édition, qui eut lieu le 24 février au Théâtre des Champs-Elysées, la chaîne avait mis en place un *« dispositif inédit »* : alors que, comme chaque année, Canal+ retransmettait en clair l'intégralité de la cérémonie, Canal+ Jaune la filmait pour la première fois, mais côté coulisses.

De son côté, canalplus.fr permettait aux internautes de suivre l'intégralité des Césars, depuis l'annonce des nominations jusqu'au dîner officiel au Fouquet's, où Eglantine Emeyé, animatrice de Canal+, interviewait les stars. Au cours des deux jours précédents, le site avait retransmis en direct les répétitions, avec la participation – très libre – de l'irrésistible Edouard Baer, qui présentait cette année la cérémonie officielle. Pour compléter le dispositif, deux webcams étaient installées dans la salle – dont l'une, pilotable à distance, permettait à l'internaute de zoomer sur l'assistance...

Pour canalplus.fr, il s'agissait d'offrir aux internautes le regard décalé dont cette jeune communauté raffole. Aidé d'un technicien et de Samantha Longoni, responsable cinéma du site, Didier – alias « Netman Plus » – fut au service des internautes tout au long de la cérémonie. Grâce à une minicaméra reliée à un ordinateur portable, il se déplaçait en fonction de leurs demandes, dialoguait avec eux, et transmettait leurs questions aux lauréats. Seule contrainte : une minute était nécessaire entre le moment où l'internaute posait sa question et le moment où elle s'inscrivait sur l'écran du netman. Ce qui n'a pas empêché les internautes de « chater » et blaguer entre eux ou encore d'interpeller « leur » netman, car beaucoup sont des habitués.

Or cette liberté de ton pourrait être remise en cause. Les bouleversements provoqués par la fusion de Canal+ et de Vivendi sont également visibles sur le Web. Canalplus.fr a désormais pour consigne de mieux « coller à la chaîne ». En clair, plusieurs émissions spécifiques au Web telles que « La tête de l'emploi » ont déjà été supprimées, et la couverture du prochain Festival de Cannes sera sans doute beaucoup plus sobre et plus sage que l'année dernière. Par ailleurs, une rationalisation complète du site est en cours, notamment pour le recentrer sur les deux spécificités de Canal+, à savoir le sport et le cinéma. Autant de changements qui pourraient, in fine, se révéler dommageables pour le site. Car contraindre canalplus.fr à n'être que le simple reflet de la chaîne, c'est prendre le risque de perdre le ton innovant et provocateur dont les internautes sont toujours friands.

Emilie Grangeray

SUR LA TOILE

MONDIAL 2002

■ La Fédération internationale de football (FIFA) a commencé à commercialiser par Internet les billets de la Coupe du monde de football 2002, qui aura lieu au Japon et en Corée du Sud.
www.fifaworldcup.com

ENCHÈRES EN LIGNE

■ La société Yahoo! Inc a reconnu une forte baisse du nombre d'objets mis aux enchères sur son service en ligne : le chiffre aux Etats-Unis est tombé à 200 000 depuis le 10 janvier, date de l'entrée en vigueur d'un droit de mise aux enchères. Cette diminution survient au moment où Yahoo! cherche à diversifier ses revenus, dont 90 % sont actuellement générés par la publicité – *(Reuters)*

MSN PAYANT

■ Selon le quotidien britannique *The Guardian,* Microsoft envisage de faire payer l'accès à son portail MSN. L'éditeur de logiciels pourrait développer de nouveaux services et demander aux visiteurs de payer jusqu'à 60 livres (625 francs, 95 euros) par an pour y avoir accès.

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : *LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Relaxe provisoire *par Luc Rosenzweig*

ON DIRAIT qu'on n'aurait rien vu, rien lu, ni même entendu causer. Qu'un lundi soir, comme ça, en zappant, on serait tombé, peu avant 21 heures, sur la fin de la pub sur France 2, le machin désagréable qui couine comme un canard. On dirait aussi qu'on aurait arrêté là notre butinage des programmes, dès l'apparition du cercle bleu indiquant « accord parental souhaitable ». C'est assez rare à cette heure-là pour que notre molle attention soit un peu titillée, non, hélas, qu'il nous faille encore solliciter cette autorisation de nos géniteurs, mais parce que, peut-être, on aurait des chances de se rincer l'œil avant de le fermer...

Bref, on aura compris que c'est *Rastignac ou les ambitieux* qui fut notre choix, et que nous tentons de nous dégager du flot de promotion, pub et critiques ayant précédé la diffusion de ce feuilleton, afin de préserver la nature purement subjective du jugement que nous allons porter sur cette œuvre télévisuelle. Evacuons tout de suite la problématique amorcée plus haut, relative au rond bleu. En dépit du fait que la première fornication intervienne dès 21 h 19, et qu'il est suggéré que les privautés que se permet le héros avec l'une de ses conquêtes dans un ascenseur, à 22 h 12, ne relève pas des voies ordinaires généralement admises pour les rapports sexuels, il n'y a pas là de quoi fouetter un chat.

On nous permettra de préférer, dans ce domaine, le feuilleton à l'ancienne, modèle *Bicyclette bleue*, mais comme dirait Eugène, dit Génie, héros de ce feuilleton postbalzacien : *« Chacun son truc ! »*. Nous avons également noté quelques faiblesses de scénario relatives à la vraisemblance des situations. Un exemple : ayant dragué une jeune femme prénommée Margaux dans le bistrot où il est serveur, le héros, après une nuit passée avec elle, court la retrouver à la Maison de la radio, où elle exerce les fonctions d'animatrice. Il nous paraît totalement impossible qu'Eugène ait eu, en moins de deux heures : 1) le temps de prendre sa douche et de s'habiller 2) celui de se rendre de l'appartement de la jeune femme à la Maison de la radio 3) et surtout, sans être un familier de la Maison ronde, de retrouver dans un délai raisonnable le studio où officie sa dulcinée.

On aura également compris que nous cherchons ici à gagner du temps avant de formuler un jugement, pouce en haut ou pouce en bas, concernant une œuvre dont on nous dit que du succès ou de l'échec dépendra l'avenir de la fiction française. Pour l'instant, et en attendant le prochain épisode, nous en demeurerons à une relaxe provisoire au bénéfice du doute. Il semble que l'on devrait s'habituer au jeune héros ébouriffé et à sa beurette d'avocate, mais, pour le reste, faut voir...

MARDI 27 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.00 Studio ouvert. L'économie des sports d'hiver. **Public Sénat**
20.45 et 1.00 Le Club. Bertrand Delanoë. **LCI**
23.00 Albanie, l'apprentissage de la liberté. **Forum**

MAGAZINES

18.30 L'Invité de PLS. Pierre Moscovici. **LCI**
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : PJ Harvey, Anne Brochet, Claude Miller, Sara Abitbol, Stéphane Bernardis. **Canal +**
19.00 Archimède. **Arte**
20.55 Vie privée, Vie publique. Cherche maman désespérement. **France 3**
21.00 Le Gai Savoir. L'histoire est-elle un roman ? Invités : Erik Durschmied ; Dominique de Villepin ; Etienne de Montety ; Serge Branly. **Paris Première**
21.05 Temps présent. Ecstasy, LSD, cocaïne, l'enfer des raves. Les jeunes et le luxe. **TV 5**
22.15 Ça se discute. Comment vit-on l'adaptation de sa vie au cinéma ? **TV 5**
0.15 Capital. Toujours moins cher. **M 6**

DOCUMENTAIRES

20.15 New York sur bavures. **Arte**
20.30 L'Arche, 2000 ans après. [9/16]. Les tortues. **Planète**
20.45 La Vie en face. Russie secrète. L'armée oubliée. **Arte**
20.50 La Roulette russe. **Odyssée**
21.00 Kalachnikov. **Histoire**
21.30 Le Cavalier de la nuit. Meurtre raciste. **Planète**
21.30 Ils ont fait l'Histoire. Primo Levi. **Histoire**
21.31 Thema. Couleur sang. Enquête sur la sève de la vie. Sang sacré, désir sanglant. Le Prix du sang. **Arte**
21.40 Tsiganes. **Odyssée**
22.00 André Masson. [4/6]. **Histoire**
22.35 La Mémoire et l'Identité. Argentine, les enfants des disparus. **Planète**
23.45 Spetsnaz. [1/2]. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Basket-ball. Eurolique féminine (8e de finale) Match aller : US Valenciennes Olympique - Dynamo Moscou. **Pathé Sport**
20.30 Football. Match amical. France - Allemagne. **TF 1**
21.00 Boxe. Combat international WBC. Poids légers : Thembikosi Mtyenene - Zimele Mpusulwa. Poids lourds : Sedrick Fields - Baldwin Mlonqwane. **Eurosport**

MUSIQUE

21.00 Solti dirige le London Philharmonic Orchestra (2). Œuvres de Beethoven, Brahms. **Muzzik**
21.25 Debussy et Mendelssohn par Celibidache. **Mezzo**
22.40 L'Ouverture d'« Obéron », de Weber. Par l'Orchestre de la Radio-télévision suisse italienne, dir. Serge Baudo. **Mezzo**
23.10 Jazz à Antibes 1990. **Muzzik**

THÉÂTRE

23.40 Reviens dormir à l'Elysée. Pièce de Georges Folgoas. Mise en scène de Michel Roux. **Festival**

TÉLÉFILMS

20.40 Les Repentis. John Woo. ○. **TF 6**
22.35 Un terrible doute. Michael Scott. ○. **M 6**
0.45 La Vie de Marianne. Benoît Jacquot [2/2]. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

22.20 The Big Shave. Martin Scorsese. **Arte**
1.15 Les Mains de Violeta. Lucia Sanchez. **France 3**

SÉRIES

19.30 Hill Street Blues. [1/2]. Le printemps. ○. **TMC**
21.30 First Wave. Echec et mat. **13ème RUE**
22.25 Sex and the City. What goes around comes around (v.o.). ○. **Téva**
22.55 Les Chroniques de San Francisco. [1/6]. **Téva**

FILMS

16.00 La Voce della luna ■ ■
Federico Fellini (Italie, 1989, 120 min) ○. **Cinétoile**
17.30 Cul-de-sac ■ ■ ■
Roman Polanski (GB, 1965, N., 110 min) ○. **Cinéfaz**
18.05 Retour à Howards End ■ ■
James Ivory (Grande-Bretagne, 1991, v.o., 140 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
20.30 Victor, Victoria ■ ■ ■
Blake Edwards (Etats-Unis, 1982, 130 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
20.35 Ghost Dog, la voie du samouraï ■ ■
Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1999, v.o., 110 min) ○. **Canal + Vert**
22.05 La Revanche de Roger la Honte ■ ■
André Cayatte (France, 1946, N., 95 min). **Festival**
22.25 Croupier ■ ■
Mike Hodges (Grande-Bretagne, 1996, v.o., 90 min) ○. **Canal + Vert**
22.45 Miss Barrett ■ ■
Sidney Franklin (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 115 min). **TCM**
23.20 The Addiction ■ ■
Abel Ferrara (EU, 1995, N., v.o., 85 min). **Arte**

23.45 Le Grondement de la montagne ■ ■
Mikio Naruse. Avec Setsuko Hara, Yôko Sugi (Japon, 1954, N., v.o., 95 min) ○. **Ciné Classics**
0.15 Ginger et Fred ■ ■ ■
Federico Fellini (France - Italie, 1986, 120 min) ○. **Cinétoile**
0.20 Les Deux Visages du docteur Jekyll ■ ■
Terence Fisher (Grande-Bretagne, 1960, v.o., 90 min) ○. **Canal +**
0.35 Brazil ■ ■
Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1984, v.o., 140 min) ○. **Cinéfaz**
0.40 John McCabe ■ ■
Robert Altman (Etats-Unis, 1971, 125 min). **TCM**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

16.40 Les Dessous de Palm Beach.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.30 Football. Match amical. France - Allemagne.
22.40 Le Temps d'un tournage.
22.45 Ciel mon mardi !
1.05 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

16.30 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un toit pour trois.
17.35 Viper.
18.25 Tutti frutti.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Rugby, The Race, Météo.
20.55 La Femme de mon pote Film. Bertrand Blier. ○.
22.40 Fous d'humour.
0.45 Journal, Météo.

FRANCE 3

16.35 MNK, A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.55 Vie privée, Vie publique. Cherche maman désespérement.
22.55 Météo, Soir 3.
23.20 Alien 3 ■ Film. David Fincher ○.
1.15 Libre court.

CANAL +

16.25 Le Maître des lieux Film. James Orr ○.
► En clair jusqu'à 20.35
18.00 Futurama.
18.25 Nulle part ailleurs.
20.35 Limbo ■ Film. John Sayles. ○.
22.40 Le Pique-Nique de Lulu Kreutz Film. Didier Martiny. ○.
0.20 Les Deux Visages du docteur Jekyll ■ ■ Film. Terence Fisher (v.o.). ○.
1.50 Le Commissaire Film. George Sluizer (v.o.) ○.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 New York sur bavures.
20.45 La Vie en face. Russie secrète [1/2].
21.30 Thema. Couleur sang.
21.31 Sang sacré, désir sanglant.
22.20 The Big Shave. Court métrage. Martin Scorsese.
22.25 Le Prix du sang.
23.20 The Addiction ■ ■ Film. Abel Ferrara (v.o.).
0.45 La Vie de Marianne. Téléfilm. Benoît Jacquot [2/2].

M 6

16.15 M comme musique.
17.25 Mariés, deux enfants.
17.55 Highlander.
18.55 Buffy contre les vampires.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 E=M6 découverte.
20.50 Une femme très très très amoureuse. Film. Ariel Zeitoun ○.
22.35 Un terrible doute. Téléfilm. Michael Scott ○.
0.15 Capital. Toujours moins cher.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. *La Frileuse*, de Juliette Heymann.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. *Autour de Persévérance*, de Serge Daney [1/4].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal. Invités : Illico ; Richard Galliano.
22.00 Jazz, suivez le thème. Some Other Spring.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Le chef d'orchestre Seiji Osawa. Œuvres de Schubert, Mahler, Chopin, Mozart, Prokofiev, Takemitsu.
22.45 Les Rendez-vous du soir (suite). Le gambiste Juan Manuel Quintana, la claveciniste Céline Frisch et la violoniste Amandine Beye. Œuvres de Rameau, Couperin, Marais.

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.15 New York sur bavures

« Que faire quand la police vous arrête », c'est la question que posent des policiers new-yorkais aux jeunes des quartiers difficiles de la Big Apple afin d'éviter le pire entre jeunes et policiers. On y évoque la peur, celle des jeunes comme celle des *cobs*, mais aussi les statistiques et les options du maire de New York, farouche défenseur de la « tolérance zéro » envers les petits délinquants.

FRANCE 3

20.55 Vie privée, vie publique

La quête de la mère reste un besoin irrépressible pour les enfants nés sous X, c'est-à-dire abandonnés à leur naissance ou peu après. Mireille Dumas, pour la dixième édition de son magazine, invite des gens célèbres ou non à évoquer cette blessure permanente, les recherches qui sont ensuite faites dans les hôpitaux, les associations, etc. Une émission intelligente et émouvante.

ARTE

23.20 The Addiction ■ ■

Un soir, une femme mystérieuse agresse Kathleen, jeune étudiante à l'université de New York, et la mord au cou. La jeune fille devient un vampire. Abel Ferrara réfléchit au mal et à la rédemption, en imaginant cette histoire de vampire, transe morale imagée dans laquelle passent des scènes terrifiantes. Lili Taylor y est impressionnante ; sa rencontre avec Christopher Walken, formidable.

MERCREDI 28 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.50 Projet contre projet (en clair). Invités : Bertrand Delanoë ; Philippe Séguin. **Canal +**
21.00 Irak, la guerre aux civils ? **Forum**
22.05 Hommage au poète, chantons Trenet. **Forum**
23.05 Des médicaments à quel prix ? **Forum**

MAGAZINES

13.50 Le Club. Daniel Gélin. **Ciné Classics**
14.15 Envoyé spécial. L'infarctus à quarante ans. Tintin : la traversée du siècle. Les silences de l'Yonne. **TV 5**
19.30 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
20.55 Combien ça coûte ? Avec Annie Cordy ; Enrico Macias. **TF 1**
20.55 Ce qui fait débat. Infirmières, urgences, sécurité des soins : comment sauver l'hôpital. **France 3**
22.10 Petites histoires du cinéma. Saturnin Fabre. **Ciné Classics**
22.30 Ça se discute. La sexualité a-t-elle un âge ? **France 2**
23.20 Howard Stern. **Paris Première**
23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Le dos au mur ou l'histoire secrète de la chute du mur de Berlin. **France 3**
1.00 Des mots de minuit. Invités : Hervé Le Bras ; Catherine Hiegel. **France 2**

DOCUMENTAIRES

17.05 Les Patamodeleurs. Une photo de famille. **Canal +**
17.15 Musiques de noces tziganes. **Planète**
17.20 L'Egypte. Dieux et démons. **Odyssée**
17.35 Fête des bébés. Apprendre à se quitter. **Téva**
18.05 Le Monde des animaux. La Naissance de Xada. **La Cinquième**
18.10 Le Bleu du Sinaï. [3/5]. Le sacrifice du dauphin. **Odyssée**
18.15 Esprit des peuples premiers. Des fusées et des rennes. **Planète**
18.15 Martin Luther King. **Histoire**
18.25 L'Actors Studio. Anjelica Huston. **Paris Première**
18.30 Titien. **Mezzo**
18.45 Les Ailes du futur. Géants et supersoniques civils. **Planète**
19.00 Connaissance. Pompéi, le dernier secret. **Arte**
19.05 Symphonie marine en Méditerranée. Scylla, perle du détroit. **Odyssée**
19.15 André Masson. [3/6]. **Histoire**
19.35 Sous la lune. **Odyssée**
19.40 Cobayes humains. **Planète**
19.50 Iannis Xenakis, quelque chose de riche et d'étrange. **Muzzik**
20.00 Fortunes de mer. [1/3]. Au pays des morues. **Odyssée**
20.15 Reportage. Pollueurs de guerre. **Arte**
20.30 Du rugby et des hommes. La sixième nation. **Planète**
20.45 Les Mercredis de l'histoire. Terreur d'Etat au Pays basque. **Arte**
20.55 Sans frontières. Bhoutan, le pays des enfants dieux. **Odyssée**
21.00 Spetsnaz. [2/2]. Chiens de guerre. **Histoire**
21.00 Danseuses célestes du pays khmer. **Muzzik**
21.25 Prague 13, petites histoires de transition. **Planète**
21.40 Les Naufragés du désert. **Odyssée**
22.00 Le Monde en rythmes. Les deux visages de la Thaïlande. **Mezzo**
22.15 Gainsbourg for ever. « Je suis venu te dire que je m'en vais ». **RTBF 1**
22.20 Irak, l'autre guerre. **Planète**
23.15 Jazz Heroes. [3/6]. Wes Montgomery. **Planète**
23.25 Le Feu et la Glace, une saga islandaise. **Odyssée**
23.30 Music Instantané. Carla Bley. **Muzzik**
23.40 L'Arche, 2 000 ans après. [9/16]. Les tortues. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

16.00 Tennis. Tournoi messieurs de Dubaï (3e jour). **Eurosport**
16.55 Football. Championnat d'Europe Espoirs 2002. Eliminatoires. Israël - France. **Canal +**
18.00 Biathlon. Coupe du monde. 20 km messieurs. **Eurosport**
20.10 Football. Coupe du monde 2002. Belgique - Saint-Marin. **RTBF 1**
20.30 Basket. SuproLigue : Split - Asvel. **Eurosport**
22.00 Biathlon. Coupe du monde. 15 km dames. **Eurosport**

DANSE

23.45 Lonely Town, Lonely Street. Chorégraphie de Robert North. Musique de Bill Withers. Par le ballet Rambert. **Mezzo**

MUSIQUE

17.10 Mozart. *Symphonie nº 38* en ré majeur, KV 504 *« Prague »*. **Mezzo**
17.20 André Previn dirige William Walton. Enregistré en 1982. Avec Kyung-Wha Chung, violon ; Thomas Allen, baryton. Par le Philharmonia Orchestra et le Philharmonic Choir. **Muzzik**
19.30 Corelli. *Concerti grossi, sonate et concerto.* Enregistré en la basilique Saint-Marc, à Venise, en 1986. par I Solisti Veneti, dir. Claudio Scimone. **Mezzo**
21.00 Classic Archive. Benno Moisewitsch, piano. **Mezzo**
21.45 Musica. *Le Couronnement de Poppée*, de Monteverdi. Par les Musiciens du Louvre-Grenoble, dir. Marc Minkowski. **Arte**
22.25 Kenny Burrell Trio. Enregistré en 1990. **Muzzik**
22.55 Herb Ellis Trio / Barney Kessel. Enregistré en 1988. **Muzzik**
0.15 John MacLaughlin et Katia Labèque. Avec l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Victor Pablo Perez. **Mezzo**

THÉÂTRE

22.30 Accalmies passagères. Pièce de Xavier Daugreilh. **TMC**

TÉLÉFILMS

19.00 Le Ranch du bonheur. Greg Beeman. **Disney Channel**
20.30 La Main de l'assassin. Stuart Orme **Festival**
20.40 Papa est un mirage. Didier Grousset **TF 6**
20.45 Le Rêve brisé de Debbie. Mimi Leder **RTL 9**
20.50 La Mémoire à vif. Patrick Poubel ○. **M 6**
22.30 Un fils pour Satan. Robert Lieberman ○. **Téva**
22.55 Haute infidélité. Jim Wynorski ○. **TF 6**

SÉRIES

17.45 Code Quantum. Meurtre à Chinatown ○. **Série Club**
20.55 Les Monos. La Solidaire. **France 2**
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. L'appel aux armes. ○. **Canal Jimmy**
22.25 New York District. A mon époux regretté (v.o.). **13ème RUE**
22.45 New York Police Blues. [1/2]. La dernière rafle ○. **Canal Jimmy**
0.05 K 2000. Vol de voiture. **13ème RUE**
0.30 Two. L'évasion ○. **M 6**
0.30 Les Craquantes. Retour aux sources (v.o.). ○. **Téva**

FILMS

13.10 La Veuve Couderc ■ ■
Pierre Granier-Deferre (France, 1971, 90 min) ○. **Ciné Cinémas 2**

15.25 Le Démon sur la ville ■ ■
Frank Lloyd. Avec Claudette Colbert, Fred Mac Murray (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 90 min) ○. **Ciné Classics**
16.30 Victor, Victoria ■ ■ ■
Blake Edwards (Etats-Unis, 1982, v.o., 130 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
16.55 Le Grondement de la montagne ■ ■
Mikio Naruse (Japon, 1954, N., v.o., 95 min) ○. **Ciné Classics**
17.10 Les Passagers de la nuit ■ ■
Delmer Daves (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 110 min). **TCM**
17.25 Y a-t-il un pilote dans l'avion ? ■ ■
Jim Abrahams, David Zucker et Jerry Zucker (Etats-Unis, 1980, 90 min) ○. **Cinéfaz**
19.00 Le Messie sauvage ■ ■
Ken Russell (Grande-Bretagne, 1972, v.o., 105 min) ○. **TCM**
20.30 Les Jeunes Maris ■ ■
Mauro Bolognini (Italie, 1957, N., v.o., 100 min) ○. **Ciné Classics**
20.30 L'Inspecteur Harry ■ ■
Don Siegel (Etats-Unis, 1971, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 1**

20.45 Strange Days ■ ■
Kathryn Bigelow. Avec Ralph Fiennes, Angela Bassett (Etats-Unis, 1995, v.o., 145 min) ○. **Cinéfaz**
20.45 Traquenard ■ ■ ■
Nicholas Ray (Etats-Unis, 1958, v.o., 105 min). **TCM**
22.45 Kamikaze ■ ■
Didier Grousset (France, 1986, 90 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
23.25 Ils vont tous bien ■ ■
Giuseppe Tornatore (France - Italie, 1990, 125 min) ○. **Cinéstar 2**
23.45 Paradis perdu ■ ■
Abel Gance (France, 1939, N., 95 min) ○. **Histoire**
0.15 Pour qui sonne le glas ? ■ ■
Sam Wood (Etats-Unis, 1943, 130 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
0.30 La Voce della luna ■ ■
Federico Fellini (Italie, 1989, v.o., 115 min) ○. **Cinétoile**
0.40 Mamma Roma ■ ■
Pier Paolo Pasolini (Italie, 1962, N., v.o., 100 min) ○. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.45 Cœurs rebelles.
16.40 Alerte Cobra.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Météo des neiges.
20.55 Combien ça coûte ? L'argent de la gloire.
23.10 Confessions intimes.

FRANCE 2

14.45 En quête de preuves.
15.30 Planque et caméra.
15.40 Tiercé.
16.00 Cap des Pins. ○.
16.25 Un livre.
16.30 Des chiffres et des lettres.
17.00 Shasta. Viva Las Vegas.
17.25 Premier rendez-vous.
17.55 Friends. ○.
18.20 Tutti frutti.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.50 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 Les Monos. La Solidaire.
22.30 Ça se discute. La sexualité a-t-elle un âge ?
0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

15.00 Noël dans le plus grand magasin du monde. Téléfilm. Jane Prowse.
16.15 MNK.
17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.55 Ce qui fait débat. Infirmières, urgences, sécurité des soins : comment sauver l'hôpital.
22.45 Météo, Soir 3. Spécial emploi.
23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Le dos au mur ou l'histoire secrète de la chute du mur de Berlin.

CANAL +

15.30 Tycus, la dernière météorite. Téléfilm. John Putch. ○.
16.40 Football Israël-France.
► En clair jusqu'à 21.00
18.40 Les Titres du journal.
18.50 **Projet contre projet.**
20.35 Le Journal du cinéma.
21.00 Summer of Sam ■ Film. S. Lee. ○.
23.15 Frères de sang ■ Film. Frank Henenlotter. ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.05 Les Aventuriers de l'Egypte ancienne. [3/13].
14.35 Derniers paradis sur terre. [2/12].
15.35 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.00 T.A.F. T.A.F. : dans l'édition.
16.30 En juin, ça sera bien.
17.35 100 % question 2e génération.
18.05 Le Monde des animaux ? [4/24].
18.35 Le Journal de la santé.
19.00 Connaissance. Pompéi, le dernier secret.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Pollueurs de guerre.
20.45 Les Mercredis de l'histoire. Terreur d'Etat au Pays basque.
21.45 Musica. *Le Couronnement de Poppée.* Opéra de Monteverdi.
0.35 La Lucarne. Pelym.

M 6

14.00 M 6 Kid.
16.55 Fan de.
17.25 Mariés, deux enfants. ○.
17.55 Highlander. ○.
18.55 Buffy contre les vampires. ○.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer. ○.
20.40 Décrochages info, Jour J.
20.50 La Mémoire à vif. Téléfilm. Patrick Poubel. ○.
22.30 Charme meurtrier. Téléfilm. Bryan Michael Stoller. ○.
0.00 Sex and the City. Quatre femmes et un enterrement. ○.
0.30 Two. L'évasion. ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait.
20.30 Fiction 30. *La Semeuse,* de Fabrice Melquiot.
21.00 Mesures, démesures. Quelle culture musicale offrir aux amateurs dans les conservatoires de musique ?
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. [2/4]

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le jazz est un roman.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Festival Présences. Par l'Ensemble Fa, dir. Dominique My, Christophe Roy, violoncelle, Rula Safar et Françoise Atlan, contraltos : Œuvres de Giner, Xenakis, Kagel, Baschet, Butler.
22.00 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

18.30 L'Actualité musicale.
20.40 Les Rendez-vous du soir. L'année Verdi : *Oberto.* Opéra de Verdi. Par les London Voices et The Academy of St-Martin-In-The-Fields, dir. Neville Marriner, Samuel Ramey (Oberto).
23.13 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Liszt, Berlioz.

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.45 Les Mercredis de l'histoire

Depuis 1968, date du premier assassinat planifié par Eukadi Ta Akatsuna (Patrie basque et liberté, ETA), les relations entre le mouvement indépendantiste et l'Etat espagnol sont de nature sanglante. Ce documentaire, *Terreur d'Etat au Pays basque*, évoque la création du GAL, créé pour réduire les militants de l'ETA, et la façon dont l'Espagne et la France y engagèrent leur responsabilité.

M 6

20.50 La Mémoire à vif

Une jeune journaliste, Alice, interprétée par Véra Briolle, rencontre une vieille tante qui avait disparu il y a longtemps, séduite par un Latino-Américain. Hébergée au domicile d'Alice, cette vieille dame révèle un comportement trouble. Les ficelles de ce thriller sont un peu grosses, mais on se laisse prendre avec plaisir à ce téléfilm qui donne le frisson et renouvelle le genre polar télévisé.

CINÉ CINÉMAS 3

1.45 Retour à Howards End ■ ■

Un des grands films de James Ivory, avec Anthony Hopkins et Emma Thomson. L'histoire d'une jeune femme aux idées avancées, Margaret Schlegel, qui se lie d'amitié avec une riche propriétaire, Ruth Wilcox. Celle-ci cède sa demeure à son amie, mais la famille va tout tenter pour en déposséder la jeune femme. Deux beaux portraits et un regard ironique porté par le cinéaste sur la gentry.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

MERCREDI 28 FÉVRIER 2001

Pierre après pierre

par Pierre Georges

L'ORDRE règne à Kaboul. L'ordre du « *plus pur Etat islamique du monde* » voulu et imposé par les talibans, les étudiants en théologie. L'ordre de la charia, des lois coraniques appliquées de la manière la plus stricte et la plus répressive.

Télévision ? Interdite. Musique ? Interdite. Films ? Interdits. Photographie, donc représentation d'êtres humains vivants ? Interdite. Et ainsi va la liste des interdits et des châtiments islamiques qui prohibe tout, ordonne tout, régente tout. L'éducation des filles de plus de huit ans ? Défendue. Le port du tchadri, version comme grillagée du tchador, pour les femmes afghanes ? Obligatoire. Le travail féminin, hors la maison ? Largement prohibé.

L'ordre règne à Kaboul. Lapidation des adultères. Exécutions des criminels et des impies. Amputation des voleurs. Et voici, comme s'il ne suffisait pas à cet ordre obscurantiste d'imposer au vivant sa folle loi, qu'il se déchaîne aujourd'hui contre la pierre, la statuaire, le patrimoine et le passé afghans.

Cela est raconté en première page. Le mollah Omar, émir autoproclamé de l'Afghanistan et chef charismatique des talibans, vient d'ordonner la destruction de toutes les statues du pays, et notamment de ces trésors de l'art universel que sont les bouddhas de Bamiyan. Au motif « *que seul Dieu le Tout-Puissant doit être vénéré et que ces statues doivent être détruites pour ne pas être vénérées maintenant et dans l'avenir* ».

Le motif vaut décret. Et le décret vaudra peut-être demain, peut-être hélas dès maintenant, exécution. Exécution des statues ! Exécution du passé ! Exécution d'une potentielle concurrence, voilà bien un projet assez commun aux régimes totalitaires, religieux ou non.

Avant eux, rien. Pendant eux, tout. Après eux, rien. Le présent simple table rase du passé. Comme la nécessité impérieuse de créer, de rêver, d'imposer un monde, leur monde pur, indemne de toute histoire, de toute autre religion, de toutes traces différentes de leur empreinte.

Ne rien laisser. Détruire pierre après pierre en un radical arasement. Les talibans n'ont rien inventé que d'autres, avant eux, n'aient imaginé. Et le mollah Omar pas plus en ordonnant de raser ces statues « *car les détruire est une injonction de l'islam* ». Car aussi « *si les gens disent qu'il ne s'agit pas de croyances, alors nous ne faisons que détruire les pierres* ». Et s'il s'agit de croyances, l'Islam ordonne.

Donc nier les statues. Comme d'autres brûlèrent les livres. Comme d'autres rasèrent les temples. Comme d'autres dressèrent des bûchers. Comme d'autres imposèrent la révolution culturelle. Comme d'autres, enfin, exterminèrent leur propre peuple, emblématique icône vivante d'un ordre ancien.

Détruire les statues. En commençant par le visage, par la tête, par le simple et rival regard de la statue. Les bouddhas géants de Bamiyan n'ont déjà plus de visage. Plus d'humanité donc depuis que des talibans zélés ont broyé cette partie des statues, représentation du visage contraire à leur Islam. Là encore, ils n'ont rien inventé. On pense à ces zélotes de l'Etre suprême qui, jadis, décapitèrent les statues de cathédrale, comme l'on guillotine l'Histoire et l'ordre ancien.

Le secrétaire d'Etat américain Colin Powell a rencontré à Damas le président syrien

Les sanctions imposées à l'Irak ont été au centre des discussions

LE SECRÉTAIRE D'ETAT américain, Colin Powell, est arrivé mardi 27 février à Bruxelles pour des entretiens avec ses homologues de l'OTAN, au terme d'un voyage marathon qui l'a conduit en cinq jours dans six pays du Proche-Orient et en territoire palestinien. M. Powell, qui devait regagner Washington le jour même, a clos sa première tournée proche-orientale par une rencontre à Damas avec le président Bachar El Assad.

Dans l'avion le transportant de Damas à Bruxelles, il a annoncé que la Syrie avait promis de placer son oléoduc transportant du pétrole irakien sous le contrôle des Nations unies, pour appliquer les sanctions internationales imposées à Bagdad. Cette mesure doit permettre à l'ONU de mieux superviser les exportations de pétrole irakien et de placer leurs revenus dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture », a ajouté le secrétaire d'Etat.

Colin Powell a précisé que M. El Assad l'avait assuré à trois reprises, lors d'un entretien d'une heure, que son pays ne voulait pas violer les sanctions imposées à l'Irak. « *Le président* [syrien] *m'a dit, en réponse à ma demande, que son projet était de placer l'oléoduc, ce qu'il transporte et les revenus générés, sous le même type de contrôle que les autres éléments du régime de sanctions* » décrétées contre l'Irak après l'invasion du Koweït il y a dix ans, a dit le secrétaire d'Etat. « *J'estime qu'il s'agit d'une déclaration très importante de sa part, et nous avons communiqué cette information au* [président George W.] *Bush qui s'en est réjoui* », a-t-il ajouté.

IMPORTATION ILLÉGALE

Washington soupçonnait depuis des mois la Syrie d'importer illégalement du pétrole irakien par le biais de cet oléoduc, à des prix en dessous du marché, et de compenser ainsi le déficit causé par la vente de son propre pétrole à l'étranger. Un haut responsable du département d'Etat accompagnant M. Powell avait laissé entendre, avant la visite à Damas, que Washington s'opposerait à la candidature de la Syrie au Conseil de sécurité l'année prochaine à moins qu'elle ne respecte les sanctions imposées à l'Irak et notamment les restrictions imposées aux exportations de pétrole irakien. Les Syriens affirmaient de leur côté que l'oléoduc était soumis à de simples tests.

D'après un haut responsable du département d'Etat accompagnant M. Powell, les dirigeants arabes ont fait part à ce dernier de leurs vives préoccupations concernant l'embargo imposé à l'Irak. Le secrétaire d'Etat a admis qu'il fallait faciliter ou supprimer totalement les restrictions imposées sur les marchandises civiles, et de les renforcer sur les articles militaires, selon ce responsable qui a requis l'anonymat.

« *Ce qui est important, c'est que nous avons empêché Saddam Hussein pendant dix ans de réédifier sa force militaire ;* (...) *les sanctions ont été efficaces* », a-t-il assuré. « *Il est temps maintenant de revoir les sanctions afin de ne pas perdre les bénéfices de ces progrès et d'affecter notre capacité à le maintenir sous notre contrôle* », a-t-il ajouté. – *(AFP, Reuters.)*

L'éditeur du livre « Révélation$ » admet une erreur grossière

LE DIRECTEUR des éditions Les Arènes, Laurent Beccaria, éditeur du livre *Révélation$*, de Denis Robert et Ernest Backes, a reconnu, lundi 26 février, que l'ouvrage comportait une erreur au sujet d'un prétendu compte non publié des services secrets français, sous l'intitulé « *DGSE* ». Le sigle désignait en fait la direction générale des services étrangers de la Banque de France (*Le Monde* du 27 février). « *C'est une erreur que nous allons rectifier*, a déclaré M. Beccaria, *mais une erreur sur 500 pages ne peut pas remettre en cause l'ensemble du travail sérieux et difficile qui a été fait, ni l'opération de dissimulation que le livre dénonce.* » « *A l'époque*, précise-t-il, *nous avions appelé la DGSE, mais elle n'avait pas souhaité faire de commentaires.* » En revanche, les auteurs n'avaient pas sollicité la Banque de France. Le président de la mission parlementaire sur le blanchiment des capitaux en Europe, le député (PS) Vincent Peillon, a par ailleurs annoncé dans *Le Figaro* l'audition prochaine des auteurs du livre, afin de leur demander « *les éléments de preuve dont ils disposent* ».

Bertrand Delanoë promet la stabilité fiscale aux parisiens

LE CANDIDAT SOCIALISTE à la mairie de Paris, Bertrand Delanoë, estime à 12,5 milliards de francs, sur six ans, les dépenses nouvelles rendues nécessaires par l'application de son programme. Les plus gros postes concerneraient l'urbanisme et le logement (7,2 milliards), les transports (1,8 milliard), la culture (1,7 milliard) et la sécurité (1,3 milliard). En présence de l'ancien ministre de l'économie et des finances, Christian Sautter, candidat dans le 12e arrondissement, M. Delanoë a redit qu'il n'augmenterait pas la pression fiscale à Paris. Il a aussi estimé qu'il était possible de réaliser, en six ans, près de 4 milliards d'économie sur les dépenses de la ville et de tabler sur une progression de 7,8 milliards des recettes.

M. Séguin critique la prolongation du mandat de M. Massoni

LE CANDIDAT RPR-UDF-DL aux municipales à Paris a jugé « *grave* », lundi, la décision de Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur, de prolonger, jusqu'aux municipales, le mandat du préfet de police, Philippe Massoni, 65 ans (*Le Monde* des 25 et 26 février). « *On n'a pas voulu faire passer une loi, on est allé chercher* (...) *un précédent concernant un receveur municipal des Postes* (...) *et on a dit "on peut prolonger comme ça le préfet de police"* », a ironisé M. Séguin face au Press-Club. Matignon devait prendre, mardi, un décret modifiant celui de 1972 indiquant qu'en cas de « *vacance* », le préfet de police est remplacé par son directeur de cabinet. M. Massoni a fait appel auprès du Conseil d'Etat qui tranchera dans deux semaines. Il a, selon la Rue de Varenne, « *plus que toutes les chances de gagner* ».

DÉPÊCHES

■ **HOMMAGE : les cendres de Charles Trenet,** mort lundi 19 février, ont été déposées le 26 février dans le caveau familial de Narbonne (Aude), sa ville natale, à l'issue d'une brève cérémonie au cimetière de l'Ouest à laquelle ont assisté un millier de personnes. Il repose auprès de sa mère, Marie-Louise, de sa tante Emilie et de son frère aîné Antoine. Une plaque noire a été fixée sur le caveau avec cette courte épitaphe : « *Charles Trenet, poète... 1913-2001* ».

■ **IMMIGRATION : Alain Madelin se prononce pour une politique de quotas en matière d'immigration.** Interrogé sur RTL, mardi 27 février, le président de Démocratie libérale, qui a plaidé en faveur d'une « *politique européenne d'immigration* », a défendu une « *immigration du travail dont nos économies ont besoin, avec des permis limités* (...) *au travers de quotas d'immigration négociés au niveau européen* ».

■ **SCIENCES : deux équipes de chercheurs américains,** qui publient leurs travaux dans les *Proceedings of the National Academy of Science*, pensent avoir mis en évidence des preuves de l'existence d'une vie passée sur Mars. Ils ont découvert, sur une météorite d'origine martienne tombée voilà treize mille ans, des cristaux de magnétite similaires aux cristaux formés sur Terre par des bactéries, ce qui démontrerait que Mars a abrité autrefois une forme de vie.

■ **SANTÉ : les médicaments contenant du phénobarbital sont suspendus** dans les indications autres que l'épilepsie, a annoncé, lundi, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Seize produits sont concernés. Mais, « *en aucun cas, les patients épileptiques traités par du phénobarbital ne doivent interrompre leur traitement* », souligne l'agence.

Tirage du *Monde* daté mardi 27 février 2001 : 514 610 exemplaires. 1-3